Youenn DIDRO et Yann FOUÉRÉ

L'HISTOIRE DU QUOTIDIEN

la bretagne

et les silences

d'HENRI FRÉVILLE

LES CAHIERS DE L'AVENIR

L'histoire du quotidien 'La Bretagne' et les silences d'Henri Fréville

Youenn DIDRO et Yann FOUERE

L'histoire du quotidien "La Bretagne" et les silences d'Henri Fréville

PERSONS OF RESERVOIDS THE TOWNS PROBLEM BETTER BUTTERS

LES CAHIERS DE L'AVENIR DE LA BRETAGNE

1. Léopold Kohr, Une Bretagne libre est-elle viable? Préface de Yann Fouéré. Postface de P. Bourdellés. Ed. Nature et Bretagne, Quimper.

 Yann Fouéré, L'Europe aux cent drapeaux. Ed. Presses d'Europe, Paris.

 Yann Fouéré, En prison pour le F.L.B. (Front de libération de la Bretagne). Ed. Nouvelles Editions Latines, Paris.

 Yann Fouéré, Histoire résumée du Mouvement breton (1800-1976). Ed. Nature et Bretagne, Quimper.

 Maurice Duhamel, La question bretonne dans son cadre européen. Ed. Nature et Bretagne, Quimper.

6. 7. Yann Fouéré, Ces droits que les autres ont... mais que nous n'avons pas. Ed. Nature et Bretagne, Quimper.

8. Youenn Didro et Yann Fouene, L'histoire du quotidien « La Bretagne » et les silences d'Henri Fréville.

Hors Collection. Yann Fouéré, La Bretagne écartelée (1938-1948). Ed. Nouvelles Editions Latines, Paris.

Ces ouvrages sont expédiés franco sur commande adressée aux « Cahiers de l'Avenir de la Bretagne », 21, place Duguesclin, 2200 Saint-Brieuc, Bretagne, C.C.P. Rennes 1380-53 E.

Abonnements par versement d'une provision de 100 F à valoir sur les ouvrages à paraître.

« Ne soyez pas de ceux qui haïssent. Jamais. Tâchez d'être plutôt parmi ceux que l'on hait. On y est en meilleure compagnie. »

Sacha GUITRY.

LES PERSONNAGES DE CETTE HISTOIRE

CEUX DU DRAME ...

— Jacques Guillemot, industriel, Président du Conseil d'administration de La Bretagne et de La Dépêche de Brest.

- Yann Fouéré, directeur politique des quotidiens La Bretagne

et La Dépêche de Brest.

— André Rouault, rédacteur en chef de La Bretagne et de La Dépêche de Brest.

- Joseph Martray, dit Mauguet-Martin, rédacteur en chef de

La Dépêche de Brest.

- Pierre Proust, professeur à l'Ecole navale, traducteur-arti-

clier de La Dépêche de Brest.

— Jean Fouéré (père de Yann), membre du Conseil d'administration de La Dépêche de Brest.

CEUX DE LA COMÉDIE...

— Victor Le Gorgeu, commissaire de la République, ancien directeur politique de La Dépêche de Brest.

- Henri Fréville, délégué régional à l'Information.

— Marcel Coudurier, directeur général et rédacteur en chef en titre de La Dépêche de Brest.

- Marcel et Gabriel Collinet, secrétaires de rédaction, rédac-

teurs en chef de La Dépêche de Brest.

LEURS JUGES

- Le Ministère public :

P. H. Teitgen, ministre de l'Information, puis de la Justice. Pierre Orvain, procureur, commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice.

— La Magistrature assise:

Bouriel, président de la Cour de Justice.

- Les jurés de la « Résistance ».

Leurs défenseurs

- Maître Paugam, avocat au barreau de Brest.
- Maître Le Gall, avocat au barreau de Quimper.
- Maître Armand Le Douarec, avocat au barreau de Rennes.
- Maître Jean-Louis Bertrand, avocat au barreau de Rennes.

AVANT - PROPOS

J'avais formé le projet, depuis un certain temps déjà, de publier le manuscrit qui avait été donné à Jacques Guillemot, ancien Président de la Société d'Editions Bretonnes (S.E.B.), éditrice du quotidien La Bretagne entre mars 1941 et août 1944, par un de nos journalistes, connu pour son érudition bretonne, sa verve et son talent. Un assez grand nombre d'articles de ce dernier, presque tous consacrés à des sujets bretons, ont paru tant dans La Bretagne que dans La Dépêche de Brest, durant les deux années où cette dernière fut rédactionnellement dirigée

par notre groupe.

Or il se trouva que Youenn Didro assista d'un bout à l'autre. à Rennes, du 18 au 22 février 1946, aux audiences du procès intenté en Cour de Justice aux dirigeants du journal La Bretagne, à sa société éditrice et à son Président. Il en rédigea un compte rendu fidèle, beaucoup plus complet et impartial que ceux qui parurent dans la presse d'alors à laquelle l'espace et l'objectivité étaient encore mesurés. A ma connaissance il n'est guère que Prosper Jardin, qui fut mon prédécesseur au Secrétariat général du Comité Consultatif de Bretagne, à posséder sur les audiences de ce procès devenu historique, des notes aussi complètes que celles dont s'est servi Youenn Didro pour rédiger le manuscrit que je présente aujourd'hui au public dans la première partie de ce volume. Je n'ai pas voulu atténuer les jugements que l'auteur porte sur les uns et les autres et qui rendent son texte plus vivant. Je me suis donc borné à n'exclure de son manuscrit que les considérations strictement personnelles et hors du sujet, qui ne concernaient que l'auteur lui-même et qui alourdissaient son propos. Les lecteurs jugeront sans doute comme moi qu'il s'agit là d'un témoignage éminemment utile à l'historien comme à tout observateur impartial.

Il reste certes à compléter le témoignage de Youenn Didro par des textes, des faits, des documents sur ce procès de presse, sur la manière dont il a été mené et préparé, sur les raisons pour lesquelles il a été monté. C'est ce que s'est proposé de faire Henri Fréville dans l'important ouvrage qu'il a récemment publié sous le titre « La Presse Bretonne dans la tourmente, 1940-1946 ». C'est aussi ce que je me propose de faire dans la deuxième partie de ce volume, que je n'ai pu faire autrement que d'intituler « Les silences d'Henri Fréville » reprenant ainsi le titre de l'article qu'a consacré à son livre le journaliste Pierre Duclos (1).

Assez curieusement en effet Henri Fréville, historien de métier, s'inspire surtout dans son récit des rapports, comptes rendus et témoignages du seul Marcel Coudurier, principal témoin de l'accusation. Rapports, récits et témoignages d'autant plus fantaisistes, et d'autant plus suspects, que Marcel Coudurier, sans interruption directeur général de La Dépêche de Brest, de 1940 à 1944 pendant toute la durée de l'occupation allemande, puis directeur du journal successeur le Télégramme de Brest, n'avait dû qu'à d'incontestables interventions politiques le privilège de ne pas figurer au nombre des accusés au procès qui nous avait été intenté (2).

Historien, Henri Fréville se défend d'avoir voulu faire œuvre de polémiste. Reconnaissons qu'il s'y est efforcé. Je m'efforcerai également de le faire dans l'usage des documents et des témoignages que je crois nécessaire de verser au débat. Pas plus que je ne le fais moi-même, Henri Fréville ne saurait oublier qu'il apporte surtout un témoignage sur des événements auxquels il a été, comme je l'ai été aussi, étroitement mêlé. Nous sommes donc tous les deux dans la situation, inconfortable à qui se veut impartial, d'être à la fois historiens, témoins et acteurs des faits que nous rapportons.

De 1943 à 1946 Henri Fréville était le délégué régional à l'Information d'un organisme, clandestin à l'origine, officiel dès la Libération, qui se proposait « d'épurer » la presse, et de remplacer tous les journaux ayant paru sous l'occupation par d'autres organes. J'étais moi-même l'un des journalistes et des

directeurs de journaux qu'il s'agissait d'épurer. A la Libération Fréville était donc l'accusateur public alors que j'étais l'une des victimes désignées. Il était « l'épurateur » alors que j'étais « l'épuré ». S'il n'était pas le Fouquier-Tinville de la presse bretonne il en était au moins le Saint-Just. Position difficile que la nôtre pour écrire l'histoire! C'est sans doute cela qui fait que le livre d'Henri Fréville est encore plus intéressant pour ce qu'il ne dit pas que pour ce qu'il dit... Et c'est pourquoi je crois aujourd'hui nécessaire de me conformer au vieil adage populaire qui rappelle que « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ». Mon témoignage ne vaut-il pas autant que

le sien et ma vérité autant que la sienne?

D'autres raisons d'ailleurs ne pouvaient manquer de me pousser à cette démarche : faut-il dire d'abord que le titre du livre d'Henri Fréville est trompeur? Il ne s'agit pas en effet de « La Presse bretonne dans la tourmente », mais seulement d'une partie de celle-ci. Certes l'auteur indique qu'il a laissé de côté les hebdomadaires pour ne s'occuper que des organes de grande information : mais on ne trouve rien cependant sur la presse nantaise, la plus importante de Bretagne après celle de Rennes; pratiquement rien non plus sur Le Nouvelliste de Bretagne, journal officieux de l'évêché, et fort peu de chose sur Le Nouvelliste du Morbihan, le journal de Lorient. Si bien que le livre aurait pu être intitulé plus exactement : « L'Ouest-Eclair, la Bretagne et la Dépêche dans la tourmente. » Si l'on veut bien se souvenir que le quotidien que je dirigeais s'est imprimé sur les presses de L'Ouest-Eclair du 20 mars 1941 au 5 avril 1942, puis sur celles de La Dépêche de Brest du 6 avril 1942 à la fin de juillet 1944, on s'aperçoit que le livre d'Henri Fréville est surtout l'histoire des rapports que Jacques Guillemot et moi-même avons entretenu, au cours de ces années troublées, avec les dirigeants de ces deux journaux.

Il est donc d'autant plus nécessaire qu'utilisant aussi des documents et des sources auxquels Henri Fréville a eu accès, je m'attache à mettre en valeur certains de ceux dont il a omis de parler, ou qu'il n'a pas cru devoir utiliser. Par-là même je serai inévitablement conduit à rectifier des jugements qu'il a portés, ou qu'il incite le lecteur à porter. Ces rectifications porteront d'ailleurs beaucoup plus sur les rapports que nous avons eus avec les premiers dirigeants de La Dépêche sous l'occupation, et sur l'utilisation qui en a été faite par eux contre nous à la Libération, que sur ceux que nous avons entretenus avec les dirigeants de L'Ouest-Eclair. Grâce à la consultation des archives privées de Pierre Artur et de Jean des Cognets, il n'est, sur ce dernier point, que fort peu de choses à ajouter à ce que dit Henri Fréville. Et je m'associe bien volontiers aux hommages, tardifs hélas! qu'il rend à ces deux « grands Messieurs », eux aussi injustement condamnés à la Libération pour des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Il n'en est pas du tout de même en ce qui concerne nos rapports avec Marcel Coudurier et Victor Le Gorgeu, dirigeants de La Dépêche, ni en ce qui concerne la politique qui a été la mienne sous l'occupation.

C'est sur ces deux points surtout qu'il est important pour l'historien d'entendre le deuxième son de cloche. Pour ce faire i'ai utilisé surtout des documents officiels: dossiers de la Cour de Justice, rapports de la délération à l'Information, rapports des experts, et, dans une mesure beaucoup moindre, quelques documents d'ordre privé. La plupart de mes archives personnelles de l'époque ont été en effet saisies et confisquées par les séquestres, passées au crible par les enquêteurs. Une partie d'entre elles figurent aux Archives d'Ille-et-Vilaine où elles ont été déposées sans qu'on m'ait demandé mon avis. Malgré mes réclamations répétées après mon acquittement on ne m'a jamais rendu le reste, pas plus que d'importantes collections de journaux et de revues bretonnes qui m'appartenaient personnellement, et qui ont été saisies dans mes bureaux.

Faut-il rappeler aussi que j'ai été le premier, et longtemps le seul, directeur de journal à avoir été arrêté et emprisonné en Bretagne dès le 10 août 1944, et ce sur instructions personnelles de V. Le Gorgeu, commissaire régional de la République, mon prédécesseur à la Direction politique de La Dépêche de Brest? Il n'y a sur ce point aucun doute : ce dernier l'a déclaré lui-même lorsqu'il fut entendu comme témoin à mon procès sur purge de contumace en 1955. Cela m'avait d'ailleurs été précisé par le « résistant » sans uniforme qui était venu m'arrêter chez moi, et qui d'ailleurs, fort compromis par les rapports qu'il avait néanmoins entretenus avec les services allemands, crut plus prudent de quitter Rennes quelques mois plus tard, et d'aller exercer ailleurs son métier de photographe... Faut-il rappeler aussi, pour expliquer qu'une bonne partie de mes

archives et de ma documentation de l'époque aient disparu, que, traîné de prison en prison, je ne fus pourtant inculpé qu'au mois de mars 1945, et mis en liberté provisoire que le 10 août suivant? Mes confrères de la presse bretonne furent plus heureux : on attendit au moins de les avoir inculpés pour les incarcérer. Certains ne le furent jamais. Je m'en réjouis toujours pour eux. Il est vrai que mon crime était exceptionnel : on ne pouvait inculper dans l'hexagone français aucun autre directeur de quotidien coupable d'avoir fait de son journal un instrument de propagande pour la conquête des libertés bretonnes...

Yann Fouéré

PREMIERE PARTIE

LE PROCES DU JOURNAL LA BRETAGNE par YOUENN DIDRO

« Je regardai vers les lieux de la justice : là était la méchanceté. »

Ecclesiaste, III-16.

« Quand, dans un pays, il y a plus d'avantages à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu. »

Montesquieu.

PREMIERE PARTIE

Puisque les circonstances m'ont fait écrire dans le journal La Bretagne, où je n'ai vraiment rien vu de gravement coupable, il m'arrivait de dire : « Nous avons intérêt à un grand procès. Aussi on aura bien soin de ne pas nous le faire. » Eh bien si!, on l'a fait. Seulement on l'a truqué, et c'est pourquoi j'interviens...

Dans le cas présent, comme je ne suis pas de ceux qui ignorent que les jours qui viennent connaissent de moins en moins ce qui a passionné les jours d'hier, je crois nécessaire de dire en peu de mots de quoi il s'agit. En été 1940 la France vaincue étant en grande partie occupée par l'Allemagne, il se produisit dans le journalisme en Bretagne des faits variés. A Rennes L'Ouest-Éclair hésita quinze jours à reparaître, et à la libération L'Ouest-Eclair fut poursuivi et condamné. A Brest La Dépêche de Brest n'interrompit pas sa parution et, dès leur arrivée, fut à plat ventre devant les Allemands : sera-t-elle poursuivie ? En été et en automne 1940 se forma le projet d'un nouveau quotidien La Bretagne qui parut en mars 1941, dirigé par Yann Fouéré, rédigé - censément - par André Rouault, financé par Jacques Guillemot. Faute d'appuis financiers La Bretagne allait disparaître en mars 1942, quand elle acheta soudain La Dépêche de Brest. Puisqu'il faut poursuivre, paraît-il, les journaux et les journalistes du temps de l'occupation allemande, qui va être poursuivi? Tout le monde? Les innocents? Les coupables? Ou bien les uns seulement?

C'est ce que nous allons voir en suivant les audiences.

Il y a un lampiste...

Deux accusés seulement dans le box. On attendait bien plus que ça! Mais aux dernières nouvelles le Commissaire du gouvernement a délivré non-lieu à M. Fouéré père, inculpé de je-ne-sais-quoi, et à M. Martray, dit Mauguet-Martin, qui fut rédacteur en chef de La Dépêche de Brest de décembre 1943 à juin 1944. Pourquoi ces non-lieux tardifs ? Persuasion de l'innocence des inculpés? Je la trouve bien lente à se décider cette persuasion. Depuis le temps qu'il y a inculpation il semble qu'il y a longtemps qu'on doit être fixé. Je crois plutôt qu'on a voulu jeter du lest. De deux façons. On a voulu alléger un procès lourd qui doit prendre beaucoup d'audiences. Puis on a voulu se donner les airs de l'impartialité. Cela fera mieux avaler des non-lieux accordés à d'autres. Car, pour ce qui est du risque d'acquittement, n'en parlons pas : en Cour de Justice chacun sait que les condamnations sont fixées d'avance, ou par le gouvernement ou par la « Résistance » — lisez en général le communisme - et que ce n'est que par accident que la justice, la vraie, fait son apparition.

Alors on a jeté savamment du lest. Quatre accusés seulement. Rassurez-vous : ni Le Gorgeu, ni Coudurier, ni Marcel Collinet, les responsables de La Dépêche de Brest. Avec eux cela ferait sept : or il n'est question que de quatre. De ceux-ci, deux ne sont pas encore arrivés. Je vois bien Jacques Guillemot, mais qui est l'autre? Qui me renseignera, dans cet auditoire où je ne connais personne? Tout à l'heure des jeunes gens inconnus viendront me dire deux mots en breton : mais pour l'instant je ne puis que me tourner vers un jeune gardien de

la paix :

— Pourquoi Fouéré et Rouault ne sont-ils pas là?

— Sais pas! Ils ont d'ailleurs jusqu'à l'appel de leur nom pour apparaître.

— Et qui est celui qui est au bout là-bas?

— Connais pas! Mais attendez: je crois qu'il y a un Proust dans l'affaire. Oui : c'est Proust.

Proust? Inconnu! Je saurai bientôt que c'est Pierre de Kersanton. Du coup je connais. Du moins de nom. Mais il m'a semblé qu'il ne s'occupait que de la petite chronique littéraire et artistique locale, en général plus que bienveillante. « Proust,

le lampise, professeur à l'Ecole navale et journaliste à La Dépêche de Brest, qui fait partie du procès de La Bretagne on se demande pourquoi. Serait-ce une tête de Turc? » C'est Claude Aven, journaliste courageuse et de talent, qui écrit cela

dans La République Sociale.

Proust une tête de Turc ma chère confrère? Mais vous-même écrirez plus loin : « On voudrait sentir que certaines accusations n'ont pas été déformées ou vidées volontairement de leur substance, car les ficelles que l'on tire sont d'autant plus visibles qu'elles viennent de plus haut. » Dans ces conditions comment n'avez-vous pas vu celles qui amenaient Proust sur le banc des accusés? Il s'agissait de poursuivre la Dépêche de Brest, la vraie, la brestoise, sans la poursuivre tout en la poursuivant, mais surtout sans la poursuivre. Alors on a poursuivi Proust. On l'a poursuivi parce qu'il devait être fatalement acquitté, avec la complicité du Ministère public. Les avocats d'expérience disent que dans toute audience il faut une saine proportion d'acquittements, afin qu'on croie à la Justice. C'est justement pour cela qu'on a poursuivi Proust : afin de faire croire à la Justice.

Dans ce procès, qui sera proclamé tout à l'heure de « trahison », et qui doit se dérouler en Cour de Justice, le Commissaire du Gouvernement Orvain ne demandera pour Proust qu'une peine d'indignité nationale que pouvait infliger la plus modeste Chambre civique, car, dit-il, la trahison ne peut lui être reprochée. Vous comprenez bien qu'il y a longtemps qu'il le savait. Poursuivant Proust il a donc joué la comédie. Suivezmoi bien : il a poursuivi Proust pour avoir traduit de l'allemand, sur la demande de Coudurier, et sur l'ordre de son supérieur l'Amiral Le Normand, qui aimait mieux que ce soit un bon Français qui s'en charge, des articles de propagande allemande dont il était convenu que la responsabilité restait au rédacteur en chef Coudurier, et au directeur politique Le Gorgeu. Il était donc élémentaire d'inculper ceux-ci ? C'est justement ce qu'on ne voulait pas. Et c'est Proust qu'on a poursuivi.

Pas brillant, le Gorgeu! C'est un petit bonhomme pas très franc, qui, vis-à-vis de Proust au moins, se conduit comme un petit gredin. Il pouvait l'empêcher de traduire et il ne l'a jamais fait. Il ne viendra même pas à l'audience comme on l'avait annoncé. Mais pas reluisant non plus Coudurier! Faux comme

un jeton, il a le front d'accepter le non-lieu (3) qu'il ne méritait pas. Il laisse Proust tout seul dans le box. J'ai beau consulter mes notes je ne vois pas qu'il ait dit un mot pour sa défense. Tout de même, à L'Ouest-Eclair Jean des Cognets a mieux agi. Je n'ai aucune raison particulière de le vanter : mais tout de même il a mieux agi. Il a dit : « Tout ce qui s'est passé à L'Ouest-Eclair j'en prends la responsabilité pour moi seul. Aussi s'il est en prison pour deux ans, Jean des Cognets, il a la tête haute. S'il est en liberté, Coudurier, il a la tête basse : il peut!

Les transes d'un homme honorable, qui a refusé par trois fois de traduire des articles allemands trop forts, puis tout refusé en 1942, mais qui a été incarcéré, et qui voit maintenant sa liberté et son honneur mis en jeu, pendant que celui qui avait accepté la responsabilité du travail commandé se dérobe, que peut faire cela à un Commissaire du Gouvernement? Le tout n'est-il pas de jouer la comédie pour tromper l'opinion? Car c'est cela la justice de la Libération. Proust peut bien souffrir : l'essentiel est que Coudurier ne souffre pas, et que le Gorgeu n'aie pas d'ennuis par contrecoup. Si, par un coup de maladresse du jury Proust était condamné, ce serait un peu embêtant; mais il sera plutôt acquitté. Tout est arrangé pour ça. Et il le sera en effet.

Il y a deux accusés absents...

A l'appel de l'Huissier : « Rouault, Fouéré ? », personne ne

Rouault on s'y attendait assez, car il n'était pas dans de beaux draps. Cependant il paraît réellement qu'il n'a pas été touché. Plus tard il se présentera, et avec d'autant plus d'empressement, risquant le tout pour le tout, qu'il saura que Fouéré ne sera pas là. Par suite il pourra le charger à loisir.

Au cours de ce présent procès, Jacques Guillemot hésitera plus d'une fois à parler, s'excusera, quand il y sera forcé, de mettre en cause un absent : Fouéré. Rouault, lui, fera tout ce

qu'il pourra pour accabler celui-ci...

Fouéré et moi nous sommes toujours bien entendus, et il n'y a pas de raisons pour que nous ne le fassions pas tou-jours, m'a dit Rouault dès le premier jour où il a été question de La Bretagne. Et depuis il l'a trahi. Et maintenant il le dé-

Il nous a tous bien trompés Rouault. Tous sans exception sur la terre. D'aucuns disaient bien que c'était un ami peu sûr, un homme capable d'évolutions extrêmes, décevantes. Mais nous n'en avions pas encore la démonstration. On remarquait seulement, sans l'expliquer, qu'après avoir été à L'Ouest-Eclair, il s'était pris d'une haine profonde pour ce journal, visant particulièrement Jean des Cognets. C'est lui cependant qui m'a fait embaucher à La Bretagne :

- Que je vous annonce quelque chose, me dit-il un jour où durant l'été 40 j'étais allé le voir à Plounérin. Nous sommes en train Fouéré et moi de fonder à Rennes un journal pour

combattre L'Heure Bretonne (9).

Bravo! Je venais justement vous parler de celle-là! - Et je vous ai fait embaucher : mais il n'y a pas que L'Heure Bretonne que nous voulons combattre : nous pensons aussi à L'Ouest-Eclair...

Oh! vous avez donc 36 millions à manger, comme L'Ouest-Journal, qui n'y a pas réussi...
Nous donnerons beaucoup moins de papier que L'Ouest-Journal. Nous disposons déjà d'un million...

 Bref vous en avez pour un an, dis-je, déçu.
 Mais nous avons des appels du pied de gens qui s'offrent à venir à notre secours : jusqu'à M. de Guébriant, futur gouverneur de Bretagne...

Comment?

- Oui c'est Weygand qui l'a recommandé à Pétain. Mais pour qu'il le soit il faudrait d'abord que Pétain se maintienne au pouvoir...
- Enfin conclut Rouault, notre journal sera un journal breton, anti-autonomiste, même pas bardique nous ne voulons

ton, anti-autonomiste, même pas bardique — nous ne voulons même pas de Jaffrennou — et comme politique générale ce sera celle de L'Ouest-Eclair...

Par la suite, au cours du trimestre suivant, par deux fois, ne recevant pas de nouvelles, je fus en chercher à Plounérin: — C'est amusant, me dit Rouault, de voir qui vient à nous: si vous saviez tout ce qui se passe! Figurez-vous maintenant que c'est L'Ouest-Eclair qui nous fait des offres! Si bien que nous allons nous faire imprimer chez lui: ce qui me dégoûte c'est que nous aurons le format et le papier de L'Ouest-Eclair...

Mais ce n'est pas le moment de m'étendre sur le manque

de coup d'œil de Rouault comme de Fouéré... Je dirai seulement qu'un an après commençait un renversement des alliances. Rouault, mauvais confrère, jaloux, perfide, bon journaliste à ses heures seulement, quand il avait un sujet, mais ne sachant pas le chercher ni le suggérer aux autres, minable distributeur de travail, rédacteur en chef sans idées. Je découvris bientôt, sans en rien dire, qu'il cherchait à isoler Fouéré, sans doute pour se rendre indispensable et peut-être aller plus loin dans ses ambitions. Fouéré, dont je m'étais longtemps défié, m'apparut au contraire estimable. Un beau jour en 43, je lui révélai sur Rouault des choses qu'on lui avait cachées. Il m'en révéla d'autres qui ne m'étonnèrent point. Et voilà pourquoi je me désintéresse du sort de Rouault, sur qui je ne dis pas tout ce que je pourrais dire, tandis que je vois que Fouéré on peut le défendre sur les points capitaux.

L'agaçant, l'exaspérant Fouéré!

Il a bien failli être là. Il a bien failli faire la bêtise de ne pas faire défaut. Il avait hésité pourtant, demandant conseil à d'autres. S'il m'avait demandé conseil, il y aurait longtemps que je lui eus conseillé de faire défaut. Pai pensé lui écrire. Mais naguère on m'a reproché de trop donner de suggestions sur des points sur lesquels les événements m'ont pourtant donné raison. Alors j'ai laissé Fouéré, l'optimiste, décider de son sort tout seul. Il a failli se présenter, croyant pouvoir se défendre victorieusement. Pour qu'il comprenne il a fallu que de Paris on l'avertisse que là-bas on faisait les jeux, que non seulement on escamoterait le cas de Coudurier, de Collinet et de Le Gorgeu, mais qu'il y avait ordre formel de le condamner lour-dement, même si toute l'audience tournait à son avantage. Ceci d'ailleurs était impossible, ne serait-ce que parce que Fouéré avait écrit inutilement des choses qui avaient choqué l'opinion. Moi-même je lui avais signalé qu'il me faisait perdre de précieux informateurs. En tout cas, trois jours avant l'audience, sans prendre seulement le temps de décommander ses témoins, Yann Fouéré se décida. Il écrivit au Président de la Cour de Justice et prit le large (4).

La lettre de Fouéré au Président n'est pas des plus heureuses. Il ne pouvait peut-être pas dire tout ce qu'il savait de source sûre : mais il aurait pu s'élever plus nettement, plus fermement, voire violemment contre le fait que d'autres, aussi critiquables que lui, n'étaient pas poursuivis. Il le dit certes, et c'est la meilleure partie de sa lettre : encore eut-ce pu être

plus sensationnel. Pour le reste il se donne comme un ange pur du doux régionalisme, victime des persécutions antibretonnes. Je ne sais pas si c'est fondé...

Le Président Bouriel a un sourire peu admirateur : « C'est une longue diatribe contre la justice française, dit-il, parlant de la lettre de Fouéré. Je ne sais pas si c'est la peine d'en donner lecture. Si ? La défense y tient ? Eh bien lisez greffier. »

Maître Le Douarec, défenseur de Guillemot, fait remarquer que Yann Fouéré, annonçant qu'il se présentera lui-même un jour devant une justice française moins prévenue contre lui, il vaudrait mieux attendre pour juger Jacques Guillemot, qui ne va pouvoir que mal se défendre en l'absence de l'autre accusé. Le Commissaire du Gouvernement, l'avantageux substitut général Orvain, se garde bien de dire qu'il a voulu poursuivre Coudurier, mais qu'il a reçu l'ordre de ne pas le faire, comme l'a révélé depuis une brochure des amis et défenseurs de Yann Fouéré (5). S'il n'était vêtu de rouge et de noir on pourrait le traiter de bloc enfariné. A l'en croire, alors qu'il sait mieux que d'autres les instructions qu'il a reçues, la justice française aurait voulu « en toute indépendance et sincérité, savoir si Yann Fouéré était vraiment de ceux qui ont cherché à édifier, avec l'aide allemande, un Etat breton indépendant », ce qui serait d'autant plus important, — il laisse passer le bout de l'oreille — que l'opinion étrangère a été alertée. En effet dans les journaux gallois, dans un quotidien anglais et jusqu'à la Chambre des Communes, des questions ont été posées au Foreign Office de Londres sur les persécutions auxquelles se livrait la France en Bretagne... (6).

Il paraît que de cette campagne de presse le gouvernement est fort embêté. Il lui faudrait des condamnations probantes : or voilà que le principal condamnable se dérobe et fait la nique à la justice. Enfin on en tient un autre et on ne le lâchera pas : « Fouéré peut se plaire à se proclamer le martyr d'une cause, dit le Commissaire du Gouvernement. Il n'est pour moi qu'un criminel en fuite : « Je demande la disjonction du cas de Fouéré. Qu'on juge toujours Guillemot. On agira ensuite contre Fouéré sur procédure par contumace. » Ce qui est ac-

cordé..

De la part de Fouéré, bien que cela ne soit pas tout à fait de sa faute, c'est tout de même assez bien joué. Le gouvernement, qui aurait bien voulu le mettre à l'ombre, ne serait-ce que pour voir si cela ne ferait pas tarir la campagne de presse étrangère (6), ne le tient pas. Puis Fouéré a déjà assez payé. Il a commis des maladresses certes, et on va nous en révéler de plus en plus : mais il a déjà fait un an de prison, en cellule, au camp St-Charles et à Mesgloaguen (7). Pendant un an il a été séparé de sa petite famille, et cela pourquoi ? Pour satisfaire qui ? Le Gorgeu et Coudurier ? on pourrait tout de même trouver quelque chose de moins vulgaire, de moins goujat! Il méritait une admonestation sévère? il l'a eue. Il a payé d'autant plus que l'année d'internement qu'il a subie ne comptera pas dans le décompte de la peine plus longue qu'on se prépare à lui infliger. C'est la nouvelle règle inventée par les messieurs de la mitraillette. Si elle n'atteignait que des coupables! Mais qui n'est victime que d'une vengeance politique paie deux fois. Fouéré devait s'attendre à payer deux fois : il a bien fait de faire le pied de nez à ses persécuteurs...

Jacques Guillemot est capable de colères graves, et ne voit pas à temps le danger. Quand il compte sur sa finauderie rela-tive il est trop tard. Yann Fouéré, farci d'échos de cabinets ministériels, tombe souvent dans le roman politique. Il croit que la souplesse peut toujours réussir. Il n'y a pas d'autre raison à ce qui lui arrive. C'est son optimisme extraordinaire qui l'a mené là. Jusqu'à trois jours avant le procès il était assez optimiste pour croire encore pouvoir se défendre. Il a pris le large devant une parodie de la justice et il a bien fait. Mais Jacques Guillemot reste aux mains de ses adversaires : le procès va pouvoir continuer. Le Gorgeu, Coudurier et Le Goaziou seront

contents.

Accusé levez-vous...

Je suis venu au procès de La Bretagne en auditeur impartial. Je suis venu voir si j'apprendrais enfin quelque chose de cou-pable sur cette affaire où Rouault m'avait embarqué. Il me l'avait présentée comme hautement louable. Dès qu'elle s'est manifestée quotidiennement en public elle m'est apparue com-plètement différente de ce qu'on m'avait annoncé, et je n'ai pas caché à mes amis ma déconvenue. La direction l'a su, évidemment, et nous n'avons pas été toujours en bons termes. En fin ment, et nous n'avons pas ete toujours en bons termes. En fin de compte y a-t-il quelque part, oui ou non, quelque chose de coupable? Coupable sur le point capital? Y a-t-il eu dans le journal cet argent allemand, ce dévouement à l'Allemagne, ce zèle germanophile que lui ont reproché doctement des gens appartenant à des partis politiques discutés et qui, individuellement, n'ont jamais brillé par des œuvres bretonnes positives ? Si nous avons eu à subir les journalistes de service contre lesquels nous avons tous protesté, sommes-nous plus coupables que L'Ouest-Eclair qui a inséré les « Ici Londres » de Blangy, sans que nous ayons connu des protestations? Ni dans mes notes, ni dans les comptes rendus de la presse, je ne trouve rien de

Un historique vague de l'affaire est fait dans l'acte d'accusation. Fouéré aurait eu l'idée d'un journal régionaliste quotidien, anti-autonomiste, pour devancer la création d'un autre. Ceci est louable il me semble. « Pour cela il a demandé l'autorisation à la Propaganda Staffel d'Angers. » Je me demande comment a la riopaganta Stanet d'Angels. 9 de me demande comment il aurait pu faire autrement! Puis on raconte l'affaire de la « mainmise » sur La Dépêche de Brest, affaire dont nous ne parlerons d'autre part. « Il est reproché à Yann Fouéré d'avoir publié dans les deux journaux des articles favorables à l'ennemi... » Je voudrais savoir quel est le journal qui pouvait s'en dispenser. Et aussi je voudrais savoir qui croyait à ces articles, et qui même les lisait. Ou si on les lisait pour autre chose que s'en indigner...

« ... d'avoir introduit à La Dépêche des articles opposant les Bretons aux Français... » Evidemment tous n'ont pas été heureux. Mais on y mentionne aussi les miens ce qui n'est pas mal comme chef-d'œuvre d'ignorance. Car on m'a reproché vous ne devinerez quoi? D'avoir employé la terminologie obligatoire dans certaines questions d'érudition. Je me demande pourquoi on ne juge pas posthumément, mille ans après ou presque, celui qui a opposé les matières « De France, de Bretagne et de Rome

la grant »...

... On retient contre Yann Fouéré les relations confiantes qu'il eut avec la Propaganda Staffel lors de la fondation du journal, et la responsabilité de l'application des consignes allemandes dans les deux journaux... » Reste à savoir qui a été roulé dans cette confiance en apparence réciproque. Fouéré

peut prouver que ce n'est pas lui...

« ... On retient également la création à Rennes d'un bureau des Nouvelles Continentales, émanation de l'Ambassade d'Allemagne... » Ici la chose a l'air choquante. Jacques Guillemot protesta vivement quand il sut qu'on avait recruté le personnel de ces Nouvelles Continentales dans celui de La Bretagne. Pour ma part je n'aurais pas accepté le poste de directeur s'il m'eut été offert. Rouault accepta, lui, et ceci par goût de l'argent. Il n'avait exactement rien à faire : d'ailleurs il était à Morlaix et l'agence était à Rennes. Il fut vexé quand Fouéré, las de sa traîtrise, lui enleva le traitement pour le donner à Louis Stephan, qui n'avait pas d'autres moyens de vivre. Celui-ci me disait n'avoir rien de plus à faire que Rouault. Mais, tous frais payés, l'entreprise laissait chaque mois des bénéfices et Fouéré les versait à la caisse d' « Ar Brezonzeg er Skol ». C'était pour cela que Fouéré avait mis la main dessus. A-t-il eu tort ou raison? N'importe comment la somme serait sortie des caisses allemandes. Fouéré a préféré l'attirer au passage. Evidemment cela peut choquer. Mais où est là-dedans le crime contre la France?

Notons en passant qu'ici nous voyons bien la nature de Fouéré : suivre son idée, sans s'arrêter aux impondérables, comptant bien que, s'il le faut, par la souplesse, il se tirera

« ... Contre Jacques Guillemot on retient qu'il fut un des principaux bailleurs de fonds de la Société d'éditions bretonnes ; qu'il acquit vingt actions sur les trente que La Dépêche dut remettre en 1942 aux Allemands, qu'il a assuré l'administration des deux journaux, mais n'a pas entretenu avec l'occupant de relations en dehors de ses fonctions de Président du Conseil d'administration des deux journaux... »

Si bien que je ne vois pas encore le crime... Car c'est tout, vu que je ne m'attarde pas à ce qui concerne Rouault dont l'affaire est disjointe, ou Proust sur le compte de qui j'ai dit l'essentiel. L'interrogatoire et les débats vont-ils m'apprendre davantage ?...

« Vous vous appelez Guillemot, Jacques, âgé de 44 ans, industriel à Quimper, commence le Président. Vous êtes le fils d'un notaire que nous avons encore connu à Rennes comme notaire honoraire jusqu'à ces dernières années. Vous êtes d'une famille très honorable », ajoute le Président Bouriel qui ponctue sa phrase d'un long silence.

Que pense-t-il, regardant comme rêveusement toute la salle? Va-t-il en conclure : « Et vous voilà tombé si bas. » ? Non. Il ne dit rien. A-t-il déjà une idée sur la culpabilité restreinte de son justiciable? Pense-t-il au métier qu'il fait, parfois moins blanc que sa simarre d'hermine ? Il est vrai que celle-ci est mouchetée de queues noires : c'est probablement un symbole. Le symbole des petits remords de conscience d'un Président.

Vous avez fait deux ans de service militaire en Allemagne, reprend le Président Bouriel. Vous avez dû y apprendre l'alle-

- Non : je ne le lis, ne l'écris ni ne le parle, répond Guillemot.

Vraiment? Cela montre au moins que vous avez peu

d'aptitudes pour les langues étrangères...

Quel dommage en effet! Voilà qui eut impressionné le jury! Savoir l'allemand : quoi de plus sûr comme preuve d'un crime ? Des gendarmes du Nord-Finistère disaient : « L'abbé Perrot ? Un salaud! Il savait l'allemand! » Moi je ne m'en serais jamais douté. Je me demande d'ailleurs où il l'aurait appris, car je n'ai jamais entendu parler du Collège ecclésiastique de Lesneven comme d'un foyer d'études germaniques. Et si j'ai vu chez Perrot des livres qui pouvaient intriguer le populaire, je vais vous le dire : c'étaient des livres gallois. Mais Guillemot, lui, ne sait ni l'allemand, ni le gallois, ni le breton. Ca c'est une tuile! L'accusation doit regretter...

Les renseignements sur votre compte sont très bons, reprend le Président. Entré dans la conserve à Concarneau, dans la famille Chancerelle, vous êtes un patron social, généreux... Mais pendant la guerre vous vous êtes acquis une réputation de collaborateur notoire. Vous êtes accusé d'avoir pris part à une entreprise de presse. Le 14 février 1941 une société est constituée : la Société d'éditions bretonnes. Vous avez eu à ce sujet des contacts d'affaires avec L'Ouest-Eclair, puis en 1942 avec La Dépêche, qui a dû céder à votre groupe, sur l'ordre des Allemands, trente actions. Vous êtes accusé d'avoir dans vos deux journaux aidé les Allemands de deux façons : directement et indirectement, en favorisant l'autonomisme dont se servait l'Allemagne; en semant la division entre, Français, en faisant de

la Bretagne un pays à part...

Mais, Monsieur le Président, qui donc sème la division entre Français? Qui insulte quotidiennement la Bretagne? Qui du professeur du Collège de France au dernier des calicots ne nous couvre de sarcasmes? Qui ignore qu'on n'a eu de grâces pour les Bretons que du jour où Paris a manqué de beurre? Il fallait taire tout cela n'est-ce pas? La Bretagne étant, pour la France, le réservoir naturel des matelots de pont, des fantassins et des prostituées, il faut qu'elle se contente de ce rôle. Qu'elle ne s'en plaigne pas et qu'elle ne réagisse pas : ou c'est semer la division entre Français... Ne dites pas que je vous fais dire ce que l'accusation n'a pas dit. Si nous avons opposé les Bretons aux Français, c'est pour les raisons que je viens de dire. Moi particulièrement et je m'en honore. Ce que vous reprochez à Guillemot, père de treize enfants c'est de nous avoir donné une tribune : « En temps de guerre » allez-vous vouloir rectifier. Bons apôtres! En tous temps. La preuve en est que dans votre jugement vous allez dissoudre la Société d'éditions bretonnes et interdire sa reconstitution. Seulement rassurez-

vous. On s'en passera...

De temps à autre je m'entends nommer : ce n'est pas avec admiration. C'est tout juste si je ne suis pas honni. Dès l'acte d'accusation on mentionne les articles de La Bretagne contre le régime centralisé. Il faut croire qu'il y a là un crime. J'ai écrit des articles contre le régime centralisé et je m'en honore. J'ai aussi fait des enquêtes avec la collaboration des services du ravitaillement : La Bretagne a fait campagne contre des fonctionnaires véreux, qui ont fini par sauter, sans que ce succès la

A un certain moment le Président Bouriel, tenant en mains

je ne sais quel papier, dit à Jacques Guillemot :

- En tout cas votre attitude a choqué beaucoup de bons Français...

Jacques Guillemot, intrigué, plisse le front et lève les sourcils :

- Ah, fait-il... Et qui par exemple? - Eh bien! Par exemple M. Le Goaziou.

Le front de Jacques Guillemot se déplisse d'un coup : il ne peut retenir son rire:

Ah! si c'est M. Le Goaziou!...

Saint Le Goaziou en effet... Saint Le Goaziou qui fut silloniste. Evidemment. Quelque chose de pas franc Le Goaziou en était! Quelque chose de pas carré, qui se prétendait catholique romain, et introduisait la discussion de l'autorité dans l'Eglise. C'est le militant politique bifrons, actionnaire à la fois du catholique Ouest-Eclair et de la jacobine Dépêche. Saint Le Goaziou qui allait à Paris faire ronéotyper un bulletin anonyme où se reconnaissait sa plume vipérine, dont je n'ai vu qu'un ou deux numéros, mais où la discorde civile, la persécution, étaient beaucoup plus prêchées que la recherche de la victoire... Le libraire qui vend des classiques à la tonne, de qui la librairie générale est la wend des classiques à la touine, de qui moins préquentée de Quimper, mais qui, lors d'un essai d'organisation de la Corporation du Livre par l'infâme Vichy, s'est fait classer en première catégorie de librairie générale. Pour avoir des ristournes évidemment : il faut bien profiter de l'infâme Vichy. C'est l'homme qui fit cadeau à Von Del-

wig d'un beau livre relié — des citations copiées pouvaient suffire, si le cas est bien celui qu'on m'a dit —, mais qui accable ceux qui ont eu des relations forcées avec Von Delwig... Bref Saint Le Goaziou, le saint libraire de la rue Saint-François, sur qui les internés du camp de St-Charles ont fait une chanson qui est beaucoup moins sainte. Sur l'air du Biniou évidemment, devenu pour la circonstance l'air du Petit Biniou. Toute la Bretagne connaît cet air-là! Mais je n'oserai pas le citer en totalité: sauf le deuxième couplet, vengeur, qui stigmatise fort justement ce Président du Comité de Libération que ses affidés eux-mêmes bientôt balancèrent :

> C'est à cause de ce drôle Qu'ici tous nous croupissons Il nous a fait mettre en taule Sous prétexte d'épuration...

Quelle idée a eu le Président d'évoquer à l'audience ce saint persécuteur? Comprenez-vous maintenant le rire qui a échappé à Guillemot? C'est cela votre bon Français M. le Président? Vous avez l'air tout démonté par le rire de Guillemot. Vous en laissez tomber votre feuille de papier. Alors quoi? Plus de bon Français contre Guillemot ? Pas d'autre, ni rien de mieux ?...

L'interrogatoire continue.

Pendant que la sainte Dépêche était innocente comme tout en ne publiant que les articles suffocants de Marcel Collinet (R. S.), ou des photos d'Allemands, dont celle d'Hitler, tirée avec soin, il paraît que l'infâme Bretagne, suppôt de l'infâme Vichy, publiait des choses infâmes, comme les articles du professeur Le Fur, reprochant aux Anglais de s'en prendre aux villes ex-alliées. Heureusement pour le Professeur Le Fur qu'il était mort! Sans quoi avec quelle hâte l'eut-on employé à meubler le box des accusés, afin qu'il y restât encore moins de place pour Marcel Coudurier et Marcel Collinet...

Vous avez publié bien d'autres articles qui étaient dans

le sens de la propagande allemande, continue le Président : par exemple cet article d'Erwan de Bellaing intitulé : « Bretagne terre de France, France terre d'Europe » : donnez-en lecture

M. le Commissaire du gouvernement...

- Mais celui-là vous ne l'avez pas poursuivi, a l'imprudence

de s'écrier M° le Douarec...

— Mais il n'est pas trop tard, s'écrie le Président, lançant un regard vers le Ministère Public...

- Il n'est pas trop tard, confirme le Procureur Orvain, se

jetant sur sa plume pour ne pas oublier.

Quelle joie significative! Quelle hâte! Un lampiste! L'accusation avait, pendant des mois, compulsé ce dossier, et elle n'avait pas vu ce lampiste-là! Mais on va le rattraper. On va se rattraper. Du temps de Rabelais, Grippeminaud, le chat fourré, du fond de sa fourrure, criait, crescendo : « Or çà! or çà! or de par tous les diables ça! » Mais en 1946 le Président de la Cour de Justice du fond de sa simarre d'hermines, s'écrie, ou tout comme : « Un lampiste ça! Un Français ça! Un Breton de par tous les diables ça! Amenez çà celui qui a parlé d'unir l'Europe occidentale, sagement articulée, ça! > Winston Churchill alors M. le Président? Mais non, un Breton Erwan de Bellaing! « Hélas il est déjà assaisonné, doit avouer le lendemain le Commissaire du Gouvernement Orvain : il a de l'indignité nationale et de l'interdiction de séjour!...

Pas pour cet article en tout cas, rétorque M° Le Douarec, que j'avais mis au courant la veille. Il n'a pas été inquiété pour cet article qu'aujourd'hui seulement vous lui reprochez...

Quel dommage, Grippeminauds de Rennes qu'il vous ait passé sous le nez! vous eussiez pu lui reprocher d'avoir prêté serment à Pétain!

De Bellaing manque aux côtés de Guillemot au banc d'infamie : tous deux hommes de haute valeur morale, tous deux patriotes français, tous deux coupables d'avoir loyalement cru en un maréchal de France plutôt qu'en un Thorez déserteur, tous deux hommes de dévouements désintéressés. Leur place est ici devant Grippeminaud, tandis qu'un Marcel Collinet, qui a fait scandale, sa place est en liberté dans le journalisme, et qu'un Marcel Coudurier qui a empoché son traitement sans discontinuer pendant toute la guerre, même quand il ne faisait plus rien, sa place est parmi les témoins à charge...

— N'oublions pas que ce procès est un procès de trahison, dit avec netteté le Président Bouriel. Car il s'agit bien d'une inculpation de trahison, répète-t-il. Guillemot vous êtes inculpé de trahison. Mais ce que nous avons à savoir c'est si vous avez eu l'intention de trahir. Car le crime n'existe que s'il y a

intention...

En ces termes il pose la question si bien que c'est à se demander s'il ne veut pas faire acquitter le justiciable : il connaît sûrement le dossier d'ailleurs et doit savoir que penser. Sa conviction est presque sûrement faite. Guillemot n'a qu'à saisir la balle au bond, à jongler avec elle, à rester constamment sur ce terrain-là, à demander à tout le monde : « Oui ou non, ai-je trahi? » Ceci dut-il en fatiguer tout le monde, et la partie est à lui. Le Commissaire du Gouvernement ne trouvera rien à dire

et n'aura qu'à se sauver avec son dossier...

Mais Guillemot ne joue pas ce jeu-là. Il ne contre-attaque pas. Il ne se rend pas compte que tout le monde est prêt à s'esclaffer avec lui, Président compris peut-être. L'idée que Guillemot pouvait trahir est une question bouffonne qui ne se pose vraiment pas. Je ne suis pas de ses intimes, même pas de ses amis; je n'ai eu avec lui que des relations de métier. Je ne dis pas du tout qu'à sa place j'aurais agi comme lui. Mais l'idée qu'il aurait pu trahir! Allons donc! Il y a beaucoup plus traître que lui, ne serait-ce que le moindre abonné à L'Humanité, ce journal qui, jusqu'à l'invasion, a demandé la

paix avec le bon Hitler, ami des Russes.

Guillemot se défend curieusement : il ne comprend pas les questions : il les fait répéter. Il répond à côté comme s'il avait mal compris. Je n'en reviens pas. Je ne l'avais pas vu tel dans nos entretiens. Que dois-je croire? Je me rappelle un mot de Rouault, dès 42 ou avant : « Il sait fort bien faire la bête. » C'est ce que tout le monde dit dans la salle. C'est ce que la presse dira demain. C'est ce qu'il m'avouera lui-même. A une suspension d'audience je vais lui serrer la main : « Vous comprenez, me glisse-t-il, j'aime mieux passer pour un imbécile. » Je crains qu'il n'agace ainsi le jury. Mais je reconnais que ce système lui fait gagner du temps, de voir venir ce qu'il est prudent de répondre, de ne pas en dire trop. Car il est incontes-table qu'il a été entraîné par d'autres, d'autres que Fouéré, à des démarches malencontreuses, à des imprudences qui ne peuvent que se retourner contre lui s'il avait la naïveté de tout dire ...

C'est déjà bien assez d'avoir dressé Frédouet contre lui...

Témoins peu convaincants...

L'acharnement de Frédouet, directeur du nouvel Ouest-Journal, hebdomadaire, contre La Bretagne, Yann Fouére et Jacques Guillemot, a surpris et choqué plusieurs de ses lecteurs. Il obtint du papier pour faire reparaître L'Ouest-Journal à la Libération. Ce n'était pas qu'il avait pât de l'occupation allemente production de la lateration de l'occupation allemente production de la lateration de l'occupation allemente production de l'occupation de l'occupation allemente production de l'occupation mande puisque L'Ouest-Journal s'était fait hara-kiri en au-

tomne 1936. Réapparaissant il était donc plutôt dans le cas d'un journal nouveau. Il n'était pas dans le cas de La Province le journal royaliste de Delahaye. Ce dernier avait tout perdu, y compris un moment de liberté, du fait des Allemands. Cependant ce délicieux petit bonhomme de Le Gorgeu, Commissaire régional de la République à Rennes, dont je commence à croire qu'on n'a pas assez fait au thermocautère l'éloge, autorisa L'Ouest-Journal à renaître de ses vieilles cendres - pour quelles raisons? — et puis bientôt trouva un prétexte pour supprimer La Province qui, elle aussi, avait reparu.

Cela dit, écartant la supposition trop facile que Frédouet avait une dette de reconnaissance à solder au cher Le Gorgeu, je n'hésite pas à dire que je comprends jusqu'à un certain

point son attitude.

Il vit arriver les Allemands chez lui à Rennes, pour réquisitionner au compte de l'armée allemande son imprimerie, qui appartenait en fait au Petit Parisien. C'est ainsi que cette imprimerie imprima sur ordre en juillet 1940 le premier numéro de L'Heure Bretonne. Puis ces clients disparurent sans laisser de traces... Là-dessus vers la fin de septembre 1940 voici venir de nouveaux clients. Ceux-ci ne se font pas introduire par les Allemands : mais en sont-ils plus adroits? Ils vont frapper à la porte de Frédouet par l'intermédiaire de Bricler, qui connaissait à Rennes un M. Lambert, lequel connaissait Frédouet. Et Bricler demanda à Lambert, qui ne put refuser, de présenter à Frédouet Yann Fouéré, Jacques Guillemot et un autre membre de leur groupe. Belle gaffe vraiment! Si Guillemot avait été seul en confiance trouver Frédouet, tout se serait passé autrement...

Or le malentendu ne fit que s'aggraver : voilà trois hommes qui arrivaient chez lui, se recommandant du cousin de Mordrel, et se vantant d'avoir en poche un petit million dévalorisé...

- Un million dit Frédouet, il faudrait au moins en ajouter

dix-neuf autres.

- Oh ce n'est pas l'argent qui nous manquera dit Jacques Guillemot.

- Et cet argent où le trouverez-vous...?

- Je suis Secrétaire Général des Conservateurs du Finistère et je me charge de trouver l'argent.

Ah! mais croyez-vous que les Allemands...

Rien à craindre du côté des Allemands, dit Yann Fouéré: nous voudrions un devis.

Quelle confiance! Comment voulez-vous que Frédouet qui ne connaissait pas ces hommes et ne les connaît pas encore, ait pu consentir à ne déceler chez eux qu'une incroyable naïveté? Ne sachant pas de quelle trésorerie Jacques Guillemot avait l'habitude, ne pouvant croire que ses interlocuteurs ignoraient à ce point ce qu'était un journal et ce qu'il pouvait coûter, il se demanda quel pouvait donc être ce trésor qui était derrière Jacques Guillemot. Quel autre pouvait-il être que celui des Allemands? Frédouet préféra télégraphier à Paris : « Attention : ne donnez pas suite à la demande de devis que je vais vous transmettre... »

Comme pour le confirmer dans ces soupçons voici autre chose. M. Lambert, très peu de temps après, se trouve nez à

nez dans la rue avec Debauvais qui lui dit : - Dites-moi, et cette entrevue avec Frédouet? Comment

s'est-elle passée?

- Vous êtes donc au courant, demande Lambert stupéfait. - Mais bien sûr. C'est nous qui avons monté tout cela. Vous comprenez bien que nous nous rendons compte que nous nous sommes brûlés, Mordrel et moi. Nous sommes des déserteurs, des traîtres, etc., et tous les « autonomistes » sont brûlés avec nous. Alors nous poussons Fouéré en avant, pour rattraper

le public que nous ne pouvons plus atteindre... C'était d'ailleurs compter sans Fouéré, qui leur joua un tour exactement de sa façon. Car Fouéré, qui a toujours l'air de transiger, ne suit jamais que son idée. Mais en automne 1940 personne ne s'en doutait encore, sauf Fouéré, à supposer qu'il

l'ait lui-même su.

Malgré son retard volontaire, le devis Frédouet finit par venir. Il était fantastiquement draconien : tirage à 100 000, ou, en

tout cas, paiement comme pour 100 000.

- Et, triomphe Frédouet, je fis insérer deux clauses : l'une imposée par l'occupant : s'engager à ne faire aucune campagne contre l'Allemagne, même après la guerre, l'autre inventée par moi, Frédouet : en aucun cas le journal ne servira à une campagne autonomiste... C'en fut assez, termine Frédouet, je n'ai jamais reçu de réponse...

- C'en fut assez, rétorque Guillemot, avec infiniment plus de vraisemblance, pour m'indigner. Comment? m'imposer à moi, royaliste, disciple de Maurras, de Bainville, de Daudet et de tant d'autres, de ne pas faire de campagnes contre l'Allemagne, même après la guerre? Voilà ce qui m'a révolté. Je ne savais pas que cette clause vous avait été imposée. Je n'ai même pas voulu qu'on réponde. Quant à votre clause : pas de campagne autonomiste, c'est de beaucoup celle qui me gênait le moins. La preuve en est qu'elle figurait dans le contrat que j'ai signé avec L'Ouest-Eclair. N'est-ce pas M. Aubrée, de L'Ouest-Eclair, qu'elle y figurait ?...

C'est exact, dit à son heure M. Aubrée, autre témoin. Pourquoi alors, m'a demandé par la suite Frédouet, n'ai-je

depuis reçu aucun mot de Fouéré?

Parce que L'Ouest-Eclair avait entre-temps conclu un accord et fait des conditions avantageuses. Puis parce que l'on ne reçoit pas toujours de Fouéré la lettre qu'on attend...

Frédouet, dans sa déposition, avait fait état d'une conversation qu'il avait eue à Paris avec un nommé Peter, adminis-

trateur du Petit Parisien.

— M. Peter purge en ce moment une peine de prison, dit le Président Bouriel. Cependant j'ai demandé qu'on nous l'amène.

Je pense qu'il sera ici demain.

Effectivement, le mercredi 20 février, J. M. Peter est là. Etant détenu et frappé d'indignité nationale, il ne peut prêter serment. Il est entendu à titre indicatif. Il expose que le Petit Parisien, qui avait cessé de paraître à l'invasion, a reparu en octobre 1940 avec une trésorerie très importante. Les services de la Propaganda Staffel avaient coutume de faire appel à la trésorerie du Petit Parisien pour venir en aide aux journaux momentanément en difficulté. Les grands journaux auraient constitué ainsi une sorte de cagnotte de secours. Fin avril 1941 (8), l'administrateur gérant du Petit Parisien reçut l'ordre de verser trois millions à la Propaganda Staffel. Peter demanda par la suite des explications pour pouvoir justifier de ce vide dans sa caisse. On lui remboursa alors en deux versements, fin 1943, un million et demi. Réclamant le reste on lui dit qu'un million avait été versé au journal « autonomiste » La Bretagne mais que ce n'était qu'une avance de trésorerie qui serait remboursée. Mais Peter n'a jamais eu de preuve du véridique de cette assertion. Jamais on ne lui a montré de reçu. Par contre il a eu des preuves de l'indélicatesse de certains services de la Pro-paganda Staffel, dont certains membres menaient grand train avec l'argent réquisitionné.

— En tout cas, précise Peter, si de l'argent a été ainsi remis à La Bretagne, c'était de l'argent français.

A ce moment Frédouet entre dans la salle et la confrontation

est immédiatement établie. Ensemble Frédouet et Peter précisent leurs souvenirs. Voyant un jour arriver Frédouet, qui venait à Paris, Peter lui dit :

Vous venez de Rennes? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau

dans votre secteur?

Quelque chose d'assez important : l'absorption de La Dépêche de Brest par La Bretagne.

A qui le dites-vous s'écria Peter! Ça nous a coûté assez

cher! Ne m'en parlez pas...

Et voilà tout simplement pourquoi on voudrait bien que La Bretagne soit convaincue d'avoir reçu un million, d'argent fran-

çais, mais de la main des Allemands !...

Malheureusement tout cloche dans cette interprétation. Les Allemands ont dit : « Le journal autonomiste La Bretagne. » Or fin avril 1941 La Bretagne était déjà en conflit avec l'autonomisme. En outre à ce moment-là sa caisse était encore pleine de l'apport des fonds des actionnaires et croyait en avoir devant elle — Fouéré le disait — pour un an. Le Président demande lui-même s'il s'agit bien du journal « régionaliste » La Bretagne ou du journal « autonomiste » L'Heure bretonne. Peter est formel sur les mots qu'il a répétés, tout en reconnaissant que ce n'est pas clair (9).

Tout cloche, encore une fois. Fin avril 1941 quand les Allemands demandent de l'argent, La Bretagne n'en avait pas besoin. Fin 43, quand on donne à Peter l'explication ci-dessus en précisant que l'argent serait rendu quand il reviendrait de La Bretagne, cette Bretagne était prospère, avait payé ses dettes et augmenté les émoluments de ses collaborateurs. Jacques Guillemot de son côté n'était pas dans une situation de fortune à avoir besoin d'un million. La question se pose si peu que personne n'y pense. Le million aurait servi à boucher le trou à L'Ouest-Eclair? Même pas : il était resté dû à celui-ci 700 000 F, dont L'Ouest-Eclair. dont L'Ouest-Eclair, qui avait des torts, finit par faire cadeau.

D'ailleurs précise Jacques Guillemot, notre comptabilité

était d'autant plus claire que ce n'était pas nous qui la tenions, mais les services comptables de La Dépêche.

— La comptabilité était parfaitement pure, vient dire sous serment l'expert Deniaud. Elle était impossible à truquer. De l'argent allemand? On ne voit pas où. Le million souscrit par les actionnaires était bien versé au départ, et cela avant avril 1941, moment de la prise au Petit Parisien. M. Guillemot disposait d'une vaste trésorerie et le journal n'a tenu que grâce à ses libéralités. Ses premiers apports ont été au total de 675 000 F. Et il en devait davantage à L'Ouest-Eclair..

- La trésorerie du journal a été vite extrêmement gênée, confirme M. Aubrée, administrateur de L'Ouest-Eclair. Elle n'était pas large. De l'argent allemand ? Il n'y avait pas d'argent du tout, même français. Le journal était financièrement mal parti sur une formule non viable. La situation au bout d'un an était telle que L'Ouest-Eclair a dû finir par consentir des abattements sur des créances impayées.

Si bien que l'on ne retrouve nulle part le fameux million, même pas allemand, du Petit Parisien. On a égaré un million! Et aucune prime ne sera donnée à qui le rapportera. La Bre-tagne elle, s'en fiche totalement. La Dépêche elle, préfère qu'on ne le retrouve pas. Cela permettra à ses pontifes de dire doctoralement : « Pour nous il y a eu de l'argent allemand dans La Bretagne. Pendant ce temps-là on ne parlera pas des 500 000 F, vraiment allemands ceux-là, empochés par l'équipe Le Gorgeu Coudurier pour l'impression de Gegen Engeland.

L'Ouest-Eclair, La Bretagne et les autres...

Qu'on ait souvent évoqué L'Ouest-Eclair est compréhensible. Aubrée est-il un témoin à charge ou à décharge? Il est à décharge puisqu'il est venu déclarer que l'argent manquait. Croyez-vous que si les Allemands avaient financé l'argent eût manqué si souvent, que nous eussions été payés si mal, comme quantité et ponctualité? Il y a des accusations qui n'ont pas été lancées par hasard : mais elles étaient trop faites pour trouver un écho chez les imbéciles.

Je ne dirai pas que si La Bretagne avait été libre de suivre sa destinée comme elle le rêvait d'abord elle eût réussi : mais il est indéniable que son accord avec L'Ouest-Eclair a été loin de la servir, et l'histoire de cet accord on ne nous l'a pas en-core raconté à l'audience.

Frédouet, ennemi de La Bretagne, ou au moins de ses fonda-teurs, devrait se réjouir du coup qu'il a réussi sans le vouloir. par carambolage. Il a lanterné La Bretagne. Celle-ci n'a pu paraître comme quotidien du matin, ni même recevoir un devis. Quand celui-ci arriva La Bretagne se tourna, ou s'était tournée, vers L'Ouest-Eclair.

D'aucuns m'ont affirmé que c'était Jean des Cognets qui était

venu faire des offres d'entente et d'impression. A ce moment-là il paraît que le groupe Fouéré ne savait pas du tout ce qu'il voulait. De conversation en conversation le projet se précisa. L'Ouest-Eclair se souvenait évidemment ce qu'avait coûté, peu auparavant, la concurrence de L'Ouest-Journal. Pour tenir le choc L'Ouest-Eclair avait préféré ne pas distribuer de dividendes cependant que L'Ouest-Journal mangeait trente-six millions, et devait finalement fermer. Rouault m'a dit - mais Rouault avait pris L'Ouest-Eclair et Jean des Cognets en grippe parce que le journal l'avait rayé de son équipe en raison de son rôle dans le parti du Colonel de la Rocque - que L'Ouest-Eclair avait appris qu'un quotidien de Paris avait l'intention de fonder un journal du soir à Rennes? Quel quotidine de Paris? On pourrait se demander si ce n'est pas Le Petit Parisien qui disposait d'une imprimerie à Rennes. Et L'Ouest-Eclair aurait eu l'idée de faire faire une expérience par d'autres, sous son contrôle.

A cela, en 1946, Jean des Cognets répond : « Première nouvelle. » Et à L'Ouest-Eclair, dès mars 1942, quelqu'un de la maison me disait : « Vous comprenez bien que si un journal du soir avait été viable à Rennes, il y a longtemps que nous

l'aurions fait... >

Comment exactement est née et s'est développée l'idée de la création de La Bretagne, comment Jacques Guillemot et Yann Fouéré en sont venus à se connaître, et Jacques Guillemot à lier sa fortune à celle de Yann Fouéré, qui était aventureuse, c'est ce qui n'a pas encore été bien établi. Je ne sais si l'instruction y est parvenue... Il paraît que dès les débuts du régime de Vichy, Yann Fouéré, qui appartenait au Ministère de l'Intérieur et n'avait pas fait la guerre - pour une raison que j'ignore — arriva à Morlaix comme sous-préfet intérimaire. Comment et pourquoi ce Breton assez forcené, arrivait-il comme sous-préfet dans ce département où son père, ancien Comme Cabinet du ministre Le Trocquer, était déjà Trésorier Payeur Général? Relations du père peut-être? Toujours est-il que voilà Yann Fouéré à Morlaix.

Là il fut évidemment témoin de la manière dont L'Heure Bretonne heurtait l'opinion, et comment il manquait une belle occasion de rallier à lui les ulcérés. Personnellement ambitieux, ce qui est indéniable, il dut éprouver quelque envie légitime à voir que c'était d'autres, et qui savaient si mal s'en servir, alors que leurs idées étaient assez proches des siennes sur plusieurs points, qui avaient en mains un organe d'action. Mordrel et Debauvais avaient à leur disposition un hebdomadaire, et lui, bien vu d'un régime qui durerait au moins jusqu'à la fin de la guerre, et même prétendait rénover la France, n'avait rien. A qui s'en ouvrit-il? Je ne sais comment il se trouva en contact avec des autonomistes de Quimper, dont quelques-uns détestaient Mordrel. Pour ces autonomistes modérés, les nets sentiments bretons de Fouéré étaient hors de doute. Il était hors de doute également que la majeure partie de l'opinion échappait à toute idée bretonne. Il y avait là un point d'entente. Ils promirent à Fouéré leur appui, et effectivement, le jour venu, le lui donnèrent. Mais déjà pris par L'Heure Bretonne, fut-ce à regret, ils ne pouvaient apporter que des capitaux d'appoint. Pour des raisons d'opportunité ils devaient en outre limiter là leur rôle. Restait à savoir qui jouerait le rôle principal...

Dès lors Fouéré se trouvait dans une situation dont lui seul pouvait s'accommoder. Un de ses amis les plus fidèles dit de lui que c'est l'homme des situations mal définies. Ce n'est pas qu'il les recherche, c'est qu'on dirait qu'il n'est pas capable d'en créer d'autres. Il compte toujours qu'il va s'en débrouiller. Ses plus proches soulignent eux-mêmes son optimisme. Lui seul ne se rend pas compte qu'il se met à dos tout le public mal informé,

cependant qu'il exaspère parfois ses amis...

Faire une politique bretonne modérée? Avec qui derrière lui? Fouéré se heurtait au fait que la Bretagne s'intéresse à tout sauf à elle. Pour certains, par exemple les professeurs de La Dépêche de Brest, qui étaient encore nombreux, héritiers des bonnes recettes de Le Braz et de Le Goffic, la Bretagne n'est qu'un sujet à fructueuse bibeloterie littéraire. Ce sont les Bretons-pour-la-poche. Leur but est moins de servir la Bretagne que de toucher un chèque. Pour d'autres Bretons, plus sincères, la Bretagne c'est un costume dit national à porter par les autres, une langue nationale à parler par les autres, des arts à réaliser par les autres. Ceux-là on les trouvait à la pâle Union Régionaliste Bretonne dont Fouéré était Vice-Président. Mais ces Bretons-là, surtout des Bretons de « cœur », étaient incapables

d'un gros effort...

Les autonomistes modérés de Quimper se sont vantés à moi plus tard d'avoir été ceux qui mirent Fouéré et Guillemot en contact. Comment connaissaient-ils ce dernier? Mais comme on se connaît dans les petites villes. C'est ainsi que Jacques Guillemot a été engagé dans l'affaire épineuse pour laquelle il

était le moins fait. A l'autonomisme Jacques Guillemot ne connaissait rien. Moi-même, jusqu'en 1942, je n'ai pas distingué entre l'autonomisme et le séparatisme. Jacques Guillemot distinguait moins encore. Mais il était régionaliste, par tradition de famille sans doute, puisqu'il était apparenté à un chouan illustre, et, disons-le, parce que Maurras l'avait dit. Comment ce nationaliste intégraliste pouvait-il voir du moindre bon œil une doctrine tendant à morceler la France? Tout le roman de complaisance pour l'autonomisme s'écroule donc. C'est du

roman de loge, mais pas de loge de portière.

Cela n'empêche pas que Guillemot a été entraîné par Fouéré là où il ne voulait pas. Celui-ci ne bourlinguait que dans les situations mal définies. Jacques Guillemot affirme qu'il n'était pas au courant des rapports de Fouéré avec les séparatistes de Rennes. Il ignorait aussi certainement que Yann Fouéré était devenu assez connu des Allemands pour qu'ils l'aient inscrit sur leurs fiches. L'accusation ne retient pas cet élément, car il est admis que les Allemands inscrivaient sur ces sortes d'aidemémoire tous ceux qu'ils pensaient leur être favorable. Mais tout en l'inscrivant les Allemands ont été moins dupes de Fouéré que quiconque. Car sur ce répertoire de la Sicherheit de Rennes, découvert par les Américains, au numéro 704, on trouve cette excellente définition de Yann Fouéré : « Ne s'en servir qu'avec précaution, car c'est un homme qui ne montre pas facilement son jeu. » Son jeu, je l'ai vu par la suite, et c'est pour cela que je refuse de lui être hostile, était de se servir d'eux, puisqu'ils étaient là, et nullement de les servir.

Jacques Guillemot lui, désireux d'agir, d'avoir un journal pour prendre part à l'œuvre de rénovation nationale qu'annon-çait le maréchal Pétain, ayant foi dans l'homme en qui toute l'armée avait foi à partir de 1915 et surtout de 1917, ne pouvant se douter d'avance des fautes que le vieillard accumu-lerait, Jacques Guillemot accepta de soutenir cette œuvre dont venait l'entretenir un sous-préfet de Vichy. Secrétaire Général des Conserveurs du Finistère il avait à voir fréquemment les autorités tant françaises qu'ellemandes. Il voyait la préfet des Conserveurs du Finistère il avait à voir frequemment les autorités tant françaises qu'allemandes. Il voyait le préfet George, l'Allemand Von Delwig, délégué à Quimper aux affaires civiles. Près de celui-ci il fut chargé par Fouéré, qui était à Morlaix, de tâter le terrain. Il trouva favorable Von Delwig qui n'appréciait pas beaucoup les autonomistes. Il s'est donc engagé dans une affaire dont il ne voyait pas a priori le caractière aventures.

ractère aventureux.

Ne nous arrêtons pas ici à l'objection Pétain : en 1940 il était en droit de croire à Pétain. Ceux qui étaient alors hostiles à Pétain ne l'étaient en général que pour des raisons d'idéologie politique, et non par sens juste des destinées de la France. Reprocher à Pétain d'avoir signé l'armistice c'est de la littérature d'enflé. L'armistice, disait l'opinion, nous en tête, n'avait que trop tardé. Tout comme la fameuse défense nationale de Gambetta a coûté à la France Metz et les milliards supplémentaires, l'armistice demandé par les généraux a été plus lourd à être plus tardif. Pétain n'avait pas eu tort de dénoncer hautement ce qui nous avait conduit au désastre.

Qu'on n'objecte pas contre Guillemot le fait de la demande d'autorisation à demander aux Allemands : en été 1940 nous vivions sous un régime d'armistice qui était respecté. Bien que, de par la Convention de Rethondes, nous étions, nous, les occupés, sous la juridiction du Reich, toute la machine administrative française avait été laissée en place, et semblait fonctionner librement. Ni historien, ni érudit, ni homme politique, rien qu'homme d'affaires, Jacques Guillemot, excusable de se

tromper, s'en remettait pour le reste à celui qui montait politiquement l'affaire : Yann Fouéré.

Yann Fouéré était aussi différent de Guillemot que le jour de la nuit. Autant ce dernier était tout d'une pièce, autant le premier cherchait à être diplomate. Autant Jacques Guillemot bornait sa politique à un credo peu transigeant, autant Yann Fouéré voulait être souplesse. Autant Jacques Guillemot était Français d'Action Française, ignorant à peu près tout de toute idée bretonne, autant Yann Fouéré était avancé dans le bretonisme. Dans ce domaine il est extrêmement sincère. Si Jacques Guillemot faisait son devoir, c'était en voulant lutter pour la rénovation française; si Yann Fouéré avait une aspiration tyrannique, c'était à la lutte pour la Bretagne seule. Il en était et en est toujours exaspérant. Dès le départ il s'engageait dans une voie à peu près impraticable. Il voulait partir à la conquête de l'opinion bretonne, et combattre « l'Autonomisme » en s'appuyant sur les autonomistes eux-mêmes. Comprenne qui

Un jour j'ai dit à quelqu'un : « Il a eu grand tort de s'appuyer sur les autonomistes. » — « Hé oui, m'a-t-on répondu; seulement s'il ne s'était pas appuyé sur eux, il ne se serait appuyé sur rien du tout. » C'est assez juste. La Bretagne n'existait pas en ce sens que ses meilleurs cerveaux, ses fils les plus authentiques et les plus représentatifs, avides de grande culture, se désintéressaient d'elle. En dehors des autonomistes il n'y avait rien, rien que des Bretons débretonnisés, inertes ou passifs ; de pâles Bretons de cœur ; des Bretons au cœur tendre ; des passéistes; rien, que quelques extrémistes qui, eux, avaient de la volonté.

Il y avait pourtant à tenter quelque chose : passive et débretonnisée la Bretagne est cependant heureuse qu'on lui parle d'elle. Il y avait moyen de partir de là. Un jour, à Brest, comme je disais ce que je pensais des autonomistes quelqu'un me rétorqua

— N'empêche que si les capitaux et la collaboration auto-nomiste se retiraient de *La Bretagne*, il recevrait une fameuse

claque le journal...

Fouéré aurait-il pu agir autrement? Je voudrais en être sûr. Si furieusement breton qu'il soit au fond, il est indéniable qu'il se fût appuyé sur mieux, si mieux avait été à sa disposition. Il est bien certain qu'il n'a pas et n'aurait pas trouvé un gramme d'appui près de ceux qu'il faut appeler les doctes expectants. Il est à remarquer aussi que tous ceux qui ont reproché aux autres d'avoir agi pendant l'occupation sont des nantis. Etant nantis, pouvant attendre, ils eussent volontiers admis que toute la vie des autres s'arrêtât, afin qu'ils eussent le spectacle de la noble résistance et du sacrifice... des autres. On en connaît comme ça qui n'ont jamais su braver l'ombre d'un Allemand. mais parce qu'ils ont eu peur de marcher sur cette ombre, sont persuadés qu'ils sont de dignes résistants. D'autres prudents. bien nantis, mais qui eussent aimé que tout s'arrêtât pendant que leurs traitements et rentes continueraient à leur être versés intégralement, ont fait reproche à L'Ouest-Eclair d'avoir reparu. L'Ouest-Eclair a eu beau jeu de leur répondre :

— Vous eussiez préféré que nous missions cinq cents personnes sur le pavé?

Le fin du fin nous a été donné par tels qui, vivant sans soucis, grâce à cette remise en marche de L'Ouest-Eclair ont reproché à La Bretagne de se fonder et d'exister. Eux avaient le droit de vivre, pas les autres...

L'argument qu'il est coupable à La Bretagne d'avoir peut-être

plu aux Allemands est ridicule :

— Si les Allemands ont autorisé la Bretagne à paraître, ont dit les magistrats à Jacques Guillemot à l'audience, c'est qu'ils y avaient un intérêt.

C'est un argument d'avocat. Disons d'avocat général pour la circonstance, encore que d'un avocat général on pourrait avoir une idée un peu plus haute. Avec le même raisonnement c'est donc qu'ils y avaient intérêt, si, dès leur arrivée, ils ont laissé paraître l'empressée Dépêche de Brest. On pourrait trouver

d'autres exemples du même genre.

Si Yann Fouéré a laissé croire aux Allemands ce qui leur plaisait, en principe il a très bien fait. Je me rends très bien compte que si je m'étais trouvé dans certaines circonstances journalistiques, je serais aujourd'hui en prison. J'aurais très bien admis en effet, que si Paris valait bien une messe, la Bretagne valait bien de nos jours qu'on fit semblant de faire plaisir aux Allemands. Qui lisait, qui croyait les articles qu'ils inspiraient, qu'ils dictaient ? Vraiment qui y croyait ? Quel poids pouvaient avoir les commentaires de propagande sur la situation militaire qui paraissaient chez nous, en face de la formidable Radio-Londres qui se faisait entendre tant de fois par jour? J'ai moins que des raisons d'avoir de la sympathie pour celui qui signait chez nous Alain Tregoat, mais je ne penserai jamais à faire grief à cet officier de réserve décoré d'avoir écrit ce qu'il signait ainsi sur l'ordre du censeur allemand. Ce n'est pas cela qui pouvait faire de lui un traître. Il y a malheureusement plus vil à lui reprocher...

On attend des révélations...

Au cours des audiences qui se poursuivent cahin-caha, l'in-culpé jouant son jeu à lui, qui est d'être prudent en face d'une pareille Cour et de « préférer passer pour un imbécile », allons nous entendre, malgré lui, malgré tout, des révélations sensationnelles? Il est très souvent question de Fouéré et c'est très compréhensible. Si nous savons d'avance que l'accusation de trahison, du crime de trahison, qualifié par l'intention, ne tient pas debout en ce qui concerne Guillemot, allons-nous apprendre qu'elle est fondée en ce qui concerne Yann Fouéré? On pourrait dire que tout le procès est là. Car le procès n'est pas celui de Guillemot seul, ni de Fouéré, mais du journal La Bretagne. Or ces révélations je les attends encore : la trahison on ne la

voit toujours pas.

On apprend cependant diverses choses: on apprend que quand le censeur allemand Schmidt, que j'avais connu fort peu gênant à Brest en 1941, devint intraitable à Morlaix, sans doute

après quelques scenes de reproches de ses supérieurs, Yann Fouéré obtint des Allemands qu'il ne fût pas, après un congé, remplacé à Morlaix. Il fut remplacé par Yann Fouéré lui-même et son rédacteur en chef. Fouéré recevait des Allemands des articles de propagande tout faits, les transmettait à Morlaix, cependant qu'à Morlaix le rédacteur en chef était responsable vis-à-vis des Allemands de la moindre bévue ou réputée telle à leur point de vue. Il n'a pas échappé à plusieurs que, pendant que le censeur autrichien Brunning pouvait ainsi rester boire en paix à Quimper — c'était tout ce que demandait ce petit cousin d'Hitler —, à Morlaix on en profitait pour en faire le moins possible pour la cause allemande. C'était plus sûr : il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe pas.

Guillemot peut donc dire avec raison que le ton de la Dépêche de Brest, quand il y a été maître, a été moins collaborateur que du temps de Coudurier, ce Coudurier qui n'est pas poursuivi. Il peut préciser encore qu'il a protesté violemment contre les articles scandaleux de R. S., qui était Marcel Collinet, homme de Coudurier, ce Marcel Collinet qu'on a bien soin de ne pas

Optimiste Yann Fouéré se chargeait de la partie intrigues avec qui il fallait. Avec Schott, de la Propaganda Staffel d'Angers, avec le Préfet Régional Ripert à Rennes à qui il pouvait donner sa parole que l'argent de la Bretagne était uniquement français, et que Guillemot avait refusé toute aide allemande; avec Vichy, dont il escomptait l'aide. On lui aurait promis une somme de démarrage, et aussi une mensualité fournie par les fonds publics. Mais les bureaux sont lents à passer de la promesse aux actes. L'argent ne venait pas. Les ennuis, les décep-tions étaient pour Guillemot. Il lui fallait aller voir Von Delwig, qui lui faisait parfois mauvais accueil. Dans une lettre Guillemot parle de la dignité qu'il convient de garder. Et dans tout cela, où on cherche de l'argent allemand, ce qu'on trouve c'est de l'argent de Vichy, qui finira par venir; c'est comme la surveil-lance lointaine de M. Ingrand; ce sont des Français, discutables peut-être, mais enfin tout de même des Français...

C'est ce que quelqu'un voudrait empêcher de croire. Et ce quelqu'un c'est l'homme de confiance de Fouéré lui-même ; André Rouault. En fait d'idées bretonnes Rouault n'en avait jamais eues. Il était ridicule de le donner comme autonomiste. Il faisait du journalisme, où il brillait à ses heures. A La Bretagne Rouault prit bientôt une place importante. Ami de Fouéré il était son conseiller technique. Ce fut lui, sans doute, qui eut l'idée de faire ouvrir tout le courrier qui arriverait au journal : vous lisez bien : même le courrier le plus privé adressé à d'autres rédacteurs. Il le lisait quand il pouvait bien sûr. Mais Fouéré qui tolérait cela, qui lui était présenté comme motivé par de bons prétextes, ignorait qu'il avait fait mieux encore

auparavant.

Une fois en effet, Fouéré étant absent, Rouault, son homme de confiance, vit arriver une lettre de Quimper adressée à Yann Fouéré. Rouault l'ouvrit. C'était une lettre de Guillemot, se plaignant justement de ses déceptions, parlant en termes voilés des « Cousins », euphémisme par lequel tout le monde désignait les Allemands, d'un nommé B...r, que Rouault prétendait être Bricler, alors que c'était un nommé Barbier, expert juridique, chargé de mettre sur pied la société d'éditions. Que fit Rouault ? Cette lettre très privée à son ami Fouéré, eh bien il l'intercepta. Il la mit en sûreté à tout hasard, pour les jours futurs. Fouéré m'a raconté qu'il ne la vit jamais. Ce n'est que plusieurs années plus tard, entendant constamment parler d'une pièce écrasante, il dit à Guillemot qu'il se demandait ce que cela voulait dire. Guillemot fit rechercher dans ses doubles, et c'est seulement ainsi que Fouéré eut connaissance de ce document auquel, évidemment, il n'avait jamais répondu.

Ce rôle de Rouault dès ce moment-là, ce rôle de drôle, on va voir qu'il n'est pas inutile que j'en parle. On s'étonnera moins

de son rôle par la suite...

La Bretagne terminait à Rennes sa première année, tant bien que mal, plutôt mal que bien. Ses campagnes fracassantes avaient bien lancé le journal : les Préfets avaient dû, à leur suite, suspendre deux fonctionnaires et en déplacer un autre. De guerre lasse le Préfet Régional, qui ne pouvait prendre la mesure tout seul, demanda aux Allemands de supprimer notre journal : il tirait un peu trop la barbe à Vichy. Les Allemands refusèrent :

Une admonestation suffira >, répondirent-ils. Et ils l'envoyèrent par écrit. Ce que je n'ai su que plus tard, fin 1945. Soit dit en passant, il paraît que ce serait presque un indice de trahison, que le fait qu'ils n'aient pas supprimé La Bretagne. Le Président Bouriel le dit à peu près à Jacques Guillemot:

— Vous ne trouvez pas étrange qu'ils se soient contentés d'un avertissement. Cela prouve bien de la bienveillance, et que vous leur étiez utiles.

Voilà à quels arguments, arguments d'avocat, en arrive la

Voilà à quels arguments, arguments d'avocat, en arrive la

magistrature assise au terme d'une carrière. Pour que nous ne fussions pas suspects, il eût fallu que les Allemands se précipitent consoler un sur-préfet qui pleure : « Pleure pas mon mignon! On va les faire taire ces méchants-là qui se moquent de Vichy. » Du coup nous serions devenus presque blancs aux yeux du Président de la Cour de Justice...

Mais pour que le journal tienne il aurait fallu bien des choses. Il aurait fallu une organisation meilleure quant à l'heure de parution. Il aurait fallu dissiper les malentendus avec l'opinion. Il aurait fallu savoir dépenser de l'argent, faire les frais nécessaires pour entretenir une féconde politique d'opposition. Il aurait fallu un sens du journalisme que ni Rouault ni Fouéré n'avaient. Et Guillemot encore moins, qui était effrayé des frais du journal. Fouéré, lui, faisait un gros effort, mais c'était un effort politique. Détourné de l'autonomisme doctrinaire par la position qu'il avait adoptée, forcé de prendre une position qui fut acceptable par l'opinion bretonne et par la France, il édifiait fort bien une théorie de la Bretagne-province ayant à sa tête un gouverneur. Je ne pouvais que l'approuver. Mais combien de personnes en Bretagne s'intéressaient pour cela à notre journal?

Le déficit était de 150 000 francs par mois. Jacques Guillemot était las de donner de l'argent. Il fallait se décider à prendre des mesures. Guillemot proposa la solution par laquelle il eût dû commencer, celle qu'eussent dû lui conseiller, lui imposer d'autres hommes, s'il avait su les rechercher, les trouver, les écouter : se contenter d'un hebdomadaire. Un bon hebdoma-daire tenant tête à L'Heure Bretonne, et faisant mieux, eut eu sa place. On revenait à ce projet. On allait s'y arrêter... En tout cas Yann Fouéré était dans l'obligation d'aller en parler à la Propaganda Staffel : ce fut en février 1942.

Yann Fouéré m'a fait de l'entrevue un récit que personne Yann Fouéré m'a fait de l'entrevue un récit que personne n'a infirmé et que même certaines dépositions du procès corroborent sur l'essentiel. A l'annonce des soucis plus que graves de La Bretagne, le directeur régional de la Propaganda Staffel d'Angers, Schott, exprima ses regrets. Il conseilla à Fouéré de d'Angers, Schott, exprima ses regrets. Il conseilla à Fouéré de tenir. Or ce Schott était lui-même un agent de l'Intelligence Service et serait maintenant à Londres! Quelle comédie! Fouéré répondit qu'il ne pouvait continuer à faire manger 150 000 francs par mois à ses actionnaires.

— A ce moment-là, m'a dit Fouéré, j'ai bien eu l'impression que si je voulais de l'argent, je n'avais qu'un mot à dire...

Ce que, selon Coudurier, Schott traduira :

Fouéré nous a demandé de l'argent, mais nous ne faisons

pas ça...

L'essentiel est que Fouéré et Schott soient d'accord sur le fait que de l'argent allemand n'a pas été fourni à La Bretagne. l'ajouterai que Fouéré pouvait ne me rien dire du tout sur ce point, et que le témoignage de Coudurier, même sous serment, ne vaut pas grand-chose, comme on le verra.

Schott dit alors :

Eh bien c'est très simple : nous en avons assez de la Dépêche de Brest. Vous savez que le maître en est Le Gorgeu, qui a été révoqué par Vichy et mis en demeure de quitter Brest. Vichy l'a fait sauter parce qu'il était l'âme de la résistance à Vichy dans le Finistère. Nous avons donc décidé de supprimer son journal La Dépêche. Prenez sa place. Allez dans ses meubles et ses machines !...

Fouéré se récria, refusa

Ce n'est ni votre intérêt, ni le nôtre, démontra-t-il. Nous serions totalement perdus...

- En tout cas nous la supprimons. Il y a là une occasion : profitez-en !...

- Impossible...

Je ne pourrais préciser si Fouéré bondit à Quimper avertir Guillemot : en tout cas il le mit au courant et Guillemot approuva le refus. Fouéré raconta à son ami Rouault l'offre extraordinaire. Celui-ci approuva aussi, mais, sous un prétexte, prit le train. Pour chez lui évidemment, à Plounérin, innocemment, à quelques kilomètres de Morlaix, où, chaque nuit, rou-

lait La Dépêche. Et le 25 février 1942, à deux heures du matin, André Rouault arrivait à l'imprimerie de La Dépêche. Il savait qu'il trouverait à cette heure M. Reto, Chef des Services de vente. Il lui ouvrit a cette neure M. Reto, Chef des Services de vente. Il lui ouvrit son cœur pur de Français. Il ne dit pas que la Bretagne faisant eau, il désirait vivement être hissé à bord d'un autre bateau. Il se déclara indigné au dernier degré de ce qui se mijotait. Cet infâme Fouéré avec ce Guillemot sur lequel il avait des documents écrasants, poussaient les Allemands à fermer La Dépêche pour mettre La Bretagne à sa place! C'était ignoble : jamais lui ne pourrait souscrire à ça!

Fort impressionné évidemment, Reto avertit sans retard Coudurier. Celui-ci fut extrêmement ému et consentit à recevoir Rouault. Il alerta aussitôt son Conseil d'administration : il en

reçut mission d'aller à Angers se renseigner et essayer de sauver quelque chose. Ce qu'il ne dit pas c'est ce que tout Brest répétait alors; il dit à Schott :

- Mais M. Schott, vous vous plaignez de La Dépêche : vous n'ignorez pourtant pas que le rédacteur en chef ce n'est pas

moi, mais le Censeur Schmidt... C'était l'aveu que Coudurier était complètement sous l'obédience allemande : voilà pourquoi il n'en parle plus... Et puisqu'on dit que Schmidt s'avéra plus tard impossible, je me de-

mande si ce n'est pas pour avoir reçu un suif à ce sujet-là. L'Allemand fut impératif et formel. Les choses changeraient d'une façon ou d'une autre. Le remède le plus radical était évidemment la suppression. A ce moment qui proposa une solution meilleure et qui lésait le moins l'amour pour les gros sous de ces Messieurs de La Dépêche? Coudurier voudrait que ce soient les Allemands qui auraient déclaré qu'il fallait dissoudre le Conseil d'administration de La Dépêche et imprimer soudre le Conseil d'administration de La Dépeche et imprimer La Bretagne, journal, dit-il, « intéressant pour les Allemands en raison des idées qu'il diffusait ». Mais Fouéré, lui, est absolument formel : « C'est Coudurier qui a seul pris l'initiative, pour éviter la suppression de son journal... de borner le bouleversement prévu par les Allemands à un simple changement de Conseil d'administration, le dernier s'étant rendu acquéreur des actions que le premier avait dû céder. » Le fait est que reur des actions que le premier avait dû céder. » Le fait est que, le 27, Coudurier rendit compte à son conseil d'administration de la conversation qu'il avait eue à Angers. Le conseil l'autorisa à tenter de trouver un arrangement avec La Bretagne.

Il semble que le Censeur Schmidt, qui était à Morlaix, ait été chargé par Schott de surveiller la réalisation de l'affaire; il ordonna le déplacement de quatre-vingts actions sur cent quarante. Pour une raison inconnue, il se contenta du déplacement de trente. Et le 3 mars 1942, Coudurier allait à Quimper, sous le bras sa serviette préalablement garnie de papier à en-tête, n'oublions pas ce détail, pour signer un contrat. Coudurier allait offrir à Jacques Guillemot d'acheter ou de contrôler trente actions. trente actions...

On ne trouve que des témoins douteux...

On ne voit toujours pas où est le crime de trahison de Guillemot là-dedans... S'il y a trahison on s'étonne vraiment

que le Préfet de Quimper, George, tout préfet de l'infâme Vichy qu'il ait été, ait poussé Guillemot à accepter la proposition qu'on lui faisait. Car l'esprit de trahison des infâmes préfets de l'infâme Vichy, n'est pas encore tout ce qu'il y a de prouvé. N'en déplaise à je ne sais qui, le Préfet George ne faisait que son devoir de Français en conseillant l'acceptation. Celle-ci laissait subsister La Dépêche sans changement d'orientation appréciable sur le point capital qui était la domination des Allemands. Cela évitait de voir tirer sur les mêmes presses un journal de pure fabrique allemande.

Guillemot a bien le sentiment d'avoir rendu service à Coudurier en sauvant La Dépêche du sort qui la menaçait, et qui était la suppression pure et simple, et donc la perte totale des actions. Coudurier de son côté tenait beaucoup à réaliser l'affaire. Il était si plein de bonne volonté qu'il proposa à Jacques Guillemot de prendre à sa charge le déficit de La Bretagne : oui de cette infâme Bretagne, si honnie aujourd'hui, et par qui?, si ce n'est pas Coudurier lui-même? Jacques Guillemot qui, s'il aime peu perdre de l'argent, n'en est pas à un million près, regarda Coudurier et lui dit : « Pour qui me prenez-vous? » Coudurier proposa alors de prendre à sa charge certains des frais de La Bretagne. Comme dans Molière, où on va finalement quérir un notaire pour conclure le mariage, ici on appela une dactylo. Coudurier tira de sa serviette du papier à en-tête de La Dépêche et on dicta un contrat. Tout à l'avantage de Coudurier. Contrat reléguant Coudurier au rôle d'administrateur général, mais si avantageux pour lui qu'à l'audience... Coudurier veut renier sa signature...

Jusqu'à présent j'ai été préoccupé par le désir de présenter au lecteur un écrit suivi et clair ; mais on peut deviner qu'il est déjà en partie basé sur la déposition de Coudurier lui-même. Il est temps maintenant de mettre directement le personnage en

L'intéressant personnage.

Un jour Guillemot me disait de lui :

— Coudurier c'est le monsieur qui se promène avec un Montaigne dans sa poche et a un profond mépris de l'humanité.

Bigre! Un lettré alors? Cela m'intéresserait. Après tout il a peut-être de la conversation cet homme. Mais j'oubliais le mé-pris qu'il a de l'humanité, à laquelle j'appartiens, au fait. Et

s'il méprise l'humanité, quels sentiments l'humanité doit-elle avoir pour lui? Quand il entre dans le prétoire à l'appel de son nom, malgré

moi je regarde les poches des pans de son veston pour y voir les fameux tomes de Montaigne. Mais je perds mon temps : ses poches sont plates. Il ne s'y trouve en effet que ses œuvres complètes, à lui, Coudurier. C'est-à-dire exactement rien du tout.

Car ce prétendu journaliste, bénéficiaire d'un non-lieu par protection, à qui la Commission du journalisme s'est empressée de remettre sa carte de journaliste professionnel, dont il est très fier, est incapable d'écrire une ligne. Parle-t-il au moins, ce journaliste si éminent qui n'écrit pas? Allons donc! C'est peut-être qu'il n'est pas trop fier — et en effet, quand il arrive, il vous a un de ces airs faux et penauds! —, mais s'il se sait dans un tribunal il se croit au Tribunal de la Pénitence. Il parle d'une voix si basse, d'une voix si timide, que la salle n'entend rien. C'est un système comme un autre pour que les débats ne soient pas publics. A plusieurs reprises le Président est obligé de lui dire d'élever la voix. C'est heureux pour les plus savoureux moments.

L'homme qui a été voir Guillemot pour conclure une affaire à son avantage n'a plus du tout envers lui la même attitude qu'à certains autres jours qu'il n'a pourtant pas pu oublier. Qu'à ces jours-là d'abord. Puis qu'aux jours où, compromis, à tort ou à raison, dans l'affaire Branellec, pour une obscure affaire de marché noir - Branellec affirme que c'est Rouault qui l'avait dénoncé aux Allemands —, il était en prison ou assigné à résidence quelque part. Aujourd'hui, où Guillemot est seul dans le box des accusés où il devrait être avec lui, il n'a plus le même ton. Il est tel, celui-ci, que Guillemot se fâche.

Vous voulez me démentir, me charger, lui dit-il? Mais après tout vous avez été mon employé...

- Moi? sursaute Coudurier parlant haut pour une fois. - Parbleu, répond Guillemot. C'est si vrai que vous m'avez demandé une augmentation voyons!

La salle, pardon, l'humanité, l'humanité méprisable de la

— Vous m'avez envoyé jusqu'à la fin vos sentiments les plus cordiaux, continue Guillemot : moi je ne vous les de-A nouveau l'humanité méprisable s'esclaffe. Elle ne fait que mandais pas...

53

apôtre. La République Sociale, elle, écrit « il ne s'agissait pas de fermer l'entreprise, mais de la mettre au service de La Bretagne. Il fallait donc, ou tout abandonner, ou choisir de rester sur place ».

- Et vous avez choisi de rester sur place, d'accord avec le

Conseil d'administration?

- Mandaté par lui. - Et Gegen Engeland que vous avez imprimé auparavant? - Nous l'avons imprimé sur ordre, répond Coudurier.

. — Et qu'avez-vous fait des bénéfices? - Je vous autorise à ne pas répondre, intervient avec zèle

le Président.

- Pourquoi ce zèle?

— Encore une faveur nouvelle s'écrie M° Le Douarec. Tou-jours le privilège! Il est défendu de toucher à la Dépêche de Brest de M. Le Gorgeu...

Coudurier sent la gravité de cette protection fâcheuse et pré-

fère avouer :

 Il est exact que nous avons imprimé un journal allemand. - Et on a osé condamner L'Ouest-Eclair!... remarque M* Le

Mais les bénéfices de Gegen Engeland? insiste M° Le
 Gall. Ne sont-ils pas tombés dans les caisses gérées par M. Cou-

On n'entend pas la réponse, mais chacun le sait. La Dépêche faisait, sur Gegen Engeland, un bénéfice net de 50 000 francs par mois pendant dix mois. Cela fait 500 000 francs : du temps de Le Gorgeu.

Et du temps de Guillemot, continue la défense, a-t-on

touché de l'argent allemand?

- Oui, répond Jacques Guillemot lui-même : une fois, pour la publication d'une conférence de George Claude, nous avons touché 20 000 francs que j'ai fait verser aux prisonniers.

Non, c'est moi et M. Tiercelet qui avons fait verser cet

argent aux prisonniers, dit avec un curieux empressement Cou-

durier...

— Vous ? dit avec un étonnement sincère et un sourire signi-

ficatif Jacques Guillemot...

Le Président ne fait pas tirer cela au clair. Il n'y tient pas. Mais si Coudurier avait commencé par verser aux prisonniers

commencer d'ailleurs. Il est vraiment trop savoureux d'entendre cet homme qui a horreur des « Kollaborateurs » évidemment, se voir rappeler qu'il a touché, même quand il ne faisait plus rien, même quand les Allemands l'avaient exilé à Paris à la suite de l'affaire Branellec-Rouault, le beau traitement que lui accordait le contrat de Quimper, libellé tout à son avantage...

Du coup Coudurier se jette à l'eau. Ne croyez pas que j'invente : vous en verrez un écho de six lignes dans La République Sociale du 21 février. Coudurier se force à l'assurance; et d'une voix si chargée d'innocence méconnue que personne n'y peut croire, il s'écrie sur un ton de gosse qui ment :

- Ce contrat : il est suspect ce contrat ! Je demande une expertise pour ma signature. Je reconnais qu'il est daté de Quimper, qu'il est tapé sur mon papier à lettres personnel, de mon bureau personnel de Morlaix. Mais il est suspect; et la preuve c'est que dans le texte que j'ai ici il y a de la au lieu

Et pendant que la salle se tord à nouveau il tend à Maître Le Douarec une feuille dactylographiée. M° Le Douarec la jette littéralement : elle va tomber en vol plané, où elle veut :

Comment? Comment? s'écrie-t-il, vous m'amenez une copie libre, fantaisiste, même pas signée : et moi j'ai sous les yeux un document enregistré, qui porte votre signature manuscrite; c'est un contrat précis, tout à votre avantage...

Et M' Le Douarec donne lecture de ce contrat, qui a exactement fonctionné comme prévu. Tout à l'avantage de Coudurier. Le texte, le ton, la vivacité des commentaires de l'avocat sont accablants. Coudurier, qui méprise l'humanité et ne lit pas Montaigne, joue le jeu de se rapprocher de la fenêtre pour mieux examiner sa signature. J'ai envie de lui passer mon comptefils. Et de sa voix de confessionnal il finit par dire :

- Oui je crois que cette signature est de moi, pendant

qu'éclate de rire la méprisable humanité.

Et d'un donc, qui, sous serment, a essayé de renier sa signature au bas d'un contrat à son avantage, conclu avec des « Kollaborateurs » évidemment infâmes. Mais il y a encore plus savoureux : un ex-sénateur maire, futur Préfet régional est cette

- Mais quand les Allemands vous ont suggéré de vous arranger avec La Bretagne ou de disparaître, pourquoi n'avezvous pas sabordé La Dépêche? demande M° Le Douarec. les 500 000 francs de bénéfices de Gegen Engeland? Hélas! Il faut bien reconnaître que cette idée-là ne venait à personne du temps de Le Gorgeu...

- Ce n'est pas tout, reprend la défense. Nous avons encore une question importante à poser : quand les Allemands vous ont mis le couteau sur la gorge, vous avez protesté évidemment ?

- Oui : il y a des lettres d'administrateurs qui protestent contre la cession forcée des actions et leur prix...

- A quelle époque?

- En mars.

- Alors pourquoi ces lettres sont-elles datées de février? - Parce que... Heu... enfin, c'est notre usage de dater de la séance précédente le procès-verbal qui...

- En fait on a antidaté? Qui a fait cela?

- M. Le Gorgeu !...

Un Commissaire de la République sur la sellette...

Le Gorgeu! Le Gorgeu qui fut longtemps sénateur-maire de Brest! Le Gorgeu, Préfet-Commissaire régional d'août 1944 à avril 1946! C'est rassurant! Mais antidater une pièce n'est-ce pas faire un faux? J'ai vu un sous-préfet faire une scène à son secrétaire qui lui présentait à signer une pièce insignifiante, antidatée, un reçu de déclaration de détention d'arme. Il ne s'agissait que de réparer un petit oubli : « Pourquoi faisonsnous un faux? » criait sévèrement le sous-préfet. Il faut croire qu'un sous-préfet a plus de scrupules qu'un futur Préfet régional. Le Gorgeu, lui, n'a pas de scrupules à antidater une pièce pour les besoins de la cause? Car la pièce ainsi antidatée pourra servir dans un procès civil...

Après tout il n'y a pas trop à s'étonner. Le petit bonhomme est assez sournois. Il nous est à présent révélé, au cours de l'audience, comment le sénateur-maire Le Gorgeu perdit la mairie de Brest. Je ne sais depuis combien de temps il la tenait. matrie de Brest. Je ne sais depuis combien de temps il la tenat. Toujours est-il que maire, et tenu pour bon maire, maire au milieu des pires ennuis d'une ville militaire occupée et bombardée, le gouvernement Pétain décida de le maintenir à la mairie. Il avait pourtant, lui, ancien sous-ministre de Daladier, voté contre Pétain après l'armistice. Mais « l'infâme » Pétain ne s'arrêta pas à cette mesquinerie. Et le noble petit Le Gorgeu accepta la confiance de l'infâme Pétain.

Si à ce moment-là il avait eu un geste digne : s'il s'était

drapé en disant : « Je veux bien de la confiance de mes concitoyens mais pas de la vôtre », nous l'eussions tous salué. Mais la grandeur n'est pas le fait du noble petit Le Gorgeu. Il accepta de garder le pouvoir municipal à la prière de l'infâme Vichy. Or le sur-prétet Ripert, suppôt de Vichy l'infâme, ne l'entendit pas tout à fait de cette oreille-là. Il constatait qu'il y avait dans tout le Finistère de l'opposition à Vichy, à moins que ce ne soit aux Allemands, je ne sais plus au juste, ce qui pouvait créer des ennuis à l'infâme Vichy. Il alla sur place se renseigner, découvrit que l'âme de la résistance, on ne précise pas à qui, était le noble petit Le Gorgeu. Il fallait donc se débarrasser de celui-ci. C'était très simple : lors de la première réunion du nouveau conseil municipal, désigné par l'infâme Vichy, il n'y avait qu'à faire présenter par un homme sûr une motion de confiance à Pétain : le noble petit Le Gorgeu s'y opposerait et on le destituerait...

C'est ce qui arriva. Le Gorgeu posa la question préalable. En fait il avait raison : cette question politique n'était pas à soulever en conseil. Mais quand l'amour de Pétain commande... On passa outre. Le noble petit Le Gorgeu qui acceptait la confiance de l'infâme Pétain et lui refusait la sienne était en

Rencontrant Le Gorgeu le soir même à la sous-préfecture je minorité... voulus en avoir le cœur net. Remarquez que jusqu'alors je n'avais aucune prévention contre lui. Je lui demandais, à titre informatif, ce qu'il reprochait à Pétain. Il ne voulut pas me le dire. Une idée me vint :

- En fin de compte ce que vous lui reprochez c'est la colla-

boration?

- Mais que voulez-vous qu'il fasse d'autre le pauvre homme! Car qui croyait à la liberté de Pétain? Le Gorgeu, d'ailleurs, m'écriai-je.

- Je ne vous dis pas; je ne vous dis pas, répondit-il. Mais ne le comprit pas autrement.

— Je ne vous dis pas; je ne vous dis pas, repondit-il. Mais voilà, je ne peux pas approuver.

L'entretien en resta là. Le sous-préfet arrivait pour emmener Le Gorgeu. Et, derrière la porte, Le Gorgeu disait au sous-préfet que je venais de lui reprocher de ne pas souscrire à la collaboration... Voilà pourquoi je dis : le noble petit Le Gorgeu. Ne faisant pas de politique j'ignore si Le Gorgeu était plus renseigné que moi sur les méfaits possibles de la collaboration.

Ce que je sais toutefois c'est que Fouéré ne me laissa jamais dire que c'était de la faute de Le Gorgeu si avaient brûlé à Brest le 5 juillet 1941, le Musée, les 80 000 livres de la biblio-

thèque et les archives de l'Amirauté...

De sa faute, car il n'avait pas évacué. On avait commencé, embarqué la moitié de la Grande Encyclopédie, la moitié du Larousse universel, et puis cessé... faute de caisses. Tout le monde trouvait des caisses à Brest. Le Gorgeu n'en trouvait pas. Pour plus de sûreté il n'en cherchait pas. En demander aux Allemands? Quelle horreur! Périssent plutôt la bibliothèque et les archives de l'Amirauté! Ce qu'elles firent d'ailleurs.

Pourtant un avertissement était venu. Londres avait en somme prévenu, pour une fois. En mars 1941 une bombe était tombée sur le bâtiment de la place Carnot qui abritait tout cela, et elle n'avait pas explosé. Les Allemands, la jugeant sans doute dangereuse, avaient refusé de l'extraire. Ils l'avaient recouverte d'une montagne de matelas de troufions qui se trouvaient là, et fait sauter. Le toit de zinc n'en voltigea pas moins avec, et les murs intérieurs furent ébranlés. Le plancher de la bibliothèque s'affaissa. Quelques dégâts aussi furent infligés au Musée. Mais au total peu de chose. On s'en tirait vraiment à pas cher. Il n'y avait qu'à tirer parti de la leçon et évacuer.

Le Gorgeu n'en fit rien. Non seulement il n'en fit rien, mais il laissa emmagasiner dans ce bâtiment des milliers de masques à gaz, destinés à la population civile. Il dit, après coup, qu'il comptait sur les caisses d'emballage, une fois vidées, pour emballer ce qu'il y avait à évacuer. Seulement dans la nuit du 4 au 5 juillet, les Anglais revinrent, visèrent une fois de plus l'Arsenal, une fois de plus le manquèrent, mais logèrent une bombe dans le tas de masques à gaz. Ceux-ci prirent feu le temps de le dire. Il fut impossible de limiter l'incendie, et c'est ainsi que disparurent le Musée de Brest, les 80 000 volumes de la bibliothèque, et les irremplaçables Archives de la Marine...

de la bibliothèque, et les irremplaçables Archives de la Maise Vive M. le Maire Le Gorgeu!

Ce qui est clair aujourd'hui, ce qui saute aux yeux, c'est que le grand reproche fait en secret à Guillemot par la bande Le Gorgeu-Coudurier, qui ne crache pas sur l'argent allemand de Gegen Engeland, c'est de ne leur avoir pas payé leurs actions assez cher. Cette vertueuse société de presse qui ne ristourna de l'argent allemand à la Caisse des prisonniers que quand Guillemot fut là, eut bien mal au cœur certes, et c'est fort compréhensible, de voir ses dirigeants expulsés par les Alle-

mands, mais elle fut surtout ulcérée de n'avoir pas obtenu de Guillemot tout l'argent qu'elle voulait. J'en avais averti celui-ci pendant la guerre :

- Votre achat ne sera pas reconnu, lui disais-je : il sera déclaré nul comme imposé par l'occupant et c'est naturel. Mais on vous reproche aussi de n'avoir pas payé les actions à leur

- Je les ai payées au-dessus de leur prix statutaire...

- Je reconnais tant que vous voudrez qu'elles ne valaient même rien, puisque La Dépêche, sans vous, était supprimée totalement : mais ces messieurs en voulaient 40 000 francs : ils le disent partout.

A l'audience ils ne le disent pas tout à fait, et on a de la peine à faire avouer à Coudurier le prix qu'elles valaient. Guil-

lemot les a payées 20 000 francs.

Combien valaient-elles, demande la défense?

Coudurier voudrait bien ne pas répondre ; « On tourne autour du pot » dit La République Sociale. Coudurier avoue à la fin que le prix de base des Statuts indiquait 16 400 francs. Or de Guillemot il a reçu 20 000. — Il y avait aussi les intérêts bloqués, dit Coudurier.

— Ils s'élevaient à 2 100 francs, ce qui mettait l'action à 18 500 : or j'ai payé 20 000, répète Guillemot.

Voilà : s'il avait payé 40 000 le patriotisme de ces messieurs serait apaisé. Car, ce qu'il y a de certain c'est qu'ils n'ont jamais sacrifié un fifrelin sur l'autel de la patrie, et n'ont jamais versé qu'à eux-mêmes l'argent de Gegen Engeland. Le patriote Coudurier, au lieu d'être bien heureux d'être hors du box des accu-sés, au lieu d'avoir de l'indulgence pour ceux qui méritaient moins que lui d'y être, voudrait bien pouvoir les accabler davantage encore...

Un pêcheur en eau trouble

Et on en arrive à l'affaire Rouault. Ce dernier a joué un rôle qu'il serait trop facile de qualifier. J'en ai un peu parlé ici et il y en aurait bien plus à dire, qui a été dit probablement lors de son procès. Désinvolte, cynique, il trahissait tout le monde. Pour ne citer qu'un assez petit grief, c'était le rédacteur en chef qui faisait disparaître un article à l'occasion, quand il l'intéressait pour un travail personnel, sur son pays de Plounérin par exemple. Yann Fouéré ne se doutait de rien et avait

même de l'attachement pour lui. Il continua à avoir pleine confiance jusqu'aux révélations précises de Coudurier. Ces premières révélations lui furent pénibles. Cependant, n'étant jamais l'homme des mesures carrées, il continua à garder Rouault à

son service jusqu'à voir.

A la longue Jacques Guillemot, qui est d'un tempérament tout contraire, en eut assez. Il déclara qu'il fallait choisir, que quelqu'un quitterait le journal : Rouault ou lui. C'était vers septembre 1943. Rouault était en congé. On réunit une sorte de tribunal, comprenant Jacques Guillemot, Yann Fouéré, M. Fouéré père, Coudurier, Yves de Cambourg, Reto, et deux journalistes pour qu'ils fussent témoins : l'un de Morlaix : Abgrall, et l'autre de Quimper : Guilbaud. Une auto du journal alla prendre Rouault à la gare sans rien dire. A l'usine, au lieu de le laisser entrer à droite, on le fit entrer à gauche. Il se trouva en face du tribunal assemblé. A brûle-pourpoint on lui posa des questions précises qui avaient été préparées d'avance. Avait-il dit à Coudurier que La Bretagne avait été fondée avec de l'argent allemand? Oui. Avait-il dit à Fouéré de se méfier de Coudurier? Oui. Et à Coudurier de se méfier de Fouéré? Oui... Bien que d'habitude il mente avec un calme incroyable, pris de court, blanc comme un linge, Rouault avoua presque tout. Ce n'est qu'au bout de pas mal de questions qu'il reprit un peu d'assurance et essaya de faire de plus prudentes réponses. Il était trop tard. L'essentiel était obtenu. J'ai personnellement vu le procès-verbal de ses aveux, signé de tout le

Rouault comprit qu'il était perdu, jura de se venger. Ce qui le perdit le plus c'était la présence de deux journalistes, qui l'empêchait de ment le personnel. Il finit par trouver sa vengeance ou le crut. Les Allemands de Paris reçurent une lettre dénonçant La Dépêche-Bretagne. Elle faisait ceci et cela, des chest en proprié pour l'arrivée des achats au marché noir, stockait du papier pour l'arrivée des Anglais, payait mal son personnel, etc. Sans prévenir les Allemands firent irruption à l'usine de Morlaix et dans les bureaux de Brest. Ils trouvèrent bien du rabiot de papier comme chez tout le monde, mais tout, partout, était en règle. Le censeur Brunning convoqua alors à Quimper les directeurs de la maison pour les mettre au courant

pour les mettre au courant. Ils ne furent pas étonnés. Ils l'avouèrent. Ils racontèrent ce qu'ils savaient. Et, parlant à Guillemot et Fouéré, Coudurier

- J'ai oublié de vous dire quelque chose. Quand Rouault m'a dit qu'il détenait contre vous des pièces convaincantes, des lettres, je lui demandais comment il les avaient. Il me répondit: « Par une organisation. »

Les yeux de Brunning s'agrandirent. Fouéré vit la gaffe, chercha à la pallier. Mais Guillemot répétait déjà, selon Cou-

Vous entendez M. Brunning? Une organisation...

Certes la phrase doit être exacte. Elle est bien dans la manière de Jacques Guillemot qui n'est pas la diplomatie même. Mais j'ai assez vu Brunning, Autrichien intelligent, pour savoir qu'il n'avait pas besoin de cette précision pour être mis en éveil par le mot « organisation ». A ce moment tout Allemand en eut fait autant, eut vu double. Grégaire, un Allemand ne connaît que la méthode, voit dans l'organisation l'enfance de l'art. Quoi chez lui se passe d'une organisation? Comment Brunning n'eut-il pas pensé, dans cette affaire de courrier intercepté, à certaine organisation difficile à saisir?

Le soir même Guillemot exigeait qu'on signifie son renvoi à Rouault. La lettre partit. Fouéré se mit en route pour Morlaix avec Coudurier, comptant arriver avant elle. Quand il débarqua à Morlaix Rouault était arrêté depuis onze heures du matin, les scellés mis sur son bureau. La lettre de renvoi ne pouvait

lui parvenir.

D'organisation, il va de soi qu'il n'y en avait pas plus que sur le dos de ma main. Les Allemands vainement la cherchèrent. Les papiers de Rouault ne leur fournirent rien, d'autant plus qu'ils avaient été mis en sûreté auparavant à Guingamp. Ne pouvant pas dire qu'il avait volé des lettres, Rouault s'était vanté, simplement. Cela lui valut trois mois de geole allemande, mais aussi l'occasion de dire que c'était Fouéré et Guillemot qui l'avaient fait arrêter pour faire récupérer par les Allemands des pièces cultures des la contraction de la contraction des pièces prétendues écrasantes !

Il aurait mieux valu que toute cette affaire reste entre

Français, dit le Président Bouriel.

C'est bien exact. Mais qui a parlé la bouche ouverte devant un Allemand? Coudurier a beau s'empresser à dire ce qu'il peut pour rejeter la faute sur d'autres, qui a rapporté ce propos de Rouault devant le Censeur Brunning? Le reste, dans cette histoire, n'est vraiment que roman très vulgaire...

Les Universitaires de l'Information à la rescousse.

Alors c'est là que vous êtes rendu M. le Commissaire du Gouvernement? Vous faire aider à la barre par des péroreurs? Vous dont les premiers mots dits contre Fouéré au début des audiences laissent entrevoir un réel talent d'orateur, vous avez accepté l'aide d'universitaires quelconques, qui ont appris par cœur un discours plus quelconque encore? Vous qui aviez à citer des témoins à charge vous avez obéi à vos maîtres du ministère de l'Information jusqu'à accepter de faire apparaître des hommes qui n'ont à formuler aucune charge, mais se hâtent d'empiéter sur votre rôle, vous reléguant à on ne sait quel plan, afin de prononcer eux-mêmes un réquisitoire?

Si encore ils vous étaient supérieurs M. le Commissaire du Gouvernement! Mais vous n'allez tout de même pas dire que leur valeur réelle vous échappe? Surtout celle de Le Nan...

Qui n'a pas entendu le sieur Le Nan déposer au procès de La Bretagne, ignore jusqu'à où peut aller le ridicule. Je ne vais pas souvent au cinéma voir ces feuilletons en image qui plaisent à la foule. Mais pour indiquer ce qu'est Le Nan je ne vois qu'une chose à dire : c'est un professeur de cinéma comique. Entendons-nous bien : je ne veux pas dire un maître qui enseigne cet art, mais un sujet de caricature, une silhouette qui déchaîne les rires. Il faut le voir pérorer, regardant à droite et à gauche. Il faut l'entendre trompettant un laius de sa voix de clairon faussé. Il faut le regarder faire des gestes qu'il croit accessoires de l'éloquence, et, à un moment où la parole ne vient pas, lever la main droite, index dressé, faire avec elle un rond en l'air étouffés. Quel est le sens secret de cette mimique? Est-ce un signal convenu?

Je ne sais de quoi Le Nan était professeur à Brest, mais ce ne doit pas être d'histoire, car il ne sait sûrement pas dépouiller un dossier d'archives. Alors qu'il est élémentaire de rechercher dans la correspondance séquestrée les lettres relatives à tel fait, roman, des romans. Il a écarté les pièces publiées, publiques, qui le gênaient. Il a donc fourni à la justice des dossiers truqués : et, en temps normal, déranger la justice pour un dossier truqué cela s'appelle un outrage à la magistrature. Mais de notre temps non seulement la magistrature accepte d'être dérangée

pour un dossier truqué, mais la magistrature debout accueille le renfort à la barre d'un Le Nan!

Dans la salle on se pousse du coude : « Mais ce n'est pas une déposition ça. » Non, c'est une imitation de réquisitoire par un professeur de sixième. Il doit enseigner les débuts du latin. Il n'ignore pas la formule : Asinus asinum fricat. En tout cas il l'applique. Il commence par un éloge de son chef Fréville, autre professeur dont Fouéré ne dit pas de bien dans sa lettre au Président de la Cour. Car Fouéré, encore Fouéré, toujours Fouéré. C'est le procès de Guillemot : mais il est toujours question de Fouéré. Et Fouéré a osé taxer une administration française de partialité! L'Information pour tout dire! Elle qui est si pure, si blanche! Plus blanche que la farine du ravitaillement! Blanche, non pas comme la farine russe, dont l'Information justement a annoncé l'arrivée, et qui n'arrive toujours pas, mais au moins comme la neige de Russie. Elle qui est si blanche en son âme et conscience l'Information! Vous allez voir à quel

point elle est blanche!

Pour que vous ne croyiez pas que j'exagère je prends le compte rendu de Claude Aven, dans La République Sociale du 20 février : « Si La Bretagne a été anti-séparatiste au début, elle fut fidèle à Pétain qui avait promis de reconstituer les Provinces. La ligne politique de La Bretagne se résumait dans son désir de voir le plein épanouissement des armes allemandes pour pouvoir jouer un rôle dans l'Europe créée par Hitler. » Si c'était moi qui écrivait cela en reportant la déposition de Le Nan vous m'accuseriez de charge; mais ce n'est pas moi, c'est l'im-

partiale Claude Aven.

Elle continue: « M. Le Nan estime qu'en démocratie toute idée a le droit de s'exprimer... — Comment, même celle-là, même le souhait de voir le plein épanouissement, etc.: ne serait-ce pas plutôt que cette idée n'a jamais été exprimée du tout? ni même pensée? — ... mais en période d'occupation il ne peut admettre qu'un journal cherche à amputer la mère patrie d'un de ses joyaux... » « Il (Le Nan) regrette que la presse galloise mène campagne contre la IV* République à propos des Bretons mis dans des camps de concentration, et décerne à Fouéré la palme du martyr. »

Eh bien si vous le regrettez Le Nan, prenez votre plume! Vous qui êtes Breton écrivez en celtique! Ecrivez en gallois à la presse galloise! Faites entendre là-bas votre protestation (10)! Quand on est à l'Information que diable! on ne doit pas être

à une langue vivante près! A quoi sert votre protestation devant la Cour de Justice de Rennes qui ne sait probablement pas trop ce que c'est que le Pays de Galles ni où il est? Cette campagne galloise chiffonne si visiblement Le Nan que cela me donne une envie folle de prendre ma plume galloise et de me divertir...

Par contre « M. Le Nan rend hommage aux Bretons qui ont suivi de Gaulle en 1940 ». Si je l'avais pu je l'aurais fait. Dom-mage que je n'aie pas connu M. Le Nan à l'époque : il m'eut sans doute dépanné, et... prêché d'exemple...

Le Nan est venu là comme témoin à charge, dans un procès de trahison, procès qui se trouve réduit, il le sait, à Guillemot seul. La défense, qui trouve qu'il y a assez de temps perdu, ramène Le Nan à la question : « Interrogé par la défense sur l'attitude de Guillemot, M. Le Nan « a l'impression que ce dernier ne s'est pas rendu compte de ce qu'on lui faisait faire »... Donc il décharge Guillemot? C'est pourtant clair! » Puis il retrace l'histoire de la mainmise sur La Dépêche et des tractations de Fouéré avec le censeur Schott d'Angers :

Pourquoi La Dépêche ne s'est-elle pas sabordée? demande M' Le Douarec.

- Je ne puis répondre.

Parbleu! Il sait bien qu'il ne faut pas répondre : ce témoin sous serment n'est pas là pour dire toute la vérité. Il en revient encore à Fouéré, toujours à Fouéré, qui n'est pas là : tellement que le Commissaire du gouvernement se décide enfin à intervenir:

- Je n'ai pas l'intention de faire supporter à Guillemot l'absence de Fouéré.

Nous attendions ce mot avec une impatience fébrile, s'écrie M' Le Douarec.

Et l'on passe alors à Fréville.

Et l'on passe alors à Fréville.

En somme, à force de parler de Fouéré, les projectiles de Le Nan ont foiré. Reste à voir ce que vont donner ceux du second. Fréville a tout de même plus de classe que Le Nan. Mais lui, qui reproche à Fouéré d'être un ambitieux, chacun sait qu'il guigne la chaire d'histoire à la Faculté des Lettres de Rennes, dès que la limite d'âge forcera le doyen Rébillon à la laisser vacante. Il l'aura peut-être en raison de ses bons services à l'Information. S'il enseigne l'histoire comment l'écritil? Et surtout comment la déroule-t-il lui-même?

Il commence par affirmer qu'il a fait une enquête impartiale. Je ne demande qu'à le croire, mais ce n'est pas lui, qui écrit l'histoire, qui me désapprouvera de vouloir d'abord vérifier. Sur un point, en tous cas, je peux lui donner un démenti. Il explique qu'il a été alerté d'abord - et là je le comprends parfaitement — par le fait que c'était le cousin d'un des chefs du séparatisme breton qui présentait Fouéré à Frédouet. Je crois avoir dit plus haut en effet que c'était là un de ces coups triomphaux à la Fouéré, dont lui seul ne voit pas l'incroyable maladresse. En tout cas, poursuivant son enquête, Fréville découvre par une pièce du 16 avril 1941 que le gouvernement de Darlan ne voit pas d'un œil favorable la création d'un nouveau journal en Bretagne. Je présume que c'est surtout quand ce journal est La Bretagne. Si ç'avait été La Provence ou La Gascogne... Mais je ne vois pas que la défaveur de Darlan soit une référence? En tout cas si ce journal est suspect, comment se fait-il que M. de Guébriant, protégé de Weygand, ce qui est quelque chose, futur Gouverneur de Bretagne, cherche à y avoir de l'influence? Je n'ai pas entendu que Fréville ait soulevé cette question-là.

Selon lui, en automne 41, La Bretagne commence « diverses campagnes contre les services officiels, notamment du Finistère ». Si bien que le Préfet Régional demande à Vichy un changement d'attitude vis-à-vis de Fouéré. Et cette demande, si j'ai bien entendu, aurait été faite le 16 décembre 41. Claude Aven dans La République Sociale traduit : « Il explique que les attaques de La Bretagne contre le ravitaillement avaient pour but de forcer le ministère de l'Intérieur, qui avait suspendu Fouéré, à le mettre en situation régulière et à subventionner son journal. » Tiens! J'ignorais totalement que Fouéré avait été suspendu!

Fréville dévoile ensuite que bien des choses ont été machinées dans le domaine de la presse et de la propagande par le censeur allemand d'Angers, le lieutenant Schott. Celui-ci avait pour maîanemand d'Angers, le neutenant Schott. Celui-ci avait pour maî-tresse une Française, Mme Deschamps. Cette dernière était une femme exceptionnelle, fatale, qui, à Angers, aurait monté l'hebdomadaire Demain (pas fameux d'ailleurs) et qui aurait fait, à Rennes, des ravages dans tous les sens. Elle aurait no-tamment eu des relations suivies avec tous les directeurs de tamment eu des relations suivies avec tous les directeurs de journaux. Ici, l'œil du Président Bouriel s'allume. Ces vieux magistrats! Alors ce serait vrai ce qu'on dit d'eux?

- Et Fouéré, demande le Président Bouriel avec un sourire

qui démontre un vif intérêt. Fouéré a-t-il eu des relations particulières avec Mme Deschamps?

Je ne peux pas vous le dire, répond Fréville.

Hélas! M. le Président Bouriel : Fouéré n'est marié que depuis peu d'années, et à une belle jeune femme absolument charmante qu'estiment très haut, pour son dévouement à son mari, ceux qui ont été témoins de sa constance dans le malheur ; et il y a très peu de chances pour que Mme Deschamps ait détourné Fouéré de son devoir. Vous en serez pour votre question M. le Président!

Pourquoi n'a-t-on pas interrogé Schott qui pourrait nous dire le fin mot de bien des choses? C'est que voilà : les Anglais ne l'ont pas permis. Car Schott est bien prisonnier, mais prisonnier des Anglais. Et s'ils n'ont pas consenti à ce qu'il soit interrogé vous ne devinerez jamais pourquoi : cet Allemand de la Propa-gande, ce subalterne de Goebbels, est d'autant plus soigneusement protégé à Londres où il se trouve, qu'il appartient à l'Intel-

ligence Service!

Pour Fréville le grand responsable est Fouéré. Le traître c'est Fouéré. Il le dit : mais toutefois il ne le démontre pas... « Quant à Guillemot, résume La République Sociale, M. Fréville pense que, par sa formation traditionaliste, il a voulu, en fondant La Bretagne faire échec à la République et mettre en avant des idées régionalistes. Toutefois M. Fréville croit en toute conscience que Guillemot dans l'affaire de La Bretagne a été en partie dupé. » Bravo! Qu'ai-je dit d'autre? Il finira par apprendre à écrire l'histoire Fréville...

Entrent les témoins à décharge.

Fouéré a si peu pris le temps de décommander ses témoins qu'ils arrivent en rafales, tout babas d'apprendre qu'il n'est plus question de Fouéré. Cependant, puisqu'ils sont là, il faut bien qu'ils répondent à l'appel de leur nom et disent quelque chose. Puisque Fouéré est un traître, comme c'est évident, puisque ce sont les as de La Dépêche de Brest, imprimeurs de Gegen Engeland, qui le proclament, sa correspondance avec les Allemands doit être farcie de trahison. Eh bien figurez-vous que non! Ses secrétaires successifs, Robert Audic, Gilbert Monroy, L. Le Bozec, viennent dire que sa correspondance avec les occupants était d'ordre purement technique; qu'ils n'ont rien

vu vraiment dans la correspondance avec Guillemot, ou dans les lettres de celui-ci, qui fût répréhensible ou suspect.

L'ancien Préfet Régional Quenette, successeur à Rennes de Ripert, n'ayant pu venir déposer, a envoyé une attestation. Il a admis, lui, que le vrai moven de combattre le séparatisme ou l'autonomisme, était de rendre justice à la Bretagne, et il a fait une politique nettement régionaliste. C'est en application de cette politique qu'il créa le Comité Consultatif de Bretagne, où il réunissait les éléments du mouvement breton qu'on lui disait être représentatifs; et il choisissait les anti-Allemands chaque fois qu'il le pouvait. Or c'était là toute la doctrine et la politique de Fouéré!

M. Le Du, actionnaire de La Dénêche de Brest atteste que c'est Fouéré qui a réussi à débarrasser le journal d'un censeur vraiment odieux. le lieutenant Schmidt. mais one Schmidt trouvait dans la maison même des auxiliaires zélés, ou au moins un qui était Collinet, lequel signait R. S. Beaucoup d'articles R. S. étaient écrits du propre mouvement de Collinet, et le censeur Schmidt en disait : « Je trouve moi-même que parfois il exagère! » Cette attestation, bel et bien enregistrée, a beau être versée au dossier, la magistrature inamovible demeure inémouvable, impassible : vovez-vous, il ne s'agit plus des iournalistes de La Bretaene, mais d'un employé de Le Gorgeu. Le Secrétaire Général de la Préfecture de Quimper témoiene

que les séparatistes considéraient Fouéré comme un adversaire du séparatisme, que Coudurier semblait de bonne entente avec Fouéré, et satisfait de l'accord conclu avec Jacques Guillemot : cet accord sur lequel, vous vous en souvenez, il a voulu prétendre qu'on avait imité sa signature. Pour l'avantager! Vous pourer en d'ici.

Comme il faut bien accabler Fouéré, encore que Fouéré ne soit pas là aujourd'hui, le Ministère public fait état d'une appréciation de M. Ingrand, un des espoirs de Vichy: chose curieuse: puisque Vichy était infâme, ils devaient tous être infâmes les hommes de Vichy. Mais quand il s'agit d'accabler Fouéré ils hommes de Vichy. Mais quand il s'agit d'accabler Fouéré ils ne sont plus infâmes du tout. M. Ingrand reviendrait-il déjà à flot? C'est à croire puisqu'il paraît qu'il faut tenir compte de son appréciation sur Fouéré qui, selon lui, aurait eu des sentiments favorables à l'autonomisme breton.

Joseph Martray est un cas compliqué. Originaire de Lamballe, élève favori d'Henri Avril, avec qui il est resté en communion d'esprit et de tendance, il a bien failli être parmi les

accusés d'aujourd'hui, alors qu'Henri Avril est Préfet de la Libération dans les Côtes-du-Nord. Il n'a fait l'objet d'un non-lieu qu'au dernier moment. Et s'il a bien failli être parmi les accusés c'est en sa qualité de rédacteur en chef de cette Dépêche de Brest qu'il ne faut pas poursuivre. Comprenez si vous pouvez. Et peu importe qu'au dernier moment Martray n'ait pas été poursuivi : le fait est que, jusqu'à l'ouverture de l'audience, la presse l'a annoncé comme inculpé. C'est donc une sorte d'inculpé moral de l'affaire.

Qu'a-t-il donc fait? S'est-il mis à plat-ventre devant les censeurs allemands? A-t-il écrit des articles scandaleux comme R.S. ? Signé de gras contrats avec des collaborateurs comme Coudurier ? Empoché des centaines de milliers de francs comme les imprimeurs de Gegen Engeland? Non : il a fait tout le contraire de ce que faisait Coudurier : il a fait de la résistance pratique.

En automne 1943, Rouault ayant été éliminé de la rédaction en chef et ne devant en aucun cas y revenir, on se demandait par qui il serait remplacé. Le poste était délicat puisqu'il fallait sur place, à Morlaix, à la fois un technicien et un homme souple et sage, capable d'accepter d'être responsable du journal vis-à-vis des Allemands, c'est-à-dire d'éviter les plus petites gaffes. Car pour un manque de majuscule à Kreiskommandant par exemple c'était 3 000 francs d'amende.

Joseph Martray exposa tout un plan à Fouéré. Il arriverait au poste de rédacteur en chef d'accord avec tout un groupe d'instituteurs publics bretons, militants de la Résistance. A eux tous ils profiteraient du fait que le censeur Brunning ne bougeait pas de Quimper et que le rédacteur en chef était responsable vis-à-vis des Allemands. Ils introduiraient dans le journal leur esprit à eux, instituteurs, « esprit laïque, social, anti-vichyssois », mais aussi anti-allemand. Si cinq articles de propagande allemande par semaine étaient obligatoires, en tous cas jamais une photo ne l'était (tiens! tiens! M. Coudurier!). Donc on ne pasphoto ne retait (tiens' tiens' ne Coante 1, Done on ne pas-serait jamais une photo de propagande. Les titres c'était à la rédaction de les faire aussi. Entendu, on s'arrangerait. La mise en page on en était maître aussi ? Bref les Allemands en auraient le moins possible...

Fouéré étudia le plan, acquiesça. « Il a voulu se donner un alibi » disent d'aucun. C'est ne pas connaître Fouéré. Il n'a pensé, comme il ne pense jamais qu'à une seule chose : la péné-

tration de ses idées bretonnes, ou même d'idées bretonnes tout court, dans les milieux les plus divers.

 J'ai pris Martray me disait-il, parce qu'il peut écrire dans La Dépêche des articles politiques qui auront leur public. Moi, je me rends bien compte que si je les écrivais cela ne

prendrait pas. Non seulement Fouéré donna son acquiescement à Martray, mais il décida Guillemot. Il n'y avait rien de plus contraire pourtant, à l'esprit et aux idées de Jacques Guillemot, que l'esprit et les idées de Martray. Cependant Jacques Guillemot laissa faire. Non seulement il laissa Martray émettre les idées les plus contraires aux siennes, et à celles de nombreux actionnaires, mais à Quimper il soutint toujours Martray dans ses nombreux

conflits avec la censure. Réciproquement Martray respectait la ligne politique différente de *La Bretagne*, dont il s'occupait aussi, mais seulement du point de vue technique. Je puis même dire que si un article destiné à La Dépêche ne plaisait pas à Martray, n'était pas assez dans l'esprit de ses collaborateurs, s'il parlait trop impartialement de Renan par exemple, Martray le rejetait dans La Bretagne. A ses yeux, et il le dit à l'audience, ce dernier journal était « réactionnaire », et lui est avant tout un homme de gauche, un « laïque ».

ducne, un « laique ».

L'expérience du métier qu'il a acquise à La Dépêche même, permet à Martray d'être sévère pour l'équipe Coudurier.

Pour lui la rédaction de 40-41 n'a pas fait son devoir : elle pouvait discrètement saboter la propagande allemande. Elle a eu des occasions de le faire. Personne n'a jamais imposé la photo soignée du Führer; comme pourtant La Dépêche l'a étalée, bien tirée, dans tel numéro de tel dimanche 1941, annoncant la guerre avec la Russie.

Tout cela n'accable pas précisément Fouéré. Le Président voudrait que Martray reconnaisse que les articles de Fouéré pouvaient influencer fâcheusement le public :

— En fin de compte la politique de Fouéré? - Eh bien elle a contribué à créer une scission dans le

C'est-à-dire dans le parti séparatiste. Donc échec partout à l'accusation. C'est embétant tout de même ; pas moyen de trouver un témoin qui accable Guillemot, écrase Fouéré... J'allais même oublier ceci :

- A Quimper au début de 1944, au bureau de la Propa-

ganda Staffel, raconte Martray, j'ai été témoin de vifs reproches faits à Fouéré. On lui reprochait de ne pas servir la cause allemande : vous parlez tout le temps de la Bretagne et encore de la Bretagne lui disait-on. Or ce n'est pas la Bretagne qui est le but, c'est la Grande-Bretagne. Ce n'est pas des droits de la Bretagne qu'il faut s'occuper, mais de la guerre à la Grande-Bretagne...

En somme, si les Allemands avaient regardé d'un bon œil la fondation du journal La Bretagne, en 1944, ils s'estimaient

roulés?

Alors où est le crime de trahison? « N'oublions pas que c'est ici un procès de trahison » a rappelé plusieurs fois le Président Bouriel. On ne l'a pas encore vue la trahison! Au surplus le crime n'existe que s'il y a intention. Y a-t-il quelque vraisemblance que celle-ci pouvait loger en l'âme de Jacques Guillemot?

- Lui ? vient dire un M. Baudet. Il a énergiquement refusé de travailler pour les Allemands malgré toutes les démarches. Le Comité de Libération de Quimper l'a reconnu. Il a même aidé à ravitailler les civils prisonniers des Allemands. Il donnait pour eux des conserves à pleine ambulance. Il n'a jamais été cité devant le Comité de Confiscation des profits illicites. Ce qui l'a amené ici, en Cour de Justice, c'est son admiration pour le

Maréchal Pétain en qui il a cru.

— M. Guillemot, vient dire M. Ascouet, fondé de pouvoir de la maison Chancerelle à Quimper, n'a jamais tenu un propos qui fut en faveur des Allemands. Alors que tout renchérissait, qu'il lui était facile de gonfler son chiffre d'affaires, il a fait qu'il lui était facile de gonfier son chiffre d'affaires, il a fait tomber celui-ci plutôt que de travailler pour les occupants. Il réservait sa fabrication pour le ravitaillement français. Il a gardé son personnel permanent, qui lui coûtait 6 à 7 000 francs par jour, pour lui éviter le chômage et le départ en Allemagne. S'il a eu des relations avec Von Delwig à Quimper c'était obligatoire pour avoir des renseignements sur les fournitures à obtenir. Quant aux rapports de Coudurier avec lui ils étaient toujours très cordiaux.

- M. Guillemot, dit Robert Audic, était hostile aux articliers « collaborateurs » dont les articles de propagande allemande faisaient scandale. Oui, Rouault m'a bien raconté que les Allemands donnaient de l'argent à La Bretagne, mais ce qu'il disait était plein d'invraisemblances. J'ai toujours vu l'argent venir de Quimper, de chez M. Guillemot...

- La Bretagne et ses dirigeants étaient si peu germanophiles, dit Alain Le Berre, Secrétaire d'Ar Brezoneg er Skol, que j'ai pu régulièrement abriter dans les bureaux du journal le dépôt régional du journal clandestin Défense de la France. Presto, qui s'en occupait, se servait de mon bureau et du téléphone de La Bretagne à l'heure où il n'y avait personne dans les locaux et où les Allemands devaient mal surveiller l'écoute. Yann Fouéré le savait : et probablement M. Guillemot aussi.

- M. Guillemot sur ma demande, écrit Mme Arhan, journaliste à Quimper, est intervenu pour cacher des hommes ou

les faire libérer...

Alors que reste-t-il donc du crime de trahison, perpétré avec

intention

- Eh bien l'enfant ne se présente pas mal, murmure M° Le Gall, pensant déjà à l'acquittement de son client...

Le Ministère public en ses réquisitions...

Sachant qu'il était en Bretagne, le Commissaire du Gouvernement Orvain s'est dit que dans une telle affaire il devait sacrifier à la littérature. Il commence donc son réquisitoire en déclarant qu'il ne fera pas le procès du régionalisme sous les voûtes du palais du Parlement de Bretagne : « C'est plutôt aux absents que je m'adresse et à ceux-là qui, ayant supporté allè-grement le fardeau de l'occupation allemande, accusent aujour-d'hui la France d'atrocités envers des Bretons. > Il se lance dans le couplet obligatoire. En avant donc pour Merlin et pour Viviane, pour les korrigans et les poulpiquets, pour les mon-tagnes noires et les landes jaunes, pour l'Ankou et le Bugel-noz, pour les revenants et le loup-garou, pour les costumes brodés des jeunes filles et les pipes noires des vieilles femmes : ou enfin presque ! Sans oublier le sacrifice des Bretons pendant les dernières guerres. Car c'est tout cela la Bretagne

Comment prétendre, continue-t-il, que l'on veut faire ici le procès de tout ce passé de gloire ? Comment oublierait-on ces procès de tout ce passe de gloire? Comment oublierait-on ces traditions d'honneur qui se sont encore manifestées dans la Résistance? En réalité pourquoi poursuit-on? Quel est le sens de ce procès? (Citons encore La République Sociale): « Procès de la direction ou de la rédaction d'un journal paru pendant l'occupation? Procès d'un journal qui, après une lutte sournoise contre la censure, a dû s'avouer vaincu? Procès d'un journal qui a délibérément servi la cause allemande? Non : il s'agit d'une machination ourdie contre la France à une heure particulièrement tragique, un complot pour permettre la réalisation de desseins politiques personnels et ambitieux, criminellement préparés. Fouéré aurait pu saisir l'occasion de se disculper : il a pris la fuite... »

C'est peut-être beau : mais admirons ce bloc enfariné. Pour un peu il nous ferait croire que si Fouéré était venu là il l'aurait

laissé acquitter!

Le Procureur Orvain en revient au torpillage de Le Gorgeu. On ne voit d'abord pas trop pourquoi. Il donne lecture du rap-port Ripert : « Les forces hostiles à l'œuvre de rénovation nationale sont plus actives et puissantes dans le département du Finistère que dans n'importe quel autre département. L'âme de la résistance semble être M. Le Gorgeu, maire de Brest, ancien sénateur. Il est estimé de la population brestoise. Il ne cache pas qu'il n'abandonne rien de ses anciennes idées et qu'il entend ne pas gouverner contre le vœu de la population qui est anglophile et hostile à la collaboration. C'est un parlementaire ancien régime qui entend ne pas se compromettre pour le gouvernement actuel. Il maintient sur une prudente réserve les éléments douteux du Finistère. >

Si Ripert confondait collaboration et rénovation nationale en France, il avait certainement tort; mais si Le Gorgeu, éphémère sous-ministre de Daladier, a jamais été favorable à une vraie rénovation nationale, il est bien certain qu'on ne l'a jamais vraie rénovation nationale, il est bien certain qu'on ne l'a jamais su. Ce n'est pas Orvain qui le dit évidemment. Il veut plutôt nous faire comprendre que si La Dépêche s'est mise à platventre dès le 20 juin 1940 devant les Allemands, on ne saurait en faire reproche à celui qui la menait, et qui a depuis accédé aux hautes fonctions de Commissaire Régional de la République. Et cette Dépêche, cette pauvre petite Dépêche, et bien non on ne peut pas la poursuivre! Et d'ailleurs pensez donc : non seulement il a été question de la supprimer, mais elle a en deux lement il a été question de la supprimer, mais elle a eu deux

lement il a été question de la supprimer, mais elle a eu deux censeurs allemands sur le dos : ce qui est une contre-vérité puisque ces deux censeurs étaient à Quimper et non à Morlaix... La Bretagne, elle, selon le Commissaire du Gouvernement, a été créée dans des conditions troublantes. Comment la Propaganda Staffel a-t-elle pu autoriser un nouveau journal s'il ne présentait pas de garanties ? Les Allemands ont voulu renouveler l'équipe autonomiste : voilà la vérité. Le régionalisme de Fouéré n'était que de façade : Yann Fouéré et ses collabo-

rateurs ont fait le jeu de cette politique. Guillemot n'est pas un traître. Mais il aurait dû remarquer les articles choquants, se torpiller en 1942. Il n'est pas coupable d'intelligence avec l'ennemi, mais d'atteinte à la sûreté extérieure (sic) de l'Etat par sa complaisance. Voilà pourquoi il ne doit pas échapper à la question subsidiaire et doit être frappé d'une peine de prison à temps.

Personne ne pense à applaudir...

A la première audience, M° J.-L. Bertrand, défenseur de Fouéré, était là. Fouéré faisant défaut, son cas était disjoint, M' Bertrand quitta évidemment le banc de la défense. A la troisième audience on eut la surprise de le voir reparaître. Y avait-il donc du nouveau?

- En aucun cas je ne permettrai qu'on prenne la défense directe ou indirecte de Fouéré absent, déclare le Président.

C'est régulier en droit. A part soi on peut trouver que le Président, le Ministère public, les témoins à charge, mettent Fouéré absent en cause tant qu'ils peuvent. Mais enfin c'est exact : il ne serait pas régulier de laisser défendre Fouéré défail-

— Je vous donne ma parole que ce n'est pas dans mes inten-tions, s'écrie M' Bertrand. Laissons Fouéré. Je ne me présente qu'au nom de la Société d'éditions bretonnes, éditrice de La Bretagne. Comme je connais particulièrement cette partie du dossier, mon collègue M* Le Douarec m'a demandé de m'occuper de cette partie de la défense. C'est tout ce dont je compte

parier.

— A cette condition je ne m'y oppose pas, dit le Président, si du moins tout le monde est d'accord. La Cour consent? Le Ministère Public? MM. les avocats? M* Le Douarec? M* Le Gall? L'accusé? Oui? Tout le monde veut bien? Au fait il reste encore le représentant de la Société elle-même, le séquestre, M. Jan. M. Jan consentez-vous à ce que M. Bertrand présente la défense de la société sous séquestre?

M. Jan se lève. C'est un as M. Jan. Son éloquence est convaincante. Il se borne à un monosyllabe :

_ Non...

Du coup tout dégringole :

Alors je ne peux pas vous autoriser M' Bertrand, dit le Président. L'admission d'un avocat supplémentaire au cours des débats est possible : encore faut-il qu'elle ne soit pas contestée.

Le séquestre conteste votre intervention ; je ne puis faire autre chose que vous écarter.

- C'est la première fois, s'écrie M° Bertrand avec force, qu'en ce Palais un avocat se voit refuser la parole!...

Et, drapé dans sa toge, il sort en claquant la porte, va avertir le bâtonnier Baudet, qui vient trouver le Président. Il faut suspendre l'audience. Quand on la reprend le Président annonce simplement que l'incident est aplani dans le meilleur esprit, Mais Me Bertrand ne plaidera pas. C'est regrettable. Il a laissé entrevoir de quelle éloquence il était capable.

Et la Société d'éditions bretonnes ne sera pas défendue : elle sera dissoute et condamnée à la confiscation totale de ses biens.

Ce qui fait bien l'affaire de Jan qui est ravi de son coup. Quand ce bonhomme gras et rose se rassied, se retournant pour voir où est sa chaise, son regard croise le mien : il a le

La parole est à la défense.

Proust, je l'ai dit, est une sorte de figurant malgré lui, avec qui on joue sans pitié pour faire croire à la justice. Ne nous lassons pas de répéter que ceux qui devraient être là sont Marcel Collinet et Marcel Coudurier. Mais on a eu grand soin de n'inculper que Proust qui est évidemment acquittable. Le Commissaire du gouvernement a admis que la trahison ne peut lui être reprochée et a demandé seulement l'indignité nationale pour

la forme.

M' Paugam démontre que si Proust a été prié d'écrire, c'est parce que La Dépêche, l'héroïque journal, la patriotique Dépêche tenait d'abord à ne pas adopter « la solution héroïque de se saborder ». Proust a donc été obligé d'écrire pour céder aux Allemands. Mais Proust n'a jamais écrit volontairement dans leur sens. Et nous avons vu que tout le monde ne peut pas en dire autant à La Dépêche. M' Paugam conclut :

pas en dire autant a La Depecne. M Paugam conclut :

— Proust a accompli sa mission de même que le linotypiste, qui, lui, n'est pas poursuivi pour avoir composé des articles. Il est impossible d'infliger au petit lampiste Proust des sanctions qui, si elles intervenaient contre lui, devraient intervenir contre

Et on a grand soin de ne pas les réclamer contre d'autres qui, eux, justement, n'y échapperaient pas.

M' Le Gall ne manque pas de souligner le contraste installé dans le box des accusés : un collaborateur occasionnel de La Dépêche de Brest, même pas un rédacteur appointé en titre, et le président du Conseil d'administration de La Bretagne. Autrement dit La Dépêche a été éliminée du procès. Mais quelle différence y a-t-il donc entre cette Bretagne et cette Dépêche de 1942 à 1944, administrée par le même homme? On n'en voit qu'une : c'est que La Bretagne a fait une part plus grande aux articles purement régionalistes.

Quant aux accusations concernant les origines du journal, l'or allemand, l'arrangement suspect Bretagne-Dépêche, tout cela s'est écroulé. Moins d'un quart des actions a été déplacé, et cependant les actionnaires ont toujours approuvé le nouveau conseil d'administration. Et M. Coudurier ne s'est pas oublié lui-même, loin de là, dans le fameux contrat qu'il a curieusement essayé de renier. La Dépêche n'a rien perdu à la concurrence de La Bretagne. S'il y a eu manque à gagner c'est tout juste. Manque à gagner sur ce qu'aurait versé à son imprimeur un client ordinaire. Ce n'est ni un crime ni même un grief. Est-ce pour cela que Guillemot pourrait être emprisonné? Pourquoi traduire en justice celui qui, de son argent, a soutenu les idées auxquelles Le Gorgeu lui-même a promis satisfaction, en placardant à la libération : « La Bretagne aura son dû, tout son dû. > C'est donc qu'il lui est dû quelque chose à la Bretagne? Où est le crime à l'avoir dit?

La salle applaudit.

Cinq audiences se sont déroulées. Elles ont tourné à l'avan-tage de Guillemot. « Il ne faut pas oublier que c'est un procès de trahison » a dit plusieurs fois le président Bouriel. Et voilà que la trahison on ne la voit toujours pas. L'accusation de trahison s'est si bien écroulée que le Commissaire du gouvernement l'a abandonnée. Il a admis que Guillemot n'est pas un traître. Il a fait à Guillemot des reproches qu'il aurait mieux fait de faire à Coudurier, éditeur de Proust et de R.S. Collinet.

On a laissé M* Le Gall plaider. Le procès va finir. Il n'y a plus qu'une plaidoirie à entendre, celle de M* Le Douarec, qui a annoncé qu'il en avait pour deux heures. Deux heures au bout

de cinq audiences.

Ce n'est qu'à ce moment-là qu'après une suspension d'au-dience le Président Bouriel pose la question subsidiaire : — Guillemot a-t-il, par des menées antinationales, porté atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat?

74

Vous lisez bien: extérieure. L'accusant de trahison on lui a reproché de publier des articles d'un régionalisme vif, dont les miens, des articles de critique administrative, ou d'autres qui opposaient les Bretons aux Français. Autrement dit la volonté de condamner, la volonté d'injustice, est évidente: Guillemot est condamné d'avance.

M' Le Douarec a bien vu le coup de Jarnac de la question subsidiaire. Que voulez-vous qu'il fasse contre une volonté aussi patente de trouver un joint pour condamner, afin de plaire à des hommes momentanément influents, afin de venger ces gras imprimeurs de Gegen Engeland que Jacques Guillemot n'a pas payé assez gras, tant en leur achetant leurs actions qu'en leur faisant imprimer La Bretagne?

M* Le Douarec commence par présenter Guillemot sous un jour dont on fait un peu bon marché: celui qu'on a enfermé dans le box des accusés est le chef d'une famille où on ne pratique pas la grève des berceaux. Si tout le monde en France avait fait comme lui, elle se fut ouverte moins facilement à l'envahisseur. Et c'est au nom d'une France vaincue et envahie faute d'enfants qu'on poursuit le chef d'une famille de treize enfants!

Si Guillemot est condamné ce ne sera certainement pas avec l'approbation de la Bretagne. Quels sont les avocats qui sont à la barre? Maîtres Paugam, Le Gall, Le Douarec... Rien que leurs noms disent qui ils sont. Jacques Guillemot n'a pas voulu faire venir de grands avocats de théâtre, malgré que ce n'eût été qu'un jeu pour sa fortune. Il n'a voulu que des avocats bretons, et aucun n'a pensé à se récuser. Aucun n'a cru que Guillemot fut un traître indéfendable.

C'est que eux, ces avocats, ils « sont » la Bretagne. Ils savent ce qu'est la Bretagne. La Bretagne est certes à la mode : tout le monde ici s'est proclamé régionaliste. La Bretagne conquiert les cœurs sans doute ; malheureusement elle n'aime pas à être conquise par ceux qu'elle a conquis. Il est bien gentil M. Fréville de montrer de l'intérêt à la Bretagne et au mouvement breton! Mais le hasard de la naissance ou de la fonction ne suffit pas à conférer comme cela le privilège de se muer en éminente personnalité bretonne.

Et si M. le Commissaire du gouvernement a cru de rigueur de faire sur la Bretagne l'indispensable couplet littéraire traditionnel, pour les avocats bretons qui défendent Guillemot, la Bretagne est autre chose qu'une littérature conventionnelle. Elle est d'abord travail; elle est labeur acharné, en paix ou en guerre, à l'abri ou dans le danger; elle est une population concrète qui lutte, qui peine, qui souffre, qui prolifère : elle est bien autre chose que des phrases; — Monsieur le Commissaire du gouvernement qui en prend pour son grade à la suite du petit morceau littéraire qu'il croyait beau, sent bien le coup droit, mais garde un air dégagé —.

En face de cette Bretagne réelle, représentée par Jacques Guillemot et ses défenseurs, que trouve-t-on? La République des Professeurs représentée par M. Fréville. C'est la République des Professeurs que l'on retrouve à l'Information. Ces messieurs parlent doctoralement, prêchent ex-cathedra, sont persuadés qu'ils sont infaillibles, comme le Pape. Malheureusement ils n'ont provoqué ici qu'un fantôme de procès, où il y a des fantômes de personnes, et où le ministère public se creuse la tête pour trouver une accusation qui tienne contre le seul inculpé qu'il tient.

Or ce procès, continue M' Le Douarec, c'est une simple affaire de presse, une simple rivalité de journaux. Dans ce monde d'affaires, malheur à l'imprudent qui cherche à se placer, qui veut une place! Il oublie que ceux qui se ménagent mutuellement en se reconnaissant chacun leur domaine, se jetteront sur l'intrus qui surviendra. L'Ouest-Eclair et La Dépêche vivaient en paix : quand survint L'Ouest-Journal il fut dévoré. La Bretagne a inquiété à son tour : aujourd'hui on le lui fait payer. Et qui le lui fait payer? Un journal qu'on n'a pas poursuivi. Le premier journal de Bretagne à reparaître sous la botte allemande. Oh! ce ne fut pas long : dès le lendemain de l'arrivée des Allemands. Du coup on gagna trente mille lecteurs sur le concurrent qui hésitait, pendant trois semaines, à reparaître à Rennes. Et quel exemple a-t-on donné? Atteinte à la Sûreté de l'Etat? Au moral des Français? Qui l'a fait? Qui a donné à son journal une présentation scandaleuse? Qui a écrit des choses condamnables? On s'est rué à la servitude, rué! Et on n'est pas poursuivi. Celui qui est poursuivi c'est Guillemot, qui n'a jamais écrit un article, Guillemot qui n'a jamais vu, lui, ruis-seler dans ses mains un or étranger.

Non, pas d'inculpation contre La Dépêche. Pas d'inculpation contre les hommes qui ont dirigé La Dépêche. Mais parce que Guillemot est un idéaliste c'est lui qui est inquiété, inculpé.

C'est lui qu'on a fait traverser Quimper menottes aux mains, pendant qu'un marchand de chevaux auquel on réclamait 40 millions de bénéfices illicites le regardait passer en constatant : « il n'a pas l'air content le camarade! » Voilà le spectacle que

l'on a donné.

Alors qu'on sait bien, appuie M' Le Douarec, que c'est Vichy qui, par en-dessous, a poussé l'Ambassade d'Allemagne et le lieutenant Schott à agir contre La Dépêche, afin de neutraliser plus sûrement Le Gorgeu, le maire révoqué, l'ancien sous-ministre de Daladier, c'est à Guillemot qu'on s'en prend. C'est lui qui est le traître dit-on : mais pas le grand journal de Le Gorgeu qui s'est rué à la servitude. C'est lui qui tirait à 14 000 exemplaires qui est l'infâme : pas ceux qui tiraient à 80 000 exemplaires le portrait d'Hitler. C'est lui qui est le coupable. Mais coupable de quoi en réalité? D'avoir laissé prôner, défendre une cause que tout le monde aujourd'hui affecte de prôner. Une cause bretonne. Nous ne voulons pas que le rouleau compresseur de l'uniformité passe sur la Bretagne :

voilà pourquoi nous sommes poursuivis.

Le journal de Guillemot pourtant at-il jamais été aussi loin que le Ministre Le Troquer qui est venu récemment à Saint-Brieuc déclarer : « Je veux saluer la personne morale de la Bretagne, car je n'oublie pas que je suis un vieux fédéraliste. » Qu'a donc professé le journal de Guillemot qui soit à condamner? Il a laissé défendre la langue bretonne et son enseignement? It à laisse défendre la migde étéconne et soit enseigne-ment? Mais est-ce que le Ministre Tanguy Prigent ne vient pas de signer lui-même une demande en faveur de la même langue? Comme on n'a pas encore nationalisé la presse, on voit aujour-d'hui reparaître, ici ou là, ces mêmes idées qu'on nous reproche d'avoir défendues. Va-t-on nous empêcher nous, Bretons, de d'avoir défendues. Va-t-on nous empêcher nous, Bretons, de souffrir de critiques injustes, qui ne tendent qu'à nous déprécier, à nous minimiser? Est-ce que la Bretagne ne mérite pas une considération qui lui est trop souvent refusée? Est-ce qu'il n'y a que nous, Bretons, à nous élever contre le dogme mal entendu de l'Une et Indivisible? Est-ce qu'on va continuer à troubler l'opinion étrangère, habituée à plus de libéralisme, car le Pays de Galles et l'Ecosse ont obtenu beaucoup plus que la Bretagne, par le spectacle de poursuites injustes, de condamnations difficilement motivées, de reproches inconsistants?

Guillemot doit-il donc être condamné?

La salle applaudit à nouveau.

La salle applaudit à nouveau. Condamné, bien sûr, Guillemot le sera. Au bout d'une heure

de délibération la Cour revient. Proust est acquitté, il est à peine besoin de le dire. Jacques Guillemot est condamné à deux ans de prison ferme, à la dégradation nationale et à la confiscation de tous ses biens présents et à venir. Car n'oubliez pas — c'est là-dessus qu'est basée la condam-

nation — qu'il a porté atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Lui, mais pas ceux qui ont tiré avec soin le portrait d'Hitler.

> Youenn Didro 1946

EPILOGUE: Le 29 mars 1946, Yann Fouéré était condamné aux travaux forcés à perpétuité par contumace par la Cour de Justice, à l'indignité nationale à vie et à la confiscation de tous ses biens présents et à venir. Neuf ans après, le 3 juin 1955, le Tribunal Permanent des Forces armées, héritier des Cours de Justice, jugeant sur purge de contumace le même dossier, après plaidoiries de Me J.-L. Bertrand et de Me Isorni, acquittait Yann Fouéré de tous les chefs d'inculpation qui avaient été retenus contre lui en 1946 et le rétablissait dans tous

DEUXIEME PARTIE

LES SILENCES D'HENRI FRÉVILLE par YANN FOUERE

« Les différents régimes, empires, royautés et républiques que la France a connus depuis la Révolution ont tous voulu avoir leur personnel à la botte : c'est pourquoi ils n'ont jamais changé le système judiciaire dans lequel le sort de tous les magistrats est placé dans une seule main, celle du ministère de la Justice. »

Casamayor, Magistrat.

« Ne cessez pas. Continuez. Continuez toujours. »

Jean-Paul II, à l'U.N.E.S.C.O.

CHAPITRE I A L'APPROCHE DU CONFLIT MONDIAL

Henri Fréville écrit quelque part que mon ambition était de créer en Bretagne une troisième force, ou un « Tiers Parti », à mi-chemin entre le séparatisme et le centralisme. Je n'ai pas de peine à dire que cela a toujours été le fond de ma pensée. C'était le projet que je caressais déjà avant la guerre. Mes vieux amis Jacques Marzin, Corentin le Pape, Yves Briand, Robert Audic, ces deux derniers ayant d'ailleurs été appelés par moi à faire partie de l'état-major de La Bretagne, sont venus le rappeler lors de l'instruction de mon procès devant la Cour de Justice (11). En 1939 cette troisième force n'existait pas. Les vieilles associations régionalistes se mouraient.

Aujourd'hui cette troisième force existe. Le CELIB et le MOB, créés respectivement par Joseph Martray et par moi, qui avions été tous les deux membres du Comité Consultatif de Bretagne, lui ont donné le départ. Au sein des organismes régionaux actuels, les radicaux de gauche, les socialistes, certains élus du centre, les représentants du mouvement breton dans leur ensemble, mènent aujourd'hui l'action que nous menions au sein du Comité Consultatif de Bretagne de 1942 à 1944. Ce dernier n'a été que la préfiguration des Assemblées régionales d'aujourd'hui. Aussi insuffisantes que soient encore ces dernières, et qu'il ne l'a été lui-même, il a, pour la première fois, institutionnalisé cette « troisième force », dont il faut bien reconnaître qu'elle n'a réussi à s'imposer à l'époque que grâce à l'existence et à l'action incessante du journal que je dirigeais...

Je ne suis pas bretonnant de naissance : mais déjà avant la

guerre la création d' « Ar Brezoneg er Skol » était pour moi, plus encore que d'obtenir l'enseignement du breton, un moyen d'éveiller la conscience populaire, par l'intermédiaire de ses élus, à l'extraordinaire mépris des valeurs bretonnes dont faisait preuve l'Etat français, s'efforçant de faire disparaître, en refusant de l'enseigner, la langue maternelle de près de la moitié des Bretons. Elle était un moyen, parmi d'autres, d'éveiller la conscience politique du peuple breton à l'égard des problèmes et des intérêts qui, au sein de la France lui sont particuliers. J'avais été frappé de l'écart considérable qui séparait, dans l'opinion, les militants de Breiz Atao du gros de la population bretonne. Je considérais, et considère toujours, les avant-gardes comme nécessaires : où en seraient les combats en faveur des droits de l'homme, des libertés civiles, des minorités nationales, des peuples dominés, exploités et sous-développés, des syndicats professionnels, des droits des femmes et bien d'autres nobles causes, si tous ces combats n'avaient trouvé et ne trouvent encore pour les ouvrir et les mener une avant-garde résolue et désintéressée? Mais encore faut-il que les avant-gardes ne se trouvent pas par trop coupées du reste de la troupe...

Mon action à Ar Brezoneg er Skol m'avait, peu avant la guerre, conduit à rencontrer les principaux militants de Breiz Atao : les frères Delaporte, les frères Caouissin, F. Debauvais, Olier Mordrel, Yann Sohier, Morvan Marchal, Marcel et Denise Guyesse, autant que les militants plus modérés et plus anciens comme C. Le Mercier d'Erm, J. M. Perrot, Taldir-Jaffrenou, R. de l'Estourbeillon, P. Mocaer, A. Dezarrois..., ainsi que la plupart des parlementaires de Bretagne sans distinction de parti. De tous ces contacts j'avais remporté la conviction que cette « troisième force » était en puissance : mais il fallait la regrouper, lui donner voix et force autant qu'une pensée claire, et des raisons de lutter plus durement. Seul, m'apparaissait-il, puissant organe de presse, dont le rayon d'action et de péné-tration s'étendrait à l'ensemble de la Bretagne, pouvait vala-

blement le faire.

Aucun des quotidiens qui paraissaient en Bretagne n'était, à des nuances près, fondamentalement hostile à une action de ce genre : mais, qu'ils fussent absorbés par des soucis de police genre : mais, qu'ils lusselle aussires par des soucis de poli-tique hexagonale ou par des intérêts commerciaux, aucun n'en concevait l'utilité, encore moins la nécessité. Un seul d'entre eux d'ailleurs, L'Ouest-Eclair, était diffusé dans l'ensemble de la Bretagne : mais encore la dépassait-il. Il était ainsi logiquement et commercialement conduit, non seulement à « morceler » l'information bretonne en la sous-départementalisant, mais encore à diluer les problèmes propres à la Bretagne dans ceux d'un Grand-Ouest indifférencié, aussi vague qu'inconsistant, et sans accord profond avec les réalités diverses et les besoins concrets des hommes, des choses, des cultures, des populations et des intérêts variés que son rayon d'action recouvrait. Les Normands et les Bretons existaient pourtant, alors que les

Ouestons n'existaient pas!

Le vocable, ou le sigle, qui pourrait aider à rassembler cette troisième force n'importait que fort peu : je me suis toujours personnellement méfié des appellations trop rigides et j'ai toujours systématiquement refusé de sacrifier à cette manie française de se « catégoriser », aliénant ainsi une indépendance que je considère comme mon bien le plus précieux. Cela m'a fait accuser par certains de n'avoir pas de convictions précises. Ceux-là mêmes sont cependant obligés de reconnaître que mes convictions bretonnes sont profondes et que ce sont elles qui ont donné une unité, une fidélité et une continuité inébran-

lables à ma vie et à mon action...

Parmi tout l'arsenal des mesures administratives, des institutions, des constitutions et des lois fondamentales qui permettent à un peuple comme le peuple breton d'assumer lui-même, au moins partiellement, son destin personnel, autant que la protection de ses intérêts particuliers de toute nature, régionalisme, autonomie, fédéralisme, indépendance, sont concevables. Il n'y a entre ces termes que des différences de degrés : à la base de tous il y a la nécessité reconnue d'une autonomie de gestion plus ou moins large, pour le peuple, ou la partie de peuple, considéré. Les opinions ne diffèrent en fait que sur le degré d'autonomie, de Home Rule ou de self-government dont ce peuple doit bénéficier ou, préférablement, qu'il doit lui-même décider d'assumer. A la veille de la guerre, en 1939, le séparatisme, et par conséquent la revendication de l'indépendance nationale de la Bretagne, était représenté par Breiz Atao, dont les militants étaient communément appelés, improprement d'ail-leurs, autonomistes. Autonomistes ils l'avaient été pendant quelques années, après s'être définis aussi, à d'autres moments, fédéralistes, voire même régionalistes. Ils ne s'étaient finalement définis indépendantistes, ou séparatistes, que parce que d'une part ils avaient perdu l'espoir de voir l'Etat français abandonner le centralisme napoléonien pour appliquer le régionalisme ou le fédéralisme, et que d'autre part il pouvait résulter de la guerre qui menaçait des bouleversements internationaux à la faveur desquels la Bretagne, en cas de défaite de la France, aurait

pu obtenir son indépendance (12).

A part l'active petite minorité qui se regroupait derrière Breiz Atao, il y avait aussi en Bretagne nombre de régionalistes et de fédéralistes qui ne se reconnaissaient pas dans l'indépendantisme et l'évolution plus récente de Breiz Atao, mais qui réclamaient pour la Bretagne une part d'autonomie au sein de la France. Ceux-là constituaient en fait le noyau de la troisième force, qui n'était pas sans un soutien populaire virtuel assez large, mais qui restait à créer concrètement et qu'il fallait regrouper. Car ceux-là étaient sans cohésion profonde, sans organe, sans position commune. Guerre ou pas, c'était ce rassemblement qu'il me paraissait nécessaire de réaliser. Mais nous étions déjà dans la veillée des armes...

Cette guerre qui venait j'avais fait de mon côté tout mon possible pour en coniurer le spectre, pour écarter de nous ce que je considérais déjà comme devant être une terrible guerre civile européenne. J'avais participé activement à de multiples rencontres, échanges et congrès internationaux de jeunes pour la paix, milité ou dirigé des organisations qui cherchaient à promouvoir un ordre international capable de s'imposer aux Etats, de faciliter leur rapprochement et leur entente et la résolution pacifique de leurs conflits de puissance. Je sais que dans une grande partie de l'opinion, lorsque l'on évoque mon action, le « militant breton » efface le « militant européen ». Mais on ne comprendrait rien à ma personne, ni à ma politique, si l'on faisait abstraction de l'un ou de l'autre. Ces deux actions sont pour moi inséparables. Elles s'expliquent, se complètent et s'harmonisent l'une l'autre.

Puisque, au cours de ces pages, je citerai souvent des textes, qu'on me permette de reproduire l'un d'eux, qui évoque mon action internationale et donne le fond de ma pensée :

« Les fonctions dirigeantes que, en dehors de ma qualité de militant breton, écrivé-je dans la Bretagne écartelée (13), j'exerçais de 1935 à 1939 au sein des groupements de jeunesse française m'avaient conduit à de nombreux voyages. Elles me permettaient de fréquenter de très près tous les organismes internationaux et m'avaient amené à tous les points névralgiques de l'Europe: Prague, Vienne, Dantzig, Budapest, Bu-

carest... J'avais pu ainsi mesurer, en étudiant tout particulièrement les problèmes des minorités et nationalités d'Europe centrale, l'immensité des erreurs commises par les « charcu-

tiers » de Versailles..

En ces années troublées d'immédiate avant-guerre le traité de Versailles avait multiplié les occasions de conflit. La lutte paraissait ouverte entre deux conceptions de l'Etat. L'une absolue, autoritaire, inspirée du dogme de l'Etatnation qui est celle de la France, l'autre libérale, généralement pratiquée par les peuples anglo-saxons et ceux de l'Europe du Nord, qui admet que l'Etat ne se confond pas avec la pation Pousé à cas actés and conformation par la conformation par la conformation de la conformati nation. Poussé à ses extrêmes conséquences, la première implique que l'Etat doit toujours se confondre avec la nation. La seconde admet au contraire que l'Etat peut fort bien comprendre plusieurs nations et s'en accommoder, pourvu que ses institutions politiques et la forme de son gouvernement garantissent aux différentes nations qui le composent la jouissance des libertés auxquelles elles ont droit et auxquelles elles aspirent légitimement. La première ne peut conduire, dans le monde moderne, qu'au désordre, au chaos, aux révoltes et aux génocides; et seule, par le fédéralisme, la seconde est viable.

... Dès lors le combat que je menais pour la Bretagne, pour la défense de sa langue et de ses droits, s'élargissait jusqu'aux frontières de l'Europe... »

C'est dire qu'en lisant Henri Fréville j'ai découvert avec surprise que, sur le plan européen, il avait suivi à peu près le même itinéraire que moi, connu et fréquenté souvent les mêmes hommes, à quelques années de distance, rencontré peut-être les mêmes « militants allemands, autrichiens, polonais, italiens, basques, israélites (14) », liste à laquelle j'ajouterai en ce qui me concerne : hongrois, roumains, bulgares, irlandais, gallois, écossais, tchèques, slovaques, ukrainiens, croates, serbes, macédoniens... A la tête des Jeunes de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, j'avais aussi participé, à la suite d'Henri Pichot et de Jean Goy, à un certain nombre de rencontres franco-allemandes : ceci jusqu'à l'Anschluss, qui mit fin à nos contacts avec les formations de la jeunesse allemande, maintenant rassemblée au sein des jeunesses hitlériennes. Peu de temps après je devins Secrétaire de la Ligue internationale des Amis des Basques, en liaison directe avec le gouvernement autonome basque, exilé en France à la suite de l'avance des troupes franquistes.

C'est dire que j'aurais pu écrire moi-même, et sans doute l'ai-je fait sous une autre forme : « Il est incontestable que le Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne remis par Aristide Briand... le 1er mai 1930 aux vingt-sept gouvernements européens membres de la S.D.N., eût pu constituer, s'il avait été mis véritablement en œuvre immédiatement, l'ultime chance d'éviter que l'on en vint aux extrémités redoutées (15) », et aussi : « Le drame de 1939 était ainsi, pour une très large part, l'aboutissement de l'incapacité dans laquelle les gouvernements s'étaient trouvés de dégager rapidement et clairement une solution équitable, et par conséquent durable, aux problèmes politiques et militaires euro-péens... (16) ». C'est parce que Aristide Briand, qui, selon Clemenceau, comprenait tout mais ne savait rien, avait compris ces problèmes divers, qu'il était partisan de la revision des Trai-tés et d'une Union fédérale Européenne. Malheureusement Poincaré qui, selon le même, savait tout mais ne comprenait rien, et d'autres hommes d'Etat aussi peu clairvoyants, rendirent

la révision impossible.

Révisionniste certes je l'étais : c'est ce qui m'amena à colla-borer à certaines revues d'Europe Centrale, comme la « Nou-velle Revue de Hongrie », que connaissait bien Pierre Renouvin, l'un des maîtres d'Henri Fréville, et la « Voix des Peuples », et à étudier de plus près les problèmes de nationalités et de minorités dont j'apercevais, comme Henri Fréville, l'extrême importance. J'avais consacré à ces problèmes de nombreux articles de politique et de doctrine, notamment dans les publications de l'Union Fédérale et dans la revue « Peuples et Frontières » que je dirigeais avant son interdiction par le gouvernement français à l'orée de la guerre. Je n'hésite pas à faire miennes, à des nuances près, les définitions que donne Henri Fréville des notions de « nationalité » et de « minorité », « Le problème des nationalités, écrit-il, se pose quand un peuple, habitant depuis très longtemps un pays dont les ressources lui permettent de vivre et de se développer, et susceptible d'invoquer à son profit une tradition historique précise qui lui soit propre, réclame le droit de disposer pleinement de sa liberté politique. Il y a problème des minorités lorsque des groupes d'hommes appartenant incontestablement à une même ethnie, parlant le même langage, se trouvent dans l'obligation, par suite de circonstances diverses, souvent intervenues dans le temps, de vivre sous la souveraineté d'un peuple plus nombreux, dont

L'HISTOIRE DU QUOTIDIEN « LA BRETAGNE »

la race, la culture, la langue sont différentes des siennes (17) ». Comment se fait-il donc que, partis de positions fort sem-blables en matière internationale, Henri Fréville et moi en sommes venus à diverger si profondément qu'il ait cru devoir être, depuis 1944, mon « accusateur public », au point de faire de ma personne la cible principale de son dernier livre? La ré-ponse me paraît simple : c'est que Henri Fréville reste l'adepte et le partisan d'une « certaine conception de la France », conception si entière et intolérante qu'elle n'en admet pas d'autre. Il participe à l'aveuglement des Français, toujours prêts à dénoncer chez les autres peuples les travers et les insuffisances qu'ils ne songent pas à dénoncer chez eux. Universitaire de métier, il ne songe pas à mettre en cause les dogmes établis, ceux que distillent comme une drogue l'école dirigée, la caserne, la propagande, l'intelligence et la pensée françaises. Ensemble d'idées reçues, qui veulent que la France ne rassemble au sein de son Etat qu'un seul peuple et qu'une seule nation, parlant obligatoirement la même langue, animés d'un enthousiasme et d'un attachement égal à son « une et indivisibilité », sur laquelle veille une administration toute-puissante. Il répète que les Français sont tous « fils d'un même peuple » alors qu'ils ne sont que les citoyens d'un même Etat...

C'est dire que les problèmes de nationalités et de minorités toute l'importance dans les autres Etats de l'Europe, Henri Fréville ne songe pas un instant qu'ils se posent aussi en France. Il n'a pas songé à vérifier, par les enseignements et les analyses du droit des gens et des institutions politiques, par l'étude des relations entre les Etats et leurs citoyens, et des Etats entre eux, que la Bretagne, l'Alsace, le Pays Basque, la Corse... rentrent parfaitement dans les définitions des nationalités et des minorités que pourtant il fait siennes. Non-Breton de surcroît, amené à Rennes par les simples hasards d'une carrière administrative, il ne pouvait sentir d'instinct le problème, rière administrative, il ne pouvait sentir d'instinct le problème, comme tous les Bretons le font, même s'ils ne songent pas à mettre en question leur qualité de citoyens français : tous les Français après tout ne sont pas des Bretons, et c'est donc qu'il existe entre eux des différences qui les font distincts. L'une et indivisibilité de la France n'est qu'un mythe commode, au conformisme rassurant, et jugé nécessaire à la cohésion d'un ensemble dont Seignobos, l'un des maîtres à penser de générations d'étudiants de la Sorbonne et grand admirateur de l'œuvre unificatrice de la Révolution et de l'Empire, a pu pourtant dire qu'il était « plus hétérogène » « que celui d'aucune autre nation

d'Europe ».

Je suis certes, et j'ai toujours été, partisan d'une organisation fédérale européenne comme semble l'avoir été Henri Fréville : mais celui d'une Europe véritablement fédérale dans ses composantes et fédérative dans ses structures. Certainement pas celui d'une Europe qui se construirait sur le modèle de la France, écrasant les diversités de ses peuples, sacrifiant les valeurs de civilisation que recèlent chacun d'entre eux aux impératifs économiques et politiques de son unité. L'Europe aux Cent Drapeaux, dont j'ai brossé à grands traits la silhouette dans un de mes livres (18), ne comprend pas seulement les peuples qui forment les noyaux majoritaires des Etats historiques, petits ou grands, que nous connaissons. Elle comprend aussi les peuples minoritaires au sein de ces Etats : les Bretons, les Basques, les Corses, les Gallois, les Ecossais, les Catalans... autant que les Tchèques, les Croates et les Ukrainiens, voire même que les Normands, les Savoyards, les Florentins, les Sardes et les Andalous..., ainsi que toutes les « nations sans état » de l'Europe.

Etatiste français, Henri Fréville ne partage sans doute pas cette conception de l'Europe, certainement pas en ce qui concerne la France. Car la logique de la France, de ses intellectuels, de ses dirigeants et de sa gent politique, s'oppose souvent à la logique tout court. Il y a toujours chez eux un instant où le raisonnement s'arrête pour faire place à des passions héréditaires que l'évolution du monde est impuissante à apaiser...

Faut-il dire que si j'apercevais toute l'importance que présentait le règlement des problèmes de nationalités et de minorités en Europe, je n'avais, moi non plus, à la veille de la guerre, aucune illusion sur la sincérité de la politique hitlérienne sur ce point, bien que le droit des peuples ait été invoqué à l'appui de l'Anschluss et de l'annexion des Sudètes. Je l'ai dit et écrit. Il figure dans mon dossier d'instruction devant la Cour de Justice, où je l'ai déposée, la copie d'un article que j'ai publié le 5 décembre 1939 dans le petit bi-mensuel « Espoir », organe des jeunesses radicales-socialistes de l'époque, et qui portait le titre « Le faux prophète ». Cet article fait partie des silences d'Henri Fréville. Il semble pourtant de nature à éclairer ma pensée, et par suite ma politique lors de l'occupation : c'est pourquoi j'en reproduis les principaux passages (19).

« ... Jusqu'au mois de mars 1939 le chancelier Hitler a remporté, sans perdre un seul homme et sans entamer la puissance matérielle de son pays, les victoires les plus sensationnelles. Accueillies avec enthousiasme par l'Allemagne, enregistrées sans réactions apparentes par l'Europe, les conquêtes du Reich avaient même trouvé des défenseurs dans l'opinion publique des Etats occidentaux. C'est que, jusqu'à l'entrée des troupes allemandes à Prague, ces conquêtes prenaient un semblant de justification dans la logique qui paraissait y présider, et dans les arguments sur lesquels on les fondait. Il n'en fut plus de même le jour où Hitler envahit la Bohême : dès lors il avait jeté le masque. L'Europe se resaisit...

... (Hitler) ne s'était pas imposé par la force au peuple allemand et les démocraties devaient reconnaître que, dans sa grande majorité, ce peuple le soutenait et l'appuyait, qu'il s'identifiait avec lui... Plus tard il en fut de même pour l'annexion de l'Autriche comme de celle des Sudètes. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe trop cher au cœur des Français, qui menèrent l'autre guerre en son nom, pour que l'on n'y fit pas appel en vain. Et puis il était très facile de mettre en valeur les imperfections du Traité de Versailles, ses injustices, ainsi que la nécessité de la révision pacifique de certaines frontières en Europe Centrale et Orientale...

... S'il s'était arrêté alors, peut-être eut-il pu jouir en paix de ses conquêtes. L'Europe n'aurait pas refusé de l'entendre. Mais une véritable frénésie semblait l'avoir possédé. En mars 1939, violant le droit de libre disposition des peuples qu'il évoquait en septembre 1938, reniant l'idée de race qui lui avait servi à édifier son empire, il entrait à Prague et asservissait définitivement la Bohême. En août dernier, jetant aux orties sa foi anti-bolchevique qui lui avait servi à jouer les croisés à travers l'Europe, il concluait le Pacte germanorusse qui devait lui permettre d'envahir et de détruire la Pologne. En vérité, l'Histoire offre peu d'exemples d'aussi inconcevables et monstrueux reniements... Aujourd'hui le chancelier Hitler apparaît au monde sous son véritable jour : celui d'un opportuniste politique sans vergogne, celui d'un homme dont l'orgueil ne peut concevoir qu'il est impossible de construire l'histoire et de forger quelque chose de durable sans tenir compte de certains grands principes de morale internationale, celui d'un faux prophète prêt aux plus sensationnelles répudiations de sa doctrine et de sa foi...

... C'est le chancelier Hitler qui, en définitive, aura lui-

même creusé l'abîme où il ne peut manquer de tomber. C'est lui qui sera responsable de la ruine matérielle et morale du peuple au nom duquel il prétendait parler. L'Histoire sera dure pour lui. »

Certes je n'aurais pu publier cet article pendant l'occupation. Je me borne à souligner que son contenu ne paraît guère consistant avec le tableau que, pour les besoins de la cause, peint de moi Henri Fréville au cours des abondantes pages qu'il m'a consacrées. On comprendra aussi, à sa lecture, l'une des raisons pour lesquelles j'ai fermement refusé l'offre de Franzez Debauvais de l'accompagner en Allemagne lors de la déclaration de guerre.

CHAPITRE II LA GENESE DU QUOTIDIEN *LA BRETAGNE*

Après ces préliminaires, nécessaires pour situer mon action, il convient de se rappeler aussi que je ne suis revenu en Bretagne que vers le début de septembre 1940, et donc près de trois mois après l'entrée des Allemands à Rennes. Je l'avais fait à la faveur d'un congé que j'avais obtenu. Je désirais surtout échapper à l'atmosphère délétère d'une administration en déroute, repliée à Pau, dont l'inactivité me pesait. L'effondrement de la France était complet. Les archives du ministère avaient été perdues quelque part dans la débacle, entre Tours et Bordeaux, et je n'ai jamais été amateur des jeux de cartes qui étaient alors la seule occupation de mes collègues. Nommé par la suite sous-préfet de Morlaix par intérim par le Préfet du Finistère, j'ai exercé effectivement ces fonctions du début d'octobre à la mi-novembre, avant de regagner à Paris la Délégation générale du gouvernement dans les territoires occupés. Je revins en Bretagne à plusieurs reprises avant de m'y installer définitivement en février 1941 afin de mettre en route le quotidien dont le premier numéro parut le 20 mars suivant.

méro parut le 20 mars suivant.

Avant même de revenir en Bretagne, et malgré l'absence presque complète de nouvelles, je me rendais bien compte que la tentative de coup d'Etat séparatiste était manquée. Il était évident que l'armistice franco-allemand avait consacré l'échec des projets de Mordrel et de Debauvais. La France avait été vaincue certes, mais elle subsistait sous la direction d'un chef respecté. Elle avait conservé assez de puissance pour tuer dans l'œuf toute tentative de proclamation d'une quelconque république bretonne. Les entretiens que j'eus, dès mon retour en

Bretagne, tant avec les leaders séparatistes qu'avec nombre de personnalités politiques et les milieux officiels, ne firent que

confirmer ce que je pensais.

On sait aujourd'hui ce qui s'est passé. J'ai consacré à ces événements tout un chapitre de « La Bretagne écartelée », ainsi que des notes abondantes, livre et notes qu'aucun historien ou commentateur politique ne peut contester sur les faits qu'ils évoquent (20). Olier Mordrel les a également décrits dans son livre « Breiz Atao » (21). Ces récits sont confirmés par les documents officiels et par les pages qu'Eberhard Jackel a consacré à l'affaire bretonne (22), Henri Fréville fait certes état de ces dernières : mais il n'y insiste pas, bien qu'elles soient d'une importance incontestable pour situer l'action du mouvement breton sous l'occupation, et apprécier sereinement ce que fut la politique du journal que je dirigeais. A la lumière des recherches les plus récentes j'ai consacré aussi à ces événements, il y a seulement quelques années, le commentaire suivant, écrit après la parution du livre d'Olier Mordrel. Il résume la situation (23).

> . Ce qui intéressera sans doute particulièrement le grand public et l'opinion contemporaine c'est le récit du véritable coup de dé sur l'histoire que fut la tentative de Mordrel et de Debauvais qui se rendirent en Allemagne à la déclaration de guerre, en 1939, pour essayer, à la faveur de l'effondrement presque certain de la France, de bâtir un Etat breton indépendant, ou très largement autonome, qui aurait ainsi échappe aux conséquences les plus douloureuses de la défoite france. aux conséquences les plus douloureuses de la défaite francaise. Logiquement l'entreprise était possible et aurait dû réussir, comme réussirent au lendemain de la première guerre mondiale les indépendances de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et des Pays Baltes.

> C'était compter cependant sans la politique particulière de l'Allemagne hitlérienne, plus inspirée par une idéologie que par des vues politiques réalistes, sans le louvoiement continuel par des vues pointiques reanses, sais le touvolement continuel et le refus de s'engager à fond qui en furent la conséquence, phénomènes que j'ai moi-même analysés dans un chapitre spécial de « la Bretagne écartelée ». Enfin et surtout c'était compter sans le fait qu'on ne pouvait certes pas prévoir en 1939, que la guerre ne s'est pas terminée avec la défaite de la France, et sans la circonstance, déjà plus perceptible, de la « francophile » romantique professée par les milieux dirigeants de la politique extérieure du III* Reich. C'est à cette tendance francophile, partagée par la population allemande, que l'on dut l'armistice franco-allemand, qui fut, si l'on se

place objectivement du côté du véritable intérêt de l'Allemagne, l'une des plus grandes fautes politiques commises par le III* Reich, faute qui, à elle seule, contenait déjà en puis-

sance sa défaite future.

Dès lors que la hache de guerre était provisoirement enter-rée entre l'Allemagne et la France, et que la politique de collaboration avec la France légale, celle de Vichy, allait s'établir, il était évident que cette politique était incompatible avec un quelconque soutien au séparatisme breton. Le récit d'O. Mordrel, les documents, conversations et incidents qu'il verse au débat sont, à cet égard, particulièrement significatifs. Sous-préfet en Bretagne pendant quelques semaines à l'automne de 1940 j'étais moi-même mieux placé que quiconque pour savoir que, bien avant Montoire, l'ère de la grande politique était définitivement close pour le Parti National Breton, et que le coup de dés sur l'histoire internationale tenté par les deux leaders de Breiz Atao avait déjà été perdu.

Tout au long de l'histoire du P.N.B., de l'armistice de 1940 à la débâcle allemande de 1944, l'on retrouve continuellement l'intervention de la collusion politique franco-allemande pour « limiter les dégâts » causés par les patriotes bretons : refus de laisser les autonomistes utiliser les presses rennaises, sans parler de fonder une structure étatique bretonne; élimination de Mordrel et de Debauvais, leaders trop voyants et trop compromis aux yeux de Vichy; refus d'autoriser toute réunion publique ou le port de tout uniforme breton. Le P.N.B. fut tout juste toléré par les services allemands, et encore à condition qu'il ne fasse pas trop parler de lui et ne provoque pas d'incidents avec les services français. Par contraste les mou-vements français de collaboration furent encouragés et aidés puissamment, Vichy ayant évidemment les mains liées à leur

Il ne nous restait plus, à Raymond Delaporte et à moi-même, qu'à essayer de sauver les meubles, en nous insérant dans le courant de cette nouvelle politique, à garder vivant l'idéal d'une Bretagne libre ou dotée d'un Statut Spécial d'autonomie politique, et, grâce aux pressions que nous pouvions exercer par notre propagande sur les services français affaiblis par les événements, tenter d'obtenir pour le peuple breton le maximum possible d'avantages, même modestes, sur les plans administratif, économique et culturel. Ce qui fut fait effectivement par le Comité Consultatif de Bretagne, grâce auquel je réussis à obtenir, sur le plan culturel entre autres, des mesures que le mouvement breton d'aujourd'hui n'a pas encore pu conquérir à nouveau, malgré la force infiniment plus considérable qui le soutient, ceci tout simplement parce que les rapports de force ont changé... »

On s'étonnera sans doute du dernier paragraphe de ce commentaire. On se demandera pourquoi j'ai voulu, avec Raymond Delaporte « sauver les meubles », celui-ci à la tête du P.N.B. et de L'Heure Bretonne s'efforçant de garder vivant l'idéal d'une Bretagne libre, moi-même, grâce à la création de La Bretagne, m'efforçant de travailler à la mise en pratique d'un « Statut » d'autonomie régionale dans le cadre de la France. C'est que, si nos politiques étaient différentes, si elles se contredisaient et s'opposaient parfois, elles n'en étaient pas moins « objectivement » complémentaires : Delaporte continuant par la force des choses à regrouper une avant-garde moins tapageuse et plus acceptable aux yeux des maîtres d'alors, moi-même rassemblant une troisième force plus modérée, capable de s'insérer plus à l'aise dans la conjoncture politique du moment, et de faire éventuellement figure d'interlocuteur valable aux yeux du gouvernement francais...

Cette troisième force avait d'ailleurs commencé à s'organiser avant même mon arrivée. A l'instigation des vieilles associations régionalistes, Roger Grand, R. de l'Estourbeillon, Taldir-Jaffrennou, E. de Kergariou... s'en étaient fait, entre autres, les interprètes en préparant la remise au Maréchal Pétain d'un « Placet » et d'un « Exposé des légitimes revendications de la Province de Bretagne ». Mais, par comparaison avec le P. N. B., elle était encore dispersée, privée de tout organe d'opinion ou de publications d'importance. Elle était par ce fait même incapable d'organiser le courant d'opinion dont le soutien lui était né-

cessaire si elle voulait aboutir...

L'article publié dans L'Ouest-Eclair par Jean des Cognets le 24 juillet 1940 sous le titre « Les libertés bretonnes », ceux de mon ancien maître le professeur Olivier Martin quelques années auparavant dans le même journal, articles que Freville cite longuement (24), avaient donné le ton de la campagne qu'il s'agissait d'entreprendre. Mais aucun d'eux ne cherchait à l'organiser positivement. Ce n'était pas la politique de L'Ouest-Eclair de la suivre chaque jour, d'y revenir sans cesse, seul moyen de la conserver vivante dans l'opinion; ni non plus, par une propagande répétée, de la mettre au premier plan des préoccupations des milieux politiques, économiques et sociaux du pays, et par suite d'exercer sur le gouvernement français les

pressions nécessaires pour l'amener à en réaliser les objectifs. Tout cela m'était apparu fort clairement dès mon retour en Bretagne, et particulièrement au cours de mon passage à la sous-préfecture de Morlaix, qui me permit de faire plus ample connaissance avec Hervé Budes de Guébriant, président de l'Office Central des syndicats paysans de Landernau, qui était mon administré, et dont je connaissais déjà le fils, maire de Saint-Pol-de-Léon. C'est à cette époque d'ailleurs que je fis, au cours d'une visite à la Préfecture de Quimper, la connaissance de Jacques Guillemot, industriel quimpérois, dont les préoccupations, sur le plan breton, rejoignaient les miennes. Les premiers messages du Maréchal Pétain l'avaient rallié à sa politique de renaissance des « Provinces », conforme à l'une des aspirations de l'Action française, dont il avait été militant. Pour la première fois depuis la Révolution française et l'Empire, un chef d'Etat français s'affirmait convaincu de la nécessité de réaliser l'autonomie des Provinces au sein d'une France renouvelée. Il n'y a guère eu depuis que le Général de Gaulle à faire des déclarations similaires !...

L'idée d'organiser, dans le respect de l'unité française, un puissant mouvement d'opinion en faveur des libertés bretonnes et de la défense efficace des intérêts régionaux de toute nature, rencontrait nombre de partisans dans les milieux politiques, économiques et sociaux que je rencontrais. Le « Projet de Statut pour la Bretagne dans le cadre de la France » que j'avais rédigé, ancêtre de celui que devait adopter deux ans plus tard un Comité Consultatif de Bretagne unanime, rassemblait déjà nombre de signatures. Dès l'automne de 1940 l'idée de la création d'un journal quotidien pour défendre les revendications fondamentales que ce Projet concrétisait prit ainsi naissance. L'appui de Jacques Guillemot lui donnait la perspective d'aboutir sur le plan financier. Le bruit ne tarda pas à s'en répandre

d'un bout à l'autre de la péninsule...

Une autre considération d'ailleurs me poussait dans cette direction. C'est que véritablement, ainsi que l'écrit O. Mordrel (25):
« Il devenait chaque jour un peu plus clair que la Wermacht était entrée en Bretagne pour restaurer l'autorité d'une administration anti-bretonne et faire rendre force aux lois anti-bretonnes ». L'armistice avait enlevé à l'armée d'occupation toute responsabilité dans l'administration intérieure de la France. Les fonctionnaires de cette dernière étaient restés en place; ceux qui s'étaient enfuis avaient rejoint leurs postes. Les rapports

entre l'Allemagne et la France de Vichy ne pouvaient plus être considérés seulement comme des rapports de vainqueur à vaincu, mais aussi comme des rapports de gouvernement à gouvernement, dont les différends, aussi bien que la collaboration, devaient être réglés, sur le plan concret, par voie diplomatique. L'ambassade d'Allemagne en France devint dès lors le centre par lequel devait obligatoirement passer l'application de la politique de l'Allemagne vis-à-vis du gouvernement de Vichy.

Otto Abetz, qui avait été le chef de file de la politique du rapprochement franco-allemand, lui-même marié à une Française, avait été nommé Ambassadeur d'Allemagne à Paris. Il jouissait du soutien total de Ribbentrop dans l'application de la politique de collaboration avec la France, politique qui n'était en fait que la continuation de celle du rapprochement franco-allemand d'avant-guerre. Ce qui importait c'était de gagner la sympathie ou, au moins, la neutralité des Français, et l'appui de leur gouvernement, afin que l'Allemagne puisse plus facilement se retourner vers la conquête des terres de l'Est, considérées comme

l'espace naturel d'expansion de la race germanique.

On peut certes mettre en doute la sincérité de cette politique. Personnellement, s'agissant d'Otto Abetz, du Dr Epting, du conseiller Achenbach, voire même de Ribbentrop, toutes proportions gardées, je ne la suspecte pas. Je ne pense nullement, comme le soutient Henri Fréville, ce qui donne consistance à sa thèse, que le but de l'ambassade d'Allemagne ait été « d'accélérer en Bretagne le processus de désaffection à l'égard de la France » (26). Ni les faits, ni les textes, ni les documents, ni les témoignages et les études historiques ne donnent quelque support à cette thèse. Elle n'est qu'un simple argument de propagande pour tenter de justifier l'étendue de la répression antibretonne qui s'est déclenchée en 1944 et à laquelle Henri Fréville a participé. Les quelques contacts personnels que j'avais eus avec Otto Abetz au cours des tentatives de rapprochement franco-allemand avant la guerre (27), les tentatives de fraternisation franco-allemande sur le front des troupes pendant la drôle de guerre, le fait que l'Auswaertiges Amst s'opposa tou-jours à la politique que tentaient de mener Mordrel et Debauvais à Berlin avant l'attaque contre la France, l'élimination progressive et l'éloignement systématique de Bretagne de tous les officiers des services secrets et de la Wermacht qui avaient pu montrer quelque sympathie au séparatisme breton, ne font que renforcer mon opinion sur ce point.

Quoi qu'il en soit cette politique s'appliquait : les conséquences en furent, aux différents échelons, une collaboration étroite entre les services allemands et les administrations françaises dans les territoires occupés. Ces dernières ne manquaient pas de l'utiliser à leur profit, cherchant souvent à se servir des Allemands, ou à se couvrir de leur autorité, pour continuer d'appliquer leur politique personnelle et maintenir les structures centralisatrices de l'Etat. J'étais bien placé pour savoir que la France n'est pas gouvernée par son gouvernement. Ce que dit et proclame ce dernier, de quelque couleur qu'il soit, compte fort peu dans la pratique. Les structures uniformes et pyramidales de l'Etat font que la France est en réalité gouvernée par ses cadres administratifs. Les hauts fonctionnaires de chaque ministère n'appliquent aucune directive, voire même aucune loi, qui ne rentre pas dans l'idée qu'ils se font de la manière dont la France, dans ses plus petits détails, doit être gouvernée. Ils sont « l'appareil » tout-puissant qui, comme dans les pays totalitaires où ce sont les cadres du Parti qui jouent ce rôle, tient, dirige et gouverne l'Etat, colonne vertébrale de son pouvoir et de son autorité...

Or il m'apparaissait déjà que, malgré les déclarations du Maréchal Pétain, l'appareil, ou le système, n'était nullement disposé à modifier sa politique séculaire, ni à s'orienter vers une répartition nouvelle de l'exercice du pouvoir. Dès l'armistice cette politique traditionnelle avait repris. La seule différence était que cette dernière, là où elle ne pouvait plus s'exer-cer directement, s'exerçait désormais par l'intermédiaire des services allemands. Personne n'ignore plus que ce sont de puissantes interventions françaises, qui se sont exercées par l'inter-médiaire de l'ambassade d'Allemagne, qui ont entravé, puis porté un coup d'arrêt, aux tentatives des leaders séparatistes bretons. En conséquence il n'était pas question qu'on laisse Mordrel et Debauvais s'emparer de *L'Ouest-Eclair*. Bien plus, les autorités allemandes les expulsèrent manu militari de l'imprimerie vacante de L'Ouest-Journal où ils avaient réussi à imprimer le premier numéro de L'Heure Bretonne, imprimerie que l'on réquisitionna pour imprimer West Front, le journal de l'armée allemande. On n'avait pas jugé possible la cohabitation de ce dernier avec le journal des nationalistes bretons, mais an admit fort bien cutte cohabitation. mais on admit fort bien cette cohabitation, quelques mois plus tard, avec la Dépêche de Brest de V. Le Gorgeu.

On sait que ce furent, vers la fin de l'année 1940, des pres-

sions du même genre qui éliminèrent Debauvais et Mordrel de la scène et de l'action politique. Qui plus est, à l'époque où je suis arrivé en Bretagne, les autorités civiles françaises s'efforçaient de reprendre la politique de répression des « menées autonomistes » qu'elles avaient amorcée à la veille de la guerre. Cette répression ne visait pas seulement la politique, mais encore la culture et toutes les manifestations de l'esprit breton. Certains préfets, comme celui de Quimper, avaient commencé à sévir contre les « autonomistes ». D'autres se couvraient de l'autorité allemande pour tenter d'interdire la reparution de revues en breton. D'autres encore préparaient la révocation des instituteurs laïques, qui, avant la guerre, avaient milité en faveur de l'enseignement du breton. Parallèlement le retour en Bretagne des démobilisés bretons était volontairement retardé par les autorités de la zone libre. L'Eglise elle-même était appelée à la rescousse pour condamner les « autonomistes » et par conséquent entretenir la méfiance vis-à-vis de toutes les revendications bretonnes (28).

Il me paraissait grand temps de mettre les choses au point sur le terrain de la politique bretonne comme de la défense des intérêts bretons, temps aussi de réserver l'avenir vis-à-vis des services allemands comme des autorités françaises. Seule, en s'imposant dans la vie de la Bretagne, une troisième force pouvait se permettre de le faire. Il paraissait nécessaire de faire comprendre aux nouveaux venus, ce que les autorités françaises savaient déjà mais qu'elles faisaient semblant d'ignorer, que le mouvement breton ne se confondait pas tout entier avec le séparatisme : si les partisans de l'indépendance n'étaient qu'une minorité, on ne pouvait ignorer les revendications de la Bretagne à une autonomie régionale plus ou moins large, protectrice de sa culture, de ses intérêts particuliers et de ses droits de peuple distinct au sein de l'Etat français. Cela n'était-il pas, d'ailleurs, conforme aux déclarations du Maréchal Pétain, chef de l'Etat? Autorité que ni l'ambassade d'Allemagne, ni les services militaires allemands, ni les administrations françaises ne pouvaient valablement récuser, même si ces dernières ne l'acceptaient qu'à leur corps défendant.

Les revendications que j'allais ainsi commencer à défendre s'inscrivaient d'ailleurs dans la ligne de celles que j'avais défendues avant la guerre, et que j'ai continué à défendre depuis. Les modalités, le vocabulaire et les circonstances de ce combat ont pu être divers. Sa finalité est restée la même. J'ai toujours

pensé que ce combat devait être poursuivi quels que soient les événements ou les gouvernements de la France. Sa continuité doit être égale à celle de l'Etat français et à celle de l'appareil qui le soutient, appareil qui, lui, survit à tous les régimes et à tous les changements de gouvernement. Il convient d'assurer en toutes circonstances la pérennité du combat, si l'on veut

Dès le mois de septembre 1940 je pris à ce sujet, ou participais à la prise, de quelques mesures conservatoires. L'une fut la rédaction du « Projet de Statut pour la Bretagne dans le cadre de la France » sur lequel je commençais à rassembler des signatures en vue de sa présentation au gouvernement de Vichy : dans les mois qui suivirent je le fis d'ailleurs parvenir, par l'intermédiaire de R. Y. Creston et du réseau du Musée de l'Homme, au Comité de la France Libre à Londres (29). L'autre fut le mémoire rédigé par les responsables d'organisations culturelles qui fut adressé aux autorités allemandes, mémoire qui semble à Henri Fréville une pièce capitale dans le réquisitoire qu'il dresse contre moi. Il importe de souligner d'abord que ce mémoire n'avait nullement le caractère confidentiel qu'on lui prête. Imprimé, et non multigraphié, il figure certainement dans nombre de bibliothèques bretonnes, et les archives allemandes, où le professeur Michel Denis a cru le découvrir en 1972, n'en avaient pas l'exclusivité. Il avait été à l'époque assez largement diffusé; il ne faisait qu'énumérer les mesures qu'il importait de prendre sur le plan pratique pour organiser l'enseignement du breton, mesures qui figuraient déjà dans les rapports et exposés similaires soumis à plusieurs reprises au gouverne-ment français dans les années d'immédiat avant-guerre par Ar Brezoneg er Skol, le Comité de Front Breton et diverses organisations culturelles.

Ce nouveau mémoire n'apportait rien de neuf par rapport à ceux qui l'avaient précédé, et que j'avais d'ailleurs pris soin de rappeler, avant même de regagner la Bretagne, au gouvernement de Vichy. Par lettres adressées de Pau à la fin de juillet 1940 aux deux parlementaires bretons qui étaient les soutiens les plus actifs d'A. B. E. S., le Chanoine Desgranges et Albert Le Bail, je leur demandais de renouveler leurs démarches à ce sujet (30). Le nouveau mémoire n'avait donc pour but que de situer nos revendications culturelles, indépendantes de toutes revendications politiques, dans l'esprit des autorités d'occupation, et de souligner l'importance que nous y atta-

chions. Nous invoquions implicitement à ce sujet, ainsi qu'en témoigne la petite partie du texte qui a été reproduite par Henri Fréville (31), la Convention de Genève, qui précise les devoirs et les obligations des belligérants à l'égard des populations dans les territoires conquis. Nous nous situions ainsi dans le domaine d'un droit international qu'il appartenait aux autorités

d'occupation de respecter.

l'ai déjà dit et écrit que je ne vois pas pourquoi je regretterais ce geste, « accompli à une époque où l'effondrement français avait laissé sans défense et sans protection la population bretonne aux mains d'un autre occupant (32) ». Lorsqu'un peuple est à terre, son territoire envahi, lorsque ses élus l'oublient ou le trahissent, lorsque ses élites naturelles se taisent ou l'abandonnent, il appartient à n'importe lequel de ses fils, s'il en a le courage et le caractère, de relever le drapeau tombé. Il incarne ainsi l'être profond de ce peuple, la permanence de son identité, la légitimité de son combat. Et ce mémoire en faveur de la défense de nos valeurs culturelles que j'ai signé avec mes amis Roparz Hemon, Raymond Delaporte, Hervé Mazé, Yann Ar Beg, Yann Vari Perrot et Loeiz Herrieu, responsables comme moi de nos organisations de défense culturelle, des centaines d'autres personnes en Bretagne étaient prêtes à le signer avec nous si nous le leur avions demandé.

Henri Fréville semble trouver scandaleux que j'aie pu signer ce texte, sans parler d'en prendre la responsabilité, alors que j'étais encore fonctionnaire de l'Etat en exercice. Les fonctionnaires n'abdiquent pas, que je sache, leurs droits élémentaires de citoyens : je n'ai toujours aucune conscience d'avoir pu, par ce geste, commettre un quelconque acte d'indélicatesse à l'égard de l'Etat que je servais alors. Comment Henri Fréville qualifierait-il sa propre conduite lui qui, fonctionnaire en activité, rétribué par le gouvernement de Vichy, s'empressa, dès son retour au poste administratif qu'il occupait, de travailler à la destruction des structures et d'un gouvernement, à la politique et aux efforts duquel le prisonnier de guerre qu'il était avait dû pourtant

sa libération en 1943?

Nous ne recumes jamais de réponse à ce mémoire : mais il fut évoqué lors de la visite que me firent à Paris les docteurs d'université Benning, Plassmann et Bauckhor, qui se livraient à une enquête sur le problème breton. Henri Fréville raconte la visite que ceux-ci firent à Taldir Jaffrennou le 10 novembre 1940 (33). Ils visitèrent en réalité tous les militants bretons de quelque importance, et notamment tous les dirigeants des organisations culturelles et directeurs de publications bretonnes. Je retrouvai chez eux la même préoccupation qui m'avait été exprimée par Von Delwig lors de la première entrevue que j'avais eue avec lui, en compagnie de Jacques Guillemot, pour l'entretenir du journal projeté dans les bureaux de la Propaganda Staffel de Quimper dont il était chargé. Nous y avions d'ailleurs rencontré par hasard le libraire quimpérois A. le Goaziou futur Président du Comité Départemental de Libération en 1944 venu également lui rendre visite. Von Delwig, baron balte, élégant, intelligent et racé, qui émaillait souvent ses propos de termes de vénerie, se déclarait fort hostile, compte tenu de la conjoncture politique, à l'existence même d'un mouvement séparatiste breton. Sans même parler de les soutenir ou de les tolérer, il fallait que les leaders séparatistes disparaissent de la scène politique en Bretagne... ce qui effectivement fut fait quelques semaines plus tard.

Je ne pus que faire ressortir à ces trois nouveaux interlocuteurs, comme je l'avais fait à Von Delwig, que le mouvement breton ne se confondait pas tout entier avec le séparatisme; qu'il existait en Bretagne un fort mouvement d'opinion en faveur de la reconnaissance des droits politiques et des libertés culturelles et administratives de la « Province », telle que cette dernière avait été définie par le Maréchal Pétain, et que ces droits et ces libertés, pourtant élémentaires, n'avaient jamais jusqu'ici été respectés par quelque gouvernement français que ce fut, depuis la Révolution française. Nombre de personnalités et notabilités bretonnes, ajoutais-je, soutenaient l'action que nous nous proposions d'entreprendre pour la reconnaissance de ces droits.

J'esquissais donc avec ces interlocuteurs, comme je l'avais déjà fait en Bretagne, avec H. De Guébriant, Halna du Fretay, Jacques Guillemot et bien d'autres, signataires du « Projet de Statut », la politique résolument régionaliste, ou « provincialiste » pour utiliser un mot plus adapté à la terminologie du moment, car cette dernière varie avec les époques, politique qui était la mienne. C'est cette politique, certes respectueuse de l'unité française, mais située à mi chemin entre le séparatisme et le centralisme que nous nous proposions de mener dans le journal que nous projetions si, bien entendu, nous réussissions à le faire paraître. La politique du futur quotidien s'inscrivait ainsi très clairement dans le cadre de celle qui avait été définie par Jean des Cognets, Président du Conseil d'administration de

L'Ouest-Eclair, dans la lettre qu'il écrivait le 13 novembre 1940 à Taldir-Jaffrennou (34) « Régionalisme? tant qu'on voudra. Autonomisme? Oui, jusqu'où cela se peut. Séparatisme? non ».

Après mon départ de Morlaix Jacques Guillemot se préoccupait de rassembler les capitaux nécessaires à la fondation du journal et se chargeait localement des principales démarches. Ces projets se précisant à la suite des entretiens qui avaient eu lieu tant à Rennes qu'à Paris ou à Quimper, je soumettais au Secrétariat Général à l'Information du gouvernement de Vichy, par l'intermédiaire de mon supérieur direct le préfet J.P. Ingrand, dont le chef de cabinet était mon collègue et ami Raymond Deugnier, une note d'une page et demie, datée du 20 décembre 1940, et intitulée « Note sur la nécessité de créer un journal quotidien breton modéré ». J'en reproduis ci-dessous les passages essentiels:

« ... Il est apparu à beaucoup de bons esprits en Bretagne qu'il était nécessaire de canaliser toutes les causes de mécontentement et de les empêcher de profiter à la propagande extrémiste bretonne. Le seul moyen est de grouper dans un parti breton modéré, autour d'un nouvel organe, tous les partisans d'aspirations bretonnes raisonnables. Un tel mou-vement d'opinion enlèverait à la propagande séparatiste les meilleurs de ses arguments et réduirait à néant sa menace.

Ce mouvement modéré est en formation...
... Des capitaux bretons ont été réunis et vont être employés

... Des capitaux bretons ont été réunis et vont être employés à la création d'un journal quotidien dont le but est de défendre l'idée provinciale bretonne, en dehors de tout séparatisme, dans le cadre de la France, et dans la ligne définie par M. le Maréchal Pétain...

... Cependant les appréciations les plus optimistes prévoient que, pendant une période minimum d'un an, le déficit d'exploitation sera de l'ordre de 2 500 F par jour. Une aide efficace sera donc nécessaire et les capitaux bretons ne peuvent suffire. L'incontestable utilité nationale de l'entreprise dont il s'agit semble commander au gouvernement de la subventionner. La question a déjà été soumise à Vichy, et soutenue oralement auprès du Commissaire Général à l'Information par M. Ingrand, Préfet délégué du Ministère de l'Intérieur à Paris. Il parât urgent qu'une décision soit prise à ce propos, et nous suggérons l'octroi au nouveau journal d'une subvention mensuelle de 75 à 100 000 F.

Insister sur l'intérêt national du but poursuivi demeure superflu. Au reste les personnalités bretonnes qui patronnent

la nouvelle entreprise sont les plus sûrs garants de sa réus-

En même temps que je déposais ce rapport je faisais une demande de mise en disponibilité sans solde pour convenances personnelles. La réponse tardant à venir, je quittais Paris et m'installais à Rennes dans le courant de février 1941, sans avoir réussi à décider Morvan Lebesque, ancien rédacteur en chef de L'Heure Bretonne, à devenir le rédacteur en chef du nouveau quotidien. Ce départ de Paris sans autorisation formelle me valut une suspension de mes fonctions, mesure qui fut rapportée quelques mois plus tard. C'est cet incident qui fait l'objet de la correspondance du Préfet d'Ille-et-Vilaine avec le Ministre de l'Intérieur en date du 3 juillet 1941, reproduite par Henri Fréville (36).

Le même Préfet d'Ille-et-Vilaine dans un rapport au Ministre

de l'Intérieur précisait, le 26 février 1941 :

« ... Le nouveau journal du soir à paraître compte, parmi ses futurs collaborateurs, au moins quatre rédacteurs de L'Heure Bretonne. Cependant des garanties sérieuses, avec L'Heure Bretonne. Cependant des garantes serteaues, avec engagement de ne pas pousser au séparatisme, auraient été données par son fondateur M. Fouéré à M. des Cognets. rédacteur en chef de L'Ouest-Eclair. Aussi l'accord entre L'Ouest-Eclair et la Société d'éditions bretonnes (Fouéré-Guillemot), pour l'impression du journal serait-il sur le point d'être signé. L'Ouest-Eclair aurait obtenu le droit d'agréer les collaborateurs, non pas du journal du soir, mais de l'hebdomadaire qui en sera le complément et, d'autre part, en cas

de désaccord sur la ligne politique du quotidien du soir. il pourrait faire jouer une clause de résiliation du contrat.

M. Fouéré fait état de l'accord du Ministère de l'Intérieur pour fonder ce journal. En tout cas L'Ouest-Eclair m'a fait savoir qu'il serait prêt à renoncer immédiatement à l'accord si le Gouvernement français avait une objection quelconque contre ce projet... (37).

On sait que le premier numéro de la Bretagne. ouotidien du soir, parut le 21 mars 1941 sur les presses de L'Ouest-Eclair. Bien plus tard, avec un recul de vingt ans j'écrivais :

« ... Il ne m'appartient pas de juger mon œuvre ni de porter des appréciations sur la politique que, jusqu'en août 1944, j'ai menée dans mon journal, grâce à un article quasi

quotidien, et à une équipe de journalistes de talent. Il ne m'appartient pas non plus d'insister sur mon œuvre journalistique, qui visait à doter la Bretagne d'une presse vraiment bretonne, et à habituer son public à raisonner de tous les problèmes sous un angle spécifiquement breton, et non plus sous le seul angle des agences de presse parisiennes ou internationales. Je me borne à dire ici que, ce que j'avais promis, je crois l'avoir tenu (38).

J'avais promis en effet de ne pas mettre en cause la souveraineté de la France sur la Bretagne. Je me suis loyalement tenu à cette politique. Il s'agissait de démontrer qu'un Statut d'autonomie régionale ou provinciale de la Bretagne, était possible et désirable dans le cadre de la France, dans l'intérêt même de l'une et de l'autre ; de démontrer aussi que l'adoption de ce Statut était nécessaire si l'on ne voulait pas que se pose, un jour ou l'autre, la question de la légitimité de ce cadre que l'aile avancée du mouvement breton déjà récusait. Une partie de mes éditoriaux de La Bretagne décrivait donc de plus près les détails et les modalités de ce Statut breton, l'étendue des pouvoirs qu'il devait conférer à des organismes et corps élus ou désignés par les Bretons eux-mêmes, la manière dont devaient s'organiser les nouveaux rapports administratifs et politiques, culturels, économiques et sociaux entre la France et la Bretagne, entre le peuple breton et le peuple français : ceci afin que les relations entre les uns et les autres cessent d'être celles de peuple dominant à peuple dominé, celles d'un ensemble de circonscriptions administratives soumises et dépourvues de pouvoirs à un Etat central concentrant toutes les délibérations et toutes les décisions, y compris celles qui ne regardaient que nous et n'importaient nullement à l'ensemble indifférencié des citoyens de l'Etat.

C'est autour de ces thèmes, à la fois de doctrine, de pensée et d'action, émis et développés à un moment ou les partis politiques traditionnels, tous compromis par la défaite de la France, avaient préféré se taire, même s'ils n'y avaient pas été contraints, que la tiers force, ou le tiers parti breton, devait être organisé et rassemblé. Il pouvait l'être grâce à la conjonction des efforts des forces organisées de la « Province », de ses élites locales, de ses guides spirituels et sociaux en tout genre, qu'il importait d'arracher aux moules préfabriqués d'intelligence, de raisonnement et de pensée où des bureaucraties politiques et administra-

tives et des technostructures d'Etat, centralisées et omniprésentes, les avaient enfermés.

C'était là le but que je m'étais proposé, celui de la politique que j'ai menée grâce aux campagnes incessantes des journaux que je dirigeais. Je puis bien dire aujourd'hui que si je n'y ai, dans une certaine mesure, réussi, encore que très partiellement et incomplètement malgré quelques réalisations concrètes, c'est sans doute parce que l'Etat était alors plus faible qu'il n'avait jamais été depuis que Napoléon avait établi la dictature de Paris sur l'ensemble de la France. Aussi devinmes-nous rapidement, par la seule force des choses, organes d'opposition au pouvoir en place.

Qu'en resterait-il lorsque l'Etat français aurait recouvré, s'il les recouvrait, la plénitude de ses pouvoirs? Au moment de la fondation de La Bretagne il était impossible de répondre à cette question : car cela dépendait d'événements extérieurs sur lesquels nous ne pouvions exercer la moindre influence. J'étais peut-être naîf de penser que subsisteraient au moins certaines des réalisations concrètes, d'ordre culturel entre autres, que nous finimes par obtenir, puisqu'elles répondaient aux revendications unanimes formulées par la Bretagne et ses représentants et aux intérêts permanents du peuple breton.

J'avais peut-être à l'époque quelques illusions sur la capacité de l'Etat français à se réformer lui-même volontairement et à se moderniser. Je les ai certes perdues depuis. Le Maréchal Pétain, comme plus tard le Général de Gaulle, voulurent le conduire dans cette voie. Dans des circonstances pourtant différentes ils échouèrent également tous les deux. Les forces de réaction qui, en France, dominent l'Etat, qui s'en sont emparées, qui le gouvernent et qui le colonisent, quelle que soit la couleur de son régime politique, restent toujours plus fortes que celles de réforme, de rajeunissement et de rénovation.

Lorsque je voulus, au début de 1944, rassembler en volume les éditoriaux que j'avais consacré à la construction d'une « Province » ou Région de Bretagne dotée d'un Statut spécial d'autonomie politique, administrative, économique et culturelle, je me heurtais à l'opposition formelle des hauts fonctionnaires de Vichy. Le manuscrit « La Bretagne devant le problème des Provinces » ne put jamais dépasser le stade des bureaux de la censure gouvernementale. Par-delà les régimes, les guerres et les révolutions l'Etat, en France, se survit tel qu'en lui-même ses générations de légistes et de hauts fonctionnaires l'ont créé.

Giscard d'Estaing, actuel président de la République, aime à répéter que défilés, manifestations, violences et bombes sont sur lui sans effet et qu'il n'écoute que les élus. Malheureusement l'histoire démontre qu'il n'écoute pas les élus non plus; sans parler bien entendu du peuple que ces élus sont censés représentés. Il n'écoute que ses hauts fonctionnaires. Il n'est d'ailleurs que le premier d'entre eux. Il n'est pas différent de ceux qui exerçaient le pouvoir à Vichy et auxquels nous avions affaire à l'époque où se déroule ce récit.

CHAPITRE UI NOS IMPRIMEURS SUCCESSIFS

L'OUEST-ECLAIR

Ni Jacques Guillemot ni moi-même n'avons formellement demandé à la Propaganda Staffel une quelconque autorisation de paraître. Nous avions informé Von Delwig de nos intentions en lui indiquant nettement la politique que nous entendions suivre. Nous étions encore au début de l'occupation et la position de la Staffel était souple et relativement libérale. Elle l'était beaucoup plus que ne le furent plus tard les autorités de la Libération, sous le règne desquelles non seulement aucun journal ne put paraître sans une autorisation formelle, mais encore où tous les anciens journaux sans exception furent interdits, et ou des dosages politiques furent effectués avant d'autoriser les nouveaux à paraître... Alors que L'Ouest-France, patronné par le M.R.P., le Télégramme de Brest, patronné par V. Le Gorgeu, Commissaire Régional de la République en exercice, la Voix de l'Ouest d'obédience catholique, furent autorisés à reparaître dès la Libération ou presque, en remplacement de L'Ouest-Eclair, de la Dépêche de Brest et du Nouvelliste de Bretagne, le quotidien de gauche La République Sociale dut attendre le 21 avril 1945.

On peut contraster cette attitude avec celle de la Staffel qui n'aurait vu aucun inconvénient, dès le début de l'occupation, à la reparution de L'Humanité, qu'une délégation du P.C. était venue demander. Ce fut le gouvernement de Vichy qui s'y opposa, le P.C. ayant été mis hors-la-loi pendant la guerre. Il n'en reste pas moins, l'approvisionnement en papier journal dépendant exclusivement des autorités allemandes en zone occupée, qu'un journal ne pouvait paraître sans leur accord au moins tacite, et l'attribution d'un contingent de papier. Von

Delwig, qui fut nommé à la direction de la Staffel de Rennes en décembre 1940, nous facilita les choses sur ce point : notre politique, en s'inscrivant dans le contexte politique du moment, ne pouvait guère soulever d'objections, tant de la part du Commissariat à l'Information de Vichy, que de l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

Henri Fréville laisse entendre, sans le dire franchement, que nous aurions eu, à un moment donné, l'intention de nous « emparer » de L'Ouest-Eclair. Cette pensée ne nous a jamais effleuré, et, d'ailleurs, comment l'aurions-nous pu? Il nous fallait certes trouver un imprimeur, et je ne reviendrai pas sur les détails de notre première démarche auprès de Charles Frédouet directeur des presses de L'Ouest-Journal alors inoccupées, sauf pour l'impression du journal de l'armée allemande West Front : ils ont été suffisamment évoqués tant par Henri Fréville (39) que par Youenn Didro (40). Qu'il me suffise de dire que ce ne sont à mon sens, ni des raisons commerciales, ni des raisons patriotiques - en cette matière beaucoup n'ont découvert le « vrai patriotisme » que bien plus tard — qui ont poussé Charles Frédouet à se faire tirer l'oreille pour imprimer le nou-

Certes nos finances étaient faibles et Frédouet ne nous connaissait pas. Yann Bricler et Jacques Guillemot avaient à Quimper, des relations d'affaires sur le plan commercial, et le premier avait conseillé au second de rendre visite à un nommé Lambert, qui exercait à Rennes l'honorable profession de fabricant de fleurs d'oranger, et qui, ami de Frédouet, pouvait servir d'introducteur. Les raisons profondes de l'attitude réservée de ce dernier étaient probablement qu'il espérait que le Petit Parisien, propriétaire des presses dont il était le gardien, lui donnerait les movens, à la faveur des événements, de reprendre l'impression d'un quotidien similaire à L'Ouest-Journal, qu'il avait dirigé quelques années auparavant, et qui s'était efforcé, sans succès, de concurrencer l'Ouest-Eclair. Avant mal digéré son échec, il n'avait pas cessé, au fond de lui-même, de caresser ce projet. Je n'en veux pour preuve que la circulaire que recurent certains de nos correspondants locaux, quelques mois plus tard. Datée du 28 juillet 1941, peu de temps par conséquent avant que la Dépêche de Brest, qui s'imprimait temporaire-ment sur les presses de L'Ouest-Journal, ne gagne Morlaix, cette circulaire était signée de Noël Pricot, chef des informations dé-partementales du Petit Parisien (41): son but était de recruter des collaborateurs pour faire paraître une édition régionale Bretagne du journal... Tout ceci empêche de s'étonner des bruits qui couraient, dès l'automne 1940, sur les projets d'impression de différents journaux en Bretagne...

Quoi qu'il en soit, lorsque Frédouet nous répondit officiellement, les négociations étaient déjà trop engagées avec L'Ouest-Eclair pour que nous envisagions de donner suite à notre démar-

che près de lui.

Dans la conclusion de nos accords avec L'Ouest-Eclair, et dans les négociations qui les ont précédé, les complots, pressions, etc., n'existent que dans l'imagination d'Henri Fréville : on peut certes toujours interpréter les textes et les documents et les charger de sous-entendus, de façon à leur faire dire ce qu'on voudrait démontrer. Il n'y a eu, en fait, que consultations, contacts, entretiens, accords commerciaux, dont aucun n'eut d'autre caractère que cordial. Les uns et les autres avaient d'ailleurs fini par être désirés des deux côtés. Avec les dirigeants de L'Ouest-Eclair la question politique ne se posait pas : celle que nous voulions mener, et que nous leur avons décrite, s'inscrivait dans la ligne de celle qui avait été définie par Jean des Cognets lui-même dans son article du 20 juillet 1940 (42). Elle était donc conforme à celle que L'Ouest-Eclair avait déjà jugé opportun de soutenir. Jean des Cognets lui-même devait, quelques mois plus tard, faire partie du Comité Consultatif de Bretagne.

La réalité est que les dirigeants de L'Ouest-Eclair, Jean des Cognets et Pierre Artur, et il n'y a rien là que réaction commerciale normale, avaient jugé plus sage, plus opportun et plus habile de s'entretenir avec un concurrent possible, et de le sonder sur ses intentions véritables et ses moyens, pour, ensuite, le cas échéant, s'entendre avec lui, plutôt que d'avoir à le craindre et à le combattre. Jacques Guillemot de son côté, autre homme d'affaires avisé, ne pouvait que partager ce point de vue, étant donné surtout les soutiens financiers relativement faibles dont

nous disposions.

Je ne connaissais pas personnellement les dirigeants de L'Ouest-Eclair et je n'étais pas au courant, avant qu'Henri Fré-ville ne l'ait révélé (43), de la démarche faite auprès d'eux par Yann Bricler, au cours de l'entretien qu'il eut avec Alphonse Aubrée. La loyauté, la bonne foi et l'honnêteté de ce dernier, qui cachait ces qualités sous une apparence froide et sévère de clerc de notaire endimanché, ne peuvent être mises en doute, par moi moins que quiconque. Son dévouement à la « grande

maison » à laquelle il appartenait était sans limite. Mais, en ce qui me concerne, je ne suis entré en contact avec Pierre Artur et Jean des Cognets qu'à la suite d'une lettre reçue de Paul Le Jamtel, maire de Guingamp. Ce dernier, par les Neumager et les Le Goffic, vieilles dynasties guingampaises, était apparenté à ma famille maternelle et, par suite, nous nous connaissions bien. L'un des fils de Paul Le Jamtel avait épousé une demoiselle Monique Lemonnier de la Haitrée, fille d'une importante actionnaire de la Presse Régionale de l'Ouest (P.R.O.), éditrice de L'Ouest-Eclair. Elle possédait en effet près de neuf mille actions sur les cent mille que comportait la société. Un autre fils de Paul trouva d'ailleurs emploi dans la maison.

La lettre de Paul le Jamtel, sous en tête de la Mairie de

Guingamp, est datée du 3 décembre 1940 (44) :

e Je viens d'apprendre, disait-elle, que tu t'occupes active-ment de la fondation d'un journal. A ce sujet je serais très heureux, dans ton intérêt (souligné dans le texte), de te voir le plus tôt possible. J'ai certainement mieux à t'offrir que tout ce que tu pourras faire à ce sujet... Mais comme la chose est d'importance il faudrait que tu puisses venir à Guingamp de suite. l'ai vu ta belle-sœur ce matin qui m'a donné ton adresse et m'a confirmé tes intentions... Dans tous les cas, terminait cette lettre, ne prends aucun engagement sans m'avoir vu... >

C'est à la suite de ce message, reçu à Paris, que je fus amené à rencontrer Jean des Cognets pour la première fois, dans les bureaux de Paris de L'Ouest-Eclair, avenue des Champs-Elysées. J'informais de cette rencontre, à la fois Jacques Guillemot et Paul Le Jamtel. Le 21 décembre suivant ce dernier me répon-

« l'ai bien reçu ta lettre du 18. Entre-temps tu as certainement reçu une lettre de M. des Cognets, qui résume en fait les entretiens que tu as eu avec lui. Je crois que pour aller vite et bien il importe maintenant que tu viennes le plus tôt possible au Gollot (45), reprendre contact, revoir,

Cet échange de correspondance, et celui dont fait état Henri Fréville dans son livre, montrent que le désir, ou la « hâte supposée », de conclure des accords entre les deux groupes n'était pas

unilatéral, mais qu'il était partagé. On sait que ces pourparlers aboutirent à la prise en charge par moi-même de la rédaction des hebdomadaires de L'Ouest-Eclair, afin d'y mener une politique « régionaliste » conformément à la politique définie en commun, puis au contrat d'impression du quotidien La Bretagne sur les presses de la P.R.O. La Bretagne devait se borner à être quotidien du soir, ce qui n'était pas la formule la meilleure : mais Jean des Cognets et Pierre Artur se refusaient à imprimer un journal du matin, qui aurait pu devenir un concurrent direct, ce qu'ils voulaient avant tout éviter.

Nous n'eûmes par la suite aucun différent majeur, d'ordre politique ou privé, avec l'état-major de L'Ouest-Eclair. Nous n'eûmes qu'à nous féliciter au contraire de la manière libérale avec laquelle il a, du point de vue commercial, exécuté et interprété les clauses de notre contrat d'impression. Après l'hommage à retardement que rend Henri Fréville à Jean des Cognets et à Pierre Artur, il me plaît particulièrement d'y joindre le

mien (46).

On sait que notre capital de départ — un million de francs d'alors -, était faible. Il fallut au bout de six mois procéder à son augmentation. Le quotidien du soir, bien que gêné par sa formule, avait reçu un accueil favorable malgré les propagandes adverses, et notre tirage moyen s'établissait entre 12 et 15 000 exemplaires. « Techniquement vous avez fait ce que l'on pouvait faire de mieux en la matière » m'avait dit Jean des Cognets vers la fin de 1941. La grande place donnée au sport, méthode que je fus le premier à inaugurer en Bretagne, assurait au journal une clientèle jeune et dynamique. Mais nos recettes, sur un secteur de vente très étendu géographiquement, puisqu'il comprenait les cinq départements de Bretagne, étaient insuffisantes pour couvrir nos dépenses d'impression et de fonctionnement.

Le 8 octobre 1941 Jacques Guillemot et moi déposâmes un nouveau rapport intitulé « Note sur la question bretonne, le journal La Bretagne et sa politique », entre les mains de M. Galey, Délégué général à l'information et à la propagande du gouvernement de Vichy dans la zone occupée, qui siégeait à l'Hôtel Matignon (47). Nous y décrivions à nouveau la politique que nous suivions, faisant ressortir qu'un certain nombre de hautes personnalités bretonnes pensaient, dès la fin de 1940, « ... avec la grande majorité de l'opinion bretonne, et les dirigeants des sociétés culturelles et régionalistes, que la réforme provinciale que le gouvernement du Maréchal Pétain se proposait de réaliser, pouvait permettre de donner satisfaction aux revendications justes et modérées de la Bretagne. Il est certain qu'un programme de provincialisme qui se proposerait de reconstituer la province de Bretagne, de créer une assemblée provinciale bretonne; d'enseigner la langue du pays, rallierait toute la Bretagne et enlèverait à la propagande séparatiste, non seulement son activité, mais même sa raison d'être...

Nous poursuivions en indiquant que le journal La Bretagne était né de ces préoccupations. Nous décrivions ensuite les accords passés avec L'Ouest-Eclair, qui avait facilité la naissance de notre journal

témoignant ainsi de son accord absolu sur la politique qu'allait mener le nouveau journal, politique qui est définie par le texte de l'accord que l'on trouvera ci-joint... (48). >

Nous terminions en indiquant qu'il nous apparaissait

« ... qu'un tel effort, dont il est inutile de faire ressortir la haute portée nationale, doit être énergiquement soutenu par le gouvernement si l'on veut qu'il soit durable »,

et en demandant à nouveau qu'une « importante subvention » nous soit accordée.

On sait par ailleurs que la Préfecture Régionale de Bretagne, on sait par amedis que la reference Regionale de Bretagne, pour des raisons politiques évidentes, soutint cette demande de subvention près de Paul Marion, Secrétaire général à l'Information et à la Propagande à Vichy (49). La subvention finit par venir. Mais elle ne fut confirmée et ordonnancée qu'à partir de juil-let 1942, à une époque où, à la suite des accords conclus avec La Dépêche de Brest, La Bretagne s'imprimait déjà à Morlaix, sur les presses de L'Union Républicaine du Finistère, dans des conditions entièrement nouvelles. La concentration des services administratifs, d'impression et de rédaction des deux quotidiens, par la diminution des frais généraux qu'elle entraîna, permit de réduire et d'effacer progressivement, subvention de Vichy aidant, le déficit financier de *La Bretagne*.

Ce sont les accords conclus avec les dirigeants de La Dépêche de Brest, et les circonstances qui ont conduit à leur conclusion, qui restent, pour Henri Fréville, les pièces maîtresses capables de justifier les rapports du Délégué Régional à l'Information qu'il était en 1944, rapports initiateurs des poursuites engagées contre les dirigeants de La Bretagne, et la société éditrice « Société d'Editions Bretonnes ». Ce sont ces pièces maîtresses qui servirent aussi de raisons et de prétextes pour faire que les diri-geants de La Dépêche de Brest, Victor Le Gorgeu et Marcel Coudurier, ainsi que la Société « Union Républicaine du Finistère », éditrice de ce journal, soient exemptés de toute poursuite

à la Libération, et échappent à toute confiscation de biens. Henri Fréville s'efforce d'étayer dans son dernier livre, plus solidement qu'il n'avait pris la peine de le faire à l'époque, les interprétations qu'il développa en 1944 et 1945, pour faire condamner les premiers en évitant tout désagrément aux seconds...

La thèse de l'accusation veut notamment voir dans ces accords la preuve d'une collusion étroite entre les services de la Propaganda Staffel et les dirigeants de La Bretagne, qualifiés de serviteurs dociles des Allemands. Henri Fréville emploie à ce sujet, ainsi que Marcel Coudurier et Victor Le Gorgeu, les mots de « mainmise », « expropriation », « spoliation ». La réalité est bien différente. Il n'y a rien eu de tout cela. Il y a eu contrat en bonne et due forme, suivi d'accords, contrat et accords, désirés à l'origine, non par nous, mais par Marcel Coudurier et Victor Le Gorgeu, dont la préoccupation principale, et d'ailleurs fort légitime, était d'éviter la disparition de La Dépêche de Brest, disparition décidée par les Allemands...

Disparition décidée par les autorités allemandes seules, ou sur la demande du gouvernement de Vichy? La question reste à ce jour sans réponse et sans preuve absolue. Henri Fréville ne veut pas y croire : cela voudrait dire que nous étions « des libéraux, fidèles au principe de la Révolution nationale, qui faisaient sa part à un sain régionalisme, et non les complices intéressés des Allemands (50) ». Et surtout cela serait contraire à ce que soutenait pour les besoins de la cause le Délégué Régional à l'Information de 1944.

Comment admettre cependant que les Allemands aient pris, seuls, cette décision? La Dépêche ne leur posait guère de problèmes : ils avaient manifesté l'intérêt qu'ils lui portaient en

l'installant eux-mêmes à Rennes dans une imprimerie provisoire afin que les bombardements de Brest n'interrompent pas sa parution. Par contre la situation paradoxale de V. Le Gorgeu, homme privé responsable politique d'une Dépêche aussi docilement « collaborationiste et germanophile » que les autres journaux d'une part, et d'autre part homme public hostile à la politique du gouvernement de Vichy, bien qu'il ait été confirmé dans ses fonctions de maire de Brest par ce même gouvernement, et refusant de s'associer à une motion de confiance au chef de l'Etat d'alors, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des autorités vichyssoises et de ses représentants. Comment penser que le rapport du 22 décembre 1941 du Préfet régional François Ripert à son sujet (51), puis sa révocation de ses fonctions de maire, accompagnée du déplacement du sous-préfet de Brest Perreau-Pradier, n'aient eu ni suite, ni conséquences sur d'autres plans? Ceci d'autant plus que François Ripert le rendait responsable, bien à tort sans doute, du mauvais état d'esprit du Finistère à l'égard de la Révolution nationale. Faut-il rappeler que c'est exactement à la même époque que François Ripert demanda et obtint le déplacement forcé de mon père de la Trésorerie Générale de Brest à celle d'Orléans, parce qu'il l'accusait d'avoir inspiré les campagnes de mon journal contre les services du contrôle des prix et du ravitaillement du Finistère? On pouvait reprocher beaucoup de choses à ce premier Préfet régional de Bretagne : on ne pouvait pas lui reprocher de ne pas gouverner...

Il n'y a pas non plus de documents précis, ni de preuves formelles, qui puissent démontrer que le gouvernement de Vichy se soit servi des autorités allemandes pour chasser les « autonomistes » des presses de L'Ouest-Journal, pour faire écarter de Bretagne les éléments de l'armée d'occupation qui pouvaient leur être favorables, pour éliminer manu militari Mordrel et Debauvais de la scène politique. Mais qui pourrait douter que ces interventions n'aient eu lieu, et sans doute au plus haut niveau? Guenther Schott, responsable du centre de la « Propaganda Staffel Sud-Ouest » à Angers, ne précisa-t-il pas à Marcel Coudurier que la mesure prise à l'égard de La Dépêche « ne venait pas de lui, mais directement de l'Ambassade de Paris (52)? ». Et n'était-ce pas par l'intermédiaire de cette ambassade que passaient toutes les interventions de Vichy dans les domaines que les autorités allemandes se réservaient?

Aucun accord n'était envisagé par nous avec La Dépêche de

Brest et nous n'y pensions pas jusqu'au jour où, mandataire de son Conseil d'administration — tout au moins se présentait-il comme tel —, Marcel Coudurier est venu nous le demander. Dès la fin de 1941 nous projetions de remplacer le quotidien par un hebdomadaire, ou un bi-hebdomadaire, qui aurait porté son titre et qui, à la différence du quotidien, aurait pu équilibrer son budget. Dès le mois de décembre des négociations furent entreprises avec les dirigeants de L'Ouest-Eclair à ce sujet. Dans le courant de janvier 1942, j'avertis de nos projets Guenther Schott, qui était alors à la tête de la P.S. de Rennes, et qui devait être nommé à Angers à la fin du même mois. Celui-ci me dit d'attendre pour procéder à la suppression du quotidien, étant donné que des changements importants, qu'il ne pouvait encore préciser, semblaient se préparer dans la presse

Nos nouveaux accords avec L'Ouest-Eclair pour l'impression d'un hebdomadaire en remplacement du quotidien, sans préjudice du maintien de ceux qui existaient déjà et dont nous avions la direction rédactionnelle, étant sur le point d'être conclus, je revins à la charge vers la mi-février. C'est alors que Schott me proposa de prendre la place de La Dépêche, qui allait être incessamment supprimée, ce qui assurerait à La Bretagne un tirage largement suffisant pour équilibrer son budget. Je lui répondis sur-le-champ que la chose me paraissait impossible pour bien des raisons, mais que j'allais cependant en référer à Jacques Guillemot. Je me rendis directement à Quimper, où je couchais chez mon ami Raymond Deugnier, secrétaire général de la Préfecture, que je mis au courant (53). Jacques Guillemot fut bien évidemment de mon avis.

De retour à Rennes je mis confidentiellement au courant de la situation mes collaborateurs les plus proches, qui connaissaient tous déjà nos projets de transformation en hebdomadaire. Par une lettre confidentielle expédiée de Rennes à Schott le 24 février 1942 je confirmais à ce dernier notre décision :

c... Ainsi que je vous l'avais indiqué je me suis rendu à Quimper pour m'entretenir avec M. Guillemot de la proposition que vous m'avez faite concernant La Dépêche de Brest.

Ainsi que je vous l'avais laissé prévoir M. Guillemot, tout en me priant de vous remercier des marques d'intérêt que vous voulez bien porter à La Bretagne, approuve entièrement mon attitude. Il ne saurait être question pour nous en

effet de bâtir notre prospérité sur les malheurs d'un confrère dont nous n'avons pas, par ailleurs, à juger les sentiments et le comportement, d'autant plus qu'elle devrait s'accompagner d'une transformation de notre formule et de notre politique.

C'est pourquoi nous n'envisageons d'autre remède à nos difficultés présentes que notre transformation en hebdomadaire avec l'aide de L'Ouest-Eclair, et pourquoi je serais heureux que vous vouliez bien sans tarder (souligné dans le texte) nous donner votre accord à ce sujet... (54). »

C'est le même jour, paraît-il, car je n'aurais pu en préciser la date (55), que j'ai rencontré Pierre Artur et Jean des Cognets pour mettre définitivement au point le remplacement du quotidien. Je ne pensais déjà plus à l'affaire de La Dépêche lorsque Schott m'annonça par téléphone très peu de jours après cu'il fallait que je rencontre Marcel Coudurier, directeur de La Dépêche, que ce dernier venait de sortir de chez lui, et qu'il avait suspendu la décision de suppression de La Dépêche en attendant les pourparlers que Marcel Coudurier devait engager avec les responsables de La Bretagne pour tenter d'éviter la disparition

de son propre journal.

C'est à la suite des pourparlers qui s'engagèrent dans les jours suivants avec Marcel Coudurier, mandataire du Conseil d'administration démissionnaire de La Dépêche de Brest, que la parution des deux quotidiens fut maintenue, et que la Société « Union Républicaine du Finistère » devint le nouvel imprimeur de La Bretagne. Pratiquement toute la durée du mois de mars fut nécessaire pour mettre sur pied les accords et conditions qui devaient régler l'impression, la rédaction et les rapports commerciaux entre les deux journaux. La note d'Alphonse Aubrée, que ce dernier a rédigée à la suite de la conversation que j'eus avec lui le 9 mars 1942 (55) correspond bien, à quelques détails très secondaires près, à la réalité. Nous étions les uns et les autres dans le vague le plus complet sur la manière dont nous allions nous organiser pour concilier à la fois les intérêts de La Dépêche et ceux de La Bretagne, sans parler de la manière dont nous allions régler nos conventions et contrats avec L'Ouest-Eclair.

avec L'Ouest-Eclair.

L'entrée de représentants du groupe de La Bretagne au sein du Conseil d'administration de La Dépêche, où ils devaient siéger avec des représentants de l'ancien conseil — je n'ai jamais été, contrairement à ce que dit Henri Fréville, membre du C.A. de

La Dépêche et je n'assistais à ses réunions qu'ès-qualité au même titre que M. Coudurier (56) —, ne m'intéressait personnellement que dans la mesure où il était possible de faire suivre à La Dépêche une politique bretonne, s'alignant, avec des nuances de forme adaptées à son public particulier, sur celle que, sous ma direction, poursuivait La Bretagne. De son côté Marcel Coudurier ne voulait pas exercer la direction politique de La Dépêche dont, aux termes de son contrat, le Conseil d'administration, et donc auparavant V. Le Gorgeu, son président, assumait jusque-là la responsabilité.

Coudurier avait obtenu d'autre part la démission collective de l'ancien conseil et la cession en blanc de leurs actions. Il avait obtenu cette cession en blanc après avoir adressé, le 28 février 1942, sous sa responsabilité, une note comminatoire aux membres du Conseil d'administration de La Dépêche. Il paraît bon de reproduire cette note, étant donné les interprétations qui

ont été faites de ces incidents par la suite (57) :

« Je suis chargé, par l'autorité allemande (souligné dans le texte), de vous transmettre, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'administration, la mise en demeure suivante : 1º Tous les membres du Conseil d'administration doivent

démissionner.

2° Ils doivent mettre à la disposition de l'autorité allemande les actions qu'ils possèdent, ainsi que celles de leur famille. 3° Le nombre total d'actions à fournir est fixé à trente. S'il n'était pas donné satisfaction à cette demande avant le 3 mars La Dépêche cesserait de paraître... »

On remarquera qu'il n'était pas encore question, dans cette note, d'un arrangement avec La Bretagne. L'incertitude persistait donc sur l'usage que voulait faire la Propaganda Staffel des actions cédées en blanc. Il fut donc décidé le 3 mars 1942 d'un commun accord, lors de la première réunion que nous eûmes avec Coudurier que le groupe de La Bretagne demanderait à se porter acheteur de ces actions, et que la mise en pratique de l'accord conclu entre les deux groupes serait subordonné à cette condition. Il était facile de faire ressortir à Guenther Schott qu'un arrangement avec La Bretagne, qui aurait permis à cette dernière de continuer à paraître sous sa forme quotidienne, selon les suggestions qu'il avait faites à Marcel Coudurier, n'était guère facile sans qu'une communauté d'intérêts plus étroite ait pu être établie entre les deux maisons, et que le seul moyen

de la réaliser était l'entrée de représentants de La Bretagne au Conseil d'administration de La Dépêche, et par conséquent le rachat des actions dont la Propaganda Staffel disposait.

C'est dans cet esprit que fut signé l'accord du 3 mars. Ici encore, et pour les mêmes raisons, il me paraît important d'en

reproduire le texte (58) :

« Entre M. Coudurier, Directeur général de La Dépêche de Brest d'une part, et MM. Guillemot et Fouéré, Président du Conseil d'administration et Secrétaire Général de La Bre-

tagne d'autre part, il a été convenu ce qui suit : 1° MM. Jacques Guillemot, Jean Fouéré, Yves de Cambourg et Yann Fouéré achètent les 30 actions des administrateurs démissionnaires de La Dépêche de Brest, et les deux actions qui sont actuellement dans le portefeuille de la Dépêche de Brest.

D'un examen commun de la liste des actionnaires il résulte qu'une majorité des 2/3 est déjà acquise pour la nomination d'un Conseil d'administration qui serait ainsi composé

Président : Jacques Guillemot ; Membres : MM. de Cambourg, Jean Fouéré, Charles Tiercelet, Lhermitte.

2º Le nouveau Conseil d'administration se propose 1) de transformer le nom de la Société Union Républicaine du Finistère qui édite La Dépêche en celui de « Union Bre-

tonne du Finistère »; 2) de consolider sa majorité en acquérant de nouvelles actions, et notamment en usant du droit de préemption qui lui

est conféré par les Statuts;

3) de faire suivre au journal La Dépêche une politique conforme à celle qui est suivie par le journal La Bretagne, notamment en unifiant la direction politique et la rédaction en chef des deux journaux entre les mains de MM. Fouéré et Rouault. Il reste entendu que M. Coudurier continuera d'exercer les fonctions de Directeur Général de La Dépêche;

4) de confier l'impression et l'exploitation du journal La Bretagne au journal La Dépêche, suivant des modalités qui sont à l'étude et qui assureront en tout état de cause la diffusion de La Bretagne dans les régions qu'elle touche actuellement, et qui sont en dehors du rayon d'action de La Dépêche. La Dépêche

L'ensemble de ces mesures donne entière satisfaction et toute garantie pour l'avenir au sujet de la politique à mener en commun par les journaux La Dépêche et La Bretagne.

Etant donné l'urgence, car la suppression de La Dépêche était toujours pendante, le texte fut téléphoné et posté de Quimper à Guenther Schott. Deux jours après j'adressais à ce dernier une deuxième copie du texte, accompagné de la lettre suivante que je crois nécessaire de reproduire dans sa presque totalité, étant donné que Henri Fréville n'en reproduit qu'un passage trongué (59)

« ... Il nous est apparu, comme M. Coudurier vous l'a fait ressortir au cours des entretiens qu'il a eus avec vous et avec M. Schmidt, que ce serait une grosse erreur, lourde de conséquences politiques et matérielles, de supprimer La Dépêche, C'est pourquoi le groupe de La Bretagne s'est entendu avec M. Coudurier, gardien des intérêts de son journal, pour l'aider à sauver son entreprise, d'autant plus que nous espérons, grâce à cet accord, aboutir à sauver La Bretagne elle-même.

Il nous est cependant apparu tout de suite qu'il n'était possible d'établir entre les deux journaux une communauté d'intérêt suffisante qu'à condition que notre groupe se porte acheteur des actions dont vous avez exigé la cession, sans doute pour vous garantir contre un retour offensif à la tête de La Dépêche de personnalités qui n'ont pas votre confiance. Je ne vous cacherai pas en outre qu'il nous serait personnel-lement difficile de traiter avec une société dont toutes les actions ne seraient pas entre des mains françaises. Je suis sûr que vous comprendrez aisément ce sentiment, qui ne doit altérer en rien les bonnes relations que La Bretagne a toujours jusqu'ici entretenues avec les autorités allemandes.

Nous espérons que la composition du Conseil d'administration projeté et qui, selon les dires de M. Coudurier, est susceptible de réunir une majorité des 2/3 devant l'assemblée générale des actionnaires, aura votre agrément. Il ne pourra évidemment entrer en fonctions que si vous ne faites pas obstacle au transfert des actions de l'ancien Conseil dont

Vous avez demandé la cession.

Vous constaterez enfin qu'il a été décidé de me confier, ainsi qu'à M. Rouault, la direction politique et la rédaction en chef des deux journaux, M. Coudurier estimant que sa situation de collaborateur de l'ancien Conseil ne lui permettait pas de remplir utilement ce rôle. l'espère que vous ne ferez pas obstacle à mon intention qui est d'aligner dans toute la mesure du possible la politique de La Dépêche sur celle de La Bretagne.

J'insiste en définitive pour que cet accord, dont les condi-

tions ont été débattues entre nous, qui nous paraît garantir les intérêts des deux parties et qui sera encore précisé par la suite, ait l'agrément de vos services, et que la suppression de La Dépêche, ou son remplacement par un autre journal, soit évitée...

... M. Coudurier et moi nous proposons d'ailleurs d'aller vous en entretenir ensemble un jour prochain à Angers et je serais heureux que vous vouliez bien me fixer le jour où

il vous serait possible de nous recevoir... »

La signature de l'accord du 3 mars entre les deux groupes s'était accompagné d'un autre accord privé, ou contrat écrit, entre Jacques Guillemot et Marcel Coudurier, aux termes duquel ce dernier conservait tous les avantages, financiers et en nature, particulièrement importants, qu'il retirait de son contrat antérieur. Le 4 mars le Conseil d'administration présidé par V. Le Gorgeu entérinait à son tour l'accord du 3. C'est ce jour-là seulement, d'après les documents qui figurent au dossier de la Cour de Justice, que fut transcrite, de la main de M. Le Gorgeu, la délibération du Conseil d'administration qui porte sur le registre officiel la date du 27 février (60) précédent.

Coudurier, Rouault et moi rendîmes donc visite à Schott le 20 mars, entrevue dont je ne me rappelais guère les détails matériels avant que Henri Fréville ne les ait rappelés (61). La Propaganda Staffel voulait bien entériner les accords que nous avions passés avec La Dépêche, mais à des conditions qui me paraissaient de nature à modifier le caractère d'organe d'information et de propagande strictement bretonnes que j'avais donné à La Bretagne. Grâce à ce caractère j'avais jusque-là réussi à écarter de la première page tout article de fond se référant à la guerre, à la politique internationale et à la collaboration franco-allemande. La Dépêche consacrait au contraire à ces derniers sujets la quasi-totalité de ses articles de première

page.

Je dus finir par accepter de présenter chaque jour dans La Bretagne un article de politique générale, fourni ou dicté par les agences de presse. Par contre j'obtins qu'un article de fond d'intérêt breton soit publié chaque jour dans La Dépêche. Le lendemain, de retour à Rennes, Marcel Coudurier qui, ayant assuré la survie de son journal, tenait surtout à ce que La Bretagne et La Dépêche restent différentes dans leur présentation, assure la survie de son journai, tellan survoit à ce que La Bre-tagne et La Dépêche restent différentes dans leur présentation, rédigea lui-même dans mon bureau le texte d'un accord qui résumait nos conversations avec les uns et les autres. Je finis

par m'y rallier, malgré mes réserves. C'est parce que ce dernier texte complète, tant sur le plan rédactionnel que financier, l'accord du 3 mars, que je crois indispensable de le reproduire et de contredire ainsi l'interprétation que donne Henri Fréville de ces entretiens (62):

« Les directions de La Dépêche et de La Bretagne ont conclu un accord qui a pour objet :

I) Au point de vue de la propagande :

A) en ce qui concerne La Dépêche : a) de donner aux articles de politique générale plus de vigueur et d'efficacité; b) d'accentuer le caractère breton du journal;

B) en ce qui concerne La Bretagne : tout en maintenant à ce journal un caractère breton dominant, de présenter chaque jour un commentaire de la situation européenne et

Les deux journaux mettent en commun les informations générales et les informations régionales, mais les utilisent diffé-

remment, en variant les titres et la mise en page, de façon à conserver à chaque journal sa physionomie propre.

Les deux journaux publient des articles de politique générale et des articles d'intérêt régional, autant que possible chaque jour un article politique et un article régional. Mais ces articles ne seront pas les mêmes et seront signés de noms différents, chaque journal gardant ses propres collaborateurs.

Le contrôle politique est exercé dans les deux journaux par MM. Fouéré et Rouault, respectivement à titre de directeur

et de rédacteur en chef.

et de redacteur en chet.

La présentation de La Dépêche et de La Bretagne devant être nécessairement différente pour ne pas dérouter la clientèle, chaque journal devra conserver son rayon d'action : Dépêche de Brest : Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan; Bretagne : Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire Inférieure Loire-Inférieure.

Loire-Intérieure.

II) Au point de vue financier :
 de réduire progressivement le déficit de la Bretagne.
 Ce résultat sera obtenu à Morlaix par une diminution des frais de personnel, de composition, d'impression et d'expédition, et facilité par l'établissement d'une communauté d'intérêts entre les deux sociétés (63). »

Le 22 mars j'adressais donc ce nouveau texte à Schott sous couvert d'une lettre où je déclarais :

« ... Je ne vous cache pas que c'est un sacrifice pour moi que d'accepter d'insérer chaque jour dans La Bretagne un article de politique internationale comme il est et demeurera fait dans La Dépêche. Vous savez en effet que le but de notre journal est la politique bretonne et qu'il n'a jamais été dans notre pensée d'en faire un journal d'information comme les autres. Je l'ai accepté en espérant que vous voudrez bien tenir compte de cette attitude à La Dépêche et à La Bretagne, et dans l'intérêt de l'accord conclu, puisque vous avez accepté que La Dépêche insère chaque jour un article breton.

Je tiens à vous informer toutefois que je donnerai des instructions, étant donné le caractère particulier de La Bretagne, pour que cet article international ne soit jamais, sauf cas tout à fait exceptionnel, inséré en éditorial, comme il

continuera de se faire pour La Dépêche... (64). »

En dehors de ces accords d'ordre essentiellement rédactionnel qui me concernaient particulièrement, et qu'il me paraissait nécessaire de mettre au point avant de nous installer à Morlaix, des accords d'ordre commercial devaient évidemment intervenir entre les deux journaux et leurs sociétés respectives. Il fallait le faire de manière à respecter et à servir les intérêts de l'un et de l'autre. Ces accords furent le résultat de tâtonnements successifs dont les archives de La Bretagne et de La Dépêche ont conservé la trace. Sans préjuger du détail de ces accords la politique de gestion à laquelle nous nous étions arrêtés, si elle devait avoir pour objectif de réduire le déficit de La Bretagne, devait essentiellement viser à obtenir ce résultat par une réduction de ses dépenses de fonctionnement. La mise en commun de certains services de rédaction, de composition, de comptabilité et de ventes rendait la chose immédiatement possible.

Le mois n'avait pas été trop long pour que toutes ces ques-tions aient pu être dégrossies. Lorsque l'Assemblée générale des actionnaires de La Dépêche se réunit le 24 mars 1942, pour élire le nouveau conseil d'administration au sein duquel l'ancien était représenté, elle put être mise devant un plan cohérent de sauvegarde des intérêts de leur société reposant sur des bases solides. Le pire, c'est-à-dire la suppression du journal, avait été évité, avec toutes les conséquences que cette mesure eût entraînées, non seulement pour les intérêts des actionnaires, mais encore et surtout pour ceux des 120 ouvriers et employés de La Dépêche de Brest, Marcel Coudurier en tête.

Anciens et nouveaux dirigeants de La Dépêche de Brest.

Arrivé à ce point du récit des événements que je décris, la simple honnêteté intellectuelle ne commande-t-elle pas de re-connaître que les mots de spoliation, expropriation, mainmise, etc. qui ont été employés pour qualifier les accords conclus entre La Dépêche et La Bretagne, ne peuvent être utilisés de bonne foi en ce qui les concerne? Il y a eu accords, contrats, arrangements, discutés et débattus librement, même s'ils le furent sous la pression des circonstances du moment. De notre côté nous n'avons eu qu'un seul tort : c'est de ne pas exiger de Marcel Coudurier qu'il nous mette en contact direct avec l'ancien Conseil, ce à quoi il s'est toujours refusé « pour ne pas compromettre M. Le Gorgeu ». Et ces accords, contrats, etc. n'ont été conclus que parce que l'ancien conseil d'administration de La Dépêche voulait, selon les termes mêmes utilisés par V. Le Gorgeu, « sauvegarder les intérêts de la société ». La responsabilité première de nos accords avec La Dépêche revient à Marcel Coudurier, lui-même désireux, ce qui n'avait rien que de très naturel, de sauver ce qui pouvait être sauvé.

Coudurier a certes par la suite, pour les besoins de la cause, pressé par la nécessité d'éviter des poursuites pénales à la Libération, et d'éviter la confiscation des biens de la société éditrice de La Dépêche, cherché par tous les moyens, et en l'occurrence tous les moyens n'est pas un euphémisme, à minimiser son rôle au maximum. Il ne pouvait le minimiser, lui apparaissait-il, qu'en nous chargeant, Jacques Guillemot, mon père et moi, et en tentant de nous faire endosser des responsabilités qui étaient les siennes. Cela ne le gênait guère. Je n'en aurais été surpris que si je ne m'étais pas aperçu plus tôt que ce grand bourgeois hautain, épicurien cultivé et sceptique, ne croyait en rien ni à rien. La politique lui était absolument étrangère et elle ne lui importait pas. Il ne s'intéressait aux idées que dans l'absolu. Je ne soupçonne pas son honnêteté dans le domaine financier, sa situation matérielle le mettant à l'abri de ce genre de tentation. Mais il était, sur bien des points, complètement dépourvu de sens moral et de scrupules intellectuels et spirituels. Peu respectueux de la parole donnée, inaccessible aux sentiments, il était d'une grande duplicité, et ne voyait aucun inconvénient à tromper les uns et les autres selon ce qu'il pensait être ses intérêts du moment. Cela ne le troublait guère et ne l'embarrassait point. Ce n'était pas, en d'autres termes, un beau caractère, même si, physiquement, l'homme portait beau.

Que le délégué régional à l'Information de 1944, M.R.P. bon teint, ait, pour des raisons qui n'appartiennent qu'à lui, persisté à considérer que la vérité Coudurier était la seule qu'il lui fallait retenir, alors que le contraire saute aux yeux, m'a par contre toujours surpris. A la lumière des textes, des documents d'instruction, des archives et des débats cependant, à moins qu'on ne les sélectionne soigneusement, la vérité Coudurier apparaît à tout le moins comme fort douteuse et très approximative. L'un des subordonnés d'Henri Fréville, le délégué départemental à l'Information de Quimper, s'en était aperçu, qui lui écrivait le 7 octobre 1944 que si les renseignemnts qu'il avait recueillis étaient exacts ils venaient « contredire singulièrement la relation faite par M. Coudurier dans son rapport de la tentative de spoliation (65) ». Et pourquoi donc, ce qui me surprend plus encore, l'historien de 1979 persiste-t-il à ne guère mettre en lumière que ce qui peut conforter la thèse du délégué régional à l'Information de 1944, et donc, par voie de conséquences, celle de l'accusation? Je souhaite que ces pages apportent quelques éléments de réponse à toutes ces questions.

quelques éléments de réponse à toutes ces questions.

Il est pourtant évident qu'à l'époque tout le monde trouvait son compte dans ces accords Bretagne-Dépêche de mars 1942, évident aussi que même ceux qui avaient des raisons de les regretter pensaient qu'un « mauvais arrangement » considéré par eux comme temporaire valait mieux que la disparition de

leur entreprise.

Les autorités allemandes y trouvaient certes, de leur point de vue, leur avantage. G. Schott avait réussi d'un seul coup à éviter la disparition de deux quotidiens dans le secteur dont il avait la responsabilité, dont celle d'un au moins qu'il lui aurait fallu remplacer. Il avait de plus obtenu que La Bretagne consacre au moins un article de première page chaque jour à la propagande allemande, ce qu'elle n'avait jamais fait jusque-là. Quant aux autorités de Vichy, et à leur représentant en Bretagne, elles avaient privé un opposant déclaré du régime de la tribune politique dont il jouissait, et qu'elles l'accusaient d'utiliser contre elles.

Marcel Coudurier trouvait dans ces accords le maintien des « avantages », selon le terme qu'il employait pudiquement, professionnels et financiers substantiels dont il jouissait. Il conservait de surcroît toutes ses prérogatives et ses fonctions de

Directeur général de La Dépêche qu'il continua d'exercer jusqu'à la Libération, après d'ailleurs également. Les journalistes, les ouvriers et les employés de La Dépêche conservaient tous leur gagne-pain et toute « réquisition » de l'imprimerie et de son personnel était évitée. Les actionnaires, mis à part les membres de l'ancien conseil, voyaient leur capital sauvegardé: la société continuait de sa vie propre et les nouveaux administrateurs firent rapidement preuve du souci qu'ils avaient d'assurer sa bonne gestion et d'en accroître les bénéfices. V. Le Gorgeu et les membres de l'ancien conseil avaient réussi « à sauvegarder les intérêts de la société », but qu'ils se proposaient.

La Bretagne quant à elle pouvait espérer, grâce à ces accords et aux avantages normaux retirés d'une concentration d'entreprises similaires, résorber son déficit et continuer comme par le passé sa propagande régionale et sa politique « provincialiste ». J'entendais bien pouvoir utiliser dans le même sens la nouvelle tribune que constituait pour nous La Dépêche, et répandre ainsi dans un public différent les idées et la propagande bretonnes qui étaient à la base de mon action. Mais où est, dans tout cela, la violence et la contrainte qu'auraient exercées les gens de La Bretagne sur ceux de La Dépêche? Si violence il y avait, et encore n'était-elle que morale, elle se situait seulement entre les autorités allemandes et V. Le Gorgeu, nullement

entre notre groupe et le leur.

On a raconté, pour étayer la thèse de l'accusation, que La Bretagne avait vécu du 6 avril 1942 à la fin de juillet 1944, « aux crochets » de La Dépêche, que les intérêts de cette dernière avaient souffert de la communauté d'intérêt établie entre les deux 'journaux et leurs sociétés éditrices respectives. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Le rétablissement de la situation de La Bretagne a eu pour seule cause les avantages naturels retirés de la concentration d'entreprises similaires, de la mise en commun des services, du couplage de la publicité et autres moyens commerciaux normaux. Il est possible que certains historiens de métier, n'ayant pas fait d'études économiques, ne comprennent pas ce phénomène : il n'empêche que n'importe quel étudiant en commerce le peut.

Pour réaliser cette concentration commerciale il n'a pas été procédé au licenciement d'un seul journaliste, ouvrier ou employé de La Dépêche. Mais tout le personnel permanent de rédaction de La Bretagne, sauf trois, a dû être licencié, ainsi que tous nos correspondants dans les secteurs servis par La

Dépêche, puisque leurs fonctions étaient désormais assumées par ceux de cette dernière. Il en a été de même du personnel du service administratif, celui des ventes et des expéditions, puisque la comptabilité, les ventes, l'administration, étaient désormais assurées par le personnel de La Dépêche sous la direction de M. Coudurier : c'était si vrai que les collaborateurs que je conservais se plaignaient que ce soit en réalité La Dépêche qui avait « annexé » La Bretagne... Quant à la composition des journaux elle était, pour une large part, mise en commun, la Bretagne utilisant, pour toutes les informations locales dans les secteurs géographiques communs de vente aux deux journaux, le « plomb » déjà composé de La Dépêche. Henri Fréville n'a donc pas à s'étonner qu'il ait été convenu que l'Union Républicaine du Finistère facture à la Société d'Editions Bretonnes seulement le « supplément de dépenses » qu'elle aurait à supporter du fait de La Bretagne (66). Envisager la question autrement aurait abouti à faire payer par La Bretagne une bonne partie de la composition de La Dépêche : ceci encore n'importe quel ouvrier d'imprimerie peut le comprendre...

On insinue aussi que les actions cédées au groupe de La Bretagne n'ont pas été réglées un prix suffisant : mais on oublie de signaler que ce prix de 20 000 F a été fixé librement par M. Coudurier, selon les disposiitons statutaires de la Société U.R.F., que le prix de cession pratiqué quelques mois auparavant pour la vente d'une action avait été de 16 500 F, que Coudurier ne nous a jamais fait part d'une quelconque protestation des cessionnaires à ce sujet. D'ailleurs, selon les documents versés au dossier de l'instruction, les lettres de protestation des cédants n'ont été écrites qu'après coup, « en vue de constituer un dossier pour l'avenir », et donc pour les seuls besoins de la cause (67). Et on oublie aussi de mentionner que lorsque les actions furent rétrocédées à leurs anciens propriétaires en 1946, alors que l'inflation avait considérablement gonflé tous les prix, même les prix statutaires, on ne nous a pas offert de nous les rembourser à une somme nominalement plus élevée que celle que nous avions déboursée pour les acquérir...

Lorsque l'on fait ressortir (68) les sommes qui ont été versées à La Bretagne par la comptabilité de La Dépêche, on oublie de rappeler que c'est le contraire qui eût été anormal puisque La Dépêche encaissait toutes les recettes de La Bretagne et ne lui rétrocédait que le solde qui lui restait dû, après déduction

de ses dépenses, et du bénéfice de La Dépêche sur ces dépenses, calculé au taux de 15 %.

On peut s'étonner enfin que l'historien soucieux d'exactitude ne juge pas opportun de faire part à ses lecteurs des conclusions auxquelles sont parvenus les experts-comptables chargés par le juge d'instruction près la Cour de Justice d'analyser et d'inspecter la comptabilité de la S.E.B., société éditrice de La Bretagne, et d'étudier ses rapports commerciaux et financiers avec la Société U.R.F., éditrice de La Dépêche. Ces experts commencent par faire justice des allégations selon lesquelles La Bretagne aurait reçu des concours extérieurs financiers autres que son capital social, certaines libéralités de M. Guillemot, et la subvention du gouvernement de Vichy. Aucune de ces allégations, faites originellement par le seul Délégué régional à l'Information de 1944, n'a résisté à l'examen, et elles n'ont donc pu être retenues par l'accusation. Elles sont cependant rappelées par Henri Fréville dans le compte rendu qu'il donne du procès des dirigeants de La Bretagne en Cour de Justice (69).

Il existe donc d'autant plus de raisons de trouver singulier que l'on passe sous silence, non seulement les conclusions des experts sur ce point, mais aussi toutes les autres auxquelles ils sont arrivés, et qui permettent d'écrire l'histoire d'une manière sensiblement différente de celle que décrit le livre « La Presse bretonne dans la tourmente ». Pourquoi par exemple ne pas signaler que, selon les chiffres des bilans, l'accord conclu par La Dépêche avec La Bretagne s'est en définitive révélé avantageux pour les deux parties? Les bénéfices nets réalisés par La Dépêche qui étaient de 509 400 F en 1939, et de 728 900 F en 1940, étaient tombés à 402 200 F en 1941, année du déménagement de La Dépêche à Morlaix. Mais ils passent à 819000 F en 1942, année de la conclusion de l'accord Bretagne-Dépêche, et à 1 140 000 F en 1943 (70). Ces derniers chiffres ont été obtenus bien que le gros client de La Dépêche, le journal de la marine allemande Gegen Engeland, auquel on devait surtout le gonflement des bénéfices de La Dépêche en 1940 et 1941, n'eût pas suivi le journal lors de son installation à Morlaix.

Certes notre gestion était beaucoup plus rigoureuse que celle de l'ancien conseil d'administration. Jacques Guillemot et mon père, tous deux soucieux de bonne administration, ont dû réprimer et freiner à plusieurs reprises le « laxisme », pour ne pas dire plus, qui caractérisait la gestion de Marcel Coudurier, source indirecte des ennuis qu'il eut avec les services de police

allemands. Ce n'est pas là cependant la seule raison de l'augmentation des bénéfices de la société que nous avions prise en charge. C'est pourquoi les experts comptables furent amenés à conclure que : « La situation financière de La Dépêche ne paraît pas avoir particulièrement souffert de la collaboration étroite établie avec La Bretagne : les deux années en cause accusent des résultats en progression et la situation se maintient aussi saine qu'auparavant (70) ». Quant aux modifications intervenues à plusieurs reprises dans le contrat d'impression avec La Bretagne les experts constatent « qu'elles n'ont pas été imposées à La Dépêche par La Bretagne, mais sont le fruit d'échanges de vues entre techniciens (71) et qu' « il semble bien que la Bretagne ait payé, en chaque chose, sa quote-part ».

Le rapport des experts fait également ressortir que le redressement financier de La Bretagne - en juin 1944 son capital de - venait des économies réalisées départ avait été reconstitué par elle, de l'augmentation de son tirage et de ses ventes, du gonflement de ses recettes de publicité, conséquences de la communauté d'intérêts établie entre les deux sociétés éditrices, ainsi que de la subvention mensuelle du gouvernement de Vichy. Ajoutons aussi que la nouvelle formule de La Bretagne, devenue journal du matin et non plus du soir, facilita l'augmentation de ses ventes : au mois d'avril 1942 date de notre installation à Morlaix, La Bretagne avait tiré une moyenne journalière de 10510 exemplaires avec 18 % d'invendus; en avril 1944 elle tirait 17713 exemplaires avec 2,90 % d'invendus. Le tirage de La Dépêche pendant les mêmes périodes était resté pratique-ment constant. Aussi les experts étaient-ils amenés à conclure (72):

« ... On ne peut donc pas dire que le redressement de La Bretagne fut fait sur le dos de La Dépêche.

En conclusion il nous est permis de dire que les accords passés entre La Dépêche et La Bretagne consentaient à cette dernière des avantages bien supérieurs à ceux qu'auraient pu obtenir un client habituel, et qu'il en est résulté pour cette dernière des économies appréciables dont fait du reste état son conseil d'administration; qu'il est incontestable que, pour La Dépêche ces accords se sont traduits par un manque à gagner sur le régime d'un client quelconque, mais aucun élément ne nous permet de dire que La Bretagne ait réellement vécu sur La Dépêche, en la vidant de sa substance. »

On sait que c'est cela cependant que soutenait Coudurier en 1945, après la Libération. Les actionnaires de La Dépêche ne pensaient pas de même qui, au vu des résultats de la gestion du nouveau conseil, le soutinrent de leurs votes au cours des assemblées générales annuelles. A celle qui se tint au mois de juin 1944 le conseil obtint l'unanimité moins trois voix.

Sous la surveillance générale de Jacques Guillemot, Coudurier s'était normalement acquitté de sa tâche de directeur administratif de La Dépêche et de La Bretagne. Il ne lui parut pas opportun en 1944 de rappeler ces vérités et ces chiffres : ils auraient également contredit les affirmations du Délégué régional à l'Information de 1944. Mais l'historien de 1980 n'aurait-il pas dû s'en apercevoir? et reconnaître avec les experts que « l'extension de La Bretagne se produisit grâce à la situation

de La Dépêche, mais non à ses dépens ? (73) ».

Ceci exposé, ayant fait justice de certains silences, l'histoire complétée et éclairée par la production de documents sur lesquels Henri Fréville n'a pas insisté, il convient cependant de répondre à une question essentielle. En suggérant à Marcel Coudurier de conclure un accord avec La Bretagne, Guenther Schott, et à travers lui la Propaganda Staffel, n'a-t-il pas témoi-gné d'un intérêt exceptionnel à l'égard de La Bretagne et de ses dirigeants? Ces derniers n'ont-ils pas bénéficié de sa part et de celle des autorités qu'il représentait de marques de faveurs inhabituelles? La réponse à cette question, qui restera toujours conjecturelle, dépend pour une large part de l'interprétation que l'historien veut bien donner aux faits auxquels il se trouve confronté... Mais la marque de faveur s'attachait-elle à La Bretagne seule? Ne s'attachait-elle pas autant à La Dépêche, une fois amputée de Le Gorgeu, qu'à La Bretagne elle-même? Lorsqu'il s'est agi, un peu plus tard, d'expulser et de remplacer la direction et la rédaction du Journal d'Angoulème, la P.S. d'Angers s'y est prise beaucoup plus brutalement, réquisitionnant l'im-primerie et nommant une nouvelle équipe. Indiquant que la primerie et nommant une nouvelle equipe. Indiquant que la moitié environ des journaux paraissant en France avaient disparu sous l'occupation, Francisque Gay, qui prépara l'épuration de la presse à la Libération, n'écrit-il pas : « Les uns se sont sabordés, d'autres ont été suspendus par Vichy ou par l'occupant; une troisième catégorie enfin, la plus nombreuse, a succombé aux mesures de concentration industrielle opérées sur la demande de l'ennemi, en dehors de toute considération d'attitude politique (74)? »

La Propaganda Staffel avait déjà manifesté à La Dépêche bien des marques de faveur et d'intérêt avant que nous n'entrions en contact avec elle, du temps où Marcel Coudurier en assumait déjà la direction, mais sous la responsabilité de V. Le Gorgeu. Cette dernière le lui rendait bien : dans son numéro du 10 juillet 1940 La Dépêche n'avait-elle pas annoncé qu'elle déférait « bien volontiers au désir du Général Gouverneur de Bretagne qui a exprimé le vœu que les nouvelles les plus importantes soient également publiées en allemand », ce qu'elle fit effectivement jusqu'au 30 août suivant? On ne saurait évidemment être plus aimable! Il est vrai que l'armée allemande était un fort bon client puisque l'impression de Gegen Engeland rapportait à La Dépêche un bénéfice net de 50 000 F par mois. Et La Dépêche n'avait-elle pas été le seul journal de Bretagne à reparaître avant même l'armistice, inaugurant son premier numéro par des photos de ses propres reporters représentant l'entrée des troupes allemandes à Brest, et faisant ressortir leur impeccable discipline?

La Dépêche n'avait fait l'objet d'aucune remarque défavorable de la part de la Propaganda Staffel jusqu'à ce que ne surgisse l'affaire Le Gorgeu. Henri Fréville m'a reproché d'avoir écrit que La Dépêche « avait fait réquisitionner par les Allemands à Rennes à son profit l'imprimerie de L'Ouest-Journal (75) ». J'aurais dû sans doute écrire qu'elle avait « bénéficié du maintien à son profit de la réquisition allemande sur les presses de L'Ouest-Journal ». On jugera de l'importance réelle de cette nuance en indiquant, d'après le témoignage de Charles Frédouet, directeur de cette imprimerie, la manière dont les choses ne sont passées, lorsque, à la suite des bombardements de Brest, les dirigeants de La Dépêche décidèrent de s'imprimer à Rennes pendant que s'opérait le déménagement et le repli à Morlaix de leurs machines et matériel d'imprimerie (76) :

« ... Sachant qu'il existait à Rennes une imprimerie spécialement agencée pour la fabrication des journaux, M. Coudurier, directeur de La Dépêche, accompagné de deux officiers de la marine allemande et d'un officier de l'armée de terre censeur de ce journal (77), se présentèrent à l'ancien directeur M. Frédouet, et lui demandèrent s'il pouvait à la fois imprimer quotidiennement La Dépêche de Brest et un journal en langue allemande destiné aux marins allemands, et qui portait le titre Gegen Engeland, imprimé jusque-là par La Dépêche de Brest. L'ancien directeur répondit que, depuis l'occupation, l'usine ayant été prise d'autorité par les Allemands et ceux-ci y fabriquant le quotidien en langue allemande West Front avec des ouvriers qu'ils avaient eux-mêmes recrutés, il ne disposait plus de ses ateliers et que, par conséquent, il ne pouvait accepter une clientèle quelconque.

Des démarches furent aussitôt entreprises par les officiers allemands auprès des autorités d'occupation compétentes et, en définitive, l'unité éditant West Front quittant Rennes, La Dépêche et Gegen Engeland s'installèrent à sa place dans les locaux de l'imprimerie du Petit Parisien et y furent conjointement confectionnés. A ce moment il fut demandé alors à l'ancien directeur d'établir des prix de revient, l'usine restant néanmoins à la disposition exclusive des Allemands et de La Dépêche, interdiction étant faite d'accepter d'autres clients... »

Ne s'agit-il pas là d'une marque de faveur exceptionnelle dont bénéficia La Dépêche de Coudurier et de Le Gorgeu? Non seulement La Dépêche et son client Gegen Engeland s'imprimèrent de cette façon à Rennes du 5 mai au 5 septembre 1941, mais encore le journal de l'armée allemande, West Front, s'en alla pour leur faire place!...

En ce qui nous concerne nous ne nous sommes jamais fait imprimer sur des presses réquisitionnées pour les besoins exclusifs de l'armée allemande. Ni Jacques Guillemot ni moi ne nous sommes jamais présentés à nos imprimeurs accompagnés de trois officiers allemands. On comprend que Charles Frédouet, petit bonhomme malgré sa suffisance, en ait été, à l'époque, impressionné...

CHAPITRE IV A LA RECHERCHE DE COUPABLES

Si j'ai tenu à insister sur les circonstances qui ont amené les dirigeants de La Bretagne à imprimer leur journal à Morlaix, et sur les rapports commerciaux et de gestion qui se sont ainsi établis entre les deux journaux La Dépêche et La Bretagne, c'est qu'elles permettent d'interpréter de manière correcte les rapports du Délégué régional à l'Information de 1944. Ces derniers en effet, s'ils demandent l'arrestation et l'inculpation des principaux dirigeants de La Bretagne, s'efforcent de laver de toute accusation et de décerner des brevets de civisme, afin de les exempter de toute poursuite, non seulement V. Le Gorgeu, responsable politique de La Dépêche de Brest jusqu'en avril 1942, mais encore Marcel Coudurier qui en fut continuellement le directeur, avec titre de rédacteur en chef, pendant toute l'occupation, de juin 1940 à août 1944.

On comprend mieux dès lors pourquoi j'ai pu écrire dans la lettre adressée au Président de la Cour de Justice pour expliquer mon absence volontaire aux débats du 18 février 1946 que (78) « sans vouloir regretter que les responsables de La Dépêche de 1940 à 1942 ne soient ni inculpés, ni même appelés à rendre des comptes, nous étions et sommes en droit de nous étonner que, dans ces conditions, nous subissions un sort difféétonner que, dans ces conditions, nous subissions un sort different », et que « des pressions politiques et administratives se sont ainsi manifestées pour étouffer la vérité et fausser l'action de la justice... » car « ... inculper les uns sans inculper les autres apparaît comme un véritable tour de force puisque l'instruction, toute limitée et circonscrite qu'elle ait été, n'a pas pu ne pas démontrer l'écrasante responsabilité de M. Coudurier, seul responsable des négociations avec les Allemands qui permirent à La Dépêche de subsister... »

Faut-il rappeler que ne voulant pas être obligé d'appliquer deux poids et deux mesures « selon que des jugements de cour les ont faits blanc ou noir », un premier juge d'instruction se récusa, et que le second sut si bien démonter les mécanismes de l'affaire que le Procureur Général aurait inculpé également Marcel Coudurier, si des interventions formelles de ses supérieurs hiérarchiques de Paris n'étaient venues, à la fin de 1945, l'en empêcher?

Coupables par définition et innocents par décret

Nous n'avons pourtant pas manqué, les uns et les autres, d'attirer l'attention du ministère public et de la délégation régionale à l'Information, c'est-à-dire d'Henri Fréville et de Maurice Le Nan, son successeur, sur ces anomalies et ces passe-droits. J'avais été mis en liberté provisoire le 10 août 1945, un peu plus de trois mois seulement après le début de l'instruction ouverte contre moi, mais un an cependant après mon arrestation, ayant donc été emprisonné neuf mois sans être inculpé, comme beaucoup le furent à l'époque. Une de mes premières démarches de « libéré », bien que Le Gorgeu avait prétendu m'interdire de résidence en Bretagne, ordre auquel je n'obéis point, fut pour Henri Fréville et son successeur Le Nan à Rennes, dans leurs bureaux du boulevard Sévigné. Dans une lettre adressée au second datée du 8 novembre 1945, je lui rappelais la visite que j'avais faite au premier en septembre, et à lui-même la veille, et que :

« ... l'ai îndiqué à M. Fréville qu'il était pour le moins « ... l'ai indiqué à M. Fréville qu'il était pour le moins surprenant que ceux qui ont eu la charge de diriger et de rédiger La Dépêche entre juin 1940 et mars 1942, et le Directeur général de ce journal de juin 1940 à juillet 1944, fassent l'objet d'un traitement de faveur, d'autant plus qu'ils constituent les seuls témoins à charge contre les dirigeants de La Dépêche qui leur ont succédé et qui, seuls, sont inculpés.

M. Fréville a bien voulu m'affirmer que ni la Délégation à l'Information, ni le ministère dont elle dépend, n'étaient pour quelque chose dans cette évidente anomalie, qu'il n'avait jamais été dans les intentions de la Délégation de passer sous silence le rôle des responsables de La Dépêche de juin

1940 à mars 1942, et qu'il appartenait à la Justice de faire la lumière sur leur cas comme sur celui des autres.

Je me suis autorisé de cette conversation pour faire part à nouveau de mon étonnement à M. le Juge d'instruction chargé de cette affaire. Celui-ci m'a indiqué que, contrairement à ce qu'avait affirmé la Délégation à l'Information, il était seulement chargé d'instruire contre Yann Fouéré, Jacques Guillemot et tous autres, et contre le journal La Bretagne, que, par conséquent, sa mission étant limitée de manière précise, il n'avait aucun pouvoir pour faire la lumière sur le cas des dirigeants de La Dépêche avant mars 1942, pour poursuivre ce journal. La meilleure preuve en est d'ailleurs que, dans l'analyse des articles répréhensibles parus dans le journal La Dépêche, il a dû se borner à ouvrir la collection du journal à partir d'avril 1942 seulement, date à laquelle, succédant à M. Coudurier sur ce point, j'en ai assumé la responsabilité rédactionnelle.

Dans notre conversation du 8 novembre dernier je n'ai pu que vous renouveler à nouveau ma surprise, et souligner la contradiction qui existe entre les déclarations de votre prédécesseur et celles du magistrat chargé d'instruire l'affaire. Vous avez bien voulu me répéter que la Justice était saisie, que vous vous étiez borné à lui transmettre des éléments d'appréciation, que la délégation à l'Information n'avait pas à intervenir dans l'instruction elle-même, et qu'il appartenait à la Justice d'agir en toute liberté, sans qu'aucune intervention ne soit venue de votre chef restreindre l'étendue de ses pouvoirs et limiter ses droits d'investigation pour faire la lumière totale sur l'affaire des journaux La Dépêche et La Bretagne et sur la responsabilité de leurs différents dirigeants pendant toute la durée de l'occupation.

J'ai l'honneur dans ces conditions de vous demander de

bien vouloir, en m'accusant réception de cette lettre, me renouveler ces affirmations... (79) »

Le 13 novembre 1945, M. Le Nan me répondait :

« ... J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 courant, consécutive à la visite que vous m'avez faite

le 8.

Je transmets cette lettre d'une part à M. le Ministre de l'Information, d'autre part à M. le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice de Rennes.

Ainsi que je vous l'ai dit dans notre conversation, les services régionaux de l'Information ont transmis à l'autorité

judiciaire des éléments d'information susceptibles de l'aider dans son instruction en ce qui concerne les différentes affaires de Presse. Il n'en a pas été différemment pour La Dépêche de Brest sur laquelle notamment un examen très détaillé de la collection a été établi pour toute la période de l'occupation. Il revient à la Justice d'user de tous les moyens qui sont à sa disposition pour apprécier librement l'attitude de chacun des intéressés... (80). 3

Le Nan croyait peut-être ce qu'il disait, si toutefois il n'avait pas pris connaissance des dossiers : car c'était son prédécesseur Henri Fréville qui avait produit et signé les rapports initiateurs des poursuites pénales contre les dirigeants de La Bretagne le 22 janvier 1945 (81). Un autre rapport du 17 mars 1945 demandait aussi des poursuites contre les dirigeants de La Dépêche à partir d'avril 1942 (82). Mais ce même rapport prenait soin de dire, qu'à part la parution de quelques articles « inopportuns », « le Conseil d'administration présidé par M. Le Gorgeu ne saurait être l'objet d'aucune suspicion ». Alors qu'on retrouve dans les dossiers des lettres demandant, avant même l'ouverture de l'instruction, et émanant de la Délégation à l'Information, l'arrestation des responsables de La Bretagne et de La Dépêche seconde manière, on ne retrouve aucun document de cette nature concernant les dirigeants de La Dépêche première manière, ni non plus M. Coudurier. Ils étaient innocents par définition, et aucune poursuite pénale n'est demandée contre eux, ni non plus contre l'U.R.F., société éditrice de La Dépêche de Brest. Cette dernière se trouve ainsi, à ma connaissance, la seule société de presse éditrice d'un journal sous l'occupation ayant bénéficié de cette faveur sur l'ensemble du territoire français. L'historien de 1980 ne peut faire autre chose que de conclure qu'en 1945 c'était le juge d'instruction, et non la Délégation à l'Information de Rennes, qui disait la vérité...

Mon père et Joseph Martray qui, après avoir été inculpés, devaient tous les deux bénéficier d'un non-lieu, firent, auprès d'Henri Fréville et de la Délégation à l'Information, des démarches similaires à la mienne. Joseph Martray, énumérant les principaux responsables des journaux La Bretagne et La Dépêche, au nombre desquels il plaçait bien évidemment Le Gorgeu, Coudurier et Marcel et Gabriel Collinet qui faisaient fonction de rédacteurs en chefs de La Dépêche, écrivait à Henri

Fréville le 5 septembre 1945 (83) :

« ... Or les seuls inculpés parmi les responsables mentionnés ci-dessus sont MM. Guillemot, Fouéré, Rouault et moi-même. Il y a donc eu un « tri » préliminaire, et les inculpés ne l'ont pas été « ès qualité », c'est-à-dire en raison de leurs fonctions, mais en raison de leur attitude personnelle, telle qu'elle se dégageait de l'enquête préalable à laquelle vos services s'étaient livrés.

Vous avez expliqué dans le rapport général adressé par vos soins le 17 mars 1945 à M. le Procureur de la République près la Cour de Justice que « le Conseil d'administration présidé par M. Le Gorgeu ne saurait être l'objet d'aucune suspicion », ce qui semble en même temps blanchir M. Coudurier, Directeur général. Je prétends pour ma part que cette déclaration préalable de votre part à l'autorité judiciaire chargée d'instruire cette affaire est déjà lourde de conséquences. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'une telle affirmation a été portée à la légère sans examen sérieux des faits...

... Non seulement M. Coudurier n'est pas inculpé et dirige Le Télégramme, mais il n'est pas exagéré de dire que c'est lui qui a préparé l'instruction de l'affaire de La Dépêche. Siégeant, ainsi que son fils, dans les locaux de l'ancienne Dépêche, il vous a fourni la plupart des pièces qui ont été retenues contre les inculpés; il dispose depuis la Libération des archives du journal et les documents gênants pour lui — ou pour ses sous-ordres MM. Collinet —, ont certainement disparu. Il tient à sa disposition l'imprimerie et les machines à écrire de l'ancienne Dépêche, pouvant ainsi falsifier aisément pièces et documents : cela ne suffirait-il pas pour remettre en question toute l'instruction du procès?...
« ... Non seulement vous ne m'avez jamais convoqué mais

« ... Non seulement vous ne m'avez jamais convoqué, mais vous n'avez tenu aucun compte des dossiers que je vous ai

fait parvenir... »

Et Joseph Martray d'ajouter ironiquement :

« ... Le seul acte de résistance que vous êtes parvenu dans votre rapport à mettre à l'actif de La Dépêche 1940-42 consiste dans la parution d'un article hostile au régionalisme (Dépêche du 3 juillet 1940). »

Le 11 septembre 1945 Henri Fréville répondait à Joseph Martray en lui indiquant qu'il ne « retenait pas » les termes que ce dernier employait en ce qui concerne « le jugement



Exemplaires de La Bretagne. 1er avril 1941, imprimé sur les presses de l'Ouest-Eclair, et 5 avril 1942, dernier numéro publié sur les presses de l'Ouest-Eclair. (Archives privées)





POUR FAIRE ECHEC AUX MENEES ANGLO - SOVIETIQUES

LES TROUPES ALLEMANDES, FINLANDAISES ET ROUMAINES ont franchi les frontières de la Russie

160 DIVISIONS ROUGES ATTENDAIENT L'ORDRE D'ATTAQUER LE REICH ET SES ALLIES

Le Führer a ordonné l'entrée en campagne des armées du Reich pour assurer la sécurite de l'Europe et sauver le monde

L'ITALIE EN ÉTAT DE GUERRE AVEC L'U.R.S.S.

M. Ribbentrop a lu à la presse étrangère la déclaration de l'Allemagne au Gouvernement de Moscou de la Bessarabie et de la Bukovíne à l'armée roumaine pour la délivrance de la Bessarabie et de la Bukovine



Libérez vos frères humiliés du jougrouge du bolcheoisme» eréonne à ses troupes le général Antonesco



LA PROCLAMATION DU FUHRER







Moins agressivement germanophile que La Dépêche, L'Ouest-Eclair, qui remplace la photographie d'Hitler par celle du héros finlandais le maréchal Mannerheim, n'en consacre pas moins toute sa première page à l'entrée en guerre contre la Russie.

de Prisonniers

de nouvelles catégories Allemands et Roumains ont franchi le Prouth et s'avancent en Bessarabie

La bataille de Dialystok, maintenant terminée, laisse un bulin immense aux armées du Reich LES RUSSES EN RETRAITE SUR L'ENSEMBLE DU PRONT



Staline reconnaît la gravité de la situation

Aigre débat
Belisha - Churchill
à proper de la mutotron
du Aigre débat
Belisha - Churchill
à proper de la mutotron
du Aigre débat
Aigre débat
Belisha - Churchill
à proper de la mutotron
du général Wavell

Premier Anniversalre de MERS-EL-KEBI

NIQUE OFFICIEL ALLEMAND LE JAPON LE FERISE de dropess on Os

respectera lous ses accords



LA SECTION DU PROGRES AGRICOLE à l'Exposition de la France européeane trace le sillon du redressement

Cette première page de L'Ouest-Eclair du 4 juillet 1941 est à comparer avec les premières pages de La Dépêche et de La Bretagne du même jour (voir pages hors texte ci-après).





...Le même jour, La Bretagne (paraissant le soir, elle porte la date du lendemain) accorde plus d'importance à l'enseignement de l'histoire de Bretagne dans les écoles et à la résistance de hauts fonctionnaires du Morbihan à l'occupant.



Tandis que La Dépêche consacre manchettes, gros titres et photos au Führer,...



...La Bretagne du même jour consacre son éditorial à « L'idée de Province »... et annonce en première page, en français et en breton, la naissance de Rozenn, fille aînée de Yann Fouéré. (La Bretagne paraissant l'après-midi, son numéro publié le 23 juin porte, selon l'usage, la date du 24).



Quelques numéros de journaux parus en 1944 (Archives privées). On remarquera la diminution de tous les formats de journaux, due aux restrictions de papier.

porté à l'égard de M. Le Gorgeu et de ses amis ». Le 21 du même mois Joseph Martray revenait à la charge et indiquait à Henri Fréville (84) :

€ ... Je trouve stupéfiant que vous ayez accepté, Directeur régional à l'Information pour la région de Rennes, d'établir un rapport, même introductif, dans lequel vous étiez nécessairement conduit à apprécier l'attitude du Commissaire de la République pour la même région. Quel crédit accorder à un tel rapport et aux enquêtes qui ont pu le précéder? M. Le Gorgeu est, depuis la Libération, votre supérieur hiérarchique, celui qui vous note, et dont votre carrière en très grande partie dépend. Comment s'étonner dès lors si vous êtes porté à admettre qu'il ne saurait faire l'objet d'aucune suspicion?... »

Ces documents me paraissent assez édifiants en eux-mêmes pour qu'il me soit nécessaire d'insister.

La censure allemande et nous.

Peut-on trouver cependant, dans le contenu des journaux eux-mêmes, des arguments suffisants pour indiquer que La Bretagne ou que La Dépêche sous ma direction, aient été des journaux plus « collaborationnistes » que les autres, que L'Ouest-Eclair par exemple, ou que La Dépêche Coudurier-Le Gorgeu ? Ici encore la réponse est négative. Henri Fréville indique que des travaux de recherche sont en cours, concernant le problème du contenu des journaux de Bretagne pendant la guerre (58). On ne peut que s'en réjouir. Joseph Martray et moi-même avons déjà accompli, pour les nécessités de notre défense, un travail de comparaison, jour pour jour, entre L'Ouest-Eclair, La Dépêche de Brest et La Bretagne, en ce qui concerne les titres, la présentation des nouvelles, les articles et leur contenu, pendant la période où ils paraissaient ensemble. Je doute que les travaux en cours puissent contredire les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Considérés seulement sous l'angle du soutien apporté à la propagande allemande et à la politique de collaboration, il n'y a guère, entre eux, que des nuances, importantes parfois, mais auxquelles on ne peut attacher un caractère fondamental. La seule différence vient du nombre des articles qui étaient

consacrés à ces questions et qui varient assez fortement selon les journaux. J'aurais tendance à faire mienne, avec quelques réserves, l'opinion exprimée par V. Le Gorgeu, qui comparaissait comme témoin au procès sur purge de contumace qui se termina par mon acquittement le 5 juin 1955, lorsqu'il déclara qu'il n'y avait guère, du point de vue de la propagande et de l'information allemandes, entre La Dépêche qu'il dirigeait et celle que je dirigeais, et entre les journaux bretons entre eux,

de grandes différences.

On ne peut pas considérer en effet que les dirigeants d'un quelconque journal ayant paru sous l'occupation puissent être tenus responsables des articles et des informations dont l'insertion était rendue obligatoire par l'armée allemande ou la Propaganda Staffel. Seule pouvait à la rigueur être retenue contre eux leur contribution personnelle à la propagande allemande ou à la collaboration, dans la mesure où il pouvait être démontré qu'elle était volontaire. Si la chose peut être vraie pour Les « Nouveaux Temps » de Jean Luchaire, ou « l'Œuvre » de Marcel Déat, et quelques autres titres de la presse parisienne, je ne crois pas qu'on puisse faire ce reproche, de bonne foi, l'un quelconque des journaux bretons. Chacun d'entre eux utilisait des pseudonymes, ou des initiales, que son public savait fort bien représenter le propagandiste ou le « collaborateur » de service, qui puisait dans le matériel fourni par les agences de presse, et souvent reproduisait, les thèmes que la Propaganda Staffel imposait de développer.

La manière dont ces consignes étaient appliquées, dont ces informations étaient présentées, dont les titres étaient rédigés ou mis en valeur, dépendait certes de l'ingéniosité, du caractère ou du courage de chacun des responsables rédactionnels, et de la plus ou moins grande sévérité, ou capacité, du censeur de la Propaganda Staffel auquel le journal avait affaire. Les directives que recevaient les journaux et les obligations qui leur étaient imposées n'enlevaient cependant pas à ces derniers toute initiative personnelle. Les rédactions pouvaient, dans la limite des consignes générales auxquelles elles devaient obéir, donner des consignes genérales auxquelles elles devaient obeir, donnér au journal une présentation plus ou moins « allemande » c'est-à-dire plus ou moins partiale. C'étaient les rédacteurs qui choisissaient les titres des informations et les photos, et leur assignaient leur place respective dans la première page du journal. C'étaient eux qui rédigeaient, ou faisaient rédiger, en choisissant dans leurs documents d'agences de presse, les articles de poli-

tique internationale ou d'actualité militaire que la Staffel leur demandait d'insérer. Enfin cette dernière n'intervenait pratique-ment jamais, sauf si les autorités françaises le leur demandaient, dans le choix d'articles et éditoriaux de politique intérieure

On s'aperçoit tout de suite, dès lors, que le ton plus ou moins neutre ou plus ou moins « collaborationniste » du journal dépendait, dans une certaine mesure, et à condition de ne pas dépasser certaines limites, de la personnalité du journaliste qui était, vis-à-vis des Allemands, le responsable du journal. Si cette personnalité savait s'imposer avec diplomatie et fermeté, s'il savait habilement défendre son point de vue, l'allure générale du journal s'en ressentait autant que son contenu. Malheureusement il arrivait souvent dans cette lutte inégale et constante, qui risquait d'entraîner des sanctions pour le journal, que les responsables des journaux avaient le dessous. Il arrivait même que certains rédacteurs fissent du zèle.

On pouvait en effet choisir de « s'écraser » et d'en remettre, ce qui était, prétendait-il, la tactique, malheureusement trop subtile pour être comprise des lecteurs, de Marcel Collinet, secrétaire de rédaction de La Dépêche, qui, en utilisant pour signer ses articles « collaborateurs » les initiales R. S., les traduisait lui-même par « Royal Salaud ». Mais on pouvait aussi s'opposer avec patience et fermeté à ce qui était excessif, utiliser au mieux le terrain, essayer d'en retirer au lieu d'en remettre, ce qui était la tactique utilisée sous ma direction par Joseph Martray, et, avant lui, par mes autres rédacteurs en chef.

Lorsque, par exemple, dans son numéro du 10 juin 1941 La Bretagne titre en première page : « Les Britanniques attaquent la Syrie et le Liban », L'Ouest-Eclair du même jour titre, sur toute la largeur de sa première page : « Inqualifiable agression : l'Angleterre attaque la Syrie et le Liban » ; ou que le 3 août 1941 La Bretagne titre sur deux colonnes : « Violents combats à l'ouest de Smolensk », et que le même jour L'Ouest-Eclair titre sur trois colonnes : « Vers l'anéantissement des armées rouges », on constate que la manière de traiter l'infor-mation peut être très différente. Joseph Martray, dont l'esprit est avile et qui était perférente. est agile, et qui était passé maître à ce jeu, a démontré lumineu-sement, tant dans les rapports qu'il a présenté au juge d'ins-truction qu'au cours de son témoignage au procès de La Bre-tagne, la façon dont cette manière habile de « résister » pouvait s'exercer. C'est pourquoi je puis dire, ayant déjà avec lui maintes 140

fois étudié ce sujet, que s'il y a une comparaison à faire entre les journaux bretons elle ne sera pas, de ce point de vue, à l'avantage des confrères de La Bretagne et de La Dépêche, ni à celui de La Dépêche Le Gorgeu-Coudurier de 1941 à 1942.

Bien entendu cette tactique avait des risques et nous en avons subi les conséquences à plusieurs reprises. La Bretagne fut, à ma connaissance, le seul quotidien breton à avoir été frappé d'une mesure de suspension de trois jours, du 1er au 4 mai 1941, et condamné à enlever de manière permanente l'enseigne extérieure qui marquait ses bureaux à Rennes rue de la Monnaie. L'armée allemande avait exigé cette sanction, en raison du titre qui figurait sur la largeur de notre première page le 8 avril 1941, et qui, annonçant que l'Italie avait déclaré la guerre à la Yougoslavie ajoutait : « Cependant les Grecs résistent désespérément au nord de Salonique à l'avance des troupes allemandes, et Belgrade subit héroïquement plusieurs bombardements aériens. » Cet incident fut d'ailleurs fatal à Von Delwig qui, accusé de trop de libéralisme dans la censure, fut déplacé, et remplacé à Rennes par Guenther Schott.

La présentation des informations, le choix des titres et des illustrations, la place qui leur était assignée, pouvaient donc grandement changer la physionomie du journal, le rapprocher le plus possible de l'objectivité, en faire un bon ou un mauvais organe du point de vue de la propagande allemande et de la collaboration. Mais c'était surtout le contenu du journal, le nombre et le sujet de ses articles, qui pouvaient en modifier considérablement la physionomie et l'impact qu'il pouvait avoir sur les lecteurs. Dès la fondation de La Bretagne j'avais heureusement pris soin de préciser à la Staffel que j'entendais en faire essentiellement un organe de politique régionale et régionaliste, qui ne devait par conséquent ni avoir la même formule, ni obéir aux mêmes soucis que les autres journaux d'information. J'entendais dès lors que les articles consacrés à des éditoriaux, enquêtes et informations strictement bretons, prennent le pas sur tous les autres, en nombre et en espace. J'y réussis fort bien au début puisque, au cours de sa première année de parution, on ne trouve dans La Bretagne que quatorze articles de fond imposés par la Staffel et consacrés à la politique extérieure.

La chose devint plus difficile à la suite de notre installation

à Morlaix lorsque j'entrepris d'accroître dans La Dépêche le nombre des articles de propagande bretonne, et, par voie de conséquence, d'y réduire le nombre de ceux qui étaient aupa-

ravant consacrés à la propagande allemande. Alors qu'entre novembre 1941 et février 1942 La Dépêche ne publiait qu'une moyenne de trois articles régionaux par mois, elle en publiait une moyenne de vinq-cinq par mois après notre arrivée. Inversement, alors qu'en juillet 1941 La Dépêche publiait trente-neuf éditoriaux et articles de propagande allemande, elle n'en publiait plus que vingt en janvier 1944, à un moment où les exigences de la Staffel se faisaient cependant beaucoup plus pressantes. Le Censeur de Quimper me fit remarquer un jour que dans La Bretagne de ce jour, dix-sept articles sur dix-huit étaient consacrés à des questions régionales !...

J'ai déjà exposé ailleurs les difficultés que cela me causa (86). Qu'il me suffise de rappeler ici quelques documents qu'Henri Fréville a négligés : le 1er octobre 1941, à la suite d'une démarche effectuée par Raymond Deugnier, secrétaire général de l'Ille-et-Vilaine, à la demande de son préfet que nos campagnes contre les services du ravitaillement avaient indisposé, le Feldkommandant écrivait à ce dernier (87) :

« ... Il me semble plus opportun et aussi plus efficace de ne pas interdire, pour le moment, le journal La Bretagne, mais, par contre, d'exiger de lui des rectificatifs sur tous les points où il a répandu des contre-vérités. Au cas où après ces rectificatifs, le journal *La Bretagne* saisirait de nouvelles occasions pour diriger des attaques injustifiées contre l'administration française, la Feldkommandantur ne s'opposera en rien à l'interdiction du journal.

Il est recommandable lers de la transmission des rectifications de la rectification de la rectificación de la rectif

Il est recommandable, lors de la transmission des rectifi-catifs au journal, que celui-ci soit menacé d'interdiction en

cas de récidive... »

A la troisième audience du procès de La Bretagne le 20 février 1946, Joseph Martray déposa en ces termes (88) :

« ... Je me suis rendu au début de 1944 à la Propaganda Staffel de Quimper avec M. Fouéré : nous eûmes à subir une violente sortie du censeur qui se plaignait que le journal La Bretagne insérait trop d'articles sur les statues et les coiffes bretonnes, qu'il était temps de renoncer à cette pacotille pour consacrer toute la place disponible au seul sujet de l'heure : la lutte à mort soutenue par l'Allemagne pour le salut de l'Europe contre le bolchevisme et ses alliés anglosaxons... »

C'est à la suite de cette entrevue que la Staffel centrale d'Angers m'adressa la lettre suivante datée du 3 avril 1944 (89) :

« ... La Staffel vous communique qu'il y a bien une légère amélioration ces derniers temps, dans la présentation et les articles de fond de La Dépêche et de La Bretagne; mais que ce changement est loin de suffire pour répondre aux exigences qui, en cette époque décisive, doivent être demandées à la Presse française, dans l'intérêt de la France. Jusqu'à ce jour la presse de Morlaix se range, dans le ressort de la Propaganda Staffel du Sud-Ouest, à la dernière place, tant en présentation qu'en travail. Comme il a déjà été dit à M. Fouéré vos journaux présentent encore aujourd'hui un caractère local trop accentué. Les articles de fond doivent s'occuper plus de politique générale et de questions militaires, et les titres de la première page doivent être moins négatifs que positifs. En outre on constate toujours encore que les premières pages sont remplies d'articles qui appartiennent à la page locale... »

Le 23 avril 1944, Ronan de Freminville, ancien directeur littéraire de La Bretagne, m'écrivait de Paris (90) :

« ... J'ai vu hier le censeur Schucking (91). Il m'a chargé de vous dire qu'il fallait absolument que vous veniez à son bureau car Angers est très mécontent contre vous, et, si vous ne vous défendez pas, cela va se gâter... »

Le 16 mai 1944, à la suite d'articles signés de J. Mauguet-Martin (92) dans *La Dépêche*, la Staffel d'Angers m'adressait la lettre suivante :

 Il convient de rappeler qu'il n'y avait pas de censeur sur place à Morlaix depuis la fin de 1942. Cela nous donnait une liberté de manœuvre appréciée, que nous mettions à profit, ainsi qu'en témoignent les documents ci-dessus. Ce fait est cependant considéré par les rapports de la Délégation régionale à l'Information comme étant une preuve conclusive de notre soumission aux consignes allemandes, et de la confiance que l'on nous faisait. Expliquant au juge d'instruction qu'il n'aurait pas accepté le poste de rédacteur en chef de La Dépêche s'il n'avait pas eu la responsabilité personnelle de la censure, Joseph Martray déclarait à ce dernier le 11 juillet 1945 (94) :

« ... J'étais évidemment très jaloux de ma prérogative qui me permettait d'éliminer des informations, d'en choisir qui desservaient la politique allemande, de préparer les titres, d'écarter toutes les photographies de propagande naziste ou vichyste ou de déformer leurs légendes, et de donner plus ou moins d'importance, par la mise en page, à telle ou telle nouvelle. Tout le secret de mon action anti-vychissoise et anti-allemande résidait dans cette façon de monter le journal. Il va de soi que si je n'avais pas eu cette liberté d'action minima à La Dépêche pour remplir la mission que je m'étais assignée je n'aurais pas accepté le poste de rédacteur en chef de ce journal... »

Signalons cependant que l'absence de censeur sur place n'était pas, dans les territoires occupés, chose aussi exceptionnelle qu'on veut bien l'assurer : il n'y avait notamment pas de censeurs allemands sur place à Lille, à Rouen, en Belgique...

Tout ceci n'a pas empêché malgré tout la délégation régionale à l'Information de déclarer dans ses « rapports introductifs d'instance » que les divineants de La Bratagne en tété des « ins-

Tout ceci n'a pas empêché malgré tout la délégation régionale à l'Information de déclarer dans ses « rapports introductifs d'instance » que les dirigeants de La Bretagne ont été des « instruments dociles des Allemands dans tous les domaines », que La Bretagne a été « un des organes les plus spécifiquement pro-allemands de notre presse », qu'elle « consacrait une place considérable aux nouvelles militaires ». Toutes ces affirmations sont contredites par les textes, les documents, les comparaisons que l'on peut faire avec les autres journaux. Il est étrange que l'historien Henri Fréville ne se soit pas aperçu que les jugements sommaires qu'il portait en 1944 et 1945 doivent être revisés. Ce qu'il appelle la « technique du remplissage » nous l'avons utilisée encore plus largement que nos confrères, et en tout cas beaucoup plus que ceux qu'il voulait, en 1944, protéger, et

ceci justement dans le but de diminuer la place occupée par les informations d'origine allemande et les articles et éditoriaux

On a également, à l'époque, beaucoup insisté sur le fait que j'avais fait nommer à la tête du bureau de Rennes des « Nouvelles Continentales », agence de presse dépendant de l'Ambassade d'Allemagne, des journalistes de La Bretagne, dont André Rouault, Joël Seryex et Louis Stephan. Nous utilisions assez souvent les textes de cette agence, beaucoup plus mesurés et objectifs que ceux qui étaient fournis par l'Agence « Presse Information », dont la plupart de mes confrères directeurs de journaux étaient actionnaires, Marcel Coudurier en tête. On mesurera la valeur toute relative de ces reproches en signalant que le directeur général des Nouvelles Continentales, le Tchèque Kaltenbach dit Stavnik, arrêté à la Libération, bénéficia d'un non-lieu, car il exerçait, sous le nom de Capitaine Mark, des fonctions importantes dans la Résistance. Dans le même ordre d'idées ne convient-il pas de signaler que Guenther Schott luimême ne fut pas inquiété à la Libération, les Anglais l'ayant pris sous leur protection en 1944 comme le signale Henri Fréville. Il était en effet, avec son inséparable Mme Deschamps,

un des agents de l'Intelligence Service.

Il est possible, peut-être même probable, que certains de nos confrères aient eu avec la Staffel des difficultés du même ordre que celles que j'ai exposées ci-dessus. Henri Fréville ne le signale pas, pas plus qu'il n'a signalées les nôtres, dont les traces subsistent dans les dossiers de la Cour de Justice. La conclusion que j'en tire n'est pas que d'autres auraient dû être poursuivis qui ne l'ont pas été, mais que ni les uns ni les autres n'auraient dû l'être, tous ayant, à de rares exceptions près, fait ce qu'ils pouvaient, dans des circonstances difficiles, pour occuper un terrain qui, sans eux, l'aurait été uniquement par les autorités d'occupation. Si on accorde à certains le mérite de la bonne foi pourquoi ne pas l'attribuer à tous? La presse des Iles anglonormandes occupées se trouvait dans les mêmes circonstances que nous. Il n'est jamais venu à l'esprit de quiconque en Royaume-Uni de la poursuivre, et encore moins de la supprimer à la Libération. On a au contraire honoré ceux qui la dirigeaient pour avoir, en exerçant leurs fonctions, évité qu'elles ne tombent dans d'autres mains. Il est vrai que, comme le dit Tanguy Kenec'hdu, la Grande-Bretagne est « une République sans répu-

blicains » alors que les Français ne sont que des « républicains sans République (95) »...

Jean des Cognets a expliqué pour sa défense au procès qui lui a été intenté, qu'il s'était efforcé d'accroître dans toute la mesure du possible « l'espace français » de L'Ouest-Eclair. Henri Fréville lui montre pour cela quelque indulgence. Mais ce sentiment ne s'étend ni aux dirigeants de La Bretagne ni à ma personne, qui avons, en toute circonstance, tenté de, et souvent réussi à augmenter au maximum « l'espace breton » dans les deux journaux dont nous avions la charge, y réduisant ainsi considérablement l'espace allemand. Que reste-t-il à nous reprocher de plus qu'aux autres journaux, aux yeux du Délégué régional à l'Information et du Commissaire de la République de 1944 si ce n'est, justement, cet espace breton ?

Le « Régionalisme » : voilà l'ennemi!

J'ai publié dans La Bretagne environ sept cents éditoriaux. Joseph Martray, sous le nom de Mauguet-Martin, en a publié une centaine dans La Dépêche. Il faut y ajouter environ deux ou trois cents autres publiés dans ce dernier journal ou dans La Bretagne par Youenn Didro, Jacques Morvan, Yves Jouanne et quelques autres. Pratiquement aucun, parmi ce millier d'articles de fond, n'a pu, aux yeux d'une Délégation à l'Information pourtant sourcilleuse, être retenu comme ayant favorisé la propagande allemande ou prôné la politique de collaboration. Par contre on a bien évidemment pu en retenir de nombreux qui concernent la politique, la culture et la propagande bretonnes: on n'a pas hésité à nous reprocher ceux-là. Il y a en effet, aux yeux de la Délégation à l'Information de 1944 deux sortes de régionalisme: un « régionalisme sain », que l'on reconnaît à ce qu'il est seulement descriptif et nullement revendicatif; et un régionalisme malsain que l'on reconnaît à ce qu'il est, lui, revendicatif et politique: c'est de celui-ci que nous sommes coupables...

Voici comment les rapports du délégué à l'Information à M. le Procureur de la République près la Cour de Justice

posent le problème :

« ... Il (Yann Fouéré) prit une position très habile qui lui permit de concilier son désir de voir une Bretagne forte et

ses aspirations collaborationistes. Cette position ce fut la position provincialiste qui allait servir d'étiquette au nouveau

Auparavant, dans les milieux bretonnistes on distinguait, par ordre de violence croissante : les loyalistes, les régionalistes, les autonomistes et les séparatistes. La position de Yann Fouéré, qui va être celle de La Bretagne, tient à peu près le milieu dans la violence. En réalité Yann Fouéré partisan d'une autonomie prononcée : mais il a l'habileté de substituer à cette étiquette discréditée d'autonomiste, celle. toute nouvelle, de « provincialiste », en se cachant derrière le gouvernement Pétain.

Cette position allait donner à Yann Fouéré, déjà Président d'Ar Brezoneg er Skol, l'appui de tous les milieux breton-nistes, notamment du Parti National Breton... (96) »

Et, parlant des changements que nous avons introduits à La Dépêche de Brest, après avoir reconnu que La Dépêche ne voit pas sa politique générale sensiblement modifiée après l'arrivée des dirigeants de La Bretagne,

« ... Les nouveaux articliers vont amener La Dépêche de Brest à servir davantage la propagande allemande, et surtout ils vont lui faire adopter la politique régionaliste de La

C'est en effet sur ce point que se manifeste surtout le changement de direction. Les nouveaux venus se sont efforcés d'introduire dans La Dépêche, progressivement, les idées provincialistes de La Bretagne. Il faut d'ailleurs se garder confondre ce « régionalisme » avec le régionalisme qui était antérieurement celui de *La Dépêche*, et qui continue de se manifester après l'arrivée des dirigeants de *La Bretagne*, par des articles d'histoire et de géographie, par des légendes ou des peintures de mœurs locales sans que s'y exprime jamais un credo politique.

Un des traits caractéristiques de La Dépêche de Brest durant cette période est l'existence de ces deux « régionalismes » parallèles, dont l'un, étranger aux préoccupations politiques est inoffensif mais dont l'autre, inspiré par ces préoccupations, apparaît beaucoup plus dangereux... (97) »

Les différents rapports passent ensuite en revue, pour chaque articlier, les différents articles qu'on est amené à leur reprocher. Cela se lit aujourd'hui comme un véritable sottisier anti-breton.

On reproche essentiellement à Jacques Morvan de faire écho dans La Dépêche, à mes propres articles de La Bretagne :

« ... Il existe un « problème breton ». La Bretagne n'est pas en effet une province comme les autres : en 1532 elle est entrée dans la communauté française sans perdre son autonomie. Elle a été sacrifiée par la Révolution (cf. article du 15 août 1942).

« Depuis son intégration dans une nation centralisée à l'excès, sa sujétion à des lois qui ne sont pas faites pour elle et à des fonctionnaires qui ne sont pas Bretons, la Bretagne traverse

un malaise qui va grandissant.

« A l'origine du mouvement de Gwalarn se trouve un sentiment de révolte, de pitié pour ce peuple qu'on n'aide pas à sortir de son ignorance... » (cf. 28 août 1942).

Yann Fouéré, directeur d'Ar Brezoneg er Skol, déclare dans une interview: « Nous nous heurtions malheureusement à un pouvoir central hostile à toutes les diversités provinciales et désireux de les faire disparaître » (1er août 1942).

.. « Sans être prophète... nous savons bien hélas que si de justes réformes n'interviennent pas dans la structure de l'Etat français, il en sera demain ce qu'il en était hier : les intérêts bretons seront sacrifiés à ceux d'autres régions (27 juin 1942).

... « Si nous nous reportons aux statistiques on se doit de constater que le Breton était, pour la III^s République, poli-tiquement, sinon fiscalement, un citoyen de moindre impor-tance que les autres Français... » (25 juillet 1942).

« Construisons politiquement la Bretagne. Exigeons pour elle le statut provincial qui la sauvera, et nous avec elle. Et on ne verra jamais ce qu'on a vu hier : des émeutes à Paimpol parce que les pommes de terre ne pouvaient pas se vendre; des ouvriers crever de faim à Quimper et à Douarnenez parce que les conserves espagnoles et portugaises étaient préférées par la France aux conserves bretonnes; un riche sous-sol inexploité parce qu'on manquait de chemins de fer; nos enfants obligés de s'expatrier et de s'engager comme bonne ou débardeur à Paris, parce que chez nous on manquait de travail... (18 octobre 1943).

« Le régime provincial signifie la fin de cette emprise inadmissible d'un pouvoir central hyperbolique... Il signifie pour chaque commune la gestion de son patrimoine, sans avoir à se préoccuper du bon plaisir de quelques bureaux parisiens. Il signifie pour chaque profession de la province la défense des intérêts qui lui sont propres, et que d'autres intérêts mieux servis auprès du pouvoir central ne viendront pas étouffer. Il

signifie pour la communauté provinciale, la participation au gouvernement du pays, proportionné à sa force humaine et à sa force économique : il signifie pour chacun la liberté d'être soi-même »...

- ... « Que le mouvement breton aille au peuple, en chupenn et en collerette s'il y tient absolument, mais avec un solide programme de revendications sociales à faire adopter à la masse, ce qui sera facile, puis aux autorités qui seront bien obligées de s'incliner si trois millions de Bretons l'exigent, et de satisfaire par surcroît, leurs autres revendications » (On n'hésitera pas on le voit à employer des méthodes d'intimidation vis-à-vis de la France...)
- « ... Nous avons un gouvernement qui veut la décentralisation et si, depuis deux ans, nous attendons en vain les réformes de structures, c'est qu'il est probablement aussi dépourvu d'imagination que ses devanciers... Plus que jamais peut-être dans notre histoire le gouvernement, les ministres proposent, et l'administration, les fonctionnaires disposent... (24 avril 1943). ... Nous en avons chaque jour des exemples frappants, et il n'est que de rappeler l'hilarante pantalonnade qu'est l'actuelle révolution, dite nationale, pour convaincre les incrédules » ... (98).

Les reproches faits à Youenn Didro sont de nature fort diverse. Le premier est d'avoir à plusieurs reprises demandé que la Bretagne soit dotée d'un « gouverneur » :

« 12 juin 1942 : "Ce qu'il nous faut à la tête de notre province ce n'est pas un hyper-préfet, mais un gouverneur à son service à elle, un homme d'état breton, capable de don-

mer à la Bretagne les institutions qu'elle attend "...
... Le 20 novembre 1942 il attaque violemment certaines personnalités de la III° République qui ont tout fait " pour que le breton crève". Mais M. Quenette ferait bien d'avertir le gouvernement que l'aveugle M. de Monzie risque de coûter fort cher, petit à petit, aux bonnes relations du pouvoir cen-tral et de la Bretagne »...

... Dans le domaine littéraire Tristan et Iseult est une œuvre

du génie celtique que les « Français » ont appalie, courtoisée, pour ne pas dire érotisée (16 septembre 1942).

Les « Français » se refusent à l'admettre : « Pour d'aucuns il n'est pas admissible, il n'est pas possible qu'autre chose puisse sortir de Bretagne qu'une infanterie lourde et passive, que des matelots de pont, que des terrassiers et des bonnes à tout faire. Surtout il ne faut pas, il ne faut absolument pas

que les Bretons brillent dans un des domaines intellectuels où que les Français se sont taillé quelques succès, car voilà bien une idée absolument insupportable » (22 octobre 1942).

.. 8 décembre 1942 : « La destruction voulue des provinces » : « au fond le travail de destruction a si bien réussi que la Bretagne tend à ne plus vivre que pour Paris. C'est pour Paris qu'elle fait des enfants qui vont se perdre là-bas dans une foule anonyme et croissante... »

... « Le Français moyen ne veut pas d'autorité, car il n'a plus aucune confiance. Il ne croit plus qu'on puisse exercer le pouvoir sans voler. Et au fond il est souvent jaloux de celui qui exerce le pouvoir, même honnêtement, parce que, s'il était à sa place, il sait bien, lui, ce qu'il ferait. Je dis le « Français »; je ne dis pas le « Breton »... (98).

Puis vient le tour d'Yves Jouanne qui, nous dit-on, « unit dans ses articles le régionalisme de mode à la germanophilie de commande »:

« Certes Yves Jouanne ne perd pas la France de vue, mais c'est constamment pour lui superposer la Bretagne et donner l'impression que celle-ci est la condition même de l'existence de celle-là. La Bretagne a une quadruple mission : mission bretonne d'abord qui est de se réaliser elle-même; mission française ensuite qui est d'aider au relèvement de la France, mission européenne encore, et enfin mission mondiale...

Il se proclame Breton d'abord, par la race, Français ensuite, par la raison et le cœur, Européen enfin par amour de la paix, c'est-à-dire par intérêt (28 septembre 1942).

... Ces convictions se précisent dans l'article du 28 janvier 1943 : « le relèvement breton, condition nécessaire du relèvement français ». La France y est considérée comme une agonisante...

30 octobre 1942 : Pour l'enseignement de l'Histoire de ... 30 octobre 1942 : Pour l'enseignement de l'Histoire de Bretagne : ... on étudiera... les origines du peuple breton, la lente et difficile formation de la nation bretonne, les rapports de la Bretagne et de la France, de la Bretagne et de l'Angleterre, de la Bretagne et de l'Europe...

« Se connaissant mieux, le peuple breton se conduira mieux. L'histoire jouera son véritable rôle, de révéler le peuple à luimême. Elle est la mémoire du peuple, sans laquelle il n'est que le jouet de ses instincts et de l'étranger.

2 novembre 1942 : « L'enseignement de l'histoire de Bre-

tagne est nécessaire pour le relèvement de notre patrie, au même titre que celui de sa langue. »

L'HISTOIRE DU QUOTIDIEN « LA BRETAGNE »

Note. C'est nous qui soulignons. On remarquera une nouvelle fois avec quel naturel, dans ce journal à la fois breton et français, on en vient à emprunter aux séparatistes leur terminologie (98).

Quant à Joseph Martray, dit Mauguet-Martin, il a droit à un rapport spécial daté du 19 mars 1945. Etrangement, ce rapport commence par lui reprocher d'avoir consacré le 8 avril 1943, un article aux « Erreurs historiques de Marcel Déat » :

. « M. Déat en vient tout naturellement à comparer la trahison gaulliste à l'insurrection vendéenne qui mobilisa, avec le concours de l'Angleterre, de véritables armées contre la Convention. » Pour M. Mauguet-Martin la Révolution française, née en Bretagne, a trouvé sa réaction dans le fait que le nouveau régime avait aboli les libertés provinciales et créé la centralisation : « Les Paysans Bretons ne tenaient pas les fourrés pour le rétablissement du principe féodal qu'ils abhoraient en 93 comme en 88. Ils se soulevaient parce qu'ils refusaient d'obéir à la conscription et de servir à l'étranger, et qu'ils n'admettaient pas que les lois de Paris vinssent leur imposer de changer de prêtres quand les leurs faisaient leur affaire... La chouannerie bretonne représente une poussée du vieil instinct d'indépendance de notre province ».

... 1er mai 1943 : « La Bretagne prolétaire... » « L'ouvrier ne se dégagera du prolétariat que lorsqu'il aura affirmé son orgueil breton. L'ouvrier breton est deux fois prolétaire, d'abord parce qu'il est ouvrier, ensuite parce qu'il est breton. On a, à plaisir, maintenu le Breton dans l'idée qu'il était un être inférieur vivant dans un pays inférieur : un peuple élevé dans le mépris de son histoire, de sa langue, de ses coutumes et de son sol n'aura pas l'audacieuse fierté de monter à l'assaut des

Bastilles sociales. »

... 31 juillet 1943 : « Par-delà le régionalisme. » Le Régionalisme ne se suffit pas à lui seul : il doit être intégré dans un grand courant social universel. L'auteur marie socialisme et régionalisme, comme il l'a fait dans deux articles précédents « Le régionalisme doit être le terme employé pour désigner l'application bretonne d'un véritable socialisme ». Il définit le régionalisme breton : « Les régionalistes bretons demandent pour la Bretagne le bénéfice dans le cadre de la France d'un statut spécial, tenant compte des particularités politiques, économiques et culturelles ou pays. » M. Mauguet-Martin est

d'ailleurs un adversaire du séparatisme... ... M. Martray se donne comme un régionaliste. Il n'est certes pas séparatiste. Mais son régionalisme, comme celui de

son directeur M. Fouéré, est en réalité bien proche de l'autonomisme (99). »

On pourrait allonger ces citations. Les rapports introductifs d'instance demandent que l'on examine les articles de tous les journalistes sans exception qui ont collaboré à La Bretagne ou à La Dépêche sous ma direction politique, ces derniers n'auraient-ils écrit que sur l'archéologie ou l'histoire : mais on exempte de cet examen les « anciens » articliers « régionalistes » de La Dévêche, comme A. Dupouy, Charles Chassé(devenu Jean Guibal), L. Ogès, François Menez et quelques autres, qui continuèrent à collaborer au journal sous ma direction. Ces derniers étaient de manière évidente des régionalistes « sains », alors que les autres, contaminés par mon « inadmissible régionalisme politique » ne pouvaient être que « malsains »..

Quant à ma responsabilité elle était générale ; elle s'étendait à l'ensemble de la politique bretonne menée par les deux journaux et il était évident que je l'assumais, comme je le déclarais au juge d'instruction. On put donc se dispenser d'une analyse détaillée de mes articles personnels. Les rapports des fonctionnaires de la délégation à l'Information que l'on retrouve dans les dossiers de la Cour de Justice se bornent à évoquer la poli-

tique de La Bretagne en termes fort généraux :

« La Province : Yann Fouéré est en cette matière le grand théoricien, mais, de plus ou moins loin, toute la rédaction de La Bretagne le soutient et l'appuie. Racialement, psychologiquement, politiquement et historiquement la Bretagne est une race. Elle est complète, elle se suffit à elle-même; elle devrait donc jouir de certaines libertés.

Le fond de la plaidoirie est commun au P.N.B. et à La Bretagne: mais un nombre considérable d'éditoriaux de La Bretagne sera consacré à bien poser la question d'une part, et, de l'autre, à exposer les différences entre le P.N.B. et le

... La Bretagne, elle, est « régionaliste », c'est-à-dire qu'elle veut en arriver à un régime qui tantôt paraît inspiré du fédéralisme, et tantôt ne serait qu'un retour au statut de 1532, tel qu'il exista jusqu'à la Révolution. La Bretagne ferait partie intégrante de la France, mais garderait son autonomie en ce qui concerne sa vie intérieure. C'est ainsi par exemple, que les impôts votés par le pouvoir central ne deviendraient applicables à la Province qu'après avis favorable du pouvoir provincial.

L'idée vaut ce qu'elle vaut : mais il faut poser tout de suite la question : La Bretagne était-elle sincère dans ses convictions, ou cette théorie du régionalisme n'était-elle qu'une

façade ?...

... Le régionalisme : Si Vichy s'explique essentiellement par une sorte de perversion mentale, le régionalisme, lui, est surtout affaire de complexe d'infériorité. Mais là encore il s'agit bien d'une maladie, d'une obsession, d'une psychose. Depuis deux siècles qu'elle n'est plus libre la Bretagne est en butte à toutes les persécutions, est l'objet de toutes les brimades, de toutes les injustices. Cette théorie s'appuie parfois sur des arguments vrais : le pourcentage des morts dans la guerre de 14-18 par exemple. Mais que ce terrain est glissant!

... La Bretagne aux Bretons, par les Bretons, pour les Bretons : tel est le mot d'ordre. Nos fonctionnaires devront être bretons; la reconstruction de la Bretagne ne devra être confiée qu'à des architectes bretons; si le Préfet Régional Quenette, bien que « hors venu », a tant l'estime de La Bretagne,

c'est une exception qui confirme la règle...

... En un mot, par un étrange effet d'optique, La Bretagne, lorsqu'elle considère sa province, douée en principe de toutes les vertus, ne voit que les injustices dont elle est l'objet, et lorsqu'elle considère une autre province elle ne voit que ses tares et les privilèges dont elle jouit. On ne saurait dire que La Bretagne ne dise pas la vérité : mais elle est très loin de dire toute la vérité, réservant systématiquement les bonnes vérités pour soi et les vérités désagréables pour les autres...

Quand l'équipe de La Bretagne commente les événements mondiaux, c'est pour inviter ses lecteurs à la prudence. Qui gagnera la guerre? Peu nous importe, puisque de toute façon nous en ferons les frais. Profitons donc de cette indifférence dans laquelle les événements internationaux doivent nous trouver pour nous refaire une âme de bons Français passifs, selon le Maréchal, et de bons Bretons actifs, selon Yann

Fouéré... (100) »

Certes le lien est fort ténu entre tout ceci et l'accusation « d'intelligence avec l'ennemi », motif sous lequel nous étions inculpés, Jacques Guillemot et moi. Il était tout de même difficile de classer le régionalisme, avancé ou pas, malsain ou pas, sous cette rubrique : c'est ce que l'accusation traduit pourtant, faute de mieux, par la question suivante (101) :

En tout état de cause, sous prétexte de régionalisme, opposer les Bretons aux méridionaux ou aux Parisiens, attaquer systématiquement le pouvoir central et les lois de Paris, même d'avant l'occupation, prétendre non moins systématiquement que les Parisiens, les Français, méprisent, détestent et exploitent les Bretons, n'était-ce pas opposer des Français à des Français, et ainsi affaiblir la France et servir indirectement le dessein des

Allemands? >

Les documents que j'ai reproduits ci-dessus, et qui concernent les difficultés que me causaient avec la Staffel ma volonté de défendre et d'accroître « l'espace breton » dans les journaux que je dirigeais, me dispensent d'épiloguer. Les autorités allemandes avaient bien d'autres chats à fouetter! J'eus du moins, au terme des procès institués, la satisfaction de constater qu'ayant tenu à assumer moi-même la responsabilité de l'ensemble de la politique bretonne menée par les deux journaux, aucun des journalistes et articliers qui y avaient participé sous ma direction ne put être condamné, exception faite d'André Rouault, victime de sa paranoïa, de sa mythomanie et de ses propres machinations, et qui ne se présenta à son procès en juin 1946 que parce qu'il était sûr de ne pas m'y rencontrer...

CHAPITRE V REGIONALISME ET GROS SOUS

Il est temps de poser la question : quelles sont les raisons véritables qui firent que les dirigeants de La Bretagne et de L'Ouest-Eclair, et les sociétés éditrices de leurs journaux furent condamnées, alors que ceux et celle de La Dépêche de Brest ne le furent pas?

Un premier élément de réponse nous est-il donné par les commentaires suivants de Pierre Duclos, analysant le dernier livre d'Henri Fréville dans le bimensuel qu'il dirige (102) :

« ... Pourquoi Henri Fréville s'acharne-t-il autant sur le fondateur de La Bretagne, quand il est si compréhensif pour les dirigeants de L'Ouest-Eclair? Par anti-régionalisme ou anti-autonomisme primaire? C'est un commencement d'explication. Il en arrive presque à démontrer qu'accepter la censure allemande était somme toute péché véniel et que le crime était d'être autonomiste.

Mais l'anti-régionalisme du sénateur U.D.F. et ancien maire de Rennes n'explique pas tout. En 1944, on l'a dit, il était délégué régional à l'Information en Bretagne. Un poste clé...

... Le rôle du délégué à l'Information était donc de mettre en place les équipes dirigeantes des journaux qui allaient prendre la succession des titres existants. Et il serait naif de croire que l'esprit de résistance anima seul les artisans de cette épuration. Le péril allemand en voie d'être vaincu, la préoccupation du délégué à l'Information et de ses amis du futur M.R.P., était de s'assurer la mainmise sur ce grand journal qu'était L'Ouest-Eclair...

... Or il importait au futur M.R.P. que la direction du jour-

nal lui fut acquise et qu'elle n'eut rien à lui refuser. Elle ne lui refusa rien. Ouest-France devint sans ambiguïté possible le journal du M.R.P... Henri Fréville n'avait pas fait un mauvais choix. Car en servant son parti il avait aussi servi sa carrière. A propos de l'édition rennaise du quotidien de la rue du Pré-Botté on pouvait sans exagération parler du « journal de Fréville ». On n'y lisait que ses louanges. Et il était interdit de le critiquer...

Le « régionalisme breton » est un crime.

Oue les dirigeants de La Bretagne, et moi-même en particulier, aient été poursuivis et condamnés pour leur « inadmissible régionalisme politique » ne peut guère faire de doute. N'est-ce pas là la seule différence fondamentale qui existait entre La Bretagne et La Dépêche Guillemot-Fouéré d'une part, et La Dépêche Le Gorgeu-Coudurier de l'autre? A côté de celle-là, les autres différences apparaissent secondaires... Le régionalisme, comme l'autonomisme ou le séparatisme, étaient, à l'époque, fautes et crimes majeurs et qu'il fallait réprimer. Il s'agissait de décapiter le mouvement breton dans son ensemble, d'en condamner et d'en discréditer les chefs et les principaux militants, sans distinction de tendance. Et dans la conduite de cette répression on oublia la distinction fondamentale pourtant définie par le Général de Gaulle après la Libération : « Si les autonomistes bretons ont trahi ils seront poursuivis pour trahison; s'ils ont été autonomistes sans avoir trahi c'est une autre histoire (103). »

La répression et les campagnes de calomnie de 1944 et 1945 étaient dans la droite ligne de celles qui s'étaient instaurées en Bretagne et en Alsace entre les deux guerres et que l'occupation n'avait qu'à peine interrompues. Les poursuites engagées contre le journal La Bretagne et ses dirigeants s'inscrivent dans cette logique. Il n'est rien à ajouter à la description et aux commentaires que j'ai déjà faits de cette répression anti-bretonne dans La Bretagne écartelée (104).

Son caractère anti-breton fut sans doute aggravé, dans les quatre départements de la région administrative Bretagne, du fait de la personnalité de ceux qui la dirigèrent ou l'orientèrent. Victor Le Gorgeu, radical socialiste à la mode du début du siècle, n'avait jamais songé à remettre en question les dogmes de l'une et indivisibilité de l'Etat. Ils servaient trop bien à

l'époque, non seulement sa politique, mais encore ses intérêts particuliers du moment, pour qu'il en atténuât les conséquences simplistes. Et ne fut-il pas, du mois d'août 1944 au mois de mars 1946, investi de tous les pouvoirs de gouvernement dans les quatre départements qu'il tenait sous son autorité? Il était

le « représentant en mission », aux pouvoirs illimités. Henri Fréville, qui s'efforçait à ses côtés de ne jouer que les seconds rôles, le rejoignait dans son attachement à la structure centralisée et autoritaire de l'Etat. Le moindre régionalisme administratif, à plus forte raison le régionalisme politique, étaient pour lui péchés et hérésies majeures. Ses recherches historiques l'avaient conduit à épouser les conceptions des Intendants de l'Ancien Régime, qui s'efforçaient d'asseoir l'ordre et l'autorité du pouvoir central dans une province qui tenait à ses libertés et qui luttait pour les défendre (105). Il n'a d'ailleurs pas changé depuis. Alain Peyrefitte, Académicien-Ministre, impuissant à faire appliquer par ses directeurs de ministère les conceptions décentralistes et régionalistes dont il se fait l'avocat dans « Le Mal Français », raconte dans ce dernier livre qu'il s'est entretenu de ces problèmes, il y a quelques années, avec nombre d'hommes politiques, dont Henri Fréville : « Les mini-malistes, écrit-il, trouvaient la réforme régionale dangereuse. Henri Fréville, sénateur-maire de Rennes, m'adjura de prendre garde à la « dynamite » que je maniais : « Je suis historien me dit-il, et j'ai trop étudié le passé de la Bretagne pour ne pas craindre la résurgence d'un particularisme, voire d'un séparatisme breton. La France s'est faite par-dessus les particularismes régionaux et contre eux. Je vous en supplie, ne réveillez pas l'animal qui dort (106). >

Il est évident qu'aux yeux d'Henri Fréville j'étais, et suis toujours, un de ceux coupables de réveiller l'animal. Aussi ne me suis-je pas étonné qu'il soit venu, pour répondre, disait-il, à mes accusations d'anti-régionalisme et de partialité, rappeler au procès de La Bretagne que sa portée dépassait celle d'une simple affaire de collaboration, et que c'était d'un complot contre l'unité française que j'étais en réalité coupable. C'est ce que le Commissaire du gouvernement Orvain traduisait dans son réquisitoire par « machination ourdie contre la France ». On ne pouvait pas leur répondre alors que l'application du fédéralisme, loin d'affaiblir l'Allemagne comme les Français le pensaient naïvement à l'époque, a été à l'origine de son relèvement

rapide d'après-guerre...

156

Victor Le Gorgeu, autre acteur de cette histoire, ne le cédait en rien à Henri Fréville dans ses conceptions centralistes. S'il n'intervint pas à l'époque de manière ostensible et publique dans les instances engagées contre nous, il eut du moins le dans les instances engages contro nous, il cut du mons le courage, la sérénité de l'âge aidant, de comparaître comme témoin à charge devant le Tribunal militaire qui m'acquitta en 1955, courage que Marcel Coudurier n'eut point puisque, convoqué, il crut préférable de se faire porter malade. En 1944 et 1945, le Délégué régional à l'Information, qui était sous son autorité directe, suffisait pour appliquer les instructions et consignes. On retrouve cependant trace de l'esprit dans lequel il accomplissait sa tâche à l'époque, dans un rapport sur le Comité Consultatif de Bretagne, daté du 6 octobre 1945, rapport qu'il adressa au juge d'instruction près la Cour de Justice sur la demande de ce dernier. Il me paraît utile d'en citer les passages les plus significatifs :

> « ... Le désir du Préfet Régional Quenette, en créant ce Comité, semble avoir été de résister au séparatisme breton, en réunissant des régionalistes présumés loyaux à la France. et en dirigeant leur activité sur le seul plan culturel. Certains

> faits permettent de se demander si ce but a bien été atteint :
>
> 1° Sans doute certaines des activités du Comité Consultatif de Bretagne furent-elles normales : ainsi en est-il de l'œuvre entreprise en faveur de la défense des monuments bretons. Mais, déjà en ce qui concerne la diffusion et surtout l'enseignement de la langue bretonne, on doit noter le caractère outrancier de l'activité du Comité Consultatif de Bretagne. Non contents en effet de vouloir faire imprimer des ouvrages destinés à l'enseignement de la langue bretonne, des manuels de chansons bretonnes et des catéchismes en breton, les membres du Comité Consultatif de Bretagne imposèrent l'enseignement facultatif du breton pour le certificat d'études pri-maires, et réussirent à faire créer un collège d'été, appelé « Collège Auguste-Brizeux », pour la formation des maîtres destinés à enseigner le breton. Ils furent sans cesse en opposition avec les Recteurs alors en fonctions, notamment parce qu'ils prétendirent adjoindre une épreuve de breton au bac-

2° A maintes reprises les membres du Comité Consultatif de Bretagne voulurent étendre leur compétence dans le domaine économique. Ils auraient voulu être consultés sur toutes les questions concernant le ravitaillement, la répartition des produits de la Région, l'agriculture et la pêche. Ils avaient d'ailleurs soin d'indiquer au Préfet régional qu'ils entendaient n'examiner de tels problèmes que « sous un angle breton ».

3° Mais c'est surtout dans le domaine politique que les intrusions du Comité Consultatif de Bretagne furent les plus manifestes, ainsi qu'en témoigne la rédaction d'un Projet de Statut pour la Bretagne, qui fut discuté par ce Comité lors de sa séance du 15 janvier 1943.

Le Comité Consultatif réclamait la création d'une Assemblée Provinciale, dotée de larges pouvoirs de décision dans les matières économiques, administratives et financières propres à la Bretagne, et l'élaboration d'une législation et d'une réglementation locales adaptées aux intérêts particuliers de la Bretagne, avec création d'une administration bretonne locale chargée d'appliquer cette législation.

Le pouvoir central ne devait être représenté que par un Gouverneur, auquel on reconnaissait tout au plus le droit d'intervenir dans les délibérations de l'Assemblée provinciale et d'assurer, concurremment avec la Commission Permanente de cette Assemblée, la direction de l'administration bretonne. Vous voudrez bien trouver en annexe, copie intégrale de ce Projet de Statut.

Figure de Statut, Il résulte des pièces qui figurent au dossier du Comité Consultatif de Bretagne que M. Yann Fouéré fut un des plus ardents défenseurs de ce projet (107). »

Il ne paraît donc guère possible d'assurer, comme le fait quelque part dans son livre Henri Fréville, que c'est d'avoir défendu les idées bretonnes pendant la guerre qui a retardé par la suite la solution des problèmes bretons. Ce qui les a retardé, et les retarde toujours, c'est l'arrêt brusque et prémédité qui leur a été infligé par la répression, et la volonté délibérée de décapiter et de discréditer, sous des prétextes sans valeur et des accusations sans fondement, pour ce qui concerne la vaste majorité des militants de ce dernier, un mouvement de renaissance qui n'avait cessé de s'affirmer depuis la fin de la Première Guerre mondiale. On sait que, ici comme ailleurs, la pratique de « l'amalgame » a été largement et volontairement utilisée...

J'aurais écrit ces lignes en 1946, au lendemain du procès de La Bretagne, j'aurais sans doute terminé là mon propos. Il n'est guère possible de le faire aujourd'hui : car le souci de poursuivre les animateurs du mouvement breton, qu'ils aient été régionalistes, autonomistes ou rangés sous d'autres vocables et sans distinction entre eux, s'il a été un élément important, ne

suffit pas à expliquer entièrement les raisons des poursuites intentées et des condamnations infligées aux dirigeants de La Bretagne. Il n'y aurait pas eu de raisons dans ce cas pour que L'Ouest-Eclair et le Nouvelliste du Morbihan par exemple, et leurs sociétés éditrices, aient été aussi poursuivis et condamnés, puisque l'on ne pouvait leur reprocher d'avoir mené une quel-conque propagande en faveur d'un « inadmissible régionalisme politique ». Et comment se fait-il aussi que les dirigeants de La Dépêche première manière, et leur société éditrice, n'aient, par contre, pas été poursuivis, alors que leur responsabilité n'était guère différente, sur le plan politique, de celle de leurs confrères de la presse bretonne, Bretagne mise à part?

L'explication nous est fournie par les ordonnances sur la presse des 22 juin et 30 septembre 1944 et du 5 mai 1945. L'application qui en a été faite par les autorités de la Libération en Bretagne démontre que la politique, en ce qui concerne la presse, n'a été qu'un des aspects de la question. En réalité de gros intérêts financiers étaient aussi en jeu. Il s'agissait de savoir qui, ou quelles personnes et sociétés, allaient bénéficier du matériel et de la clientèle des journaux supprimés, et comment on allait pouvoir se partager leurs dépouilles. Or, comme le dit fort bien R. Aron (108) « à mesure que les événements s'éloignent les passions politiques ont tendance à s'apaiser, ... au contraire au cours de ces mêmes années les intérêts matériels se durcissent, les nouveaux détenteurs surgis des chocs de l'histoire se cramponnent davantage aux acquisitions inespérées que leur ont procuré les circonstances. Même si l'apaisement des passions politiques est survenu, le sens de l'intérêt se montre intact et en progrès ».

Henri Fréville fait ressortir que la reparution des anciens journaux ayant été purement et simplement interdite (109), il n'y a pas eu en Bretagne, à la Libération, « de naissances spontanées de journaux », et qu'il fut immédiatement mis terme aux tentatives qui s'étaient esquissées à cette fin. Le Délégué régional à l'Information de l'époque était là pour y veiller. Il faut certainement voir dans cette explication la raison pour laquelle Joseph Martray, qui avait constitué une équipe de rédaction clandestine, dont les membres se firent connaître à la Libération, ne réussit pas à donner suite au projet qu'il avait formé de remplacer l'équipe Coudurier-Collinet à la tête de La Dépêche, puis de se servir de ses installations pour créer un nouveau journal. Ce dernier aurait poursuivi une politique, bretonne

certes, mais aussi résolument « laïque, socialiste et résistante » telle que cette équipe la définissait à l'époque. Les « mitraillettes » par conséquent, et les méthodes insurrectionnelles de « l'occupation armée », ne suffirent pas en Bretagne, sauf peutêtre dans le cas du Nouvelliste du Morbihan, pour s'emparer des imprimeries de presse, comme ce fut souvent le cas à Paris

et dans d'autres endroits.

L'article premier de l'ordonnance du gouvernement provisoire du 22 juin 1944, publiée au J.O. du 8 juillet suivant, prévoyait « la suspension » de tous les journaux ayant paru sous l'occupation et la réquisition de « toute imprimerie, agence de publicité ou de distribution de journaux » qu'ils avaient utilisées. L'article 3 créait les Comités Régionaux de presse et d'information, seuls habilités à prendre des décisions en matière de presse. L'article 1°, inspiré, selon R. Aron (110) d'une « conception totalitaire », ne prévoyait aucune exception ni aucun cas particulier.

D'un trait de plume par conséquent tous les journaux ayant paru sous l'occupation étaient supprimés, quelle qu'ait pu être l'attitude de leurs dirigeants. La « réquisition » de leur matériel et de leurs moyens de diffusion les empêchait automatiquement de reparaître. La nomination de P. H. Teitgen au Ministère de l'Information le 6 septembre 1944 amena un nouveau renforcement de la législation. L'ordonnance du 30 septembre 1944, parue au J.O. du lendemain, interdit, alors que celle du 22 juin ne faisait que suspendre, la publication de tous les journaux et périodiques ayant paru sous l'occupation. Elle interdit aussi d'utiliser leurs titres. Dans son article 2 cette dernière ordonnance prévoit que cette interdiction serait appliquée jusqu'au jugement de tous les dirigeants ou possesseurs de journaux, c'est-à-dire les propriétaires, les gérants, les directeurs de droit ou de fait, les rédacteurs en chef, etc. Si ces derniers étaient condamnés, l'interdiction de paraître deviendrait définitive. Si les tribunaux de l'épuration rendaient un non-lieu ou prononçaient un acquittement général, l'interdiction prendrait fin dans un délai de six mois, délai qui d'ailleurs fut, par la suite, successivement prolongé. L'article 4 prévoyait enfin la mise sous séquestre de tous les biens et éléments d'actif ayant servi à la

publication des journaux.

Ces dispositions, que R. Aron apprécie en ces termes (111): « rarement des dispositions aussi autoritaires avaient été instaurées par un régime fondé sous le signe de la liberté », ne parurent pas encore suffisantes aux gouvernements de la Libération, ni aux personnes ou sociétés qui s'étaient installées dans les imprimeries et les locaux que leurs propriétaires avaient été obligés d'évacuer. Une ordonnance du 5 mai 1945 permit d'instituer des poursuites pénales contre les personnes morales, c'est-à-dire les sociétés éditrices de journaux, et ceci même si la majorité des personnes physiques responsables au service de ces sociétés, n'avaient été ni poursuivies ni condamnées. Il suffisait que l'une seule d'entre elle tombât sous le coup de la loi et soit condamnée, pour que la personne morale, éditrice du journal, puisse être également frappée. L'article 1st de la nouvelle ordonnance prévoyait aussi, expressément, la dissolution de l'entreprise et la confiscation de son patrimoine au profit de l'Etat si ses organes de direction et d'administration, ou l'un d'entre eux... avait fait imprimer des textes considérés comme répréhensibles. Par contre, souligne l'exposé des motifs, celles d'entre ces personnes morales dont l'innocence aura été établie seront réintégrées dans tous leurs droits. Les biens mis sous séquestre pourront donc être restitués aux sociétés éditrices de journaux dont aucun des dirigeants n'aura été poursuivi ou

Avec l'ordonnance du 5 mai 1945 toutes les précautions étaient prises pour que les nouveaux occupants des imprimeries de presse soient protégés contre tout danger d'un retour offensif de leurs anciens propriétaires. Le cycle était fermé, et P. H. Teitgen, actionnaire du nouveau journal Ouest-France, qui avait fait adopter ces textes lors de son passage au Ministère de l'Information, allait pouvoir en surveiller l'application au Ministère de la Justice où il fut nommé précisément au mois de mai 1945.

... mais les affaires sont les affaires.

Henri Fréville, historien, se garde bien de porter un jugement sur ces ordonnances de 1944 et 1945 qu'il fut chargé d'appliquer, à l'époque, à la presse de quatre des départements bretons. Leur texte pourtant, non seulement introduit la notion de responsabilité rétroactive des personnes physiques dont l'application fue réferelléée par leur l'éparation que mais according leur des leurs de leurs plication fut généralisée pendant « l'épuration », mais encore celle de la responsabilité pénale de personnes morales, inconnue jusqu'alors en droit français, et contraire à toutes les traditions du droit dans les pays démocratiques. La personne morale ne peut en effet encourir de responsabilité pénale : la peine est personnelle et individuelle, et elle n'atteint que celui qui a

Tous les juristes ont qualifié cette législation, comme le fait Jean Maze (112), de « monstruosité ». Dans un discours du 13 mars 1946 à l'Assemblée nationale Edouard Herriot en dénonça le caractère « arbitraire et monstrueux... qui nous ramène au Moyen Age... Il y a des théories, poursuit-il, qui se présentent comme révolutionnaires et qui sont uniquement réactionnaires. Nous en revenons aux poursuites contre les choses... Le droit qui dirige toutes ces opérations se résume en axiomes très simples : « J'y suis, j'y reste, ou ôte-toi de là que je m'y mette... » Et le leader radical-socialiste d'accuser les ministres de la IV République d'avoir institué « une procédure d'expropriation pour cause d'utilité privée ». Le bâtonnier Charpentier écrit de son côté : « Le but de cette législation est apparent : il ne s'agit plus de faire justice, mais d'attribuer les imprimeries aux journaux qui soutiennent les partis au pouvoir (113).

L'introducteur de cette législation, P. H. Teitgen, devait dire beaucoup plus tard que l'ordonnance de 1945 « modifie le droit antérieur ». Henri Fréville imite la discrétion de son ministre et se borne à dire que « c'était là une innovation considérable en droit français » (114). L'historien peut certes éviter de juger. Imitant cette discrétion je me limiterai donc à décrire la manière dont cette législation d'exception a été appliquée en ce qui concerne plus spécialement La Bretagne, L'Ouest-

Eclair et La Dépêche de Brest.

162

C'est en effet à la suite des ordonnances de 1944 et 45 que les délégations, puis les Directions régionales à l'Information, furent amenées à établir et à donner aux parquets des Cours de justice les rapports « introductifs d'instance » et de poursuites pénales. Ce sont ces rapports qui ont entraîné, en fait, l'inculpation ou la non-inculpation des dirigeants des journaux ayant paru sous l'occupation. Il nous faut garder à l'esprit le fait qu'il fallait, aux termes de la législation par ordonnances que j'ai décrite, que les dirigeants des journaux qu'on désirait supprimer soient poursuivis et condamnés, si on voulait pouvoir leur substituer une nouvelle équipe et continuer d'utiliser leurs imprimeries, et en même temps, les empêcher de reprendre la parution de leurs journaux. Inversement il ne fallait pas que les dirigeants des anciens journaux soient poursuivis et condamnés si on voulait qu'il puissent continuer à exercer leurs fonctions, et protéger du même coup les biens de la société éditrice en

lui permettant de reprendre son activité... Il ne s'agissait donc pas de savoir, en fait, lesquels étaient coupables et lesquels ne pas de sa les pas, mais simplement de décider lesquels, parmi eux, devaient être éliminés et lesquels devaient être protégés. L'ordonnance du 5 mai 1945 n'autorise pas la poursuite et la confiscation des biens d'une société éditrice, si aucun de ceux qui les ont utilisés n'est poursuivi et reconnu coupable...

C'est donc à la lumière de ces considérations qu'il convient de décrire et d'apprécier la manière dont fut effectuée en Bretagne « l'épuration » de la presse par le délégué régional à l'Information Henri Fréville, sous la direction du Commissaire de la République Le Gorgeu et le haut patronnage du ministre de l'Information, puis de la Justice, P. H. Teitgen. L'interdiction de conserver le titre antérieur du journal n'avait que peu d'importance : un jeu de mots suffit la plupart du temps à tourner la difficulté. C'est ainsi que L'Ouest-Eclair devint Ouest-France et La Dépêche de Brest... Le Télégramme de Brest. La question essentielle était le sort et la destination des biens possédés par chacune des sociétés propriétaires des anciens journaux, de leurs imprimeries, de leurs clientèles, de leurs services de distribution...

Le cas du Nouvelliste du Morbihan fut un des premiers à être réglé. Son propriétaire Alexandre Cathrine détenait la majorité des actions de la Société de Presse de Basse Bretagne éditrice du journal. Dès 1941 il avait été destitué par les Allemands et astreint par eux à résidence à Segré, puis à Paris, ce qui fait dire à Henri Fréville « qu'il n'est pas impossible que les autorités allemandes aient sérieusement envisagé une main-mise directe ou indirecte sur la société (115). » Malgré cela Cathrine ne put reprendre possession de son journal et de son imprimerie. Lorsqu'il put revenir à Vannes il trouva la place occupée par un ancien fonctionnaire du ravitaillement du Morbihan, nommé Chenailler, et dit Colonel Morice, frais émoulu des combats du maquis de St-Marcel. Ni la délégation à l'Information, ni le Commissaire de la République, ne jugèrent possible de revenir sur le fait accompli. Par arrêté du second, Cathrine fut donc placé pendant sept mois dans un de ces camps de concentration appelés pudiquement « camps d'internement administratif » et, bien qu'il fut difficile de l'accuser de « collaboration », condamné le 26 juillet 1945 à cinq ans d'indignité nationale et à une amende de 120 000 F. Cette condamnation et celle des successeurs de Cathrine suffirent à entraîner la condamnation de la Société éditrice et la confiscation de 20 % de ses biens, la mettant dans l'impossibilité de reprendre son activité. L'Ouest-Eclair, comme La Dépêche de Brest, surtout le pre-

L'Ouest-Eclair, comme La Depeche de Brest, surtout le premier, étaient des proies plus tentantes que le Nouvelliste du Morbihan, devenu Liberté. Rappelons qu'André Malraux, devenu Ministre de l'Information, s'écria dans un mouvement d'éloquence au cours des débats parlementaires du 29 décembre 1945 que « la liberté existe pour et par ceux qui l'ont conquise ». Ce disant il ne pensait sûrement pas à La Liberté du Morbihan!

L'Ouest-Eclair, rappelons-le, avait été fondé à l'orée du siècle par un certain nombre de militants du Sillon, qui furent à l'origine en Bretagne du mouvement démocrate populaire, devenu à la libération le M.R.P. ou mouvement républicain populaire. Son premier directeur gérant fut un ancien Commissaire de la Marine devenu avocat : Emmanuel Desgrées du Lou. Mais l'âme en fut l'Abbé Trochu, maintes fois en difficultés avec les autorités ecclésiastiques de Bretagne en raison de ses positions politiques « avancées » — nous dirions maintenant « progresqui bousculaient quelque peu la politique conservatrice prédominante dans les milieux catholiques de l'époque. En 1930 l'abbé Trochu dut quitter L'Ouest-Eclair, sous la pression d'une coalition « modérée » au sein des actionnaires de la Presse Régionale de l'Ouest, société éditrice du journal. A partir de cette date la société et le journal furent dirigés par Jean Des Cognets et Pierre Artur, ce dernier gendre de M. Bodin, l'un des fondateurs de L'Ouest-Eclair et celui de la Banque de Bretagne. Ils firent du journal un organe politiquement plus neutre, et commercialement plus puissant, mettant en sourdine les campagnes démocrates populaires, jugées excessives, de l'abbé Trochu.

Le groupe Desgrées du Lou cependant restait représenté à la direction du journal en la personne de Paul et de François, fils d'Emmanuel, qui décéda en 1933, et du gendre de ce dernier, Paul Hutin, originaire de l'Est de la France, qui assumait les fonctions de Secrétaire Général. On sait qu'après quelques jours d'interruption à l'arrivée des Allemands, L'Ouest-Eclair reprit sa publication le 2 juillet 1940. François Desgrées du Lou et Paul Hutin manifestèrent leur désaccord, et se retirèrent, et le dernier, tout en conservant le titre de Secrétaire Général et en continuant d'assister aux assemblées générales d'actionnaires, refusa d'occuper son bureau et d'exercer ses fonctions tant que durerait l'occupation.

Au cours des visites assez fréquentes que je faisais à L'Ouest-Eclair lorsque La Bretagne s'y imprimait, je n'ai rencontré Paul Hutin que deux ou trois fois, dans le bureau de cet excellent homme que fut Bidard de la Noé, avec lequel mon père entretenait des relations d'amitié. Amateur d'attitudes héroïques et de mouvements de menton, sincère et estimable sur bien des points, l'homme était surtout d'une très grande vanité. Cette dernière le rendait vulnérable. Un de ses collaborateurs les plus proches, que gênait la grandiloquence ampoulée de ses discours et de ses articles lorsqu'il fut devenu directeur général d'Ouest-France, disait qu'il se regardait dans la glace tous les matins. Ses fils, qui lui ont succédé, ont plus de mesure dans l'expression. Démocrate populaire Paul Hutin ne l'était guère, étant plutôt « bleu horizon » d'idées, et monarchiste de sympathie. La seule marque de son court passage au Parlement fut la répudiation de la loi d'exil, cause dont il s'était fait l'avocat. Il se prêta néanmoins à la création d'Ouest-France qui, sous sa direction générale et la direction générale adjointe de son beau-frère François Desgrées du Lou, fut, à ses débuts, politiquement contrôlé par le M.R.P.

Certes Paul Hutin et son beau-frère François représentaient comme le fait ressortir Henri Fréville, une certaine « légitimité » dans la succession de L'Ouest-Eclair puisqu'eux-mêmes et leur famille détenaient plus de 10 % des actions de la P.R.O., ancienne société éditrice. Le groupe « modéré », Artur, des Cognets, Bodin, fut éliminé de la direction et de la société éditrice de L'Ouest-France : aucun des membres de ce groupe ne devenait actionnaire de la Société d'éditions Ouest-France, créée au capital de 100 000 F, répartis en 100 actions de 1 000 F chacune. Par contre on retrouvait au nombre des actionnaires de la nouvelle société toute la fine fleur du M.R.P. en la personne de Francisque Gay, P.H. Teitgen, Georges Bidault, André Colin, Emilien Amaury, Albert Blanchoin, Jean Sangnier (fils de Marc) Maurice Schumann, Charles Flory... Excellente affaire : l'action de 1 000 F de la Société Ouest-France se vendait déjà 375 000 F cinq ans plus tard en 1949! En même temps, dès la création

cinq ans plus tard en 1949! En même temps, des la creation du nouveau journal, la direction régionale à l'Information faisait de Paul Hutin secrétaire général de L'Ouest-Eclair le conseiller technique du séquestre chargé d'administrer les biens de L'Ouest-Eclair...

Il était évident cependant qu'aux termes des ordonnances sur la presse que nous avons analysées, la Société Presse Régionale de l'Ouest, éditrice de L'Ouest-Eclair, aurait pu néanmoins reprendre son activité un peu plus tard si aucun de ses responsables n'était poursuivi ou condamné. Son actif était en effet considérable. E. Kerambrun, Président de la Cour d'appel de Rennes à la libération, estimait à dix milliards de francs la valeur commerciale de la société éditrice de L'Ouest-Eclair (116). On mit donc Pierre Artur et Jean des Cognets en prison quelques mois. A la suite du procès qui se déroula à partir du 12 février 1946 le premier fut condamné à dix ans d'indignité nationale, le second à deux ans de prison ferme et à l'indignité nationale à vie. La cour de Justice prononçait en même temps la dissolution de la société Presse Régionale de l'Ouest et la confiscation de la moitié de ses biens. Plus tard cette confiscation allait être remplacée par une amende forfaitaire de quarante millions.

Ainsi se trouva réalisée et complétée en 1946, au profit du M.R.P et de quelques intérêts particuliers, la mainmise sur L'Ouest-Eclair, devenu Ouest-France, opération que les autorités allemandes n'avaient jamais songé à réaliser en 1940 au profit des « autonomistes », opération que l'abbé Trochu avait pensé à réaliser en 1942, afin de faire un retour offensif à la direction du journal dont il avait été éliminé en 1930... (117).

On conçoit qu'à la suite d'une opération de ce genre les actionnaires et la direction d'Ouest-France n'eurent désormais rien à refuser à Henri Fréville qui l'avait rendue possible, ni à P. H. Teitgen, actionnaire de la maison, qui, ministre de l'Information, puis de la Justice, l'avait consacrée en la légalisant par les ordonnances de 1944 et 1945. Aussi extraordinaire que cela puisse paraître aujourd'hui, des opérations de ce genre étaient à l'époque relativement courantes. Interpellant P. H. Teitgen, Garde des Sceaux, le 13 mars 1946, quatre semaines seulement après la condamnation des dirigeants de L'Ouest-Eclair, le député de Moustier s'écriait : « A Angers, où se trouvait un concurrent du journal de Rennes, le Garde des Sceaux a fait poursuivre et condamner par ses magistrats un homme parfaitement honorable, comme l'attestent tous ses compatriotes, à seule fin de légaliser la mainmise sur son journal par les propres amis du ministre... (118) »

Mais si les bénéficiaires de l'opération Ouest-France n'avaient rien à refuser à Henri Fréville et à P. H. Teitgen, ni ces derniers, ni le MR.P., n'avaient non plus rien à refuser au radical V. Le Gorgeu, Commissaire de la République qui avait, dès les premiers jours de son entrée en fonctions, couvert cette opération

de son autorité : il était encore pour quelques semaines en fonctions lors du procès de L'Ouest-Eclair. Il l'était encore lorsque s'ouvrit huit jours plus tard le procès de La Bretagne.

Le Gorgeu tenait à La Dépêche. Je ne sais pas si, comme le suggère Pierre Duclos, L'Ouest-France a « fait » Henri Fréville. Ce qui est certain c'est que P. H. Teitgen et lui ont été servis dans leurs campagnes électorales et leurs fonctions électives par le grand quotidien rennais. Mais c'était bien La Dépêche qui avait « fait » Le Gorgeu, et qui avait conduit cet ancien médecin de marine à la mairie de Brest et au Sénat. C'était elle qui l'avait consacré grand administrateur, alors qu'il n'était, qui l'avait consacre grand administrateur, alors qu'il l'était, sur ce point, que fort médiocre, et que rien, dans les faits, ne peut justifier cette réputation. Un journaliste facétieux de Combat, enquêtant quelques années après sur le sort des anciens Commissaires régionaux de la République de la Libération, a pu écrire que le Conseiller d'Etat Le Gorgeu, car il termina sa carrière au sein de cette docte assemblée, passait une partie de son temps à réformer les arrêtés et les règlements illégaux que le Commissaire de la République Le Gorgeu avait pris quand il exerçait ces dernières fonctions! Et Le Gorgeu tenait aussi à récupérer les actions de l'Union Républicaine du Finistère, qu'après les péripéties que l'on connaît nous lui avions achetées deux ou trois ans auparavant...

L'actif et le fond de commerce de la société éditrice de La Dépêche, propriétaire d'un vaste immeuble en plein centre de Brest et des installations de Morlaix, s'il n'atteignait pas la valeur de celui de L'Ouest-Eclair, n'en était pas moins fort important. Il y a là une considération à ne pas négliger dans l'analyse des motifs qui ont conduit à ne pas poursuivre ses anciens dirigeants, pourtant responsables de la parution du journal

jusqu'en mars 1942.

Ce sont donc maintes raisons additionnées qui firent que le délégué régional à l'Information s'abstint de demander que l'on instituât des poursuites contre les dirigeants de La Dépêche de Brest, et qui firent que Marcel Coudurier ne fut, lui non plus, ni inculpé ni poursuivi. L'aurait-il été que, par application des ordonnances sur la presse, la Société Union Républicaine du Finistère n'aurait pu continuer son activité, ni rester propriétaire de La Dépêche devenue Télégramme. Aux termes de son contrat, signé en 1934, Marcel Coudurier exerçait d'ailleurs non seulement à vie les fonctions de rédacteur en chef, mais il était de surcroît déchargé de toute responsabilité politique,

cette dernière étant assumée par le Conseil d'administration, et donc, au moins jusqu'en 1942, par V. Le Gorgeu. Impliquer Coudurier impliquait donc automatiquement le Gorgeu... Heureusement que les dirigeants de La Bretagne étaient là pour servir de boucs émissaires : c'est pourquoi l'on décida que l'instruction pénale serait limitée à Jacques Guillemot, André Rouault et moi-même - car au nombre des « tous autres » que l'on envisageait de poursuivre, certains ne devaient pas se trouver, - en tant que nous avions été également responsables

de La Dépêche depuis 1942.

Un non-lieu en faveur de mon père et de Joseph Martray fut par précaution jugé opportun, parce que ces derniers n'avaient exercé de responsabilité qu'à la seule Dépêche : et quand au lampiste Proust, seul articlier de La Dépêche poursuivi, sa condamnation, même si elle était intervenue, n'aurait eu aucune conséquence en droit sur les biens de la personne morale éditrice de La Dépêche : il n'y avait exercé aucune fonction et n'était même pas employé par le journal. Tout cela permit de faire passer plus aisément le fait que Marcel Coudurier n'était ni inculpé, ni appelé à rendre des comptes. Il ne comparut à l'instruction et aux audiences que comme simple témoin, à charge bien entendu. Il était pourtant le premier responsable des accords Bretagne-Dépêche de 1942, et il avait exercé continuement ses fonctions à la tête du journal et de la Société éditrice depuis le début de l'occupation.

Le fait qu'aucun des dirigeants ayant exercé des fonctions de responsabilité à La Dépêche avant notre arrivée en 1942 n'ait été poursuivi ou condamné, permit à la Société éditrice U.R.F. de reprendre son activité et d'éviter elle aussi toute sanction. Elle put éditer le Télégramme sous la direction du même Coudurier, toujours titulaire de son même contrat. Elle évita aussi une confiscation totale ou partielle de ses biens, mesure qui frappa non seulement la société éditrice de La Bretagne mais aussi celles de L'Ouest-Eclair et du Nouvelliste du Morbihan.

L'absence de toute poursuite et de toute condamnation envers V. le Gorgeu et M. Coudurier, personnes physiques, et la Société U.R.F. personne morale, et inversement les condamnations qui nous avaient été infligées à Jacques Guillemot et à moi, per-mirent enfin à V. le Gorgeu et aux membres de l'ancien conseil d'administration de la Dépêche de récupérer les actions qu'ils nous avaient vendues. Cela donna lieu par la suite à une nouvelle bataille juridique. La cession qui nous avait été faite

était parfaitement régulière en droit, car si V. Le Gorgeu pouvait arguer de la violence qui lui avait été faite, cette dernière n'était pas de notre fait. Même si on pouvait prétendre que nous en avions profité, La Dépêche de Brest et sa société éditrice en avaient profité encore bien davantage, en évitant l'arrêt complet d'activité qui les menaçait. De notre côté nous n'avions fait que nous prêter aux désirs exprimés par l'ancien conseil et son mandataire Marcel Coudurier, désireux avant tout « de sauvegarder les intérêts de la société ».

Pour les besoins de la cause on prétendait pourtant qu'il y avait eu violence, et que de cette violence nous nous étions fait les instruments, à preuve les condamnations qui nous avaient frappés... On fut d'ailleurs obligé, pour en finir, de tourner la difficulté d'une manière inattendue. Les jugements prononcés contre Jacques Guillemot et moi-même s'étaient accompagnés de la confiscation totale de nos biens « présents et à venir ». A ce titre ces derniers, au nombre desquels se trouvaient les actions de La Dépêche, étaient sous séquestre, et leur administration nous avait été enlevée : c'était donc le séquestre judiciaire qui, juridiquement, nous représentait, puisque nous étions en état de mort civile ». On obtint donc, qu'agissant en notre nom, le séquestre refuse de se joindre à l'action en justice entamée par Jacques Guillemot pour défendre la propriété de ses

C'est également à la lumière de ces faits qu'il faut apprécier le jugement du tribunal de Commerce de Morlaix, rendu en ma faveur le 18 décembre 1956, et m'accordant les indemnités que je demandais, et qui m'étaient dues par la société éditrice de La Dépêche pour résiliation abusive de mon contrat en 1944. Il était clair, pour les magistrats du tribunal de commerce, que je ne m'étais pas « imposé » par la violence ou la contrainte à la Direction politique de La Dépêche. Mais si la thèse de la contrainte, qui avait été utilisée pour nous faire condamner par la Cour de Justice, ne tenait pas, comme l'estimait le Tribunal de commerce de Morlaix, il en résultait que la rétrocession des actions à V. le Gorgeu et autres aurait pu, une fois de plus, être remise en question. Y aurait-il eu intérêt, s'il n'y avait eu ce fait, à relever appel, alors que la modeste somme qui m'était allouée n'atteignait que 276 000 anciens francs déjà plusieurs fois dévalués? On mit donc bon ordre à cela en faisant intervenir le ministère public, actionné par le ministère de la Justice, afin de faire casser en appel, puis en cassation, le jugement du tribunal de commerce de Morlaix... (119).

Les motifs invoqués par ces deux dernières juridictions pour justifier le droit et le jugement étaient d'ailleurs non fondés : il n'était évidemment pas exact de dire que j'avais « volontairement » abandonné mon poste à La Dépêche de Brest et que je « m'étais constitué prisonnier » en août 1944, puisque mon dernier séjour à Morlaix s'était situé dans les derniers jours de juillet 1944 et que, le 10 août 1944, le Commissaire Régional Le Gorgeu, mon prédécesseur à la Direction politique de La Dépêche de Brest, me faisait arrêter à mon domicile de Rennes et incarcérer... Faut-il dire que, pour moi, seul comptait et compte encore la réparation morale qui m'a été donnée par le jugement de mes pairs, commerçants et chefs d'entreprises du Tribunal de Commerce de Morlaix ?...

Tout ceci peut, à distance, paraître incroyable. Mais l'historien est obligé de tenir compte des faits, des événements et des documents. Il lui appartient de remplir les silences et de réparer les omissions qu'il a pu constater chez ceux qui, eux aussi, écrivent l'histoire.

CONCLUSION

LA FRANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME

On peut à bon droit se demander comment tout ce que j'ai décrit ci-dessus a pu être possible, comment le fonctionnement de la justice a pu, à une époque récente de notre histoire, être ainsi utilisé pour servir des intérêts particuliers ou des passions politiques, voire même pour assouvir des vengeances personnelles. Comment peut-il se faire, comme l'écrivait déjà Joseph Folliet en 1946, que « la répression a pris l'allure d'une revanche politique et non pas de la justice sereine et universelle », ou encore que Georges Duhamel puisse stigmatiser « des mesures disciplinaires qui n'étaient pas toujours disjointes

d'obscurs règlements de compte (120) >?

Se poser ces questions c'est oublier certaines particularités du droit français qui font que dans ce pays, qui se targue pourtant d'être celui des Droits de l'Homme, ces derniers sont bien loin d'être protégés de manière satisfaisante contre l'arbitraire du pouvoir d'Etat. La chose est vraie de manière éclatante lors-qu'il s'agit de circonstances et de juridictions exceptionnelles, comme celles auxquelles nous avons eu affaire à la libération. Certes ces juridictions n'étaient elles-mêmes que les héritières des Cours spéciales qui fonctionnèrent sous l'occupation. Mais le fait que ces dernières aient existé ne suffit pas à justifier l'existence des premières à une époque où l'on se réclamait le la liberté retrouvée : ceci à moins que l'on n'admette que, selon le mot d'André Malraux, « la liberté n'existe que pour ceux qui l'ont conquise ». Mais ceci revient à priver de la liberté et de toutes les protections d'un droit civilisé la grande majorité des citoyens de l'Etat ou, plus simplement, tous ceux qui ne sont

pas dans la mouvance du pouvoir du moment, et qui ne font pas partie de sa « clientèle ».

Cela s'est malheureusement appliqué à l'époque où se sont déroulés les événements qui font l'objet de ces pages. Cela se prolonge pourtant aujourd'hui, où existe à nouveau depuis vingt ans une autre juridiction d'exception, camouflée sous le nom de Cour de Sûreté de l'Etat. Et ceci à une époque où, circonstance aggravante, la France refuse, seule parmi les neuf Etats qui composent la Communauté Européenne, de reconnaître à ses citoyens le droit de faire appel à une juridiction internationale dégagée des contraintes et des passions étatiques, et, de ce fait, plus libre et plus impartiale que ne peut l'être sa propre justice. Car cette dernière est encore beaucoup trop ouverte, de par les particularités de son organisation, de son droit et de sa procédure, à l'intrusion directe du pouvoir exécutif et du gouvernement dans son administration et dans son exercice.

Combien de justiciables et d'inculpés savent que les magistrats du Parquet, c'est-à-dire ceux qui requièrent les peines et les condamnations, sont dans l'obligation de se soumettre, le cas échéant, dans leurs réquisitoires, aux instructions et aux ordres directs qu'ils peuvent recevoir du Ministre de la Justice ou des hauts fonctionnaires de son ministère? Il n'y a pas là d'autres raisons à maintes condamnations politiques et à maints

scandales judiciaires...

L'article 33 Code de Procédure pénale prévoit expressément que le Ministère public, c'est-à-dire, dans chaque tribunal, le Procureur « est tenu de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données dans les conditions prévues aux articles 36, 37 et 44 ». L'article 36 indique que le Ministre de la Justice peut « enjoindre » le Procureur Général de chaque Cour d'appel « d'engager ou de faire engager des poursuites ou de saisir la juridiction compétente de telles réquisitions écrites que le Ministre juge opportunes ». Les articles 37 et 44 indiquent à leur tour que le Procureur Général de chaque Cour d'appel, qui a autorité sur tous les officiers du ministère public du resdant de de de la l'égard de ces magistrats, les mêmes prérogatives que celles reconnues au Ministre de la Justice ». L'on retrouve donc, ici comme ailleurs, l'organisation pyramidale du centralisme français, qui fait bon marché des droits des citoyens de l'Etat.

Il est vrai que l'article 33 ajoute « in fine » que le ministère

public « développe librement les observations orales qu'il croit puone au bien de la justice ». C'est ce que les professeurs de droit traduisent pour leurs étudiants par l'axiome : « la plume est serve mais la parole est libre ». Liberté bien illusoire si l'on se refère à l'article 5 du Statut de la magistrature qui reprend le texte d'une ordonnance (encore une!) du 22 décembre 1958 : « les magistrats du Parquet, dit cet article 5, sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du Garde des Sceaux ». Ajoutons que c'est ce dernier, et donc les hauts fonctionnaires de son ministère, qui les notent, et qui décident de leur avancement. Comment espérer que, dans ces conditions, ces magistrats soient tentés de soutenir dans leurs réquisitoires oraux des conclusions différentes de celles qu'il leur a été imposé de prendre dans leurs réquisitions écrites? L'héroïsme et le désintéressement sont des vertus qui ne sont pas données à tous. Il est bon d'ajouter aussi qu'il y a osmose entre les magistrats du Parquet, qui réquièrent au nom de l'Etat, et ceux du siège, qui sont chargés de juger, chacun passant de l'une à l'autre catégorie suivant les étapes de sa carrière (121).

Dans toutes les instances judiciaires par conséquent, qu'elles soient au pénal ou au civil, peut se faire sentir l'intervention directe du pouvoir exécutif dans l'administration de la justice en France. Le juge d'instruction lui-même ne peut pas prendre de décisions sans en tenir informés les magistrats du parquet : il ne peut libérer un détenu sans que ces derniers approuvent ou laissent faire. Cet état de choses, qui existe dans l'administration de la justice ordinaire et devant des tribunaux de droit commun, est singulièrement aggravé dans l'administration d'une justice politique d'exception comme le furent les Cours de Justice à la Libération, et comme l'est encore de nos jours la Cour de Sûreté

A la lumière des considérations ci-dessus on peut bien imaginer, ainsi que je l'ai indiqué dans la lettre que j'ai écrite le 18 février 1946 au Président de la Cour de Justice pour expliquer mon absence au procès de La Bretagne, le nombre des interventions et des pressions politiques et administratives qui se sont produites pour en fausser les données autant que le résultat. Cela vaut sans aucun doute pour tous les procès de presse qui ont suivi la libération et nous n'avons pas été, sur ce point, l'exception. Les faits que j'ai cités dans ces pages permettent de ne plus s'étonner que ce furent des décisions politiques, prises au niveau des autorités de la région et du ministre de la Justice à Paris, qui décidèrent quelles personnes et quelles entreprises devaient être traduites en justice, et lesquelles ne devaient pas l'être.

Les interventions personnelles du ministre de l'Information, patron direct du délégué régional à l'Information Henri Fréville, puis celles du Ministre de la Justice P. H. Teitgen, dans le déroulement des procès de presse en Bretagne et ailleurs ne peuvent pas être niées. Elles sont de notoriété publique. Plusieurs années plus tard, au cours du débat sur la presse qui se déroula le 20 mai 1954 à l'Assemblée nationale, M. Manceau rappela que P. H. Teitgen « ne se gêne pas pour violer systématiquement le principe de la séparation des pouvoirs, alors qu'il a été Garde des Sceaux (122) ». Les dossiers demandant, en Bretagne, l'ouverture de poursuites pénales contre les entreprises de presse et leurs dirigeants, ont été établis par la Délégation régionale de l'Information dans les derniers mois de 1944, P.H. Teitgen étant ministre de l'Information. Ils n'ont été déposés au Parquet que dans les premiers mois de 1945. En mai 1945, P. H. Teitgen devint ministre de la Justice. L'instruction du dossier de La Bretagne a été brusquement close fin octobre 1945, après l'élection à la députation en Ille-et-Vilaine de P. H. Teitgen. Les procès de L'Ouest-Eclair et de La Bretagne se sont déroulés en février 1946, à la veille d'un changement de jurés qui devait avoir lieu le 1er mars, à la veille aussi de l'expiration des fonctions des Commissaires régionaux de la République. Les « réquisitions » que devait développer le Procureur Général Orvain au procès de La Bretagne — voir articles 33 et 36 ci-dessus du Code de Procédure pénale — ont été rédigées à Paris, au ministère de la Justice, et parvinrent à Rennes par la poste... Autant de coïncidences qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention.

Dans une brochure parue sous le titre « Les profiteurs de la Libération », l'ancien Premier Président de la Cour d'appel de Rennes à la libération, Président du Comité départemental de libération, E. Kerambrun, raconte comment Henri Fréville, délégué à l'Information, réunit la presse en janvier 1945 pour lui faire « un exposé important » sur la situation de la presse. Au cours de cette conférence de presse il indiqua aux journa-Au cours de cette conference de presse il indiqua aux journa-listes que des « dossiers solidement étudiés », établis par ses services, avaient été remis par ses soins au Parquet des Cours de Justice, dont deux particulièrement importants, il s'agissait de ceux de La Bretagne et de L'Ouest-Eclair. Huit jours après,

et bien qu'il ne fut encore que ministre de l'Information, P. H. Teitgen vint en personne à Rennes. « Il convie, écrit E. Kerambrun, les journalistes à une conférence et convoque les chefs de la Cour d'Appel pour s'entretenir avec eux des problèmes touchant les procès de presse. » Immixtion directe du pouvoir

exécutif dans le domaine judiciaire (123)!

Devenu Garde des Sceaux, P. H. Teitgen, puisqu'il en avait désormais le pouvoir selon le Code de Procédure pénale, ne manqua pas de renouveler à plusieurs reprises ses interventions auprès des magistrats, directement ou par délégué à l'Information interposé « M. le directeur à l'Information, continue E. Kerambrun dans sa brochure, aura les mêmes préoccupations (que P. H. Teitgen) lorsqu'il donnera personnellement ses directives concernant la culpabilité de tel ou tel de ces rédacteurs » (de journaux), et l'auteur de faire siennes les conclusions de l'ancien ministre Paul Faure qui indique que certains « résistants » n'ont poursuivi l'application de certains textes que « dans le but de permettre l'usurpation à leur profit personnel de grades et de fonctions » et dans « le seul intérêt de leur fortune politique et souvent de leur fortune tout court... »

Je ne pense pas qu'Henri Fréville, ni son ministre P.H. Teitgen, puissent être accusés d'avoir fait « leur fortune tout court ». Le premier eut du moins le mérite, ou la sagesse, ou l'habileté, de préférer jouer à la Libération un rôle relativement secondaire. Il a ainsi évité l'opprobre et la désaffection publique qui n'a pas manqué de frapper le second, et qui lui coûta, quelques années plus tard, une carrière politique qu'il avait pourtant cru établir sur des bases solides. Il n'est guère de cas en effet où l'opinion et l'histoire ne prennent leurs distances à l'égard de ceux qui ont organisé ou couvert de leur autorité les excès sanglants et les exactions en tout genre qui accompagnent souvent les époques exceptionnelles de révolution ou de guerre civile, périodes où les passions politiques sont à vif et atteignent à la déraison. Le Garde des Sceaux P.H. Teitgen est un de ceux-là puisqu'il a, avec son collègue de Menthon, présidé à une « épuration » qui a fait, selon ses propres dires (124), plus de victimes que celle de Robespierre, de Danton et de Saint-Just. Je suis persuadé qu'il n'en a aujourd'hui que regret. Tout ceci n'est plus affaire à présent qu'entre sa conscience et lui.

Victor le Gorgeu, Commissaire de la République, et Marcel Coudurier, directeur-Janus de La Dépêche-Télégramme, deux des principaux acteurs de l'histoire que j'ai relatée, ont disparu,

le premier après s'être fait oublier au Conseil d'Etat, le second après avoir installé son fils à sa place. Jacques Guillemot, injuste victime des deux premiers, vieillit comme je le fais moimême et vient de fêter la naissance de son quarante-cinquième petit-enfant. Henri Fréville a fait une carrière politique moins brillante peut-être, mais plus sage, et surtout plus prolongée, que celle de son ministre P. H. Teitgen. Son action à la délégation à l'Information a eu pour résultat de doter de directions héréditaires les trois quotidiens de la région administrative Bretagne : Ouest-France, Le Télégramme et La Liberté du Morbihan. Parlementaire ou historien il n'a malheureusement pas infléchi les positions hostiles à la renaissance bretonne qui étaient déjà les siennes à l'époque de cette histoire, ni revisé son hostilité à l'égard de mon « inadmissible régionalisme politique ». C'est sans doute parce que j'en suis plus ou moins venu, les années passant, à personnifier ce dernier, que je ne suis guère bon qu'à vouer à la géhenne de l'histoire, seule rétribution possible pour cette obstination dans l'erreur...

Délégué à l'Information ou historien, Henri Fréville évoque complaisamment à plusieurs reprises « l'ambition » qui m'aurait inspiré au cours de ma vie militante. Sans doute considère-t-il l'ambition comme un défaut, alors qu'elle peut être aussi qualité. Une ambition qui n'hésite pas sur le choix des moyens ni sur les drames qu'elle peut provoquer chez d'autres, comme celle de certains hommes d'affaires ou de certains hommes politiques, est certes haïssable... Je ne crois pas être tombé dans ce défaut. Ambitieux, certes je l'ai été, et je le suis encore, pour mon pays. Ambitieux pour moi-même? Peut-être encore dans la mesure où je peux m'identifier au pays et au peuple pour les-quels je me bats, bien que je sache depuis longtemps que ce ne sont pas ceux qui font les révolutions qui en profitent. Ambitieux pour moi tout seul? Si je l'avais été vraiment je pense que je n'aurais pas choisi la voie dans laquelle je me suis engagé. J'aurais pris bien soin de ne faire aucun choix : je n'avais qu'à laisser faire le temps, le travail et les circonstances, qui m'auraient fait gravir les échelons normaux de la carrière administrative dans laquelle j'étais entré. Certains de mes collègues sont devenus ministres : ce ne furent pas toujours les plus brillants. La plupart des autres ont atteint aux plus hautes charges de l'administration : ils ont fini leur carrière dans des Préfectures de Régions ou dans les grades élevés des grands corps de l'Etat. Ma vie aurait été infiniment plus calme, dépourvue des orages,

des difficultés, des épreuves et des combats qui l'ont marquée. elle aurait été couronnée d'une retraite confortable et de la considération que l'on montre à tous ceux qui font partie de « l'establishment » et de la « franc-maçonnerie » de l'Etat. Je n'aurais pas eu affaire aux tribunaux politiques de ce dernier,

et n'en aurais pas connu les prisons... C'est pourquoi, lorsqu'Henri Fréville parle, en ce qui me concerne de « promotion considérable » parce que j'étais devenu en 1942 directeur politique de La Dépêche de Brest, je suis en droit de m'interroger : directeur de journal ou haut fonctionnaire? l'ignore sans doute l'échelle de valeurs à laquelle il se réfère... Il est vrai qu'Henri Fréville a exercé en Bretagne des fonctions électives, ce que je n'ai personnellement jamais fait. Qu'on ne croie pas cependant que cela lui donne quelque droit ou quelque titre à parler au nom de la Bretagne et du peuple breton, même s'il a le droit légitime de parler au nom de ses propres électeurs. Qu'on me permette de citer à ce propos l'éditorial que j'ai publié sous le titre : « Quels sont les porteparole du peuple breton? » dans L'Avenir de la Bretagne du mois de février 1972 :

... « Le peuple breton, y disais-je, est à présent périodiquement consulté sur des questions qui intéressent peut-être l'en-semble des citoyens de l'Etat français : mais il ne l'est jamais sur les problèmes qui sont les siens et qui l'intéressent donc au premier chef; ceux de son développement économique, de la préservation de sa langue et de sa culture, de l'émigration catastrophique dont il souffre. Tous ces problèmes-là, qui nous sont spécifiques, Paris, et Paris seul, s'arroge le droit de les récoudre sans prême nous consulter. Quoi d'économt à ce les résoudre sans même nous consulter. Quoi d'étonnant à ce

qu'il le fasse presque toujours à notre détriment?

qu'il le fasse presque toujours à notre détriment?

Le droit international public, dans son évolution la plus récente, offre pourtant des solutions à ce problème. Elles nous sont exposées fort pertinemment par le Professeur Theodor Veiter, spécialiste du Droit des gens, dans l'expertise qui lui a été demandée par le Rassemblement Jurassien, et que ce dernier a publiée sous le titre : « Le droit de libre disposition du peuple Jurassien (125) ». Le professeur Veiter nous rappelle qu'il est aujourd'hui parfaitement reconnu en droit international public, et indiqué par les deux Pactes Universels des Droits de l'homme du 16 décembre 1966, que chaque peuple ou groupe ethnique différencié a le droit d'édifier son propre Etat, que ce dernier soit indépendant, ou simplement autonome dans le cadre d'une unité politique plus vaste. Chacun

de ces peuples a le droit de décider lui-même librement 4 du statut juridique et institutionnel que le groupe considère comme nécessaire pour sa survie, son administration et son gouvernement propre ». Il va de soi que la détermination de ce Statut politique et institutionnel particulier ne regarde que les seuls citoyens de ce groupe, et non les autres citoyens qui composent la majorité dans l'Etat où ils sont englobés. Ils doivent donc être les seuls appelés à le déterminer, en dehors de toute pression et de tout contrôle administratif et

politique de la part de l'Etat dominant...

Il en résulte donc, fort logiquement, que les députés qui sont actuellement élus par les Bretons dans le cadre des seules institutions de l'Etat français, ne sont pas, contrairement à ce que l'on croit communément, les représentants de la Bretagne et du peuple breton. Ils n'ont aucun droit à se dire tels. Ils usurpent cette qualité s'ils le font. Ils ne les représentent que dans la mesure où les Bretons sont aussi des citoyens français, et uniquement pour débattre des seuls problèmes qui concernent l'ensemble de l'Etat français, nullement pour débattre et résoudre les problèmes spécifiques et particuliers la Bretagne. Ces derniers ne peuvent être légitimement discutés et résolus que par une assemblée qui serait représentative du peuple breton, et du peuple breton seul, élue par lui et par lui seul, avec la mission expresse de résoudre les pro-blèmes spécifiques à la communauté bretonne et ceux-là

Le Droit constitutionnel français précise d'ailleurs qu'un parlementaire qui siège à Paris ne représente pas une circons-cription déterminée, mais bien la « nation française » dans son ensemble, c'est-à-dire, toujours dans la conception fran-

enpeton de l'etamine, inais cien la « nation française » d'ausson ensemble, c'est-à-dire, toujours dans la conception française, l'unité abstraite que représente l'ensemble des citoyens indifférenciés de l'Etat français. Dans ce système politique unitaire la Bretagne et le peuple breton n'ont pas de vrais représentants. Comment le pourraient-ils puisque ni l'une ni l'autre n'existent en droit aux yeux de l'Etat?

Si les élus de Bretagne au Parlement français ne peuvent représenter le peuple breton lorsqu'il s'agit de la spécificité de ses problèmes particuliers, quels sont donc ceux qui peuvent être valablement les porte-parole de la communauté populaire différenciée qui est la nôtre? Ici encore la réponse de Theodor Veiter est très claire : « Exprimant l'être profond du peuple, le porte-parole d'un groupe ethnique ou linguistique, face au goupe majoritaire, ne peut être que celui qui dit oui à l'existence de son peuple, à la défense de sa langue, à la survie et à l'épanouissement de l'ethnie à laquelle il appartient. Aussi longtemps qu'à l'intérieur du groupe une fraction souhaite de quelque façon le maintien de ce groupe, elle a le droit légi-

time de parler pour tout le groupe ethnique, même si elle est en minorité. Le « rénégat », c'est-à-dire celui qui accepte l'assimilation, a renoncé par-là même à parler pour le groupe ethnique et à le représenter »...

C'est ce dernier choix qu'a fait Henri Fréville. Ce n'est pas

celui que j'ai fait.

L'Etat français, auquel ses dossiers, ses fiches et ses ordinateurs permettent de ne rien oublier et de ne jamais modifier les jugements qu'il a portés sur les hommes, qui se survit en la personne de quelques centaines de hauts fonctionnaires, m'en veut sans doute particulièrement d'avoir choisi d'être un « dissident », voire même un « rebelle » breton, alors qu'il m'avait ouvert les portes cachées de son pouvoir et de sa toute-puissance, alors que j'étais moi-même le fils d'un de ses éminents serviteurs. On sait que mes conflits avec cet Etat ne se sont pas limités à la douloureuse période qui fait le sujet de ces pages. Elle n'en est qu'un simple épisode. La hargne des technostructures de l'Etat français à mon égard vient sans doute de ce qu'elles savent que je ne suis, au service du combat qui est le mien, ni achetable, ni intimidable...

Faut-il regretter la lutte, les épreuves, la prison, l'exil, les quelques années de pauvreté à quoi tout cela m'a conduit? Le combat, malgré les déceptions qui l'accompagnent souvent, trouve en lui-même, par l'exaltation qu'il apporte, sa propre récompense. S'il est vrai que « la vie est trop courte pour être petite », elle ne vaut que si elle peut être mise au service de causes désintéressées qui, elles, ne meurent pas. Celle que j'ai défendu et que je défends encore est bien de celles-là. D'autres m'ont précédé dans sa défense, comme d'autres m'y succéderant. Pour l'instant succéderont. Pour l'instant, « dissident » je suis et « dissident » je reste, au service de la communauté humaine à laquelle j'appartiens, au service des valeurs particulières qui sont les siennes et que je me refuse à voir anéantir dans la grisaille sans vie de l'uniformité.

Les orages qui m'ont poussé vers l'Irlande, devenue, après-la Bretagne, ma seconde patrie, m'ont permis d'y jeter l'ancre. L'exil, dans ce pays si proche du mien, ne m'a certes pas apporté la fortune : il m'a apporté du moins, après des années dures, une aisance suffisante qui m'a permis, mon exemple aidant, d'élever mes enfants dans le respect de valeurs qui ne sont pas matérielles. Ce n'est pas que, de cet exil, je n'ai pas

souffert, parfois profondément, et que je n'en souffre souvent encore. Mais c'est là la rançon de l'indépendance matérielle, intellectuelle et morale qu'il m'a permis de préserver intacte et que je considère toujours comme le plus précieux de mes biens. A qui fera-t-on croire que, n'ayant jamais aliéné cette indépendance à l'égard de l'Etat français, j'aurais pu un seul instant l'aliéner vis-à-vis des Allemands, ou de qui que ce soit d'autre? Accroché à mon rocher irlandais au bord de l'Océan des Celtes, ou campé en pleine terre dans ma ferme bretonne, je trouve ma récompense dans cette certitude.

Mais ceci n'est déjà plus du domaine de l'histoire qu'après

Henri Fréville j'ai voulu compléter...

Yann Fouéré Cleggan - Dublin - Bruxelles Janvier-mai 1980

NOTES

I" PARTIE

(1) Pierre Duclos, in Le Canard de Nantes à Brest, n° 48, oct-

(2) Henri Previne, La presse bretonne dans la tourmente, Plon, éd. Paris, pages 147 à 171. Je dis comptes rendus fantaisistes pour ne pas être plus sévère. Un seul petit exemple : Jacques Guillemot et moi ne nous sommes jamais tutoyés (cf. p. 159). Détail sans importance peut-être : mais significatif. nov. 1979.

(2) Henri Fréville, La presse bretonne dans la tourmente, Plon, éd. Pa-

(3) Coudurier n'a pas eu de non-lieu pour la bonne raison qu'il n'a jamais été inculpé. Il ne comparaissait donc au procès de La Bretagne

jamais été inculpé. Il ne comparaissait donc au procès de La Bretagne que comme témoin.

(4) On lira en annexe le texte intégral de la lettre de Yann Fouéré.

(5) Allusion à la brochure « La vérité sur l'affaire de la Bretagne » publiée en 1946 après le procès.

(6) Allusions à la campagne de protestation contre la politique de répression antibretonne du gouvernement français en Bretagne entamée par la presse galloise au début de 1945. Cette campagne ne prit fin, après s'être étendue aux journaux anglais, que vers 1948 lorsque les procès intentés à des militants bretons furent terminés. Elle eut un regain d'activités en 1951 lors de la condamnation à mort du militant nationaliste breton André Geoffroy.

(7) En réalité Yann Fouéré fut d'abord incarcéré, après avoir été arrêté le 10 août 1944, à la prison Jacques-Cartier à Rennes, puis transféré en octobre au camp de concentration Margueritte à Rennes, puis en mars à celui de Saint-Charles à Quimper, puis à la prison de Quimper, et enfin au camp de Pont-de-Buis d'où il fut libéré le 10 août 1945.

(8) Youenn Didro dit 1941. Henri Fréville dit 1942.

(9) L'heure bretonne, journal du Parti national breton.

(10) Effectivement le gouvernement français invita une Délégation Galloise à venir se rendre compte sur place de la situation. M. Le Nan et les autorités régionales les requrent français invita une Délégation qui a été publié (voir bibliographie) inflige un démenti aux affirmations et à la propagande des services français (avril 1947).

(11) Cour de Justice. Dossier La Bretagne. Témoignages.

II PARTIE

Chapitre 1

(12) Le manifeste « autonomiste » de Chateaulin du 18 août 1928 disait : « C'est à la France de dire si elle est disposée à donner satisfaction à nos aspirations légitimes, ... si nous avons raison en faisant confiance à ses forces de renouvellement, ou si nous ne pouvons demeurer Bretons qu'en cessant d'être citoyens français. »

- (13) La Bretagne écartelée, p. 38, 39, Nouvelles Editions Latines, éd, (14) Freville, op. cit., page 53.
- (15) Fréville, op. cit., page 51.
- (15) Fréville, op. cit., page 49.
 (17) Fréville, op. cit., page 41.
 (18) L'Europe aux cent drapeaux, Presses d'Europe, éd. Paris.
 (19) Espoir, Paris, 5 déc. 1939.

Chapitre 2

(20) Yann Fouéré, Bretagne écartelée, N.E.L., éd. Paris, 1952, pages 41 53 et page 56, notes page 176 et sq. et notes 2° édition 1976 pages

(20) Yann Fouere, Bretagne écartelée, N.E.L., ed. Paris, 1952, pages 41 à 53 et page 56, notes page 176 et sq. et notes 2° édition 1976 pages 191 et sq.

(21) Olier Mordrel, Breiz Atao, Alain Moreau, éd. Paris, 1973, chap. 21, 22, 23 et 24, pages 260 à 289.

(22) Eberhard Jackel, La France dans l'Europe de Hitler, Fayard, éd. Paris, 1968, chap. 2, pages 74 à 79.

Voir aussi sur les mêmes faits Jack E. Reece, The Bretons against France, University of North Carolina Press, éd. 1977, pages 151 à 156.

(23) L'Avenir de la Bretagne, mai 1973.

(24) Fréville, op. cit., p. 186 et sq.

(25) O. Mordrel, op. cit., p. 189.

(26) Fréville, op. cit., p. 194.

(27) Yann Fouéré, op. cit., note 18, p. 176.

(28) Sur ces points voir Mordrel, op. cit., p. 288 et sq., et Fouéré, op. cit., notes 15, 23 et 24, p. 178 et note 2° éd. 1976, page 194.

(30) Extrait de ma lettre du 26 juillet 1940 adressée de Pau, à Albert Le Bail « ... Je viens d'apprendre votre magnifique citation et d'en lire le texte. Laissez-moi vous en féliciter bien vivement. Une fois de plus ce sont surtout les Bretons qui ont sauvé l'honneur... A ce propos je tiens les Bretons que je connais, de la position que vous avez prise à l'As-Je pense qu'il y aurait en ce moment beaucoup à faire pour les Bretons et la Bretagne. On m'informe d'une propagande extremiste qui un programme de provincialisme modéré à élaborer et à soutenir? Je Et le 1^{rr} août 1940 au même : « J'adresse à M. Desgranges la lettre dans les circonstances présentes, et étant donné certaines propagande extrémistes, il est nécessaire que le gouvernement français fasse preuve doctobre l'organisation de l'enseignement du breton dans les écoles. » Cour de Justice.

(31) Fréville, op. cit., p. 196 et sq.

(32) Yann Fouéré, En prison pour le F.L.B., N.E.L., éd. Paris, p. 139.

(33) Fréville, op. cit., p. 66 et sq.

(33) Fréville, op. cit., p. 00 et sq.
(34) Fréville, op. cit., p. 204.
(35) Arch. privées et Dossier La Bretagne, Cour de Justice.
(36) Fréville, op. cit., p. 230.
(37) Préfecture d'Ille-et-Vilaine, dossier Bretagne, Cour de Justice.
(38) Vann Equéré, op. cit., page 69. Bret. Ec.

(38) Yann Fouéré, op. cit., page 69, Bret. Ec.

Chapitre 3

(39) Fréville, op. cit., p. 157.(40) Voir ci-dessus première partie.

(41) Archives privées.
(42) Fréville, op. cit., p. 187 et sq.
(43) Fréville, op. cit., p. 205 et sq.
(44) Archives privées.

(44) Archives privées.
(45) Le Gollot, résidence de Jean des Cognets à Plounevez-Moedec.
(46) Sur ces divers points voir Fréville, op. cit., p. 221 et sq.
(47) Archives privées et dossier d'instruction La Bretagne, Cour de

(48) Texte reproduit par Fréville, op. cit., p. 291.

(49) Fréville, op. cit., p. 232. (50) Fréville, op. cit., p. 168.

(50) Fréville, op. cit., p. 168.
(51) Fréville, op. cit., p. 163.
(52) Déposition du témoin Thierry, membre du Conseil d'administration Le Gorgeu, dossier La Dépêche, Cour de Justice.
(53) Dossier d'instruction, Cour de Justice, Témoignages.
(54) Dossier d'instruction, Cour de Justice.
(55) Fréville, op. cit., p. 245.
(56) Fréville, op. cit., p. 256.
(57) Dossier La Dépêche, Cour de Justice.
(58) Dossier La Dépêche, Cour de Justice.
(59) Dossier Cour de Justice et Fréville, op. cit., p. 249.
(60) Fréville, op. cit., p. 250 et sq.
(61) Fréville, op. cit., p. 251 et sq.
(62) Fréville, op. cit., p. 251 et sq.
(63) et (64) Dossier Cour de Justice.
(65) Dossier Cour de Justice.
(65) Dossier Cour de Justice.
(65) Dossier Cour de Justice.
(86) Dossier Cour de Justice.
(87) Dossier Cour de Justice.
(88) Dossier Cour de Justice.

(65) Dossier Cour de Justice. Rapport du délégué départemental à l'Information.

(66) Fréville, op. cit., p. 264.
(67) Dossier Cour de Justice, cote 297.
(68) Fréville, op. cit., p. 265.
(69) Fréville, op. cit., p. 161 et 162.
(70) Dossier Cour de Justice. Rapport d'expertise, p. 30.
(71) Dossier Cour de Justice. Rapport d'expertise, p. 34.
(72) Dossier Cour de Justice. Rapport d'expertise, p. 43.
(73) Dossier Cour de Justice. Rapport d'expertise, p. 47.
(74) Francisque Gay, cité par R. Aron, Histoire de l'épuration, tome 3, vol. 2, p. 60.
(75) Fréville, op. cit., p. 236.
(76) Dossier Cour de Justice, déposition Frédouet, cote 284.

Chapitre 4

(78) Texte complet de cette lettre dans Fréville, op. cit., p. 148 et sq. et ci-dessous Annexe I.

- CI-dessous Ahnexe 1.

 (79) Archives privées.

 (80) Direction régionale de l'Information M.L.N./B.L. 2357.

 (81) et (82) Rapports introductifs d'instance, dossier Cour de Justice.

 (83) et (84) Dossier Cour de Justice : correspondance et documents (83) et (82) Rapports introductifs d'instance, dossier Cour de Justice.

 Martray.
 (85) Fréville, op. cit., p. 268.
 (86) Yann Fouéré, Bretagne écartelée, op. cit., p. 98 et sq.
 (87) Feldkommandantur Y 748 ZU 375, dossier Cour de Justice.
 (88) Déposition Martray selon les notes de P. Jardin.
 (89) Propaganda Staffel S. W. 263/441, dossier Cour de Justice.
 (90) Archives privées.
 (91) Schucking, censeur allemand alors en fonctions à Rennes.
 (92) Pseudonyme de Joseph Martray.
 (93) Propaganda Staffel sW 11 484/44, dossier Cour de Justice.
 (94) Dossier Cour de Justice.
 (95) Tanguy Kenec'bdu, République anglaise et caprices de Marianne,
 (96) Rapport introductif d'Instance La Bretagne, 22 janvier 1945,
 dossier Cour de Justice.
 (97) Rapport introductif d'Instance La Dépêche, 17 mars 1945, dossier
 Cour de Justice.
 (98) Dossier Cour de Justice, cote 2.

- (98) Dossier Cour de Justice, cote 2. (99) Rapport introductif d'instance, 19 mars 1945, dossier Cour de
- ustice.
 (100) Considérations générales sur La Bretagne, rapport, dossier Cour (101) Dossier Instruction, Cour de Justice, interrogatoires,

Chapitre 5

- (102) Canard de Nantes à Brest, n° 48, octobre 1979. (103) Yann Fouéré, « Bret. Ec. », op. cit., p. 113. (104) Yann Fouéré, « Bret. Ec. », chapitres VII, VIII et IX. (105) Henri Fréville, L'intendance de Bretagne, Plihon, éd. Rennes, (105) Henri Frevine, 1953. (106) Alain Peyrefitte, Le mal français, Plon, éd. Paris, p. 454. (107) Cour de Justice, dossier instruction. (108) R. Aron, op. cit., vol. 3, tome 2, p. 89. (109) Henri Fréville, op. cit., p. 103. (110) R. Aron, op. cit., p. 102. (111) R. Aron, op. cit., p. 114.

L'HISTOIRE DU QUOTIDIEN « LA BRETAGNE »

(112) Jean Maze, Le système. (113) Revue de Paris, octobre 1946, p. 40. (114) Henri Fréville, op. cit., p. 129. (115) Henri Fréville, op. cit., p. 134. (115) Healt Pleville, op. cis, p. 155. (116) Ed. Kerambrun, Les profiteurs de la Libération, brochure,

Rennes.
(117) Henri Fréville, op. cit., p. 279 et sq.

- (118) Débats parlementaires.
 (119) Le texte de ces trois jugements a été publié par Fréville, op.
- cit., Annexes.

CONCLUSION

- (120) Cités par R. Aron, op. cit., p. 351 et sq. (121) Sur ces points voir également les articles de Le Monde à propos du suicide de Robert Boulin, ministre du Travail (2-3 nov. 1979). (122) Débats parlementaires J.O. (123) E. Kerambrun, Les profiteurs de la Libération, Rennes, s. d.,

- (123) E. Keramordin, Les profiteurs de la Section de la Se mont, Jura, Suisse.

ANNEXE I

Lettre de Yann Fouéré à la Cour de Justice

Rennes, le 18 février 1946.

Monsieur le Président, Messieurs les Jurés,

Je dois m'excuser auprès de vous de ne pas être présent à l'audience qui s'ouvre aujourd'hui au Palais de Justice de Rennes, et qui doit être consacrée au jugement du journal La Bretagne et de ses responsables, ainsi que des responsables du journal La Dépêche

de 1942 à 1944.

Si j'ai été amené au dernier moment à prendre cette décision, c'est qu'aucune des conditions qui me paraissent inséparables d'une vraie justice ne se trouve remplie dans l'affaire que vous allez juger. Vous ne manquerez pas de l'apercevoir comme moi au cours des débats qui se dérouleront, à condition toutefois que la vérité, étouffée sous des pressions évidentes, puisse s'en dégager. J'en doute,

si je songe à ce qui s'est passé jusqu'ici.

Les poursuites contre le journal La Bretagne et ses dirigeants, devenus aussi ceux de La Dépêche de Brest depuis avril 1942, ont été engagées à la suite d'un rapport de M. Fréville, alors délégué à l'Information, rapport dont la partialité, la mauvaise foi et la légèreté ont été démontrées lors de l'instruction. Mais, alors que ce même rapport demandait des poursuites contre les dirigeants de La Dépêche, il ne les demandait que contre ceux qui ont assumé la charge de diriger ce journal de 1942 à 1944, essayant par tous les moyens de blanchir l'équipe qui les avait précédés.

Mes co-inculpés et moi-même n'avons pas manqué de nous en étonner à diverses reprises, tant auprès des magistrats chargés de suivre l'affaire, qu'auprès des services de l'Information, voire même de certaines hautes autorités du gouvernement. Sans vouloir regretter que les responsables de La Dépêche de 1940 à 1942 ne soient ni inculpés, ni même appelés à rendre des comptes, nous étions et sommes en droit de nous étonner encore que, dans ces conditions,

nous subissions un sort différent.

La société Union Républicaine du Finistère, éditrice du journal La Dépêche, en contradiction avec toutes les ordonnances sur la presse, n'est pas poursuivie, constituant ainsi un cas unique en France depuis la libération. Les services de l'Information ne peuvent ignorer pourtant que le journal La Dépêche fut le seul à reparaître en Bretagne après l'invasion avant même l'armistice, alors que L'Ouest-Eclair le refusait jusqu'au début de juillet, que ce même

journal La Dépêche édita pendant près d'un an un journal allemand qui lui rapporta un demi-million, et qu'il obtint de l'ennemi la réquisition à Rennes à son profit des presses d'une imprimerie auparavant occupée par un journal allemand dont La Dépêche obtint le pas non plus que La Dépêche eut une attitude collaborationniste très nette et aussi évidente que celle des autres journaux de 1940.

Mais rien de tout cela n'a quelque importance, bien qu'inculper les uns sans inculper les autres apparaisse comme un véritable tour de force, puisque l'instruction, toute limitée et circonscrite qu'elle ait été, n'a pas pu ne pas démontrer l'écrasante responsabilité de M. Coudurier, seul responsable des négociations avec les Allemands qui permirent à La Dépêche de subsister.

Des pressions politiques et administratives, depuis le début, se sont ainsi manifestées pour étouffer la vérité et fausser l'action de la justice. Dans le même temps l'on nous refusait un supplément d'information pourtant indispensable, et l'on précipitait les débats pour nous empêcher de faire la lumière totale sur les lourdes responsabilités de ceux que l'on tient à protéger.

De telles manœuvres, de tels passe-droits, démontrent jusqu'à l'évidence que ce que l'on veut frapper en la personne des dirigeants de La Bretagne et spécialement en moi-même, c'est, à travers les hommes, les idées qu'ils ont défendues. Qu'on le veuille ou non le journal que je dirigeais a personnifié quatre années durant les forces régionalistes bretonnes qui s'étaient regroupées derrière lui.

Mais le régionalistes bretonnes qui s'étaient regroupées derrière lui. Mais le régionalisme ne semble pas plus trouver grâce devant la France d'aujourd'hui que devant celle d'hier. Et pourtant les voix élevées et s'élèvent encore pour le défendre... Peu importe cependant : le régionalisme breton doit être poursuivi, au même titre que l'autonomisme ou le séparatisme qu'il a constamment combattu. Dans l'impossibilité où l'on est de l'étouffer tout à fait, on cherche aujourd'hui à le discréditer, à faire taire les hommes qui en ont langue et sa culture que l'on cherche à éteindre par une répression à laquelle on veut vous associer.

à laquelle on veut vous associer.

Le jugement de l'avenir pèsera d'un poids très lourd sur les épaules de ceux qui assument aujourd'hui cette responsabilité. Car ce n'est pas la Bretagne, mais la France tout entière qui risque d'en pâtir, devant le tribunal de l'Histoire, comme devant l'opinion du monde civilisé. Pour moi, fort de l'idéal désintéressé qui est le mien, et pour lequel je combats depuis dix ans la poitrine découverte, je me refuse à accepter un combat aussi déloyal que celui où l'on veut m'enfermer aujourd'hui.

Je ne me soustrairai cependant pas à l'action de la Justice. Le dossier des journaux de La Bretagne et de La Dépêche, celui des idées qu'ils ont défendues sous ma direction, sera un jour ouvert devant vous par mes soins... Il le serait sans tarder, s'il ne tenait qu'à moi que d'autres conditions que celles que l'on m'offre aujourqu'à moi que d'autres conditions que celles que l'on m'offre aujourqu'à moi que d'autres conditions que celles que l'on m'offre aujourqu'hui soient réalisées et, notamment, si les responsables de La Dépêche première manière cessent de bénéficier de protections qui les empêchent de s'asseoir aujourd'hui à mes côtés au banc des accusés.

Veuillez agréer... Signé : Yann Fouéré.

ANNEXE II

Liste des actionnaires de la Société d'Editions Bretonnes éditrice du journal La Bretagne.

Le capital initial était de 1 000 000 de F, divisé en actions de 1 000 F chacune. Une augmentation de capital de 500 000 F fut réalisée le 30 décembre 1941, portant le capital à 1 500 000 F. Dans la liste ci-dessous le nombre des actions souscrites par chaque actionnaire est indiqué entre parenthèse.

Capital initial

Jacques Guillemot, industriel, Quimper (610); M. Friant, industriel, Quimper (50); Pierre Leguistin, avoué, Guingamp (10); Yves Jouannard, épicier, Guingamp (5); Marc Le Berre, commerçant, Quimper (25); Yvon Lannuzel, horloger, Quimper (70); Anna Queillé, commerçante, Guingamp (5); Yves de Cambourg, propriétaire, Gouesnac'h (150); George Chancerelle, industriel, Douarnenez (10); Luc Robet, agent d'assurances, Douarnenez (1); François du Fretay, sénateur-maire, Ploaré (2); M. Bourhis, cultivateur, Rosporden (30); Yves Bizien, commerçant, Brest (2); Pierre Corlay, commerçant, Lambezellec (1); Henri Gélébart, Brest (3); Jean Léon, assureur, Quimper (2); Jean Nicol, commerçant, Lambezellec (4); Yann Fouéré, Rennes (15).

Augmentation de capital

Michel d'Amphernet, maire, Pleyben (1); M. Bahon-Rault, Chambre de Commerce, Rennes (1); M. Bitouze, notaire, Rennes (1); M. Bodin, banquier, Rennes (2); M. de La Bourdonnaye, Chambre d'Agriculture, Rennes (5); M. Bourges, notaire, Rennes (1); M. Bordier

du Raincy, Rennes (1); M. de Broc, propriétaire, Plomelin (5): M. Chateau, maire, Rennes (1); Dr Cornic, Douarnenez (10); Baron Fabre, Vannes (1); Alphonse Fauvel, Redon (3); Général J. Fleuriot, Rennes (1); Léon Fleuriot, Morlaix (1); M. Gelé, négociant, Lambezellec (5); M° Georgel, avocat, Rennes (2); Hervé Budes de Guebriant, président Corporation paysanne, St-Pol-de-Léon (10); M. Guichard, commerçant, Quimper (2); Roger Grand, sénateur, Arradon (1); Jacques Guillemot, industriel, Quimper (322); René Hascouet, Douarnenez (1); François de Kergos, Penhars (2); M. de Kernier, maire, Val-d'Izé (10); Pierre Laffiché, Rennes (1); Pierre Laloy, architecte, Rennes (1); Y. Lannuzel, horloger, Quimper (8); Auguste Le Berre, commerçant, Pont-l'Abbé (3); M. Le Bihan, meubles, Brest (1); Le Drean, commerçant, Châteauneuf-du-Faou (5); M. Le Du, Quimper (30); Dr Le Gall La Salle, Rennes (5); Jean Le Fave, commerçant, Guingamp (5); Dr le Jeune, sénateur-maire, Morlaix (10); Charles Lohéac, député, Spezet (3); M. teur-maire, Moriaix (10); Charles Loheac, depute, Spezet (3); M. Mafart, industriel, St-Brieuc (1); Yann Fouéré, Rennes (5); Dr Marquis, Rennes (1); Goulven Mazeas, commerçant, Guingamp (5); M. Menguy, confections, Guingamp (1); Charles Mesnier, libraire, St-Brieuc (1); M. Monier, Rennes (5); Yves Perigois, avocat, St-Brieuc (2); Jules Prodhomme, Rennes (1); M. de Rodellec, Languistet (1); Alain Le Roy, Resporten (5); Dr. Jean Salamon Laneufret (1); Alain Le Roy, Rosporden (5); Dr Jean Salomon, Lesvellec-St-Avé (1); M. Thomas, Economie bretonne, Lambezel-

Conseil d'administration

190

Jacques Guillemot, président, Quimper; Yves de Cambourg, Goues-nac'h; Yvon Lannuzel, Quimper.

ANNEXE III

Liste des Comités de Patronage des « Amis de La Bretagne »

Des Comités de soutien au quotidien La Bretagne avaient été créés dans la plupart des villes bretonnes et s'étaient fondés sous le nom d'Amis de La Bretagne. A part le soutien donné au journal, ces groupes ont également pris part aux campagnes de propagande ten-dant à faire adopter par des personnalités et des corps constitués, politiques, économiques et sociaux, conseils municipaux et autres, le projet de Statut pour la Bretagne dans le cadre de la projet d'autonomie régionale adopté par le Comité consultatif de Bretagne. On trouvera ci-dessous la liste des personnalités bretonnes composant les Comités de Patronage des « Amis de La Bretagne ».

COMITE DE PATRONAGE DE RENNES

M. Bahon-Rault, libraire, membre du Conseil National; M. Ba-M. Ballon-Radie, du Syndicat de la Boulangerie d'Ille-et-Vilaine; M. de La Bourdonnaye, Président de la Chambre d'Agriculture; M. de La Bourges, Président de la Caisse de garantie des notaires de la M' Bourges, President de la Caisse de garantie des notaires de la Cour d'Appel; M. Chateau, maire de Rennes; M. Fleuriot, Contrôleur général de la Marine, en retraite; M' Georgel, ancien élève Polytechnique, avocat; M. Lecompte, vétérinaire, adjoint au de Polytechnique, avocat, M. Leconipte, veterinare, agoint au maire de Rennes; Dr Le Gall La Salle, professeur à l'Ecole de médecine; Dr Marquis, professeur de Médecine, membre correspondant de l'Académie de Médecine; M° Thébault, maire de Janzé, avocat, ancien député.

L'HISTOIRE DU QUOTIDIEN « LA BRETAGNE »

COMITE DE PATRONAGE DE NANTES

M. Angot, Directeur général du Comptoir d'achat des conserves alimentaires; M. Cossé, industriel; M. du Dresnay, Conseiller général, maire de Fégréac; M. de l'Estourbeillon, président de l'U.R.B., ancien député, Avessac; M. Gabory, écrivain, ancien archiviste, Conseiller général de Vallet; M. Gauthier, Conservateur du Château des Ducs de Bretagne; M. Gueguen, professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, Nantes; Dr Halgan, Président de la Société des Syndicats agricoles; M. L'Huillier, Directeur commercial; M. Pineau Chaillous, Conservateur du Musée Dobré, Nantes; M. Rondeau, écrivain, ancien maire de Nantes; M. Bernard Roy, écrivain, Conservateur du Musée des Salorges, Nantes.

COMITE DE PATRONAGE DE BREST

M. Bergot, ancien adjoint au maire de Brest; M. Berthelot, Conseiller municipal de Brest; M. Pierre Branellec, négociant; M. D. J. Corre, Président de la Chambre de Commerce de Brest; M. Eusen, maire de St-Pierre-Quilbignon; M. Guihéry, entrepreneur, Président de l'Association sportive brestoise; M. B. de l'Hôpital, Président de l'Ordre des Avocats, Conseiller général, Landerneau; bâtonnier de l'ordre des Avocats, Conseiller général, Landerneau; M. Masseron, avocat; M. P. Mocaer, courtier maritime, Ancien conseiller général d'Ouessant; M. Jim Sevellec, artiste peintre; M. Thomas, directeur de Sociétés. mas, directeur de Sociétés.

COMITE DE PATRONAGE DE VANNES

Son Exc. Mgr Bellec, évêque de Vannes; Baron Fabre, Président du Comice agricole de Vannes; M. Flandrois, Conseiller général d'Auray; M. R. Grand, Conseiller National, ancien sénateur, président des Syndicats agricoles; M. Gros, secrétaire général des Syndicats agricoles; M. E. de Langlais, maire de Sarzeau; M. Le Leannec,

maire de Caudan, Président de la Chambre d'agriculture; M. Le Soufaché, industriel, Conseiller général de Grandchamp; M. de La Noe, Président du groupement d'achat du bétail; M. Payen, ancien bâtonnier des Avocats de Paris, Président de l'Association des avocats de France; Dr Salomon, maire de St-Avé; M. Tattevin, Président de la Chambre départementale des pharmaciens;

COMITE DE PATRONAGE DE QUIMPER

M. Bernard, industriel; Dr Cornic, ancien président du Bleun Brug, Douarnenez; M. Fauvel, Secrétaire général de la Fédération des Mutilés; M. F. du Fretay, sénateur-maire de Ploaré, Conseiller général; M. Friant, industriel; M. Jehannin, assureur; M. Divanac'h, cultivateur, Président de la Défense paysanne; M. Le Du, négociant à Quimper; M. Montfort, cultivateur, député-maire de Scaer.

COMITE DE PATRONAGE DE SAINT-BRIEUC

M. L. O. Aubert, Président de la Chambre de Commerce, conseiller municipal St-Brieuc; Dr Bouguen, sénateur-maire de Pleubian, Conseiller général; M. Chrétien, maire de St-Brieuc; M. du Cleuziou, homme de lettres; M. de Goyon, maire de Noyal, Président de la Chambre d'agriculture; M. Hillion, Président des Syndicats de bou-chers et charcutiers de Bretagne; M. Le Bigot, conseiller national, négociant; M. Le Chapelier, assureur; M° Perigois, Bâtonnier de l'ordre des avocats, Conseiller municipal, St-Brieuc; Son Exc. Mgr Serrand, évêque de St-Brieuc et Tréguier.

COMITE DE PATRONAGE DE LANNION

M. F. Barzic, cultivateur, Ploumilliau, syndic de la Corporation paysanne; M. J. Bouillé, architecte, Perros-Guirec; M. Guyomard, négociant, maire de Ploumilliau; M° Francis Even, notaire, Tréguier; M. E. de Kergariou, sénateur-maire de Lannion; M. G. de Kerguezec, ancien sénateur-maire de Tréguier; Dr Lamidon, Président de la maison de la culture bretonne, Lannion; Me Philippe, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats; Dr J. Le Rolland, maire de Hengoat, Conseiller général; M° Tensorer, avocat.

COMITE DE PATRONAGE DE MORLAIX

M. Costa de Beauregard, maire de Plouezoc'h; M° Coursin, avoué, Morlaix; M. Fleuriot, négociant; M. A. de Guebriant, maire de St-Pol-de-Léon; M. du Halgouet, ministre plénipotentiaire, Conseiller du Commerce extérieur: Dr Lejeune, sénateur-maire, Conseil-M. Monnier, Conseiller général, Président de la Société hippique, St-Thegonnec; Dr Quiniou, Morlaix.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Otto ABETZ, Histoire d'une politique franco-allemande, Stock éd.,

Simon Arbellot, La presse française sous la francisque, Paris,

Robert Aron, Histoire de l'épuration, tome 3, Fayard éd., Paris, Parsan, 1952.

1975. Joseph Barthélemy, Provinces, Grasset ed., Paris, 1941.

P. DELOURME, Histoire de L'Ouest-Eclair, Fustier éd., Paris, 1936. Abbé DESGRANGES, Les crimes masqués du résistantialisme, L'Elan éd., Paris, 1948.

Patricia ELTON-MAYO, The roots of Identity, Allen Lane ed., Londres, 1974.

Paul FAURE, Histoire d'un faux et ses conséquences, Paris, La République libérale, s. d.

Yann Fouere, L'Europe aux Cent Drapeaux, Presses d'Europe éd., Paris. Ces droits que les autres ont... mais que nous n'avons pas, Nature

et Bretagne éd., Quimper, 1979. E. GIRAUD, La nullité de la politique internationale des grandes dé-

E. GIRAUD, La nullité de la politique internationale des grandes démocraties (1919-1939), Recueil Sirey éd., Paris, 1948.
Sacha Guitry, 60 Jours de prison, L'Elan éd., Paris, 1948.
Robert Havard de la Montagne, Histoire de la démocratie chrétienne, Paris, Amiot, 1948.
Guy Héraud, L'Europe des Ethnies, Presses d'Europe éd., Paris.
Les principes du fédéralisme, Presses d'Europe éd., Paris.
Peuples et langues d'Europe, Denoël éd., Paris.
Claude Hisard, Histoire de la Spoliation de la Presse française,
Librairie française éd., Paris, 1955.
Noël Jacquemart, Quatre ans de presse française, Person éd., Paris
1948.

E. KERAMBRUN, Les Profiteurs de la Libération, broch., s. d., Impri-

meries Réunies éd., Rennes. Leopold Kohr, The Breakdown of nations, Routledge and Keegan Paul ed., Londres.

Louis LAFAYE, Documents pour l'histoire de la Libération, chez l'au-

teur, Boulogne, 1955.
Robert LAFONT, La Révolution régionaliste, N.R.F. éd., Paris.
Décoloniser en France, N.R.F. éd., Paris.
Autonomie, N.R.F. éd., Paris.
Jean Mazé, L'anti-système, Fayard éd., Paris, 1960.

Pierre Maugue, Contre l'Etat-nation, Denoël éd., Paris, 1979.

Harry MITCHEL, Les massacres de septembre 1944, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1959.

Jean Mottin, Histoire politique de la presse française, Paris, éd. Bilans, 1949.

Michel PHLIPONNEAU, La gauche et les régions, Calmann-Lévy éd.,

Ricardo Petrella, La renaissance des cultures régionales en Europe, éd. Entente, Paris.

Régions et régionalisme, Colloque universitaire de Strasbourg, oct. 1974. P.U.F. éd., Paris, 1977.

Denis de Rougemont, Lettre ouverte aux Européens, Albin-Michel éd., Paris.

L'avenir c'est notre affaire, Stock éd., Paris.

J.-J. S.-S. (SERVAN-SCHREIBER), Le pouvoir régional, Grasset éd.,

Sergio Salvi, Le Nazione prohibite, Vallechi ed., Florence. Paul SERANT, La France des Minorités, Laffont éd., Paris.

Meic Stephens, Linguistic Minorities in Western Europe, Gomer Press ed., Llandysul, 1976.

Les Temps modernes, « Minorités Nationales en France », n° spécial, 1973, Paris.

Simone Veil, L'enracinement, Gallimard éd., 1949, Paris.
Theodor Veiter, Le droit de libre disposition du peuple jurassien,
Braumuler ed., Vienne (Wien).

Maurice Vollaeys, La législation de la presse sous la IV République

Bernard Voyenne, Histoire de l'idée fédéraliste, Presses d'Europe éd., Paris.

OUVRAGES CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT LA BRETAGNE ET LE MOUVEMENT BRETON

Ronan CAERLON, Complots pour une République bretonne, La Table Ronde éd., Paris.

Alain DENIEL, Le mouvement breton, Maspero éd., Paris.

Maurice Duhamel, La question bretonne dans son cadre européen,

Nature et Bretagne éd., Quimper.

Eisteddfod nationale du Pays de Galles, « Rapport sur la visite de la délégation galloise en Bretagne », avril 1947. Cardiff (Bulletin de l'Association Bretonne, 1947).

Yann Fouéré, La Bretagne écartelée, Nouvelles Editions Latines,

Histoire résumée du mouvement breton, Ed. Nature et Bretagne,

Enseigner le breton. Exigence bretonne, A.B.E.S., Rennes, 1938. Yvonnig GICQUEL, Le Comité consultatif de Bretagne, Imprimerie Simon, Rennes, 1961.

Marcel Guyesse, La Langue bretonne, N.E.B., Quimper éd. Jorg Gwegen, La langue bretonne face à ses oppresseurs, Nature et

Bretagne éd., Quimper, 1975. Roparz Hemon, La langue bretonne et ses combats, Ed. de Bretagne,

La Baule, 1947.

Leopold KOHR, Une Bretagne libre est-elle viable?, Nature et Bretagne éd., Quimper, 1976.

J. LA BENELAIS, Galerie bretonne, Ed. La Bretagne réelle, 1954. Morvan Lebesque, Comment peut-on être Breton? Le Seuil éd., Paris.

Hervé LE BOTERF, La Bretagne dans la guerre, Ed. France-Empire, Paris, 1971.

Louis LE FUR, Les droits et les devoirs de la France vis-à-vis de la Bretagne, s. 1. brochure, 1937.

Joseph Martray, Le problème breton et la réforme de la France, Ed de Bretagne, La Baule, 1947.

Michel DE MAUNY, 1532 : Le grand traité franco-breton, Rennes,

Olier Mordrel, Breiz Atao, Alain Moreau éd., Paris, 1973. René Pleven, L'Avenir de la Bretagne, Calmann-Lévy éd., Paris. Yann Poupinot, La Bretagne contemporaine, Ker Vreiz éd., Paris,

1955. David REECE, The Bretons against France, University of North

Carolina Press éd., 1977.
Paul SERANT, La Bretagne et la France, Fayard éd., Paris. Yann Touron Mercier, Les fêtes du 11 octobre 1942 en l'honneur de M. De l'Estourbeillon.

La Vérité sur l'affaire de La Bretagne, Broc., s. d., s., 1946. Anna YOUENOU, Fransez Debauvais et les siens, Rennes, 1974/80.

COLLECTIONS

JOURNAUX : La Bretagne, La Dépêche de Brest, L'Ouest-Eclair, L'Heure Bretonne (1940 à 1944). L'Avenir de la Bretagne (1958-

REVUES: Peuples et Frontières (1936-39). Stur (nouvelle série 1942). Le Peuple Breton (1947-49). Breton National News Service (1946-1948). Ar Vro (1960-1970).

INDEX DES NOMS CITÉS DANS LE TEXTE

Les chiffres se référent aux pages

Abetz, Otto, 96 Abgrall, 58 Achenbach, Ernst, 96 Amaury, Emilien, 165 Amphernet, Michel d', maire, 165 Angot, J., 189 Arhan, Mme, 69 Aron, Robert, 152, 160 Aron, Robert, 152, 160
Ar Beg, Yann, 100
Artur, Pierre, 14, 109, 110, 111, 116, 164, 165, 166
Ascoct, 68
Aubert, O.L., 190
Aubrée, Alphonse, 36, 38, 109, 116
Audic, Robert, 64, 68, 81
Aven, Claude, 21, 61, 63
Avril, Herri Avril, Henri, préfet, 65, 66

Bahon-Rault, 187, 189 Bainville, Jacques, 35 Barbier, 46 Bainville, Jacques, 35
Barbier, 46
Barentin, 189
Barzic, 190
Baucklor, Friedrich, Dr. 66
Baudet, Maurice, (Me, bâtonnier). 72
Baudet, 68
Bellaing, Erwan de, 31, 32
Bellec, Mgr, 189
Benning, Baert, Dr., 100
Bergot, 189
Bernard, 190
Bertrand, Jean-Louis, Me, 9, 71, 72, 77
Bidart de La Noé, 165
Bidault, Georges, 165
Bitouze, Me, 187
Bianchoin, Albert, 165
Blangy, 27
Bodin, 164, 165, 187
Bordier du Raincy, 188
Bouguen, sénateur, Dr. 190
Bouillé, James, 190 Bourdonnaye, de La, 187, 189 Bourges, Me, 187, 189 Bourhis, 187 Bouriel, Président, 9, 25, 28, 29, 30, 32, 36, 59, 63, 64 Branellec, Joël, 51, 52 Branellec, Flerre, 189
Briand, Aristide, 86
Briand, Yves, 82
Bricler, Yann, 34, 46, 108, 109
Brüning, censeur, 45, 58, 59, 66

C

Cambourg, Yves de, 58, 118, 187, 188
Caouissin, Ronan et Herri, 82
Casamayor, magistrat, 79
Cathrine, Alexandre, 163
Chancerelle, 29, 68, 187
Charpentier, Me, (bâtonnier), 162
Chassé, Charles, (bâtonnier), 162 Charpentier, Me, (bâtonnier), 162
Chassé, Charles, 151
Château, maire, 188, 189
Chenailler, dit Morice, 163
Chrétien, maire, 190
Churchill, Winston, 32
Claude, Georges, 53
Clémenceau, Georges, 86
Cognets, Jean des, 14, 22, 23, 38, 39, 94, 101, 103, 109, 110, 111, 116, 145, 164, 165, 166
Colin, André, 165
Collinet, Marcel et Gabriel, 9, 20, 24, 31, 32, 45, 65, 72, 73, 135, 136, 139
Corlay, Pierre, 187
Cornic, Dr. 188
Corse, D.J., 189
Cossé, 189
Costa de Beauregard, maire, 190 Cossé, 189
Costa de Beauregard, maire, 190
Coudurier, Marcel, 9, 12, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 31, 32, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 57, 58, 59, 65, 66, 68, 72, 73, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 144, 157, 167, 168, 169, 175, 186
Coursin, Me, 190
Creston, R.Y., 99

D

Daladier, Edouard, 54, 70, 76
Danton, 175
Darlan, amiral, 63
Daudet, Léon, 35
Déat, Marcel, 138, 150
Debauvais, Franzez, 35, 40, 82, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 98, 114
de Broc, 188 de Broc, 188 de Gaulle, Charles, général, 62, 95, 105, de Goyon, maire, 190 Delahaye, Eugène, 34 de La Haitrée, Monique Lemonnier de, 110
de Langlais, E., maire, 189
de La Noé, 189
Delaporte, Raymond, 82, 93, 94, 101
Delwig, von, Censeur, 31, 41, 45, 68, 101, 107, 140
Deniaud, expert, 37
Denis, Michel, 99
Deschamps, Marie-Louise, 63, 64, 144
Desgranges, abbé, député, 99
Desgrées du Lou, Emmanuel, Paul, François, 164, 165
Deugnier, Raymond, préfet, 102, 115, 141
Dezarrois, André, 82 Dezarrois, André, 82
Didro, Youenn, 11, 12, 18, 108, 148
Divanac'h, 190
du Cleuziou, 190
Duclos, Pierre, 12, 154, 167
du Dresnay, maire, 189
du Halgoet, 190
Duhamel, Georges, 171
Dupouy, Auguste, 151

Epting, Dr. Karl, 96 Estourbeillon, Régis de Γ, 82, 94, 189 Euzen, maire, 189 Even, Francis, Me, 190

Fabre, baron, 188, 189 Faure, Paul, 175 Fauvel, 190 Flandrois, maire, 189 Fleuriot, Léon, 188, 190

Fleuriot, général, 189 Fleuriot. général, 189
Flory. Charles, 165
Folliet, Joseph, 171
Fouéré, Jean. 9, 20, 39, 58, 114, 118, 127, 135, 168
Fouéré, Yann. 9, 19, 20, 22 à 28, 33, 35, 39 à 49, 56 à 71, 103, 118, 121, 134, 136, 141, 142, 145, 146, 147, 151, 152, 158, 169, 170, 179, 187
Fouquier-Tinville, 13
Fredouet, Charles, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 63, 108, 109, 130, 131
Fretay, François du, sénateur, 101, 187, Fretay, François du, sénateur, 101, 187, Freminville, Ronan de, 142
Fréville, Henri, 9, 12, 13, 14, 61, 63, 64, 74, 75, 81, 85, 86, 87, 88, 90, 92, 94, 96, 99, 100, 103, 108, 109, 110, 111, 113, 116, 119, 120, 121, 124, 126, 127, 129, 130, 133, 135, 136, 137, 141 à 145, 154 à 159, 161 à 167, 174 à 180
Friant, H., 187, 190

Gabory, Emile, maire
Galey, 111
Gambetta, Georges, 42
Gauthier, Stany, 189
Gay, Francisque, 129, 165
Gelébart, Henri, 187
George, préfet, 41, 50
Georgel, Me, 188, 189
Giscard d'Estaing, Valéry, 105
Gæbbels, 04
Goy, Jean, 85
Grand, Roger, sénateur, 94, 188, 189
Gros, 189 Grand. Roger. sénateur. 94, 188, 189
Gros. 189
Guébriant. Alain de, maire, 190
Guébriant. Hervé Budes de, 23, 63, 95, 101, 188
Guegen. Prof. 189
Guichard. 188
Guihery, 189
Guilbaud. 58
Guilbenot, Jacques, 9, 11, 13, 19, 20, 22, 23, 37, 39 à 51, 53, 56 à 62, 64, 65, 67, 17, 37 à 77, 95, 101, 102, 107 à 111, 115, 118, 120, 123, 127, 129, 131, 134, 136, 152, 168, 169, 176, 187, 188 Guitry, Sacha, 7 Guyesse, Denise et Marcel, 82 Guvomard, 190

Halgan, Dr., 189 Hascoët, 188 Hémon, Roparz, 100 Herrieu, Loeiz, 100 Herriot, Edouard, 162 Hitler, Adolf, 31, 33, 45, 61, 76, 89 Hutin, Paul, 164, 165

Ingrand, J.-P., préfet, 45, 65, 102 Isorni, Me, 77

Jackel, Eberhard, 92
Jan, séquestre, 71
Jannin, colonel, 189
Jardin, Prosper, 11
Jean-Paul II, pape, 79
Jehannin, 190
Jouannard, Yves, 187
Jouannard, Yves, 187 Jouanne, Yves, alias Alain Guel, 145, 149

Kaltenbach, dit Stavnink, 144 Kalfenbach, dit Stavnink, 144
Kenec'hdu, Tanguy, 144
Kenec'hdu, Tanguy, 144
Kerambrun, E., 166, 174, 175
Kergariou, Edgard de, sénateur, 94, 190
Kergos, François de, 188
Kerguezec, Gustave de, sénateur, 190
Kernier, de, 188
Kersanton, P. de, 20

L Laffiché, Pierre, 188 Laloy, Pierre, 188 Lambert, 34, 35, 108 Lamidon, Dr., 190 Lanoć, maire, 189 Lanouzel, Yvon, 187, 188 La Rocques, colonel de La, 39 Lebesque, Morvan, 103 Lecompte, 189 Leguistin, Me, 187 Léon, Jean, 187

L'Hôpital, Bertrand de, Me, 189 L'Huillier, 189 Lohéac, Charles, député, 188 Luchaire, Jean, 138

Le Bail. Albert, député, 99 Le Bigot, 190
Le Bihan, 188
Le Berre, Alain, 69
Le Berre, Auguste, 188
Le Berre, Marc, 187
Le Bozec, Louis, 64
Le Braz, Anatole, 40
Le Chapelier, 190
Le Dougree, 1 Le Chapetier, 190 Le Douarec, Armand, Mc, 9, 25, 31, 32, 52, 53, 62, 71, 73, 74, 76 Le Dréan, 188 Le Drogo, Paul, 189 Le Du, 65, 188, 190 Le Fave, 188 Le Drogo, Paul, 189
Le Du, 65, 188, 190
Le Du, 65, 188, 190
Le Fave, 188
Le Fur, Louis, Prof., 31
Le Gall, Me, 9, 53, 69, 71, 73, 74
Le Gall La Salle, Dr., 188, 189
Le Goaziou, Adolphe, 26, 30, 31, 101
Le Goffic, Charles, 40
Le Goffic, famille, 110
Le Gorgeu, Victor, 9, 14, 20 à 22, 24, 26, 34, 38, 48, 53 à 56, 65, 70, 73, 76, 97, 107, 113, 114, 117, 120, 123, 125, 129, 130, 132, 133, 135 à 138, 155, 157, 163, 166 à 170, 175
Le Gouvello, 189
Le Jamtel, Paul, maire, 110
Le Jeune, Dr., sénateur, 188, 190
Le Jeune, Dr., sénateur, 188, 190
Le Léannec, maire, 189
Le Mercier d'Erm, Camille, 82
Le Nan, Maurice, 60 à 62, 133, 134, 136
Le Normand, amiral, 22
Le Pape, Corentin, 81
Le Rolland, Dr., maire, 190
Le Roy, 188
Le Soufaché, maire,
Le Trocquer, Yyes, 39

Mafart, 188 Malraux, André, 164, 171 Manceau, député, 174 Marchal, Morvan, 82

Marion, Paul, ministre, 112
Martray, Joseph, dit Mauguet Martin, 9, 20, 65 å 68, 81, 135 å 137, 139, 141 å 143, 145, 150, 151, 159, 168
Marquis, Dr., 188, 189
Marzin, Jacques, 81
Masseron, Me, maire, 189
Maurras, Charles, 35, 41
Mazé, Jean, 162
Mazé, Hervé, 100
Mazéas, Goulven, 188
Ménez, François, 151
Menguy, 188 Ménez, François, 151
Menguy, 188
Menthon, François de, 175
Mesnier Charles, 188
Mocaer, Pierre, 82, 189
Molière, 50
Monnier, 188, 190
Montfort, député, 190
Monroy, Gilbert, 64
Montaigne, 50, 51, 52
Monzie, Anatole de, 148
Mordrel, Olier, 34, 35, 40, 82, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 114
Morvan, Jacques, 145, 147
Moustier, de, député, 166 Moustier, de, député, 166

Napoléon, 105 Neumager, famille, 110 Nicol, Jean, 187

Ogés, Louis, 151 Olivier Martin, François, 94 Orvain, Pierre, 9, 21, 25, 32, 69, 70, 156, 174

P

Paugam, Me, 9, 72, 74
Payen, Me, bâtonnier, 190
Périgois, Me, 188, 190
Perreau-Pradier, Jean, 114
Perrot, abbé Jean-Marie, 29, 82, 100
Pétain, Philippe, maréchal, 23, 32, 42, 54, 55, 61, 68, 94, 97, 98, 101, 105, 112
Peter, J.-M., 36, 37
Peyrefitte, Alain, 156

Philippe, Me, 190 Pichot, Henri, 85 Pineau-Chaillous, 189 Plassmann, Dr., 100 Presto, Maurice, 69 Pricot, Noël, 108 Prigent, Tanguy, député, 76 Prod'homme, J., 188 Proust, Pierre, 9, 20, 21, 22, 28, 72, 77,

Ouenette, Jean, préfet, député, 148, 152, 157 Queillé, Anne et Charles, 187 Quiniou, Dr., 190

Rabelais. 32 Rebillon, Armand. 62 Renouvin, Pierre, 86 Reto, Emile, 48, 58 Ribbentrop, Joachim von, 96 Ripert, François, préfet, 45, 55, 70, 114 Robespierre, 175 Robet, Luc, 187 Rodellec, de, 188 Rondeau, Gaétan, maire, 189 Rouault, André, 9, 19, 20, 22 à 24, 28, 33, 39, 40, 46 à 48, 51, 57 à 59, 66, 68, 118, 120, 121, 144, 153, 168 Roy, Bernard, 189

Saint-Just, 13, 175 Salomon, Dr., maire, 188, 190 Sangnier, Jean, 165

Schmidt, censeur, 44, 49, 65, 119
Schott, Guenther, 45, 47 à 49, 62 à 64, 76, 114 à 117, 119 à 121, 124, 129, 140, 144
Schucking, censeur, 142
Schumann, Maurice, 165
Seignobos, 87
Serrand, Mgr., 190
Seryex, Joel, 144
Sevellee, Jim, 189
Stéphan, Louis, 28, 144

T

Taldir-Jaffrennou, 82, 94, 100, 102
Tattevin, 190
Teitgen. Pierre, Henri, ministre, 9, 160 à 163, 165 à 167, 174 à 176
Tensorer, Me, 190
Texier, Me, 190
Thébault, Me, maire, 189,
Thomas, 188, 189
Thorez, Maurice, 32
Tiercelet, Charles, 53, 118
Trégoat, Alain, 44
Trochu, abbé Félix, 164, 166

Veiter, Théodore, prof. 177 Weygand, général, 23, 63

TABLE DES MATIÈRES

Les personnages de cette histoire	
AVANT-PROPOS	11
PREMIÈRE PARTIE — Le procès du journal La Bretagne	17
par Touchin Didio	
Il v a un lampiste	20
Il v a deux accusés absents	22
Accusé, levez-vous	26
Témoins peu convaincants	33
L'Ouest-Eclair, La Bretagne et les autres	38
On attend des révélations	44
On a trouve que des témoins douteux	49
On ne trouve que des temoins douteux	54
Un commissaire de la République sur la sellette	57
In nachour en eau trouble	50
Les universitaires de l'Information à la rescousse	54
Entrent les témoins à décharge	
le Ministère public en ses requisitions	59
La parole est à la défense	72
Enilogie	77

DEUXIÈME PARTIE — Les silences d'Henri Fréville par Yann Fouéré
Chapitre I — A l'approche du second
Chapitre II — La genèse du quotidien La Bretagne 8 Chapitre III — Nos imprimeurs quae 16
Chapitre III — Nos imprimeurs successifs L'Ouest-Eclair 10
L'Ouest-Eclair 10
Anciens et nouveaux dirigeants de La Dépêche 11. Chapitre IV — A la recherche de company de la Dépêche 12:
Chapitre IV — A la recherche de coupables 12: Coupables par définition et ins
La censure allemande et nous Le Régionalisme : voilà l'annument l
Le Régionalisme : voilà l'ennemi 137 Chapitre V — Régionalisme et 200 145
Le régionalisme breton est un crime
Mais les affaires sont les affaires
CONCLUSION — La France, la Justice et les Droits de l'Homme
NOTES
NOTES 181
Annexe I — Lettre de Yann Fouéré à la Cour de Justice 187
d'Editions bretonnes
editrice du journal I - p
des « Amis de La Bretagne »
BIBLIOGRAPHIE 193
NDEX DES NOMS CITÉS
106

GRAPHE Le Petit Crenan 22800 — QUINTIN

Dépôt légal : 1er trimestre 1981

En pleine guerre, au début de 1941, se créa en Bretagne un contre d'information comme les autres, mais un organe d'opinion andant, créé essentiellement dans le but de conquérir pour etagne et le peuple breton un statut d'autonomie régionale in de la France. Face aux autorités françaises de Vichy et amée d'occupation allemande se créa ainsi un mouvement union suffisamment puissant pour conduire à la création du nité consultatif de Bretagne, première Assemblée régionale etonne, dont les Assemblées régionales d'aujourd'hui ne sont que la réplique et la continuation.

Yann Fouéré, qui fut le directeur politique de ce quotidien et le Secrétaire général élu du Comité consultatif de Bretagne, retrace dans ce livre la genèse et les raisons de la fondation du journal La Bretagne, et les circonstances qui le conduisirent à assumer également la direction politique de La Dépêche de Brest. Youenn Didro, en retraçant le procès de La Bretagne, et Yann Fouéré, complètent ainsi de manière pertinente, et souvent contredisent, les commentaires faits par Henri Fréville, ancien sénateur-maire de Rennes, dans un récent ouvrage, sur les événements qui aboutirent à la condamnation des dirigeants de La Bretagne en 1946. Ils mettent en cause les hautes personnalités régionales, Henri Fréville et Victor Le Gorgeu en tête, qui dirigèrent la répression anti-bretonne systématiquement menée après la Libération, et dont les poursuites contre le journal La Bretagne et ses responsables furent l'un des épisodes les plus significatifs. Ce faisant, ils dévoilent aussi les intérêts financiers qui motivèrent nombre de poursuites intentées à cette époque contre les anciens journaux.

Ni l'historien, ni l'opinion bretonne, ni le grand public, ne pourront porter sur cette période de l'histoire de la Bretagne un jugement serein, sans avoir pris connaissance des faits décrits dans ce livre et des documents révélateurs qu'il contient.